

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Soixantième séance – Mercredi 15 mai 2019, à 20 h 30

**Présidence de M. Eric Bertinat, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Alonso Unica, M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana, M. Stéphane Guex, M<sup>mes</sup> Christina Kitsos et Sara Petraglio.*

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan, maire, M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, vice-présidente, M<sup>me</sup> Esther Alder, MM. Guillaume Barazzone et Rémy Pagani, conseillers administratifs.*

### CONVOCATION

Par lettre du 2 mai 2019, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mercredi 15 mai et jeudi 16 mai 2019, à 17 h 30 et 20 h 30.

**1. Exhortation.**

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

**2. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**3. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

**4. Prestation de serment de M. John Rossi remplaçant M<sup>me</sup> Renate Cornu, conseillère municipale démissionnaire.**

*M. John Rossi est assermenté. (Applaudissements.)*

**Le président.** Avant de continuer nos débats, je m'adresse encore à M. John Rossi, car nous avons appris avec tristesse le décès de son père et souhaitons lui présenter nos plus sincères condoléances.

**M. John Rossi (PLR).** Merci, Monsieur le président.

**5. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de délibération du 16 avril 2019 de MM. et M<sup>mes</sup> Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, Jean-Philippe Haas, Danièle Magnin, Jean-Pascal Cattin, Amar Madani, Thomas Zogg, Daniel-Dany Pastore et Daniela Dosseva: «Les sans-abris à l'abri» (PRD-224 A)<sup>1</sup>.**

*Suite du premier débat*

**M. Ahmed Jama** (S). Nous tenons tout d'abord à remercier ce plénum d'avoir accepté de renvoyer cet objet à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, car nombreux étaient ceux qui souhaitaient le voter sur le siège. Nous trouvons important d'entendre la magistrate ainsi que les personnes et les associations engagées sur le terrain, afin d'éviter de voter des crédits de dépense sans concertation, comme ce fut malheureusement le cas lors de l'élaboration du budget 2019.

M<sup>me</sup> Beaud a bien résumé l'évolution du dispositif mis en place par la Ville de Genève pour les personnes sans abri. Malgré tous les efforts déployés par la Ville, force est de constater que la fermeture des dispositifs hivernaux prive chaque année les personnes concernées d'une solution d'hébergement.

*Une voix.* Chut! S'il vous plaît... Il y a des gens qui parlent...

*M. Ahmed Jama.* Afin de développer une politique cohérente ainsi qu'une vision claire en collaboration avec les acteurs associatifs et institutionnels qui luttent contre la précarité, le groupe socialiste vient de déposer la motion M-1438, intitulée «Pour la création d'un fonds intercommunal de soutien à l'action sociale d'urgence». La Ville de Genève ne doit pas assumer seule la charge de l'hébergement des sans-abris de tout le canton. Le groupe socialiste au Grand Conseil a également déposé une urgence qui invite le Conseil d'Etat à s'impliquer davantage dans la mise à disposition d'un toit pour toutes et tous. Cet investissement est aussi réclamé par divers partenaires, dont ceux actifs sur le terrain, afin de pouvoir faire face à l'urgence humanitaire du sans-abrisme à Genève.

Avant de conclure, nous tenons à rendre hommage et à remercier toutes les personnes et les associations qui s'engagent pour venir en aide à ceux qui se trouvent dans une situation d'extrême précarité. Nous pensons que la lutte contre

---

<sup>1</sup> Rapport, 7637.

Projet de délibération: crédit complémentaire pour l'accueil  
des sans-abris toute l'année

la grande précarité et le sans-abrisme doit être traitée de manière cohérente et collective, c'est pourquoi le groupe socialiste votera en faveur de cet objet.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Chers collègues, l'offre d'hébergement d'urgence s'est beaucoup développée en ville de Genève depuis 2002. D'abord avec l'ouverture de un, puis de deux abris PCi, mais aussi avec la possibilité d'abriter à l'année des personnes en grande précarité et de proposer un accueil spécifique aux familles. Cela étant, ce dispositif ne suffit toujours pas. Lors des auditions, M<sup>me</sup> Esther Alder nous a signalé que 100 places supplémentaires seraient nécessaires pour l'accueil à l'année, en plus des 50 places déjà mises à disposition pour la prise en charge des personnes les plus fragiles. L'Armée du Salut a quant à elle estimé les besoins autour des 400 places. Un certain nombre de nouveaux projets sont en cours, notamment à l'Armée du Salut, qui projette la construction d'un accueil pouvant accueillir 90 personnes. Cette réalisation nécessiterait 1,5 million de francs, qu'il manque pour le moment. De son côté, la Halte de nuit offre également un outil complémentaire à l'hébergement d'urgence.

Toutefois, certaines personnes ne se rendent pas dans les hébergements proposés, car elles préfèrent fréquenter les lieux d'accueil de manière ponctuelle plutôt que de s'installer dans un environnement qui leur serait encore plus insupportable qu'ailleurs. L'action déployée sur la plaine de Plainpalais par des organisations engagées dans la lutte contre le sans-abrisme représentait une excellente initiative permettant de visualiser les différents besoins des personnes sans abri et de faire comprendre à toutes et tous à quel point il est primordial de leur apporter du soutien.

Nous avons aussi remarqué que l'évaluation des besoins n'est pas évidente, raison pour laquelle un observatoire de la grande précarité des personnes sans abri s'avérerait utile. Le département de la cohésion sociale et de la solidarité, l'Armée du Salut et la Halte de nuit disent tous ne pas connaître précisément le nombre d'individus qui se trouvent dans une situation de sans-abrisme. Il s'agit de personnes aux profils très différents, certaines pouvant présenter des fragilités, voire des troubles de santé physique ou psychique. La proportion de personnes âgées augmente, au même titre que la proportion de familles et de femmes seules. Les personnes qui présentent une dépendance à l'alcool ou à la drogue ne se rendent pas forcément dans les abris PCi, mais elles ont tout de même besoin d'un lieu où atterrir pendant la nuit. S'ajoutent aussi ceux que l'on qualifie de primo-arrivants, qui débarquent et qui recherchent un logement temporaire.

Chacune de ces populations a des besoins spécifiques qu'il est important de mieux cerner, raison pour laquelle la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a accepté une recommandation proposée par notre groupe pour la réalisation d'un mandat d'étude sur la problématique des sans-abris. Ensemble à

Projet de délibération: crédit complémentaire pour l'accueil  
des sans-abris toute l'année

gauche est bien évidemment en faveur d'une augmentation des ressources pour l'accueil d'urgence, toutefois il ne s'agit pas simplement de quantité, mais également de qualité. Nous défendons une approche globale qui prenne en compte les aspects sociaux et sanitaires des personnes dans le besoin.

Tout comme en France, où l'hébergement d'urgence sous terre n'existe pas, nous demandons que l'accueil d'urgence ne soit plus placé en sous-sol. Il nous faudrait privilégier la création de plus petites unités, de manière à pouvoir répondre aux besoins très diversifiés des sans-abris. A cet effet, le nombre de logements relais doit augmenter, car ils renforcent la mission des services sociaux, qui aident les personnes à trouver des logements pérennes. L'action en amont et préventive est essentielle pour empêcher que des personnes ne perdent leur logement. On sait parfaitement combien il est difficile de retrouver un logement après l'avoir perdu.

Par ailleurs, Ensemble à gauche soutient le département de la cohésion sociale et de la solidarité dans la poursuite des négociations avec le Canton et les communes; nous ne comprenons pas pourquoi la Ville de Genève devrait assumer seule toute la charge de cette problématique.

Nous accepterons donc ce projet de délibération tel qu'amendé en commission, notamment par les Verts, afin que le crédit complémentaire soit destiné sans distinction à l'ensemble des acteurs œuvrant dans le domaine du sans-abrisme. Comme indiqué précédemment, la délibération sera également accompagnée d'une recommandation pour qu'un mandat d'étude sur l'évolution et les besoins dans ce secteur soit mené.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (PLR). Le Parti libéral-radical est très heureux d'avoir insisté pour que ce projet de délibération soit étudié en commission. Pourquoi? Parce que dans sa version originale ce texte présentait exactement la même erreur que celle contenue dans la demande de crédit supplémentaire soumise lors du vote du budget 2019, malgré notre bonne intention de départ. A cette occasion, le Parti libéral-radical avait proposé une ligne de 500 000 francs supplémentaires destinés à l'Armée du Salut pour l'accueil à l'année des personnes sans abri, ainsi qu'une ligne de 1 million de francs pour que l'abri PCi de Richemont reste ouvert durant la période estivale. L'Armée du Salut n'a cependant pas été en mesure de prolonger cet accueil, Esther Alder nous a donc indiqué par e-mail que d'autres solutions devaient être envisagées. Toutefois, étant donné que la ligne budgétaire nommait spécifiquement l'Armée du Salut comme bénéficiaire, la magistrate a d'abord dû nous soumettre une demande alternative pour que nous l'acceptions.

L'article premier du projet de délibération PRD-224 nomme plusieurs associations qui s'occupent de l'accueil des sans-abris à l'année. Or, il suffit que

Projet de délibération: crédit complémentaire pour l'accueil  
des sans-abris toute l'année

n'importe laquelle d'entre elles se retrouve face à une difficulté analogue à celle rencontrée par l'Armée du Salut pour que la situation soit à nouveau bloquée. Un amendement a donc été proposé en commission en vue de modifier cet article premier et afin que les institutions qui pourraient accueillir les personnes nécessiteuses à l'année ne soient plus nommées individuellement.

Le Parti libéral-radical est en faveur de l'accueil des personnes sans abri à l'année, vous l'aurez compris. C'est pourquoi, dans le cadre du budget 2019, il avait proposé l'ajout de deux lignes pérennes pour que les personnes vulnérables ne soient plus à la rue.

Il est important de préciser que la Ville de Genève ne doit pas s'occuper seule et en permanence de cette problématique pour l'ensemble du canton. La proximité avec la gare, les bus et l'aéroport fait de la ville de Genève l'endroit d'arrivée le plus accessible pour les personnes sans abri. Cependant, trouvez-vous normal que la Ville de Genève paie pour quasiment tous les sans-abris qui se trouvent sur notre territoire? Trouvez-vous normal que de manière continue, la Ville de Genève paie une majorité du financement des pompiers? Trouvez-vous normal que de nombreux services du même ordre soient payés en majorité par la Ville de Genève? Nous ne trouvons pas que cela soit normal.

Dans le cadre du financement de l'accueil des personnes sans abri, les autres communes doivent aussi participer par le biais d'une péréquation financière. Pour ce faire, Monsieur le président, je m'appête à déposer une recommandation sur votre bureau, qui demande que les frais de la prise en charge des sans-abris dans notre ville soient assumés en partie par le Canton.

*Projet de recommandation*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre langue avec le Conseil d'Etat afin qu'il étudie la problématique des personnes sans abri et la possibilité d'une péréquation financière pour que la Ville de Genève n'assume pas la majorité, voire la totalité des frais d'accueil.

Il nous semble primordial que chaque collectivité assume et fasse sa part. Nous ne pouvons pas tout faire. Par contre, plus la participation financière sera grande, plus cet accueil pourra être renforcé, afin que personne ne dorme dehors par n'importe quel temps et à n'importe quel moment.

Suite au million et demi de francs voté dans le budget 2019 pour l'accueil à l'année, nous avons reçu, en tout cas pour ma part, des e-mails assez agressifs de citoyens concernant la nécessité de s'occuper prioritairement des habitants genevois qui ont de la difficulté à trouver un logement. Je tiens à dire ici que

Projet de délibération: crédit complémentaire pour l'accueil  
des sans-abris toute l'année

nous devons faire preuve de sensibilité et mieux informer nos concitoyens sur la situation des sans-abris dans notre ville, car n'importe qui, je dis bien n'importe qui, peut se retrouver à la rue à un moment donné. N'importe qui peut craquer ou déraiper et tout perdre. Nous devons ouvrir notre cœur et avoir un tant soit peu d'humanité pour les personnes qui traversent une situation difficile. Nous devons être là pour les aider à remonter la pente, sans pour autant être les seuls. Je pose donc notre recommandation sur votre bureau, Monsieur le président, et répète que le Parti libéral-radical votera évidemment en faveur de ce projet de délibération PRD-224 modifié comme expliqué.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. J'attends donc votre recommandation et passe la parole à M<sup>me</sup> Laurence Corpataux.

**M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve).** Merci, Monsieur le président. Il y a plus de dix-huit ans, suite à un décès survenu à Lausanne, le premier abri hivernal ouvrait à Genève. Comme indiqué à l'instant par ma préopinante, nous pouvons tous perdre notre logement à un moment donné et devenir sans-abris. Je vous invite donc à vous mettre à la place de ces personnes, Mesdames et Messieurs: vous vous retrouvez sans toit, dehors par un temps venteux et glacial, à la recherche d'un lieu pour dormir; que se passera-t-il pour vous? Comment allez-vous vivre cela? C'est précisément pour éviter ces questionnements, qui amènent souvent à la précarité, que la Ville de Genève a développé des dispositifs en collaboration avec diverses associations engagées auprès des sans-abris.

La Ville de Genève subventionne actuellement plusieurs associations qui accompagnent et aident les plus vulnérables à trouver un toit pour dormir ainsi qu'un lieu où manger, se laver, se sentir en sécurité et vivre dignement. Entre autres choses, la Ville de Genève gère un dispositif hivernal qui propose 200 lits, mais qui ferme ses portes à la fin du mois de mars. Depuis cette année, 50 lits sont mis à disposition tout au long de l'année. Cependant les structures existantes sont aujourd'hui saturées et donc désormais insuffisantes. Il est difficile de répondre aux besoins des grands précaires, le manque de lieux de répit étant toujours criant.

Pour ces raisons, les Verts sont favorables au financement de 1,8 million de francs pour la mise en place de 100 lits d'urgence supplémentaires à l'année et pour le développement de structures de repos. En 2018, l'ouverture d'un abri estival proposant un suivi sanitaire et un accompagnement social a démontré que l'hébergement d'urgence pérenne permet aux personnes de retrouver de la stabilité et a des effets positifs sur leur santé. Le niveau de stress diminue, la santé est mieux prise en charge, la confiance en soi s'améliore et certains, comme je l'avais dit la dernière fois, obtiennent un logement.

Projet de délibération: crédit complémentaire pour l'accueil  
des sans-abris toute l'année

Il y a trois semaines, notre plénum renvoyait ce projet de délibération en commission pour obtenir des réponses. Lors des auditions, la magistrate et les membres du Collectif pour l'action sociale ont pointé du doigt la nécessité de développer des lieux d'hébergement d'urgence ainsi que des lieux de répit permettant à des personnes de s'abriter quelques heures, de se reposer et de se détacher quelques instants des difficultés liées au sans-abrisme, parmi lesquelles le froid, le chaud, l'insécurité, la violence, la soif, la solitude ou encore les vols.

Les auditions ont aussi démontré que la Ville de Genève et les associations démarchent activement le Canton et les autres communes via l'Association des communes genevoises, afin qu'ils participent au financement des structures existantes et au développement d'un dispositif innovant. Les Verts renouvellent leur confiance à la Ville de Genève pour qu'en concertation avec les acteurs concernés elle déploie ou soutienne le déploiement de l'hébergement d'urgence ainsi que de structures complémentaires.

De notre point de vue, il est primordial de renforcer un hébergement d'urgence pérenne et adapté à divers types de demandes ainsi qu'à différentes populations. Je pense aux familles, aux hommes, aux personnes âgées ou à celles concernées par des problèmes de toxicomanie. Ces mesures devraient permettre de répondre aux besoins de base des personnes sans logis, de diminuer les nombreuses dépenses occasionnées par l'aggravation de la précarité et de la violence et ainsi améliorer la sécurité de toutes et tous. Ces structures doivent être accessibles au plus grand nombre afin d'atteindre l'objectif «Zéro sans-abri» en 2020.

Pour nous, les Verts, la Ville de Genève ne doit pas porter seule la tradition hospitalière et humanitaire de notre cité. Nous sommes donc favorables à la recommandation proposée à l'instant par le Parti libéral-radical, car il est essentiel que le Canton et les communes débloquent des fonds à parts égales avec la Ville de Genève. Il faut davantage de financement du Canton et des communes pour répondre au plus vite à ce type d'urgence sociale. Nous espérons aussi que les groupes qui voteront en faveur de ce projet de délibération ce soir voteront en faveur de la motion déposée au Grand Conseil sur le même sujet.

Pour terminer, les Verts sont favorables au projet de délibération dans sa version amendée et à son renvoi au Conseil administratif.

**M. Pascal Altenbach** (UDC). Comme précisé la fois dernière, l'Union démocratique du centre considère qu'on ne saurait laisser des malheureux sur le pavé, dormir dans la rue la nuit. Huit associations visant un projet commun se sont souciées de cette problématique afin de mettre en place un ensemble coordonné pour des hébergements d'urgence. Cependant, cette précarité itinérante ne s'évanouit pas au printemps et des campements de pauvres se constituent à divers endroits de la ville. Le déploiement d'un dispositif d'hébergement pérenne coûte,

Projet de délibération: crédit complémentaire pour l'accueil  
des sans-abris toute l'année

malheureusement. Au départ, un montant de 1,5 million de francs avait été prévu au budget 2019; désormais, un crédit supplémentaire de 1,8 million de francs est proposé pour l'accueil de nuit des sans-abris, qu'ils soient seuls ou en famille. Pour maintenir le niveau convenable du budget, nous répétons qu'il faudra évidemment faire des économies équivalentes dans les charges. Ces sommes sont très importantes certes, mais elles sont consacrées à de très grands démunis. Tout le monde ici pourrait soudainement le devenir et par voie de conséquence être complètement vulnérable.

Ces aides de nuit doivent s'adresser à des hommes et à des femmes qui s'avancent en toute droiture et en possession de leurs papiers, c'est-à-dire en annonçant leur identité. Dans notre pays, tout citoyen doit présenter son identité, par exemple pour proposer sa force de travail; il doit en être de même pour ceux qui demandent à être hébergés la nuit. L'Union démocratique du centre a déposé tout à l'heure un amendement dans ce sens, afin que l'hébergement de nuit soit ouvert aux personnes munies de papiers d'identité et non aux clandestins qui dissimulent leur identité.

*Projet d'amendement*

*Article premier.* – Un financement complémentaire est accordé aux associations œuvrant dans l'urgence sociale, notamment pour pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris seuls et des familles, à l'exclusion des sans-papiers.

**M. Daniel Sormani** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous pouvons bien sûr discuter de tout et présenter une multitude d'amendements. Cela étant, l'essentiel de ce délibératif doit comprendre que si on veut répondre correctement à la problématique des sans-abris, il faudra inévitablement inclure quelques personnes qu'on ne sera pas en mesure d'identifier. On ne peut pas demander aux personnes concernées de présenter une pièce d'identité à l'entrée des abris, ça n'aurait pas de sens ici, car l'hébergement d'urgence deviendrait totalement exclusif. Il ne me semble pas que ce soit une bonne solution, c'est pourquoi nous ne pourrions pas soutenir l'amendement de l'Union démocratique du centre.

Ce soir, j'ai entendu le Parti socialiste féliciter ce plénum d'avoir renvoyé ce projet de délibération en commission; je trouve que c'est un comble! Mesdames et Messieurs, ce renvoi nous a fait perdre une quinzaine de jours. On ne peut pas se réjouir d'avoir raté notre objectif d'héberger les sans-abris pendant la période estivale, sachant que ceux qui ont dû quitter l'abri des Vollandes au 1<sup>er</sup> avril se retrouvent aujourd'hui, le 15 mai, à la rue. Voilà le résultat de ce renvoi, pas autre chose, malgré la volonté revendiquée de contrôler les dépenses. Lors des

Projet de délibération: crédit complémentaire pour l'accueil  
des sans-abris toute l'année

auditions, les membres de la commission n'en ont pas appris davantage que ce qui avait déjà été dit en plénière par moi, par d'autres et par la magistrate. Le débat avait déjà eu lieu, le problème était identifié et identifiable, on aurait donc tout à fait pu voter ce crédit sur le siège. Je ne crois pas que ce passage en commission ait changé le fond de l'affaire et heureusement d'ailleurs, car la commission a voté unanimement en faveur de ce projet de délibération – l'absence ne rompant pas l'unanimité.

Quant aux divers amendements déposés, on peut effectivement soutenir la recommandation du Parti libéral-radical, qui ne mange pas de pain. Il est évident que les communes doivent accepter de discuter avec la Ville et que l'ACG doit aussi faire un effort afin que des solutions pérennes puissent être trouvées, notamment en surface, car c'est bien le défi de demain – je dis bien demain et non pas dans dix-huit ans, sachant que cela fait déjà dix-huit ans qu'on met les sans-abris dans des sous-sols. Je pense qu'il faut faire un pas dans ce sens, surtout au niveau des communes suburbaines où le nombre de sans-abris est plus élevé.

Je l'ai dit tout à l'heure, l'Etat considère que cette tâche constitutionnelle revient aux communes; il faudra passer par le Conseil d'Etat ou par M. Apothéloz directement, s'il est de bonne composition, pour tenter de mettre les communes d'accord sur un projet commun. Toutefois, je ne pense pas que l'Etat acceptera d'apporter une participation financière.

Nous pourrions tourner en rond sur cette problématique encore longtemps, il est cependant important que ce Conseil municipal prenne ses responsabilités ce soir, qu'il ait un peu de cœur et d'humanité pour régler ce problème. La répartition se fera, ou elle ne se fera pas. A titre personnel, je souhaite qu'elle se fasse, que les autres communes prennent également le taureau par les cornes – si je peux m'exprimer ainsi – et participent à la pérennisation de l'hébergement des sans-abris de ce canton et surtout de la Ville de Genève, ainsi que des villes qui nous entourent. Si ça devait ne pas être le cas, nous devons tout de même assumer nos responsabilités; nous ne pourrions pas fermer boutique demain car l'ACG refuse d'entrer en matière. Non, Mesdames et Messieurs, je suis sûr que vous avez tous du cœur. Nous en avons au Mouvement citoyens genevois, c'est pourquoi je vous invite à accepter ce projet de délibération.

**M. François Mireval (S).** Ce soir, le Parti socialiste remercie pour une fois dans cette enceinte le Mouvement citoyens genevois qui, dans ce volet social, a su prendre efficacement le relai face à l'incompétence et à la défaillance du Parti libéral-radical. (*Eclats de voix, remarques.*) Pour quelle raison? Rappelons que lors du vote du budget 2019 en commission des finances, le Parti libéral-radical avait parachuté un amendement demandant l'ajout d'un demi-million de francs pour l'accueil d'urgence des sans-abris. Aujourd'hui, la réalité montre

Projet de délibération: crédit complémentaire pour l'accueil  
des sans-abris toute l'année

qu'il s'agissait d'une somme électoraliste et vaine – tout comme l'était la somme de 1 million de francs dont il a également été question – puisqu'elle était dépourvue de toute préparation et de tout travail de terrain. La preuve de cet échec a été apportée il y a quelques semaines par l'Armée du Salut, à qui était destinée une partie de cette somme et qui ne semblait ni informée ni préparée à la recevoir, étant donné qu'elle l'a refusée.

La fameuse ligne de crédit votée au budget de l'an dernier en faveur de la Croix-Rouge pour l'aide au retour fournit une autre preuve un peu plus ancienne, dirais-je, de l'incompétence du Parti libéral-radical en matière d'aide sociale. La réalité a montré ensuite qu'il était impossible pour la Croix-Rouge d'utiliser cette somme, qui aurait alors été plus utile pour aider les primo-arrivants débarquant à Genève, comme l'avait souhaité le Parti socialiste.

Ce soir, le Parti socialiste tient à rappeler que la Ville de Genève a une politique d'aide sociale pour les sans-abris et pour les autres personnes nécessiteuses. L'excellent rapport présenté ce soir par le Parti démocrate-chrétien prouve que le travail effectué rapidement et efficacement en commission a permis d'apporter des réponses à toutes sortes de questions, notamment concernant l'aide sociale déployée par la Ville de Genève. Contrairement à ce que semble vouloir le Parti libéral-radical, cette aide ne fonctionne pas comme une aumône accordée lors d'une décision prise sur un coin de table au détriment de tout travail de terrain. Lorsque le Parti libéral-radical de la Ville de Genève se propose d'héberger les sans-abris, ce n'est probablement pas tant pour soulager la misère que pour ne plus avoir sous les yeux le résultat de ses propres choix économiques, qui s'avèrent désastreux pour toute une frange de la population. Une analogie peut être faite avec l'interdiction cantonale de la mendicité, une mesure issue du Parti libéral-radical dont on apprécie chaque jour l'efficacité en ville.

Le Parti socialiste rappelle au Parti libéral-radical ainsi qu'à tous les autres partis, d'ailleurs, qu'il déposera ce soir une nouvelle motion accompagnée d'une demande d'urgence – je pense que M. Pascal Holenweg en parlera tout à l'heure –, qui vise à créer un fonds intercommunal dans lequel le Canton apporterait son obole de manière plus sérieuse que ce qui s'est fait jusqu'ici. Mon collègue Ahmed Jama l'a dit tout à l'heure: le Parti socialiste vous recommande bien sûr d'accepter ce projet de délibération, mais également de voter sur le siège la motion socialiste cherchant à impliquer les autres communes ainsi que le Canton.

**M<sup>me</sup> Fabienne Beaud** (PDC). Le Parti démocrate-chrétien acceptera le projet de délibération PRD-224 muni de la recommandation du Parti libéral-radical, car le Parti démocrate-chrétien ne peut supporter que la Ville de Genève n'accompagne pas ou ne soutienne pas les sans-abris. Je remercie également la magistrate pour son soutien aux familles et aux enfants, car il est très important qu'un toit

Projet de délibération: crédit complémentaire pour l'accueil  
des sans-abris toute l'année

leur soit donné et qu'ils ne se retrouvent pas dans des abris lorsque les parents rencontrent des difficultés. Pour ces raisons, nous voterons donc favorablement au projet de délibération PRD-224.

**M. Pascal Holenweg (S).** Je commence par répondre aux deux propositions de recommandation et d'amendement qui ont été déposées, la première par le Parti libéral-radical et la deuxième par l'Union démocratique du centre. Nous soutiendrons évidemment la recommandation du Parti libéral-radical, car elle s'inscrit dans la même logique que la motion que nous, au Parti socialiste, allons déposer. Il n'y a donc aucune raison qu'on la refuse, et certainement pas parce qu'elle émane d'un autre parti, c'est pourquoi nous la soutiendrons.

Quant à la proposition d'amendement de l'Union démocratique du centre, on ne peut pas dire qu'elle soit particulièrement surprenante venant de ce parti; par contre, on peut dire qu'elle est particulièrement absurde. Ce soir, il est question d'une proposition de politique sociale d'urgence pour les personnes les plus précarisées, autrement dit d'une politique en faveur des exclus. L'Union démocratique du centre nous propose cependant d'exclure les exclus de la politique d'hébergement des exclus. Cette situation relève plus d'un système de poupées russes ou de collages surréalistes que d'un débat politique. Exclure les sans-papiers de l'hébergement d'urgence revient à autoriser l'hébergement d'urgence à condition d'être propriétaire d'un terrain et d'un immeuble en ville de Genève. L'hébergement d'urgence ne servirait donc plus à rien pour celles et ceux qui en ont le plus besoin. Encore une fois, il s'agit ici d'héberger des exclus. Vous proposez d'exclure les exclus de l'hébergement des exclus; nous laisserons donc à ceux qui s'intéressent à ce type de propositions le besoin d'en évaluer la pertinence.

Ce soir, nous sommes en train de répondre à une urgence. Une fois que cela sera fait, nous devons répondre à la question structurelle et politique de la répartition des tâches. M. Daniel Sormanni concluait sa dernière intervention par un constat d'évidence, à savoir que la Ville de Genève assume pratiquement seule le financement de l'hébergement d'urgence. La Ville continuera donc d'héberger les sans-abris, même si elle doit rester seule, car elle, au moins, a le sens des responsabilités sociales.

Cela étant, cette situation n'est pas acceptable sur le long terme, car elle remet en question la pertinence de la répartition des tâches, telle que définie dans la loi en vigueur sur la répartition des tâches (LRT). La problématique s'était déjà posée en matière culturelle et elle se pose désormais en matière de politique sociale et en particulier sur l'hébergement d'urgence. Cela étant, cette question n'est pas nouvelle; elle a été au cœur des discussions sur la répartition des tâches dès le départ. En 2014, dans un communiqué commun, le Conseil d'Etat et l'ACG reconnaissaient que, je cite: «Le principe actuel de la répartition, selon lequel les communes

Projet de délibération: crédit complémentaire pour l'accueil  
des sans-abris toute l'année

se chargent de l'action sociale communautaire et le Canton de l'action sociale individuelle, n'est pas toujours simple à suivre.» Le raisonnement du Conseil d'Etat dans ces domaines-là est encore plus difficile à suivre, cependant l'ACG et le Conseil d'Etat reconnaissent que le principe qu'ils posaient pour la répartition des tâches était particulièrement incompréhensible. La distinction entre les deux champs d'action publique reste malaisée, c'est le moins qu'on puisse dire, car au final il s'agit de toute action sociale communautaire visant à améliorer la situation sociale et économique d'individus, qu'ils aient des papiers ou qu'ils n'en aient pas.

Qu'en est-il de l'hébergement d'urgence des sans-abris assumé quasi exclusivement par la Ville de Genève? S'agit-il d'action sociale communautaire parce qu'elle s'adresse à tous les sans-abris? Ou s'agit-il d'action sociale individuelle car ces personnes sont hébergées? Si c'est de l'action sociale communautaire, elle est de la compétence des 45 communes, pas seulement de la Ville. Si c'est une action sociale individuelle, elle est de la compétence du Canton et pas de la Ville de Genève. Que l'on prenne le premier ou le second raisonnement, il n'y a aucune raison politique qui justifie que la Ville de Genève soit seule à assumer cette tâche sociale, bien qu'elle soit le centre du canton, de la région et par conséquent le lieu où les problèmes sociaux se concentrent.

Nous soutiendrons la recommandation du Parti libéral-radical, par contre nous rejetterons l'amendement de l'Union démocratique du centre. Nous déposerons tout à l'heure une nouvelle motion pour que le Conseil administratif prenne, reprenne ou continue à prendre langue avec le Canton et l'ACG et développe un dispositif permanent de financement de l'action sociale d'urgence, et en particulier de l'hébergement d'urgence, des sans-abris à Genève, y compris des sans-papiers. Nous vous proposerons de voter l'urgence sur cet objet, afin de pouvoir le renvoyer en commission; à moins que vous souhaitiez le voter sur le siège. Nous ne nous satisferons pas de réponses d'urgence à des situations urgentes, mais proposons au contraire de sortir d'une situation où, s'agissant de l'hébergement, la Ville de Genève est devenue l'hospice général de tout le canton, voire de toute la région.

Une telle situation pouvait se justifier en 1930, quand la Ville de Genève représentait les deux tiers de la population de toute la région et les trois quarts de la population du canton, mais aujourd'hui nous ne représentons plus que 40% de la population du canton et 20% de la population de la région. Malgré cela, nous hébergeons probablement 80%, voire 90% des sans-abris du canton et de la région. C'est non seulement insatisfaisant, mais également inacceptable et inefficace, dans la mesure où nous sommes confrontés au même dilemme chaque année, c'est-à-dire de devoir renforcer continuellement et dans l'urgence les moyens que la Ville de Genève accorde à l'hébergement d'urgence. Nous ne sommes pourtant qu'une commune sur un total de quarante-cinq. Si nous devons

Projet de délibération: crédit complémentaire pour l'accueil  
des sans-abris toute l'année

être *la* commune de Genève, autant abolir le Canton et mener à sa place toutes les politiques qui nous concernent.

**M. Simon Brandt** (PLR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, quelques mots pour répondre à la tentative maladroite, pour ne pas dire pathétique, du Parti socialiste de critiquer le Parti libéral-radical et la droite, ainsi que les propositions que nous avons faites dans le cadre du budget 2019. Monsieur le président, vous transmettez au Parti socialiste que les chiffres tellement mauvais que nous avons proposés lors du budget ne sont pas sortis de notre imaginaire. Ils nous ont été transmis par la conseillère administrative Esther Alder, qui nous a dit avoir besoin de 1,5 million de francs. La proposition qui a suivi était d'ailleurs tellement mauvaise qu'elle a été votée à l'unanimité en commission, y compris donc par le Parti socialiste. Dois-je croire que le Parti socialiste ne défend pas les idées selon qu'elles soient bonnes ou non, mais selon le bord politique duquel elles proviennent? Dois-je comprendre que le Parti socialiste aurait de la difficulté à admettre s'être préoccupé davantage de la défense des notes de frais excessives du Conseil administratif que des sans-abris ces derniers mois?

Je constate qu'un double discours règne au sein du Parti socialiste, lorsque ce parti a pour slogan «Pour toutes et tous sans privilèges», mais qu'il ne se préoccupe pas des plus faibles – comme le montre l'absence de propositions ces dernières années –, que ses magistrats au Conseil administratif n'ont jamais voulu financer l'hébergement à l'année et qu'il défend en revanche des notes de frais excessives qui prouvent qu'il est composé de privilégiés.

Je me réjouis d'ores et déjà que l'année avance et que les élections approchent, afin de pouvoir dire à la population que tout au long de cette législature, le Parti socialiste a soutenu des notes de frais excessives et des magistrats qui ont démontré mal gérer cette Ville, mais qu'à l'inverse il ne s'est pas préoccupé des plus faibles, il n'a pas voulu voter les crédits nécessaires pour les sans-abris et, surtout, ne les a pas proposés. Si le Parti libéral-radical a fait une mauvaise proposition, où était celle du Parti socialiste? Elle ne nous est jamais parvenue.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste. Je passe la parole à M. Pascal Altenbach.

**M. Pascal Altenbach** (UDC). En tout temps, des hommes et des femmes venant de l'étranger se sont présentés dans notre pays pour offrir leur force de travail et participer à son développement. Ces personnes savent qu'elles entrent dans un Etat de droit régi par le droit suisse. Elles rejoignent notre pays car elles

Projet de délibération: crédit complémentaire pour l'accueil  
des sans-abris toute l'année

savent qu'il y règne l'ordre, le respect du droit et de la personne humaine. Elles savent également qu'il faut s'annoncer honnêtement et dire qui elles sont, ce pour quoi elles donnent leur identité.

Genève n'exclut personne; ceux qui cachent leur identité s'excluent eux-mêmes. La Ville de Genève, berceau de la Croix-Rouge, a le sens de la responsabilité sociale. Elle ne saurait abandonner des malheureux à une existence déplorable, en dormant dehors en toute vulnérabilité, au risque de se faire battre ou voler, surpris dans leur sommeil. La Ville de Genève ne peut répondre à une demande légitime d'hébergement de secours pour la nuit que dans la mesure où le demandeur de ce secours est honnête et présente ses papiers en toute transparence. La nuit, on ne saurait héberger indifféremment dans des locaux chauffés des personnes honnêtes, qui ont présenté leur identité et dont on sait qui elles sont, et des personnes qui entreraient sans qu'on sache d'où elles viennent et quel est leur passé, au risque qu'elles soient des voleurs ou d'autres malfrats. Il n'est donc pas question que des gens qui dissimulent leur identité puissent bénéficier de cet accueil, raison pour laquelle nous avons proposé cet amendement.

**M. François Mireval (S).** Je livre une brève réponse aux critiques formulées il y a quelques instants par le Parti libéral-radical. En commission, lors du vote de l'amendement présenté par le Parti libéral-radical, le Parti socialiste a cru, peut-être naïvement, que le sujet avait été travaillé en amont avant que l'inscription d'une ligne sociale supplémentaire soit proposée au budget.

Quant à l'allusion du Parti libéral-radical à l'affaire des notes de frais des magistrats, je rappelle tout de même que la justice n'a inculpé aucun magistrat socialiste, ni en Ville ni au Canton, ce qui n'est pas le cas de tous les partis de droite. Enfin, je répète ce que j'ai déjà dit, la lecture du rapport PRD-224 A atteste de la politique sociale menée par la Ville de Genève, évidemment avec le soutien du Parti socialiste. J'espère que nous en resterons là pour ce soir.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je vois sur mon écran que M<sup>me</sup> Annick Ecuyer a demandé la parole, mais il est malheureusement trop tard, puisque nous avons déjà clos la liste. Il nous reste encore à écouter M<sup>me</sup> la magistrate Esther Alder, à qui je donne la parole.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Merci, Monsieur le président. En préambule, j'aimerais saluer la mobilisation des associations qui permet qu'une augmentation conséquente du financement du dispositif d'accueil des sans-abris soit acceptée aujourd'hui par ce plénum, peut-être même à l'unanimité.

Projet de délibération: crédit complémentaire pour l'accueil  
des sans-abris toute l'année

En décembre déjà, la somme de 1,5 million de francs avait évidemment fortement facilité l'accueil à l'année des familles et des personnes les plus vulnérables. Le montant supplémentaire de 1,8 million de francs contenu dans ce projet de délibération favorisera la mise en place de nouvelles propositions très intéressantes – mon département a d'ailleurs rencontré les associations du Collectif très récemment –, qui viseraient quatre dispositifs de la Ville pour la création d'une halte de nuit et le renforcement de l'accueil des individus les plus fragiles.

En commission, j'avais présenté l'objectif du département et de la Ville «Zéro sans-abri» d'ici à 2020, tel que décrit dans la feuille de route de la législature 2015-2020 du Conseil administratif. Avec l'aide du Service social, je me suis engagée à travailler sur une anticipation de l'ouverture des abris dès septembre, alors qu'ils n'ouvrent normalement qu'en novembre. La réalisation de cette mesure engendrera forcément un dépassement du budget, qui devra être validé par ce parlement. Pour ce faire et sachant qu'il ne s'agit pas des mêmes lignes budgétaires, je reviendrai vers vous le moment venu. La somme de 1,8 million de francs sera donc dédiée aux associations, mais le dispositif de la Ville de Genève devra également être soutenu en parallèle.

J'ai parfaitement entendu la nécessité exprimée d'arrêter d'héberger des sans-abris en sous-sol. Lors de mon audition en commission, j'avais aussi expliqué que nous envisagions le foyer Frank-Thomas comme opportunité d'accueil des personnes le plus en difficulté dans un premier temps. Nous nous heurterons néanmoins à un certain nombre de problèmes liés notamment aux chantiers en cours dans la zone de la gare CEVA des Eaux-Vives. Ces éléments m'amènent à vous dire que la réflexion a quand même avancé. Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons réussi à mettre sur pied en quelques semaines un concept de modules qui permettront à une vingtaine de personnes d'être hébergées en bas de la rue du Fort-Barreau. J'ai également demandé à mon département d'examiner la possibilité d'investir dans des structures modulaires, afin de pouvoir finalement développer une politique d'abris hors sol à long terme sur des terrains de la Ville ou du Canton et peut-être même de renoncer au foyer Frank-Thomas, qui risque tout de même de nous coûter cher. Tant qu'à faire, investissons pour du logement durable. J'espère qu'au moment de traiter ce sujet en plénière, le Conseil municipal aura le même enthousiasme que celui démontré jusqu'ici.

J'aimerais encore ajouter quelques mots à propos des discussions en cours avec le Canton et les communes. Depuis 2017, j'ai été mandatée par le Conseil administratif pour entreprendre des négociations dans le cadre de la LRT. Je vous avais déjà expliqué que chacun se renvoie la balle dans ce dossier. Lorsque nous avons dû délibérer au sein de l'ACG, les communes se sont prononcées à l'unanimité en faveur d'un financement de responsabilité cantonale. Nous avons donc travaillé dans ce sens. Ce midi même, le Conseil administratif a rencontré le Conseil

Projet de délibération: crédit complémentaire pour l'accueil  
des sans-abris toute l'année

d'Etat *in corpore* afin d'aborder la problématique de l'accueil d'urgence et le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz s'est engagé à fournir à l'accueil d'urgence une base légale; par conséquent, les choses avancent. La détermination des associations joue aussi un rôle important, tout comme vous autres au sein des divers partis représentés dans ce Conseil municipal.

Aujourd'hui, je suis satisfaite de voir que soutenir celles et ceux qui sont en grande difficulté sur notre territoire est une priorité de ce Municipal; c'est un vrai pas en avant, pour lequel je tiens à vous remercier.

*Deuxième débat*

*Mis aux voix, l'amendement de l'Union démocratique du centre est refusé par 65 non contre 7 oui (1 abstention).*

Mis aux voix, la recommandation du Parti libéral-radical est acceptée par 67 oui contre 7 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée par 64 oui contre 8 non.

*(Applaudissements.)*

La délibération est ainsi conçue:

*DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres d) et w) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – Un financement complémentaire est accordé aux associations œuvrant dans l'urgence sociale, notamment pour pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris seuls et des familles.

*Art. 2.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire pour un montant total de 1 800 000 francs destiné à la prise en charge de l'accueil de nuit des sans-abris seuls et des familles.

*Art. 3.* – Les charges prévues à l'article 2 seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Genève.

*Art. 4.* – Les charges prévues à l'article 2 seront imputées aux comptes budgétaires 2019 sur le chapitre 36, politique publique 57.

*Art. 5.* – Tous les travaux se feront en concertation entre le département de la cohésion sociale et de la jeunesse et les associations de terrain.

#### *RECOMMANDATION 1*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de réaliser un mandat d'étude sur la problématique des personnes sans abri.

#### *RECOMMANDATION 2*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre langue avec le Conseil d'Etat afin qu'il étudie la problématique des personnes sans abri et la possibilité d'une péréquation financière pour que la Ville de Genève n'assume pas la majorité, voire la totalité des frais d'accueil.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

**Le président.** A présent, je vous propose de passer au traitement des urgences. Nous sommes saisis de dix motions d'ordonnancement, néanmoins la sixième motion d'ordonnancement tombe, la motion M-1432, intitulée «Etablissons la clause du besoin pour les WC dans les gares du CEVA», étant retirée par ses auteurs.

La première motion d'ordonnancement est déposée par M<sup>me</sup> Corpataux pour le traitement en urgence du projet de délibération PRD-200 du 16 avril 2019, intitulé «Création d'une commission de la transition écologique en Ville de Genève». M<sup>me</sup> Corpataux demande-t-elle la parole? Non, c'est M. Alonso Gomez qui la demande, elle est à lui pour une minute.

**M. Alfonso Gomez** (Ve). Merci, Monsieur le président. *M. Alfonso Gomez (rires)*, à ne pas confondre avec M. Alonso, qui est unique! Nous demandons le renvoi de cette urgence à la commission du règlement, car vous savez certainement que sur la centaine d'objets aujourd'hui en attente au sein de cette commission, au moins une douzaine concerne directement la transition écologique, dont plus de la moitié est actuellement traitée en commission ou en attente de conclusion d'un rapport.

Par les temps qui courent, c'est-à-dire à quelques mois des élections, la sensibilisation grandissante de l'ensemble des acteurs politiques à la cause écologique me semble être une bonne chose. Je salue la préoccupation de la classe politique au sein de cette enceinte pour ce sujet, qui devrait continuer en tout cas jusqu'en mars 2020. Dans cette optique, il conviendrait de traiter l'ensemble de ces objets dans une commission ad hoc qui pourra s'y dédier rapidement. Ce d'autant plus que les dangers causés par la pollution sont extrêmement importants et qu'une réaction immédiate est nécessaire. Aujourd'hui, il n'est plus minuit moins cinq, mais minuit et une minute, si j'ose dire; il nous faut donc prendre des mesures adéquates afin que ce plénum ainsi que l'exécutif puissent sans plus attendre traiter et mettre en pratique l'ensemble des propositions qui émanent des groupes politiques représentés dans cette enceinte.

Monsieur le président, le groupe des Verts demande l'urgence sur ce projet de délibération pour que cette commission soit créée, qu'elle puisse enfin se mettre au travail et que des mesures concrètes soient appliquées dans notre ville. Cela permettra de faire face au changement climatique, à l'augmentation de la pollution et au mal-être qui commence déjà à régner dans nos villes.

**Le président.** Merci, Monsieur *Alfonso Gomez*, je vous prie d'accepter mes excuses pour la mauvaise prononciation de votre prénom. Je passe au vote de cette urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-200 est acceptée par 38 oui contre 33 non.

**Le président.** La deuxième motion d'ordonnancement est déposée par M<sup>me</sup> Laurence Corpataux et M. Pascal Holenweg pour le traitement en urgence de la résolution R-242 du 16 avril 2019, intitulée «Urgence climatique: une prise de conscience urgente et résolue pour l'environnement, la justice sociale et la santé!». La parole est à M<sup>me</sup> Albane Schlechten.

**M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S).** S'il y a une urgence ce soir, c'est bien celle du climat. Après la Grande-Bretagne, l'Irlande ainsi que les cantons de Bâle-Ville et de Vaud, les villes de Londres et de Lausanne – donc des petites, moyennes et grandes villes – se sont engagées dans une lutte plus intensive contre le réchauffement climatique en décrétant l'état d'urgence climatique. Mon collègue Alfonso Gomez vient de parler de l'urgence climatique et, au-delà de l'acte symbolique, décréter l'état d'urgence requiert de poser des enjeux ainsi que des priorités afin de définir des indicateurs pour les politiques publiques... (*Brouhaha.*) Il y a un de ces boucans ici...

**Le président.** Oui, vous avez raison, Madame Schlechten... S'il vous plaît... (*Le président tape du marteau.*) En particulier sur les bancs de la droite... Un peu de silence, s'il vous plaît. Vous pouvez continuer, Madame la conseillère municipale.

*M<sup>me</sup> Albane Schlechten.* Merci, Monsieur le président, c'est le réchauffement des esprits que l'on sent là... Je parlais du besoin d'indicateurs plus précis permettant de réduire la consommation d'énergies fossiles et la production de déchets. Concrètement, ces indicateurs permettraient de soutenir notre exécutif dans l'élaboration et le déploiement de politiques, sachant que la Ville de Genève fait déjà beaucoup. Cela étant, on peut aller encore plus loin en définissant de réelles priorités et en analysant nos politiques de manière différente. Ces mesures concernent aussi l'information à la population, car nous ne sommes pas forcément tous au courant de l'ampleur de la situation et ne lisons pas toutes et tous les mêmes sources d'information; un grand travail de sensibilisation doit encore être fait.

Enfin, l'un des enjeux principaux de cette résolution est de répondre aux divers mouvements issus de la société civile que l'on voit éclore partout à travers le monde. Je ne pense pas qu'on puisse manquer ce train aujourd'hui, raison pour laquelle il est nécessaire que la Ville, au vu de la place qu'elle occupe sur la scène internationale, déclare l'état d'urgence demain soir. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-242 est acceptée par 57 oui contre 10 non (1 abstention).

**Le président.** La troisième motion d'ordonnancement est déposée par M<sup>me</sup> Maria Pérez, qui demande le traitement en urgence de la motion M-1434 datée du 16 avril 2019, intitulée «Urgence climatique: un enfant, deux arbres». Madame Pérez, c'est à vous.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Cette motion propose une mesure concrète destinée à sensibiliser la population de notre ville à l'importance d'améliorer la qualité de l'air et de réduire l'empreinte carbone autour de nous et sur notre planète. La mesure s'adresse aux habitants concernés par une naissance en cours d'année, afin d'organiser avec leur collaboration une manifestation qui leur soit dédiée dès 2020, en plantant un arbre à chacune de ces occasions.

L'opération entend aussi rendre les citoyens attentifs au pillage des richesses des pays du Sud par la plupart des pays du Nord, contribuant ainsi à appauvrir leurs sols et leurs populations. Or, au même titre que les gouvernements, nous avons toutes et tous une responsabilité vis-à-vis de la déforestation et de la famine qui rongent certaines populations. Année après année, cette motion propose de participer au rétablissement d'un équilibre en plantant simultanément un arbre par naissance dans les pays du Nord et dans les pays du Sud. (*Remarques.*)

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Dans la salle, j'aimerais bien que vous restiez calmes encore une heure et vingt-quatre minutes, si c'est possible... (*Réaction.*) S'il vous plaît... Je passe au vote de cette motion d'ordonnancement.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1434 est acceptée par 34 oui contre 31 non.

**Le président.** La quatrième urgence est déposée par M<sup>me</sup> Laurence Corpataux, qui demande l'adjonction à l'ordre du jour ainsi que le traitement en urgence de la motion M-1436 de M. et M<sup>mes</sup> Omar Azzabi, Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini et Martine Sumi: «Point de dignité sans Points d'eau en Ville de Genève». Monsieur Omar Azzabi, vous avez la parole.

**M. Omar Azzabi** (Ve). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, comme vous avez pu le constater dernièrement dans les médias, la Ville de Genève fait face à une urgence sanitaire publique. Faut de lieux gratuits suffisants dédiés à l'hygiène et à la santé sur son territoire, des personnes précarisées utilisent les salles d'eau de certains sites sportifs pour subvenir aux besoins d'hygiène les plus basiques. Aujourd'hui, la suroccupation et la surutilisation du seul Point d'eau existant en ville confirme qu'une réponse urgente doit être donnée à une situation qui ne peut plus durer. A lui seul, ce Point d'eau cumule plus de 25 000 douches ou 4000 lessives par an. Ce problème sanitaire public met aussi en évidence la précarité menstruelle de certaines Genevoises, dont une grande partie sont des femmes sans abri. Il nous faut donc le traiter de manière satisfaisante.

Le groupe des Verts vous soumet ce projet de motion afin de mettre en place le plus rapidement possible une évaluation de fond des besoins et des solutions à envisager en matière de points d'eau et d'urgence sanitaire, cela en concertation avec l'ensemble des acteurs engagés pour l'accompagnement des personnes sans abri, notamment des femmes, dont les besoins sont élevés. Si l'urgence est acceptée ce soir, nous demanderons un renvoi direct au Conseil administratif pour qu'il nous revienne prochainement avec une proposition de projet.

**Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1436 est acceptée par 47 oui contre 20 non.**

**Le président.** La cinquième motion d'ordonnancement est déposée par les Verts et demande le traitement en urgence du projet de délibération PRD-223 du 16 avril 2019 intitulé «Gare aux toilettes!». Je donne la parole à M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini.

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve).** A moins de construire une ville pour des automates à billets, la mise à disposition de toilettes conformes au besoin est, si je puis dire, une question de dignité humaine. A l'approche de la fin des travaux des gares du CEVA, l'accès à des toilettes publiques devient urgent. C'est pourquoi nous vous proposons de voter l'urgence sur ce projet de délibération, qui pourrait être traité rapidement car il ne contient que cinq articles. Le premier demande d'utiliser toutes les voies politiques et légales afin de favoriser la mise à disposition de toilettes à l'usage de tous les genres; le deuxième demande d'exiger une mise à disposition gratuite desdites toilettes; le troisième demande de garantir l'accès aux personnes à mobilité réduite; le quatrième demande de prendre les mesures nécessaires pour qu'une solution transitoire soit mise à disposition aux frais du Canton et des CFF. Enfin, le cinquième article, et non des moindres, demande de refuser toute autorisation d'utilisation du domaine public pour l'inauguration du Léman Express à la fin du chantier tant que l'installation définitive de toilettes utilisables n'est pas réalisée. Une ville doit être construite pour ses habitants...

**Le président.** Une minute, Madame la conseillère municipale...

*M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini.* ... et il est urgent de traiter ce sujet avant la fin du chantier.

**Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-223 est acceptée par 63 oui contre 5 non.**

**Le président.** La sixième motion d'ordonnancement ayant été retirée, nous passons à la septième motion d'ordonnancement, déposée par le Parti démocrate-chrétien, qui demande le traitement en urgence du rapport PRD-156 A1 daté du 12 septembre 2017, intitulé «Ouvrons un crédit d'étude de 2 millions de francs visant à mener les études sur le projet lauréat de passerelle piétonne du Mont-Blanc afin de permettre enfin une cohabitation optimale des différents modes de transports sur le pont du Mont-Blanc (automobiles, cyclistes, transports publics et piétons)». Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole? Je vois M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis courir vers son siège, je peux donc lui donner la parole.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (PDC).** Toutes mes excuses, Monsieur le président. Le Parti démocrate-chrétien demande l'urgence sur cette passerelle piétonne pour deux raisons principales. Premièrement, parce qu'elle est attendue avec impatience par tous les acteurs de la mobilité pro-voiture, pro-vélo et pro-piétons, ce qui est assez rare pour être souligné. Deuxièmement parce que, comme vous le savez peut-être, la Confédération a promis de soutenir financièrement cette infrastructure à condition que la Ville de Genève donne le premier coup de pioche d'ici à la fin de l'année 2024. Compte tenu des étapes qu'il nous reste encore à franchir – aujourd'hui, on n'en est qu'au crédit d'étude –, le temps commence à être compté, raison pour laquelle le Parti démocrate-chrétien vous encourage à voter en faveur de cette urgence.

**Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport PRD-156 A1 est acceptée par 65 oui contre 8 non.**

**Le président.** Je passe à la huitième motion d'ordonnancement, déposée par M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat, pour l'adjonction à l'ordre du jour ainsi que le traitement en urgence de la motion M-1437 de M<sup>mes</sup> et MM. Alia Chaker Mangeat, Léonard Montavon, Anne Carron, Fabienne Beaud, Albane Schlechten, Jean-Charles Lathion, Marie Barbey-Chappuis, Souheil Sayegh, Uzma Khamis Vanini, Daniel Sormanni et Alfonso Gomez: «CFF, un train de retard?». La parole est demandée par M<sup>me</sup> Chaker Mangeat; j'anticipe, mais je pense avoir raison... Si elle veut bien appuyer sur son bouton de prise de parole... Voilà, à vous la parole, Madame Chaker Mangeat.

**M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (PDC).** Merci, Monsieur le président. Cette urgence demande à la Ville de prendre position face au projet d'augmentation du prix des abonnements CFF ainsi que face à l'éventuelle suppression de la carte journalière communale. Vous savez que la presse s'est fait l'écho de ces projets, qui paraissent aujourd'hui parfaitement incongrus sachant que les collectivités

cherchent justement à accroître l'attractivité des transports publics, notamment ceux des chemins de fer. Nous avons voté tout à l'heure en faveur de l'urgence climatique et pour la protection de l'environnement; cette urgence s'inscrit dans la même logique. Il est pour nous important que la Ville de Genève et le Conseil administratif se positionnent formellement avant que ces projets deviennent effectifs, raison pour laquelle nous vous demandons de soutenir l'urgence ce soir.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1437 est acceptée par 51 oui contre 17 non.

**Le président.** Nous passons à la neuvième motion d'ordonnancement, déposée par M. Pascal Holenweg, pour l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1438 de MM. et M<sup>me</sup> Pascal Holenweg, Albane Schlechten et François Mireval: «Pour la création d'un fonds intercommunal de soutien à l'action sociale d'urgence». Monsieur Holenweg, à vous la parole, pour une minute!

**M. Pascal Holenweg (S).** Je vais essayer, Monsieur le président...

**Le président.** Non, non, vous allez réussir...

*M. Pascal Holenweg.* Je devrais y arriver, Monsieur le président, puisque cette proposition demande le renvoi en commission d'un projet de motion qui s'inscrit dans la même veine que la recommandation proposée par le Parti libéral-radical et acceptée tout à l'heure au sujet du soutien financier à l'hébergement d'urgence. Ici, il n'est plus question d'hébergement d'urgence, mais tout de même d'une urgence pour sortir la Ville de Genève du parcours solitaire qu'elle mène pour l'hébergement des sans-abris et ainsi essayer d'obtenir la participation des quarante-quatre autres communes du canton et même du Canton, sans quoi c'est l'utilité même du Canton qui posera problème.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1438 est acceptée par 54 oui contre 18 non.

**Le président.** La dixième et dernière motion d'ordonnancement est déposée par M. Alfonso Gomez pour l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la résolution R-243 de M<sup>mes</sup> et MM. Alfonso Gomez, Laurence

Corpataux, Albane Schlechten, Pascal Holenweg, Daniel Sormanni, Anne Carron, Maria Pérez, Tobias Schnebli et Pierre Scherb, «Genève est Genève: les activités de la division «Actualités» de la RTS en Suisse romande doivent rester à Genève». M. Alfonso Gomez, à vous la parole. (*Réactions.*)

**M. Alfonso Gomez** (Ve). Merci, Monsieur le président...

**Le président.** On fait des efforts...

*M. Alfonso Gomez.* Je vous remercie, Monsieur le président. Nous demandons que cette résolution R-243 soit votée sur le siège, car, je me trompe peut-être, auquel cas cela apparaîtra dans le débat, mais il ne me semble pas avoir vu de commentaire ou de résolution publique du Conseil administratif à ce sujet – je n'ai cependant pas tout regardé. Il est important que notre délibératif fasse part de sa préoccupation face à l'éventualité qu'un pan primordial de la Radio Télévision Suisse (RTS) quitte la ville de Genève, alors qu'elle est tout de même la première ville de Suisse romande, qu'elle abrite les organisations internationales et qu'un grand nombre de conférences y sont organisées.

La RTS a un mandat de droit public et reçoit une part importante de redevance de notre ville et de notre canton, c'est pourquoi elle se doit malgré tout de continuer à répartir, si je peux m'exprimer ainsi, son activité comme c'est le cas aujourd'hui, c'est-à-dire avec la radio basée à Lausanne et une bonne partie de la télévision basée à Genève. Il faut que les différentes instances publiques fassent pression auprès de la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR) pour que cette centralisation dont on ne voit pas bien le but, si ce n'est paraît-il, mais j'en doute, de faire un certain nombre d'économies – il faudrait plutôt parler de réduction d'effectifs –, soit signalée comme n'allant pas dans le sens que souhaite cette entité.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-243 est acceptée à l'unanimité (72 oui).

(*Applaudissements.*)

**Le président.** Le dossier des urgences étant clos jusqu'à demain, je vous propose de passer aux renvois directs en commission. Vous verrez que ça s'annonce plus compliqué...

**6. Motion du 16 avril 2019 de M<sup>mes</sup> et MM. Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Jean-Pascal Cattin, Georges Martinoli, Yasmine Menétrey, Pascal Holenweg, Laurence Corpataux, Simon Brandt, Uzma Khamis Vannini, Michel Nargi et Sophie Courvoisier: «Établissons la clause du besoin pour les WC dans les gares du CEVA» (M-1432)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- les nombreuses tergiversations autour de la clause du besoin dans les professions médicales;
- la réflexion du Conseil d'Etat quant à l'établissement d'une telle clause pour les équipements médicaux;
- la nécessité qu'il y a d'y songer pour les installations hygiéniques et sanitaires;
- certains besoins étant reconnus plus pressants que d'autres;
- que les équipements des gares du CEVA ne peuvent ignorer cette évidence;
- les plans des architectes ayant passé à la chasse l'installation de WC publics dans les gares du CEVA,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'établir la clause du besoin pour les équipements sanitaires de la gare Champel-Hôpital du CEVA;
- d'étudier les modifications d'ouvrage consécutives à cet impératif, aux frais des CFF;
- d'envisager la gratuité de ceux-ci.

*(Cette motion est retirée par ses auteurs.)*

---

<sup>1</sup> Annoncée et motion d'ordonnancement, 6431.

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

## **7. Proposition du Conseil administratif du 27 mars 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 100 000 francs destiné à subventionner la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (PR-1351).**

### **Contexte**

La Suisse accueille sur son sol des organisations internationales et des conférences internationales depuis plus de 150 ans. Ce rôle d'Etat hôte est fortement ancré dans la tradition de notre pays et dans sa politique des bons offices. Il fait partie de son identité. Des conférences et réunions internationales ont régulièrement lieu dans diverses parties du pays. C'est à Genève que se déroule toutefois l'essentiel des activités internationales. De par sa concentration unique au monde d'acteurs internationaux, ce qu'on appelle la Genève internationale est devenue au fil du temps l'un des principaux centres de gouvernance mondiale. Siège de 37 organisations internationales, de 177 Etats membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) et de plus de 380 organisations non gouvernementales (ONG), occupant plus de 30 000 fonctionnaires internationaux, plus de 43 000 personnes si l'on inclut les familles, et accueillant chaque année plus de 220 000 délégué-e-s du monde entier dont plus de 4000 chef-fe-s d'Etat ou de gouvernement, Genève dispose en effet d'une concentration d'acteurs internationaux unique au monde. Cette position fait d'elle l'un des principaux centres de gouvernance au monde, si ce n'est le principal, et le cœur opérationnel du système multilatéral. C'est en effet à Genève que sont discutées, décidées et réglementées de très nombreuses normes qui impactent en tout temps la vie de l'ensemble des citoyens et des citoyennes de la planète. Que ce soit dans le domaine de la santé publique, du commerce, des droits de l'homme ou de l'action humanitaire, en passant par l'environnement ou les télécommunications, pour ne citer que quelques domaines, la Genève internationale est au centre des développements et décisions.

Cette situation représente un atout de taille pour la politique extérieure suisse et engendre des retombées économiques importantes, pour la région et pour l'ensemble du pays. En effet, leur présence apporte à la Suisse des gains économiques significatifs. Les dépenses estimées des organisations internationales et des employé-e-s de la Genève internationale, ainsi que des délégué-e-s externes qui s'y rendent, se chiffrent à plus de 6 milliards de francs (+3,6% entre 2017 et 2018), dont plus de la moitié est dépensée en Suisse. Selon des calculs établis sur la base des chiffres de 2012, la Genève internationale contribue à 11,3% du produit intérieur brut (PIB) du canton de Genève, ce qui représente 1% du PIB suisse, proportion non négligeable sachant que l'ensemble du secteur du tourisme représente environ 3% du PIB suisse. En termes d'emplois, ce sont plus de 30 000 fonctionnaires internationaux qui travaillent à Genève. A cela s'ajoutent environ 30 000 emplois indirects et induits générés par l'activité de la Genève internationale, ce qui représente

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

en tout plus de 14% des emplois implantés dans le canton de Genève. Ces activités dégagent d'importantes recettes fiscales, évaluées à 634,2 millions de francs en 2012, dont 151,1 millions de francs pour la Confédération.

Cette position n'est toutefois pas assurée dans le temps. Face à divers défis auxquels elle est confrontée, dont notamment une concurrence très forte de la part d'autres villes et Etats hôtes et un coût élevé de la vie, Genève et la Suisse doivent s'assurer de rester attrayantes et compétitives. A cette fin, une stratégie commune à la Confédération, au Canton et à la Ville de Genève a été développée en 2013 pour la Genève internationale<sup>1</sup> (annexe 1). Sur cette base, le Conseil fédéral a présenté pour la première fois au Parlement un message concernant les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte. Des moyens financiers et en ressources humaines supplémentaires avaient été demandés dans ce cadre. Pour la première fois, un plan financier quadriennal, sous la forme d'un plafond de dépenses, était prévu pour le développement de la politique d'Etat hôte. Ce plafond de dépenses, d'un montant de 102,4 millions de francs, couvre la période 2016 à 2019.

C'est également sur cette base que la Ville de Genève s'est engagée dans le soutien à la rénovation du Palais des Nations sous la forme d'un prêt sans intérêt d'un montant de 20 millions de francs.

Dans la continuité de ce soutien à la Genève internationale, le Conseil fédéral a récemment déposé un nouveau message<sup>2</sup> devant le Parlement afin de renouveler le cadre de financement pluriannuel pour la période 2020-2023 (annexe 2).

Il a par ailleurs également validé la proposition de création de la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator dont l'objectif est de mettre à la disposition de la communauté internationale un instrument novateur et flexible qui permettra de catalyser le travail des organisations internationales pour traiter rapidement les thèmes de la diplomatie multilatérale du XXI<sup>e</sup> siècle.

### **Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator**

Suite au travail d'un groupe de haut niveau mandaté par le Conseil fédéral pour proposer des solutions face aux défis que la Genève internationale devait relever, il a été établi qu'il ne fallait pas seulement la renforcer dans ses principaux pôles de compétence traditionnels, mais également la positionner dans le traitement des thèmes émergents.

---

<sup>1</sup> Stratégie conjointe de la Confédération, du Canton et de la Ville de Genève pour l'avenir de la Genève internationale, 25 juin 2013.

<sup>2</sup> Message du 20 février 2019 concernant les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte pour la période 2020-2023.

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

Pour cela, il est nécessaire de donner des impulsions, de créer ou de soutenir la création d'instruments, entités, mécanismes ou processus capables de rapprocher le monde scientifique et technologique d'une part (pôles de recherches, centres académiques, think tanks), et le monde diplomatique (organisations internationales et États) d'autre part, afin d'identifier les rapides évolutions technologiques et d'appréhender leur impact sur la société d'aujourd'hui et de demain.

L'objectif est de pouvoir proposer aux organisations internationales des outils, des méthodes, des processus ou des projets de régulation, et leur permettre ainsi d'assurer leur mandat de régulation mondiale.

Si l'on souhaite que Genève reste à l'avenir un centre de gouvernance mondiale pertinent, il est crucial qu'elle se préoccupe de ces thèmes émergents qui auront un impact profond sur nos sociétés et nos modes de vie. A défaut, d'autres centres se développeront ailleurs, dont la pertinence ira croissant avec le temps, aux dépens de Genève.

C'est dans ce contexte que le Conseil fédéral a décidé d'agir en créant, avec le Canton de Genève, la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator. Cette dernière vise à positionner la Genève internationale dans ces thèmes émergents qui vont occuper la scène mondiale ces prochaines décennies. Elle a pour objectif d'anticiper les thèmes à l'agenda de la gouvernance mondiale de demain, d'analyser leur impact sur nos sociétés et de proposer des solutions aux défis globaux, comme les avancées de la génétique, de l'agriculture ou l'impact de l'intelligence artificielle sur le travail.

### **Création de la fondation**

La fondation est créée par la Confédération et le Canton pour une durée limitée de trois ans. Selon ses statuts (annexe 3) la présidence et la vice-présidence sont nommées par les membres fondateurs. MM. Peter Brabeck-Letmathe, président, et Patrick Aebischer, vice-président, ont été choisis par les fondateurs.

La Confédération et le Canton nomment un représentant chacun. Le-la représentant-e cantonal-e sera nommé-e d'entente entre la Ville de Genève et le Canton.

Le président et le vice-président peuvent ensuite nommer jusqu'à cinq autres membres en fonction du développement des activités de la fondation.

L'objectif de cette première phase d'une durée limitée est de tester la pertinence de ce nouvel outil en constituant les organes de la fondation et de lancer deux projets, par exemple l'édition génétique et le CERN de la Terre.

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

*Edition génétique*

Ce thème permet d'illustrer le type de défi auquel la communauté internationale sera confrontée dans les décennies à venir et de démontrer la nécessité d'un tel instrument. Alors que l'annonce de la naissance en Chine de jumelles génétiquement modifiées par la technologie d'édition génétique des «ciseaux moléculaires» a suscité une vive émotion fin 2018, leurs créateurs avaient déjà lancé en 2015 un appel à la communauté internationale afin de définir une approche globale de l'édition génétique avant que cette technologie ne soit appliquée à l'humain. Si cette proposition est restée lettre morte, c'est faute d'interface réelle entre diplomatie, science et acteurs privés sur le terrain. A ce jour, personne n'a de vue d'ensemble des utilisations de cette technique dans le monde.

Ainsi, la fondation aura pour tâche première d'établir une vue d'ensemble des pratiques en cours, d'identifier et d'encourager les applications permettant au maximum de personnes d'en bénéficier et d'amorcer une réflexion sur une approche globale de l'édition génétique (notamment d'un point de vue éthique), en collaboration avec les organisations internationales, telle que l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

*CERN de la Terre*

Avec le Conseil européen pour la recherche nucléaire (CERN), la Suisse abrite l'une des infrastructures internationales de recherche les plus avancées du monde dans le domaine de la physique nucléaire et des particules. Sa création est le fruit de la volonté de la communauté des physiciens de se doter d'un programme scientifique global dépassant les recherches sectorielles et visant le développement d'un volet collaboratif et pacifique de la recherche nucléaire. De manière similaire, la question des ressources naturelles est actuellement un enjeu crucial pour la gouvernance mondiale, en particulier les ressources propres aux environnements dits «extrêmes» (montagneuses, océanographiques, polaires ou spatiales). Aujourd'hui, des voix s'élèvent pour appeler à imiter la démarche du CERN et à l'appliquer par analogie au domaine des ressources dans leur ensemble – soit créer un «CERN de la Terre». Il s'agit notamment de réunir les banques de données existantes disséminées de par le monde et de les faire interagir les unes avec les autres afin de construire petit à petit un modèle crédible du système Terre.

Dans cette perspective, la Fondation pourrait se concentrer sur un ou plusieurs thèmes émergents en matière de ressources globales, tels que la préservation des coraux; l'exploitation des ressources biologiques polaires et océanographiques («environmental DNA»); la «déplastification» des océans; ou encore l'utilisation des ressources spatiales. A titre d'exemple, la préservation des coraux est un enjeu

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

essentiel pour la biodiversité et l'équilibre socio-économique de vastes régions du monde. En effet, les coraux subissent les conséquences du changement climatique, avec pour conséquence leur disparition depuis quelques années dans certaines régions. En mai 2017, deux chercheurs (dont l'un est professeur à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL)) ont fait une découverte essentielle sur l'extrême résistance et la résilience au changement climatique d'une espèce de corail de la mer Rouge. Ces travaux ouvrent la voie à une solution pour sauvegarder les récifs coralliens, l'évolution assistée, qui consiste à utiliser l'acide désoxyribonucléique (ADN) des coraux de la péninsule Arabique pour renforcer les coraux des autres continents.

Ainsi, la fondation aura pour tâche de mettre en commun les échantillons des différentes expéditions «coraux» en cours (base d'un futur «CERN de la Terre»), d'en tirer des enseignements globaux et de proposer des projets pilotes utilisant notamment des techniques d'évolution assistée. Pour ce faire, elle collaborera avec les organisations internationales concernées et les acteurs des principales campagnes de recueil d'échantillons dans le monde.

### **Financement de la fondation**

La fondation sera principalement financée par la Confédération qui a prévu de participer à hauteur de 1 million de francs par année pendant trois ans.

La Ville et le Canton sont appelés à apporter un soutien financier certes beaucoup moins conséquent mais très important symboliquement. En effet, le Parlement fédéral souhaite que le Canton et la Ville de Genève participent financièrement au projet de soutien à la Genève internationale porté par la Confédération puisqu'ils sont les principaux bénéficiaires de cette politique.

Le Canton et la Ville de Genève, sous réserve des accords nécessaires de leur législatif et délibératif, ont accepté de financer le fonctionnement de la fondation à hauteur de 100 000 francs par année de 2019 à 2021.

La présente demande de crédit a ainsi pour objectif de financer la part 2019 de la Ville de Genève. Les tranches 2020 et 2021 seront intégrées au budget de fonctionnement.

### **Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le service gestionnaire de cette subvention est le Service des relations extérieures de la Ville de Genève.

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 100 000 francs destiné à subventionner la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator.

*Art. 2.* – Les charges supplémentaires prévues à l'article premier seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2019.

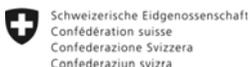
*Art. 3.* – Les charges prévues à l'article premier seront imputées aux comptes budgétaires 2019 au Service des relations extérieures, cellule d'imputation A004, politique publique 59, sur le groupe de compte 36.

*Annexes:*

- groupe permanent conjoint Confédération Canton sur les priorités de la Genève internationale (annexe 1)
- mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte pour la période 2020-2023 (annexe 2)
- statuts de la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (annexe 3)

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

Annexe 1



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

**GROUPE PERMANENT CONJOINT CONFEDERATION CANTON SUR LES PRIORITES  
DE LA GENEVE INTERNATIONALE**

# La Genève internationale et son avenir

25 juin 2013

---

## Etat des lieux, défis et stratégies

---

Le 19 novembre 2012, le Groupe permanent conjoint (GPC) a donné mandat à sa composante technique de "mener une réflexion approfondie sur le futur de la Genève internationale et d'en présenter les résultats à la séance du GPCP au printemps 2013, en y intégrant, le cas échéant, des propositions d'action".

Le présent document est le résultat de ce mandat. Il intègre les constats et recommandations de la Task Force «Genève internationale» mise sur pied par le DFAE qui a terminé ses travaux fin avril 2013. Le rapport conjoint constitue le premier document commun de nature stratégique sur la Genève internationale depuis le premier rapport du GPC, daté de 1995.

Le rapport est composé de deux parties. La première est un résumé des conclusions et des propositions d'action. La seconde est une présentation plus détaillée de l'état des lieux, des défis et des orientations proposées.

## Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator

---

### Partie 1: résumé et plan d'action

---

#### Résumé

Depuis la création de la Croix-Rouge il y a 150 ans, la Genève internationale s'est considérablement développée et diversifiée et constitue actuellement un des premiers pôles de gouvernance mondiale. Elle incarne ainsi un engagement international majeur de la Confédération suisse et de Genève en faveur de l'humanité.

La Genève internationale, ou Suisse internationale par Genève, est également un instrument précieux et une plateforme de première importance pour la politique extérieure suisse. Par sa longue tradition humanitaire, elle incarne des valeurs centrales de la politique extérieure suisse, dans lesquelles une vaste majorité de la population du pays se reconnaît. Enfin, la Genève internationale est une composante essentielle de l'identité de Genève, ainsi qu'un acteur économique considérable pour l'Arc lémanique.

La politique d'accueil active et continuellement adaptée des organisations internationales (OI), des représentations des pays membres et de la société civile a réussi à faire de Genève, et donc de la Suisse, un pôle de compétences reconnu dans les domaines suivants:

1. La paix, la sécurité, le désarmement
2. L'action et le droit humanitaires, les droits de l'homme, les migrations
3. Le travail, l'économie, le commerce, la science, les télécommunications
4. La santé
5. L'environnement, le développement durable

La conjonction de ces divers éléments a permis à la Genève internationale de faire face à des défis importants, et de demeurer l'un des principaux centres de gouvernance mondiale avec New York.

Cependant, la Genève internationale et la politique d'accueil suisse doivent faire face à une modification rapide de l'environnement international, marquée notamment par la fragmentation de la gouvernance mondiale et la crise financière. Ces nombreux défis nécessitent des efforts et des ressources supplémentaires. Il s'agit ainsi de réfléchir au maintien et au développement de l'attractivité et de l'excellence de la Genève internationale en anticipant les thèmes qui occuperont l'agenda international et en favorisant la visibilité des acteurs présents à Genève sur ces sujets. Il faut également mieux exploiter les ressources offertes par la présence sur un même territoire d'un ensemble unique d'organisations internationales, de missions permanentes (MP), d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'institutions académiques.

Afin d'assurer le futur de Genève, voire de la Suisse, en tant que centre de gouvernance globale, une stratégie s'articulant autour de piliers principaux et matérialisée par six axes est proposée. Le premier pilier ("hardware") porte sur le renforcement des instruments déjà utilisés dans le but de les compléter et les rendre encore plus efficaces. Le deuxième pilier ("software") se concentre sur le développement des capacités de formation, de réflexion et de savoir-faire genevois et suisse relatives à la gouvernance globale en vue de développer une vision à long terme.

Le catalogue de mesures présenté ci-dessous illustre la manière dont la nouvelle stratégie visant à renforcer l'attractivité et la compétitivité de la Genève internationale peut être mise en œuvre.

\* Mesure à court et moyen terme (2 à 3 ans)

\*\* Mesure à moyen et long terme (5 à 10 ans)

Ces mesures sont des intentions. Elles doivent encore être détaillées, chiffrées et validées par les instances compétentes selon les procédures en vigueur.

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

Page : 3/31

---

**Axe n°1: Renforcer le dispositif d'accueil**

- a. Soutenir la rénovation des bâtiments d'OI\*
  - Adapter la politique d'accueil par rapport aux rénovations/prêts à la rénovation [Conf.]
  - Modifier les statuts de la FIPOI pour assurer les nouvelles fonctions en termes de rénovation [Conf./Canton]
  - Soutenir les projets de valorisation des terrains des OI en vue de financer les rénovations [Conf./Canton/Ville]
  - Introduire les instruments appropriés pour le financement des prêts à la rénovation [Conf.]
  - Financer et piloter des études préliminaires ou complémentaires sur les rénovations [Canton]
  - Mettre à disposition de l'expertise et des services spécialisés du canton pour le développement et la réalisation des projets de rénovation [Canton]
  - Etudier les modalités d'une participation de la Ville au soutien à la rénovation des bâtiments d'OI [Ville]
  - Soutenir le projet de la Tour des Feuillantines<sup>1</sup> [Conf./Canton]
- b. Améliorer les procédures d'attribution de visas [Conf.]\*
  - Développer une formation spécifique et une information régulière destinées aux collaborateurs de missions et de chancelleries suisses dans notre réseau de représentation
  - Examiner avec l'Office fédéral des migrations (ODM) et les autres partenaires concernés, les possibilités d'amélioration des procédures en fonction de la spécificité des profils désireux de participer aux nombreux événements de la Genève internationale
  - Sensibiliser les Etats concernés sur les procédures et les moyens à disposition pour faciliter les procédures d'octroi de visas
  - Renforcer l'équipe de la section en charge des visas à la Mission suisse ONUG à Genève
- c. Elargir les offres d'accueil pour les ONG\*
  - Faciliter l'obtention de visas pour la participation à des conférences/commissions [Conf]
  - Faciliter l'obtention de permis de travail et de séjour pour du personnel étranger spécialement qualifié [Canton]
  - Accroître le parc de bureaux et d'hébergement à coût modéré par l'intermédiaire de la Fondation du Centre international de Genève (FCIG) [Canton]
- d. Améliorer la mise en œuvre du régime des privilèges et immunités [Conf.]\*
  - Eliminer les freins et les obstacles qui demeurent en la matière sans que cela n'entraîne de modifications de la Loi sur l'Etat hôte et son ordonnance d'application, ni les accords de siège conclus avec les OI
  - Discuter d'un assouplissement des règles et/ou d'un allègement des procédures concernant les véhicules immatriculés en plaques diplomatiques, l'acquisition d'immeubles par les Etats et les OI et les demandes de permis de séjour par des anciens titulaires de cartes de légitimation du DFAE
  - Assouplir les règles concernant l'octroi des différents types de cartes de légitimation du DFAE au personnel de carrière des Etats

---

<sup>1</sup>Tour des Feuillantines: à proximité de la place des Nations, entre la route de Ferney et l'avenue de la Paix, cette tour de 15 à 20 étages devrait accueillir ces prochaines années un espace public et touristique pour valoriser les archives de l'ONU et promouvoir la Genève Internationale, ainsi que des appartements résidentiels et un ensemble de services dédiés en priorité aux fonctionnaires internationaux.

## Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator

- Trouver une solution permettant aux employés locaux des MP (employés ne faisant pas partie du personnel de carrière des Etats) de pouvoir adhérer volontairement aux assurances sociales suisses (AVS, etc.)
- e. Examiner la possibilité de mettre à disposition au CIGC, à coût modeste, un équipement à la pointe de la technologie, notamment pour permettre la tenue de vidéo-conférences [Conf./Canton/evtl. PPP]\*
- f. Développer une stratégie de mobilité pour le trafic de transit dans le périmètre du Jardin des Nations et l'accompagnement des OI dans le développement de leur plan de mobilité douce [Conf./Canton]\*\*

### Axe n°2: Développer le réseau de formation, réflexion et savoir-faire genevois/suisse

- a. Mettre en place des plateformes de réflexion et de discussion sur la gouvernance mondiale, thématiques et intersectorielles (multi-stakeholder)\*
  - Identification et soutien de deux ou trois projets pilotes [Conf./Canton/evtl. PPP]
  - Réalisation du projet Penthes [Canton]
- b. Attirer des *think tanks* suisses et internationaux de premier plan\*
  - Créer des lieux emblématiques de réflexions pour les plateformes et les *think tanks*\*\*
  - Maintien et renforcement du soutien au projet de Maison de la Paix, notamment par l'élaboration d'une stratégie visant à son rayonnement comme centre de compétence en matière de paix, de sécurité et de développement [Conf.]
  - Conclusion de MoU avec deux à trois *think tanks* [Conf./Canton] et soutien à des projets temporaires ou pour l'établissement à long terme à Genève, notamment en relation avec le projet Penthes.
- c. Mettre en place une structure de renforcement des capacités des acteurs de la gouvernance mondiale (capacity building) et développer «l'excellence de Genève» comme un atout exportable (*branding*)\*\*
  - Finalisation d'un mapping des formations en coopération internationale disponible à Genève et mise en place d'un portail d'information [Canton]
  - Coopération avec des partenaires suisses et internationaux pour la mise en place de formations à destination des missions et délégations [Conf./Canton/evtl. PPP]
  - Coopération avec les universités et les instituts de recherche suisses et internationaux pour la mise en place de formations universitaires dans le domaine de la gouvernance globale, avec un accent sur les cinq pôles de compétence (clusters) représentés à Genève [Conf./Canton]

### Axe n°3: Viser à l'universalité des représentations des Etats

- a. Soutenir l'installation et la présence des missions des pays les moins avancés (PMA) \*\*
  - Faciliter l'accès à des bureaux en assurant le cautionnement de la garantie et/ou en augmentant l'aide au loyer et/ou en mettant à disposition des bureaux réservés aux PMA [Canton]
  - Equiper les bureaux en mobilier et en matériel informatique [Conf./Canton]
  - Développer un programme de stagiaires et d'experts internationaux bénévoles ou rémunérés au profit des missions des PMA [Conf./Canton]
  - Soutenir le développement d'un projet de logement à coût modéré à l'intention des représentants des PMA [Canton]

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

Page : 5/31

---

- b. Encourager les pays non-encore représentés à s'installer à Genève\*\*
  - Nomination d'un ambassadeur itinérant chargé de persuader les 22 Etats membres de l'ONU non-encore représentés d'ouvrir une Mission à Genève [Conf.]

**Axe n°4: Promouvoir les partenariats**

- a. Evaluer les potentiels de collaborations avec le canton de Vaud, notamment dans le domaine des fédérations sportives [Conf./Canton]\*
- b. Evaluer les potentiels de collaborations avec la France voisine [Conf./Canton]\*

**Axe n°5: Améliorer la communication de et sur la Genève internationale**

- a. Sensibiliser les publics genevois, suisses et internationaux\*
  - Développer le site "Genève - coopération internationale" comme plateforme d'information sur la Genève internationale, en français, en allemand et en anglais [Conf./Canton]\*
  - Evaluer la possibilité de maintenir une radio anglophone de qualité en Suisse
  - Soutenir les journées portes ouvertes des OI [Conf./Canton]\*
  - Sensibiliser les journalistes genevois, suisses et internationaux, notamment à travers le Club suisse de la Presse [Conf./Canton/Ville]\*
  - Utilisation des médias sociaux [Conf./Canton]\*
  - Procéder à une évaluation de la visibilité médiatique globale du travail de la Genève internationale [Conf.]
  - Revisiter la narration de la Genève internationale//l'image de marque de la Genève internationale/ de la Suisse internationale par Genève [Conf./Canton/Ville]\*\*
  - Réalisation de courts métrages sur les métiers de la coopération internationale et/ou d'une série de fictions [Conf.- PRS/Canton/Ville/]\*
  - Présenter aux dirigeants et aux collaborateurs des organisations de la Genève internationale les projets d'urbanisme et de mobilité du canton [Canton].
- b. Sensibiliser des *leaders d'opinions* genevois et du reste de la Suisse [Conf./Canton/Ville]\*
  - Développer des contacts réguliers, notamment avec les parlementaires fédéraux
- c. Promouvoir la Genève internationale dans d'autres centres de la gouvernance mondiale par l'intermédiaire des représentations suisses à l'étranger [Conf.]\*\*

**Axe n°6: Mener une action coordonnée et informée**

- a. Assurer le suivi des travaux du Groupe permanent conjoint technique (GPCT) et du Groupe permanent conjoint politique (GPCP)\*
  - Développement continu des mesures et de leur suivi par le GPCT [Conf./Canton/Ville]
  - Rapport biennuel sur la mise en œuvre par le GPCT [Conf./Canton/Ville]
- b. Mettre en place un observatoire commun [Conf./Canton/Ville]\*
  - Assurer un monitoring régulier de la situation des OI, de leur personnel et des risques de délocalisation, ainsi que de l'offre des principales villes concurrentes et des réflexions sur l'évolution de la coopération internationale
- c. Mettre en place des instruments renforcés de concertation au sein de la Confédération [Conf.] \*

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

- Réunions interdépartementales destinées à la mise à niveau des cadres des divisions internationales sur les questions communes à tous les processus multilatéraux
  - Plateformes d'information interdépartementales sectorielles destinées à renforcer la position suisse dans et vis-à-vis de la Genève internationale
- d. En tenant compte de l'existence de la commission consultative sur la Genève internationale du canton, mettre en place un Groupe de réflexion commun sur le futur de la Genève internationale\*
- Composition: présence de personnalités suisses et internationales de haut rang avec une expérience pertinente avec ou sans relation directe avec la Genève internationale [Conf./Canton]
  - But: accompagner les développements de réflexions stratégiques à long terme et la mise en œuvre de la stratégie pour la Genève internationale [Conf.]
- e. Développer une stratégie concertée de promotion de Genève au sein des réseaux de villes existants dont la Ville de Genève est membre. Il s'agit notamment des réseaux Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), Association internationale des Maires francophones (AIMF) et Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) [Conf./Canton/Ville]\*

## Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator

Page : 7/31

---

## Partie 2: état des lieux, défis, orientations

---

### Introduction

Ces dix dernières années, la Genève internationale a augmenté son potentiel d'attractivité et d'universalité en devenant un centre d'excellence dans cinq domaines principaux ou clusters, et en voyant s'installer un nombre toujours plus grand d'OI, d'ONG, ainsi que de missions permanentes et de délégations permanentes d'organisations internationales auprès d'OI. De nouveaux acteurs, tels que les partenaires privés (entreprises, individus), ainsi que des secrétariats de conventions et de réseaux, jouent un rôle toujours plus important sur la scène internationale et ont choisi Genève pour s'y établir.

Parallèlement toutefois à ces développements, de nouvelles attentes et revendications de la part des OI sises en Suisse se sont rapidement multipliées et l'Etat hôte est désormais de plus en plus sollicité pour leur apporter un soutien plus substantiel dans divers domaines<sup>2</sup>. Cela s'explique en partie par la crise financière débutée en 2008, la force du franc suisse et le coût élevé de la vie qui exercent une pression budgétaire sur les hôtes internationaux présents à Genève. En parallèle, une nouvelle tendance en matière de concurrence est apparue entre Etats pour l'accueil de conférences et d'organisations internationales, à savoir un déplacement du nord-ouest vers le sud-est et en particulier vers les pays émergents (Europe de l'Est, Emirats Arabes Unis, Qatar, Turquie, Malaisie, Philippines, Corée du Sud, Singapour) qui offrent des conditions avantageuses, par exemple en termes d'offres immobilières et de rapidité de prises de décisions. Les effets cumulés de ces facteurs sont la délocalisation d'une partie des activités d'organisations internationales vers d'autres villes.

En outre, l'Etat hôte doit également faire face à des défis liés à la fragmentation de la gouvernance multilatérale, la multiplication des acteurs sur la scène internationale, ainsi que le poids prépondérant des nouvelles technologies de communication qui ont un impact sur la Genève internationale, synonyme pour beaucoup d'un ordre mondial désormais révolu, celui du 20<sup>ème</sup> siècle.

Devant cette multiplication de défis auxquels est confrontée notre politique d'accueil, il s'agit de réfléchir au maintien et au développement de l'attractivité et de l'excellence de la Genève internationale. A cet effet, lors de sa séance du 19 novembre 2012, le Groupe permanent conjoint politique (GPCP) a confié au Groupe permanent conjoint technique (GPCT) le mandat «*de mener une réflexion approfondie sur le futur de la Genève internationale et d'en présenter les résultats à la séance du GPCP au printemps 2013, en y intégrant, le cas échéant, des propositions d'action*».

En parallèle, le DFAE a mis sur pied, en novembre 2012 année, une «Task force» dont le mandat était le suivant: «*répondre aux nouveaux défis de manière adéquate, ciblée et rapide de façon à renforcer de manière durable l'attractivité et la compétitivité de la Genève internationale*». Cette Task force a terminé ses travaux fin avril 2013.

Ce rapport présente un état des lieux aux niveaux politique, social et financier du fonctionnement de la Genève internationale et des effets et bénéfices que cette dernière a sur le canton de Genève et la Confédération, ainsi que des défis rencontrés. Ces constatations sont suivies d'une série de recommandations sur l'évolution de la politique d'accueil de la Confédération et du canton de Genève. Il s'agit, comme par le passé, de mettre à disposition les meilleures conditions-cadre possibles. Mais il faut aussi développer une stratégie innovante qui tienne compte à la fois des atouts sous-exploités de la Genève internationale et d'un environnement en constante transformation.

---

<sup>2</sup>Les domaines concernés sont en particulier: rénovations des bâtiments, sécurité, gratuité des locations, charges et frais d'entretien courants, privilèges et immunités, frais de séjour et de voyage et frais de fonctionnement.

## Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator

### I. ETAT DES LIEUX

#### 1. La Genève internationale aujourd'hui

##### 150 ans d'histoire

En 2013, le CICR fête ses 150 ans. Cet âge correspond à celui de la Genève internationale, née elle-même en 1863. Le véritable envol se situe en 1919 avec la création de la Société des Nations et de l'Organisation internationale du travail. La fin du second conflit mondial est un tournant. La SDN disparaît. L'Organisation des Nations Unies (ONU) voit le jour et s'installe à New York. Genève n'accueille plus que le siège européen de l'organisation universelle. Toutefois, de nombreux organes et organisations spécialisées de l'ONU restent et se développent à Genève (OIT, OMS, OMPI, UIT, OMM, HCR, etc.). En 1954, le CERN voit le jour sur la frontière genevoise entre la France et la Suisse. En 1996, l'Organisation mondiale du commerce succède au *General agreement on tariffs and trade* (GATT). Les années 2000 voient apparaître plusieurs nouvelles organisations dans le domaine de la santé (Fonds mondial, GAVI, etc) et de l'environnement/développement durable (Global Framework for Climate Services, Global Footprint Network, Green Growth Knowledge Platform, etc.), ainsi que la création du Conseil des droits de l'Homme. Genève peut ainsi être considérée comme un centre de gouvernance de la politique environnementale internationale, car y sont présents un nombre plus élevé de diplomates et d'experts dans l'environnement qu'à Bonn ou à Nairobi. En outre, la majorité des conférences internationales sur l'environnement se déroulent à Genève. Toujours davantage d'ONG coopérant avec ces différentes institutions s'installent également à Genève. Aujourd'hui, les organisations internationales et les fonctionnaires internationaux n'ont jamais été aussi nombreux à Genève.

##### Une plateforme de coopération internationale

Ainsi, la Suisse accueille actuellement plus d'OI que n'importe quel autre pays au monde. Aucune autre ville que Genève ne rassemble autant de personnes travaillant pour des organisations à vocation universelle. La compétitivité de la Suisse dans des thématiques spécifiques, contribue également à renforcer la compétitivité et l'excellence de Genève. L'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) est le bureau des Nations Unies le plus important après le siège principal à New York. Actuellement, 35 OI et organismes internationaux sont sis en Suisse, dont 30 à Genève, 2 dans le canton de Vaud, 2 à Berne et une à Bâle. 172 Etats (dont la Suisse) sont représentés auprès des organisations internationales par leurs missions permanentes.

En comparaison internationale, Genève est également le premier centre de gouvernance mondiale, avant New York, au niveau du nombre de conférences et de réunions internationales qui s'y tiennent annuellement, à savoir autour de 2'700. Ces réunions rassemblent chaque année près de 200'000 experts et délégués du monde entier<sup>3</sup>. A cela s'ajoutent environ 3'000 visites de chefs d'Etat, chefs de gouvernement et ministres par an (y compris les visites privées). La communauté internationale s'élève à 42'000 personnes, comprenant le personnel des OI et des missions permanentes, ainsi que les membres de leurs familles<sup>4</sup>. La situation géographique de Genève et son aéroport international permettent de plus un accès facilité depuis le monde entier.

L'importance de la Genève internationale s'explique, au-delà de la présence de l'ONUG et des nombreuses agences onusiennes spécialisées, par le développement et le renforcement de cinq pôles de compétence (ou «clusters»):

1. La paix, la sécurité, le désarmement
2. L'action et le droit humanitaires, les droits de l'homme, les migrations
3. Le travail, l'économie, le commerce, la science, les télécommunications

<sup>3</sup>Source : Office cantonal de la statistique, Département des finances, République et Canton de Genève, 13.11.2012.

<sup>4</sup>Source : Base de données « Ordipro » du DFAE sur les titulaires d'une carte de légitimation.

## Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator

Page : 9/31

---

4. La santé
5. L'environnement, le développement durable

Ainsi, le développement et la prépondérance de ces priorités thématiques à Genève a permis la création de synergies, encore sous-développées toutefois, entre les différents acteurs. Ces synergies sont d'autant plus importantes que les problématiques relevant de la gouvernance mondiale ont un caractère de plus en plus transversal. La proximité des agences onusiennes spécialisées, de la société civile et des experts tant du monde académique qu'au sein des missions permanentes placent Genève comme capitale mondiale des droits de l'Homme, de l'humanitaire, de la santé, ainsi que des thématiques globales ayant trait au travail, aux sciences et aux télécommunications.

Genève et la région lémanique bénéficient également d'un environnement académique de qualité en développement continu, constitué d'universités figurant dans le top 100 mondial<sup>5</sup>, d'instituts et de centres. Trois fondations suisses spécialisées traitant des questions de sécurité internationale complètent le panorama de ce pôle académique : le Centre international de déminage humanitaire, le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées et le Centre de politique de sécurité. A côté du World Economic Forum (WEF), un *think tank* au rayonnement international, s'ajoutent de multiples centres d'expertise et de savoir-faire à haute valeur ajoutée pour chacun des clusters genevois. Ces derniers ont cependant besoin, à l'heure actuelle, d'une visibilité et d'une reconnaissance accrues.

## 2. Impact sur Genève et la Suisse

### Un avantage pour la politique étrangère suisse

Les cinq pôles de compétence mentionnés ci-dessus font de Genève un centre de première importance pour la politique étrangère suisse. De nombreuses rencontres de haut niveau s'y tiennent, ainsi que des négociations discrètes telles que les Geneva Talks sur la question du nucléaire iranien. A cela s'ajoutent les conférences et réunions internationales, telles que les assemblées générales statutaires des agences spécialisées onusiennes qui attirent, chaque année, de nombreuses personnalités politiques de première importance et favorisent ainsi de nombreuses réunions bilatérales.

Du fait des chiffres qui précèdent et de la démonstration de son rôle prépondérant en tant que centre diplomatique mondial et pôle d'excellence, la Genève internationale confère à la Suisse un poids politique nettement supérieur à sa taille et contribue à la réalisation des objectifs de sa politique extérieure, tout en renforçant la position de notre pays dans le monde, au travers de contacts étroits et privilégiés avec les principaux acteurs et décideurs de la diplomatie internationale.

### Une composante de l'identité cantonale

La Genève internationale est une composante essentielle de l'identité de la République et canton de Genève. Historiquement, elle s'inscrit dans une tradition d'ouverture et de rayonnement dont la période de la Réforme et du Refuge fut l'expression la plus visible. Démographiquement, Genève est le canton de Suisse qui accueille parmi ses résidents le plus d'étrangers (40%) et le plus de nationalités (191)<sup>6</sup>. Symboliquement, enfin, grâce aux organisations internationales, Genève jouit d'une notoriété nettement supérieure à celle des autres villes de sa taille.

---

<sup>5</sup>A savoir : les universités de Lausanne et Genève, l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), l'Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID). Source : le Centre d'étude et de recherche en Action Humanitaire (CERAH).

<sup>6</sup>Source: OCSTAT, Bilan et état de la population du canton de Genève en 2011, mars 2012

<sup>7</sup>Elle est par exemple la ville suisse la plus souvent mentionnée dans les médias internationaux selon une récente étude de Présence suisse (PRS).

## Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator

### Les retombées économiques

Selon une estimation de l'Institut CREA de l'Université de Lausanne, en 2009, les OI, missions permanentes et ONG ont contribué à hauteur de 9,2% au PIB genevois<sup>8</sup>.

En 2012, les OI sises à Genève employaient 22'233 personnes, en progression de 2,9% par rapport à 2011, dont près de la moitié vit à Genève et 40% en France. En 2011, 2'200 personnes travaillaient pour les 250 ONG ayant un statut consultatif auprès de l'ECOSOC. Les représentations étrangères employaient quant à elles 3'881 personnes en 2012<sup>9</sup>. La Genève internationale emploie ainsi plus de 28'000 personnes, ce qui représente environ un emploi sur dix à Genève. On a par ailleurs estimé à 19'000 le nombre d'emplois indirects liés à l'activité de la Genève internationale pour le canton de Genève et à 4'000 pour le canton de Vaud<sup>10</sup>.

La consommation d'ordre privé de la part des employés des OI est estimée à CHF 1.3 milliard pour le canton de Genève et à CHF 200 millions pour le canton de Vaud. Au niveau des OI, ces dernières dépendent annuellement CHF 1.6 milliard (CHF 1.3 milliard à Genève), en termes de marchandises, services et investissements<sup>11</sup>.

### 3. Instruments de la politique d'accueil destinés à la Genève internationale

La politique Etat hôte de la Suisse ne pourrait être efficace sans la collaboration de tous les partenaires publics et privés concernés.

En effet, le **canton de Genève** joue un rôle de première importance dans la politique d'accueil par l'ensemble des services publics dont il a la responsabilité (santé, transports, instruction publique, sécurité, urbanisme). Ces services sont un élément essentiel de l'attractivité de la Genève internationale. Le canton contribue aussi à offrir des prestations spécifiquement destinées aux internationaux, notamment dans le domaine de la sécurité (PSI), de la recherche, de la formation et de l'expertise (UNIGE et IHEID), de la construction (mise à disposition de terrains dans le cadre de la FIPOI), de l'accueil des missions des PMA (soutien au loyer), du soutien aux ONG (accueil, mise à disposition de bureaux, projets de solidarité internationale), de la promotion (site internet, publications, Club suisse de la presse) et des manifestations protocolaires.

Le parlement genevois a adopté en décembre 2004 une loi (A 2 65) créant trois organes de soutien à la Genève internationale: le délégué à la Genève internationale, le Groupe interdépartemental aux affaires internationales et la Commission consultative sur les relations avec la Genève internationale. La Constitution cantonale adoptée en octobre 2012 indique, à l'article 106, que le nouveau "département présidentiel" est notamment chargé des relations avec la Genève internationale. Cette disposition sera mise en œuvre lors de la nouvelle législature qui commencera en décembre 2013.

**La Ville de Genève** tient un rôle important et indispensable dans l'établissement d'OI et de missions permanentes à Genève (autorisations de construire, notamment en matière de périmètres de sécurité des OI, contribution financière au CAGI, etc.). La Ville offre également des prestations qui contribuent à la qualité de vie essentielle au bon accueil des internationaux (prestations culturelles, équipements sportifs, crèches, espaces verts notamment).

La **Confédération** dispose d'instruments juridiques afin de favoriser l'installation d'OI, de missions permanentes à Genève et de faciliter leurs activités, à savoir: **la Loi fédérale sur les privilèges, les**

<sup>8</sup>CREA, Université de Lausanne, Evaluation générale de la politique de promotion économique de la République et canton de Genève, août 2010, page 49.

<sup>9</sup>OCSTAT, Les organisations internationales établies à Genève: résultats de l'enquête 2012, novembre 2012

<sup>10</sup>B, S. S. Volkswirtschaftliche Beratung AG, Die wirtschaftliche Bedeutung der internationalen Organisationen in Genf Aktualisierung des NFP-Forschungsprojekts aus dem Jahr 1998), Basel, 31. Oktober 2006

<sup>11</sup>Die wirtschaftliche Bedeutung der internationalen Organisationen in Genf Aktualisierung des NFP-Forschungsprojekts aus dem Jahr 1998), Basel, 31. Oktober 2006

## Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator

Page : 11/31

**immunités et les facilités, ainsi que sur les aides financières accordés par la Suisse en tant qu'Etat hôte (LEH), et son ordonnance d'exécution**, entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Cette loi constitue également la base légale pour les acquisitions d'immeubles à des fins officielles, tant pour les OI que pour les Etats au travers de leur mission permanente. Ces textes, pierre angulaire de la politique d'Etat hôte, sont uniques en leur genre au niveau mondial. Une autre ordonnance est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2011, relative aux *conditions d'entrée, de séjour et de travail des domestiques privés des personnes bénéficiaires de privilèges, d'immunités et de facilités*<sup>12</sup>. La Division Etat hôte de la Mission suisse à Genève est la cheville ouvrière de la mise en œuvre de la politique d'accueil et collabore étroitement à cet égard avec les services compétents du DFAE, les autres départements fédéraux et les autorités cantonales, en particulier celles des cantons de Genève et de Vaud. La Suisse (Confédération/Canton) dispose également d'instruments institutionnels favorisant sa politique d'Etat hôte, grâce à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), à la Fondation du Centre international de Genève (FCIG) et au Centre d'accueil Genève internationale (CAGI).

**La Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)**, fondation de droit privé établie en 1964 conjointement par la Confédération et le canton de Genève, (le canton de Genève a cédé un siège à la ville de Genève au sein du Conseil de fondation), permet de mettre à disposition des OI des bâtiments en location ou en propriété, notamment grâce à des crédits (sous forme de prêts sans intérêt de la Confédération) ou des terrains (sous forme de droits de superficie gratuits accordés par le canton) pour acheter ou construire des bâtiments administratifs<sup>13</sup>. La FIPOI est aussi active dans la recherche de locaux et de sites pour les OI et les ONG qui souhaitent s'installer dans le canton de Genève, ou, à titre exceptionnel, dans le canton de Vaud ou dans un autre canton qui accueille des organisations internationales. Les bénéficiaires institutionnels de la LEH qui louent des espaces dans les immeubles administratifs dont la FIPOI est propriétaire se voient octroyer des prix de location favorables.

**La Fondation du Centre international de Genève (FCIG)** créée par un arrêté du Grand Conseil genevois de 1953 est une fondation de droit public qui a pour but la construction d'immeubles, l'acquisition et la gestion d'immeubles destinés à des ONG. Elle est dotée d'un capital de CH 6 millions et de fonds de CHF 43 millions. Elle est propriétaire ou copropriétaire de cinq immeubles qui accueillent environ 40 ONG et 700 collaborateurs. Les loyers pratiqués par la FCIG se situent en-dessous des prix du marché.

**Le CAGI**, fondé en 1996, conjointement par la Confédération et le canton de Genève, facilite quant à lui l'installation et l'intégration dans la région lémanique des fonctionnaires internationaux, des membres des missions permanentes, des membres des consulats et du personnel d'ONG, ainsi que de leurs familles. Le CAGI, via son site internet, publie des offres d'emplois ou de bénévolat s'adressant notamment aux conjoints des internationaux. Il est financé par la Confédération, le canton et la Ville de Genève, ainsi que par le canton de Vaud et par des fonds privés. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le CAGI propose également des prestations en matière d'accueil pour les délégués internationaux provenant principalement de pays en développement, se rendant à des réunions internationales à Genève.

Au titre des infrastructures en faveur de la Genève internationale, figurent aussi des centres de conférences. **Le Centre international de conférences de Genève (CICG)** est mis gratuitement à disposition des OI et de certaines ONG<sup>14</sup> qui souhaitent y organiser des réunions. Sa capacité maximale est de 2'200 personnes. Cette mise à disposition gratuite est possible grâce à une contribution annuelle d'environ CHF 6 millions accordée par la Confédération pour couvrir un éventuel déficit d'exploitation résultant de l'usage gratuit qu'en font les OI et les ONG. **Le Centre de Conférences de Varembe (CCV)**, mis gratuitement à disposition des OI et de certaines ONG si le CICG est complet une capacité maximale de 200 personnes. L'immeuble administratif de Varembe

<sup>12</sup>Cette ordonnance devrait notamment contribuer à limiter le risque de litiges de travail, notamment en favorisant le règlement amiable de tels litiges.

<sup>13</sup>La valeur assurance des bâtiments financés par la Confédération dont la FIPOI est propriétaire s'élève à CHF 793 mio (au 31.12.2012).

<sup>14</sup>Principalement celles bénéficiant du statut ECOSOC des Nations Unies.

## Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator

(IAV), abritant le CCV, fait l'objet d'un projet d'extension qui permettra de créer des bureaux supplémentaires en faveur d'OI ou de missions permanentes, ainsi qu'une crèche, gérée par la Ville de Genève, et destinée aux enfants d'internationaux travaillant et/ou habitant à Genève. Le projet d'extension prévoit une réduction du nombre de salles de conférences du CCV; un examen est en cours pour une éventuelle mise à disposition gratuite des futures salles du CCV pour les OI et certaines ONG.

Un partenariat a été mis sur pied entre le CICG et **Palexpo** afin de proposer également des salles aux OI et ONG dans des conditions se rapprochant de celles du CICG, selon les disponibilités de Palexpo. La coordination des dossiers est gérée par le CICG.

La politique d'Etat hôte de la Suisse dispose en outre depuis 1995, d'un instrument de concertation entre la Confédération et le canton de Genève: le **Groupe permanent conjoint (GPC) sur les priorités de la Genève internationale** auquel la Ville de Genève est associée depuis 2012. Les travaux de ce groupe permettent de coordonner les efforts communs en matière de politique d'accueil et d'assurer un développement cohérent de la Genève internationale afin que cette dernière puisse s'adapter aux défis actuels et futurs<sup>15</sup>.

**La Fondation pour Genève**, créée en 1976 sur une initiative privée a pour but le rayonnement de Genève tant en Suisse qu'à l'étranger, en agissant notamment sur le positionnement international de la région lémanique et l'accueil des internationaux et de leurs conjoints. Elle anime le Club diplomatique de Genève, le cercle international de Genève et le réseau d'accueil des nouveaux arrivants.

**Le Club suisse de la presse (CSP)**, inauguré en 1997, a pour mission d'accueillir et aider les journalistes de passage à Genève, ainsi que d'informer les médias sur les thématiques traitées à Genève.

#### 4. Contributions financières en faveur de la Genève internationale

##### Confédération

Dans le cadre de sa politique d'Etat hôte, la Confédération dispose de divers instruments qui lui permettent de soutenir la Genève internationale, ainsi que ses acteurs au travers de contributions financières ponctuelles.

Ainsi, la Confédération (DFAE) dispose du crédit «**Tâches de la Suisse en tant qu'Etat hôte d'organisations internationales**», qui permet d'offrir un soutien financier destiné notamment à améliorer les conditions d'accueil, de travail ou d'intégration des OI, des missions permanentes ou des délégués se rendant à des conférences internationales, ainsi qu'au financement de conférences internationales à Genève. En 2012, le total des contributions s'est monté à CHF 1.85 million.

Le DFAE dispose également du crédit «**Prestations en matières d'infrastructure et travaux visant à améliorer la sécurité**», qui couvre aussi les frais d'installation et d'entretien des mesures de sécurité des OI. Les contributions financières provenant de ce crédit sont récurrentes et recouvrent des prestations de diverses natures, notamment :

- Les contributions financières aux charges locatives de certaines OI (PNUE, Cour d'arbitrage de l'OSCE). En effet, depuis 2012, la Confédération peut également contribuer, au cas par cas, à la charge locative des OI sises en Suisse qui ont une haute importance politique pour l'Etat hôte.
- Les frais de bureaux en faveur des pays les moins avancés (PMA) n'ayant pas de représentation permanente à Genève, de manière temporaire, durant les conférences internationales.
- Des aides de départ à l'installation de nouvelles OI, soit l'aménagement de bureaux

<sup>15</sup>Parmi les thèmes de concertation figurent notamment: la valorisation des terrains des organisations internationales, la rénovation des immeubles d'organisations internationales, la politique d'accueil d'organisations internationales, la sécurité de la Genève internationale, l'universalité de la représentation diplomatique, la coordination des dossiers de candidatures suisses.

## Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator

Page : 13/31

- Le financement du déficit de garantie annuelle du CICG
- Le financement à hauteur de 65% des installations de périmètres extérieurs de sécurité des OI et leur entretien (le canton de Genève prenant à sa charge les 35% restants)
- La gestion du don de CHF 50 millions effectué par la Confédération dans le cadre des travaux d'assainissement énergétique du Palais des Nations à Genève (CHF 13.8 millions ont été décaissés en 2012)
- Les frais d'entretien de la salle de conférence de l'OMC et du centre William Rappard.

En 2012, environ CHF 35 millions ont été dépensés pour couvrir les prestations mentionnées ci-dessus. Le montant total des contributions dépensées provenant de ce crédit est variable d'années en années et dépend en grande partie d'éventuels nouveaux projets d'infrastructure qui sont pris en charge par la Confédération (en général via la FIPOI).

La Confédération, pour permettre à la **FIPOI** d'assumer son mandat, lui accorde des prêts sans intérêts remboursables sur 50 ans afin que les OI puissent acheter ou construire des immeubles. Depuis sa création, la FIPOI s'est ainsi vu octroyer par la Confédération plus d'un milliard de francs répartis comme suit: des dons s'élevant à CHF 492 millions et des prêts d'un montant de CHF 814 millions (CHF 405 millions ont été remboursés au 31.12.2012). En 2012, CHF 24.5 millions ont été accordés à la FIPOI pour couvrir les frais liés à la densification du Centre William Rappard et à l'extension du nouveau bâtiment de l'OMC.

Une contribution financière en faveur du **Musée international de la Croix Rouge et du Croissant Rouge** est également libérée chaque année par le DFAE. Ce financement s'élève à plus d'un million par année.

La Confédération finance également à hauteur de CHF 17.5 millions (2013), la **sécurité de la Genève internationale**. Il s'agit notamment de financer en partie les assistants de sécurité, la police de sécurité internationale, les patrouilles policières destinées à la protection des sites diplomatiques, etc. Dès 2013, le DFAE finance également **les activités du Groupe diplomatique** de la police de Genève à hauteur maximale de CHF 800'000 par an. En outre, au cas par cas, lors de grandes conférences internationales (ex: Conférence ministérielle de l'OMC en 2011), les contributions financières de la part de la Confédération en faveur de Genève peuvent se voir augmentées, sur décision du Conseil fédéral. C'est le Département fédéral concerné en premier lieu par la thématique de la Conférence internationale qui se charge du financement (CHF 3 millions en 2011). Les négociations entre FEDPOL et la police genevoise sur l'augmentation du forfait en faveur de la police genevoise ont abouti. Le Conseil fédéral se prononcera sur ce point dans le courant de l'été 2013.

Le DFAE (DDC) finance en outre, selon l'accord-cadre du 7 mars 2012 entre le DFAE et l'IHEID, des projets de coopération (contributions structurelles) pour un montant de plus de CHF 10 millions par année en faveur de l'IHEID<sup>16</sup>.

Les contributions financières de la Suisse destinées à la mise en œuvre substantielle de la politique étrangère suisse (contributions en tant qu'Etat-membre en faveur des O.I.; crédit-cadre pour les trois centres de Genève<sup>17</sup>; «financement core», ainsi que de programmes et de projets de partenaires non étatiques) ne seront pas prises en compte dans ce rapport, car ne faisant pas à proprement parler partie de la politique d'Etat hôte de la Suisse. Cependant, étant donné qu'une partie des contributions financières des Etats-membres est attribuée aux activités des OI à Genève (ex. environ 21% pour le cas de l'ONU), ces moyens financiers ont une incidence sur la place qu'occupe Genève au sein du système multilatéral mondial. Dès lors, il est d'autant plus important pour la Suisse de rester, comme c'est le cas actuellement parmi les plus gros contributeurs du système onusien. Avoir un poids budgétaire au sein d'une OI a un impact direct et influence les décisions qui sont prises en son sein. Il

<sup>16</sup>Ce montant ne comprend pas les contributions financières versées en vertu de la loi fédérale sur l'aide aux universités (LAU) par le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). Sur la base du contrat d'objectifs conclu entre la Confédération, le Canton de Genève et l'IHEID pendant la période 2013-16, la subvention fédérale pour les prestations de fonctionnement de l'IHEID s'élève en moyenne à CHF 18.5 millions par an. La Confédération (DEFR) participe également au financement de la construction de la Maison de la Paix par des contributions aux investissements LAU avec un montant de plus de CHF 30 millions.

<sup>17</sup>10.095 Message concernant un crédit-cadre 2012-2015 pour la poursuite du soutien aux trois centres de Genève, 17.11.2010.

## Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator

en va de même des contributions aux institutions académiques et à des centres de compétence qui contribuent au rayonnement de Genève. A l'avenir, il s'agira d'engager des moyens pour développer et renforcer les synergies entre les différents acteurs de la Genève internationale et l'ancrage de capacité de *think tanks*.

### Canton

Pour le canton, le coût principal de la Genève internationale est lié aux dépenses publiques engendrées par les fonctionnaires internationaux exonérés. Ce coût a été estimé à CHF 202 millions par an pour l'année 2004<sup>18</sup>. Par ailleurs, le coût annuel des terrains mis à disposition des OI par le canton a été estimé à CHF 6.5 millions (année 2004)<sup>19</sup>.

Le canton de Genève accorde une aide financière pour les loyers des locaux administratifs des missions permanentes des PMA, à hauteur maximale de CHF 3'000 par mois et par mission (env. CHF 1,2 million par an). Il octroie par ailleurs des subventions au CAGI et au CSP (env. CHF 1.77 million par an) et un soutien financier aux ONG (projets de solidarité internationale et gratuité pour env. 0.8 million). Il finance des manifestations protocolaires et a des charges de personnel (CHF 1.1 million par an). Le total estimé est de CHF 5 millions par an.

Le coût total des prestations de la police cantonale genevoise pour la Genève internationale est estimé à CHF 25.4 millions par an, dont 17.5 millions sont pris en charge par la Confédération<sup>20</sup>.

Le canton soutient aussi l'IHEID qui, selon le contrat d'objectifs qui le lie au canton et à la Confédération, offre des prestations spécifiquement destinées à la Genève internationale, à hauteur d'environ CHF 15 millions par an.

### Ville

Une étude, datant de 2008, estimait la contribution de la Ville à la Genève internationale à au moins CHF 4 millions par année.

En conclusion, les contributions en faveur de la politique Etat hôte se sont largement concentrées, jusqu'à présent, sur les aspects traditionnels d'une politique Etat hôte efficace et cohérente (fiscalité, immobilier et infrastructure, aide aux loyers, sécurité). A l'avenir, il s'agira également de développer et renforcer les aspects financiers en lien avec le «software», soit le renforcement de synergies parmi les différents acteurs de la Genève internationale, le *capacity building* et le développement de *think tanks*.

## 5. Rôle de la Suisse comme Etat membre

Notre pays n'a pas uniquement un rôle d'Etat hôte envers les OI sises en Suisse, mais a également un rôle en tant qu'Etat membre de ces OI, avec une influence directe sur le travail de ces dernières et une responsabilité sur leurs décisions budgétaires.

Actuellement, la Suisse figure parmi les plus gros contributeurs au sein des plus importants organisations et programmes internationaux établis à Genève, au travers notamment de sa politique

<sup>18</sup>Université de Genève, Impacts du secteur international sur les finances des collectivités publiques genevoises, résultats pour 2004. Laboratoire d'économie appliquée, Université de Genève, octobre 2006.

<sup>19</sup>Idem.

<sup>20</sup>Ce montant s'explique comme suit : subvention forfaitaire du DFJP de CHF 5 millions allouée à Genève pour la sécurité du milieu diplomatique (augmentation en cours de négociation), subvention de CHF 11.5 millions du DDPS pour Amba Centro, ainsi qu'une subvention de CHF 0.18 million pour la Brigade de sûreté intérieure pour couvrir les tâches de protection de l'Etat en lien avec la Genève internationale et, dès 2013, une subvention du DFAE de CHF 800'000 en faveur du Groupe diplomatique de la police de Genève. A cela s'ajoute une subvention fédérale lors de conférences internationales exceptionnelles (ex : CHF 3 millions lors de la conférence ministérielle de l'OMC en 2011). Ce montant se base sur les calculs du canton de Genève. Le mode de calcul pour les services fournis par la police fait également l'objet de discussion dans le cadre des négociations en cours entre FEDPOL et la police de Genève.

## Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator

Page : 15/31

---

humanitaire et de développement. De ce fait, elle joue, d'une part, son rôle d'Etat membre contributeur, d'autre part, elle dispose d'une influence accrue sur les décisions stratégiques des organisations. Il est dès lors important qu'il soit toujours tenu compte de nos intérêts en tant qu'Etat hôte et en tant qu'Etat membre.

A première vue, les intérêts de la Suisse en tant qu'Etat hôte peuvent, à court terme, ne pas toujours coïncider avec ceux que notre pays défend en tant qu'Etat membre. En effet, si l'Etat hôte souhaite qu'une organisation soit sise sur son territoire et y développe la majeure partie de ses activités, l'Etat membre exige, quant à lui, une utilisation efficace des ressources et une gestion efficiente dans l'accomplissement des activités de ces organisations<sup>21</sup>. Cette exigence de bonne gouvernance est désormais une condition indispensable à la légitimité et à la pérennité de ces organisations en période de restrictions budgétaires prolongées. Les intérêts de l'Etat membre à avoir les OI ou une partie de leurs services sur son territoire peuvent rejoindre les intérêts de l'Etat membre qui souhaite des OI performantes pouvant durablement accomplir leur mandat.

En tant qu'Etat membre, la Suisse priorise les contributions générales aux programmes des organisations internationales partenaires et les complète au travers d'appuis spécifiques pour des thèmes de développement qui lui sont d'un intérêt particulier. Au travers de ces contributions, elle soutient donc aussi activement le financement des frais de sièges et du fonctionnement administratif des organisations. Concilier les intérêts d'Etat membre et d'Etat hôte consiste donc à prendre en compte, en plus des thèmes importants comme Etat membre, la volonté des organisations de rester à Genève, lors des négociations et décisions sur le volume des contributions générales.

## II. DEFIS

### 1. Défis stratégiques

Genève fait face à de nombreux défis d'ordre stratégiques et matériels qui impactent défavorablement son potentiel de développement en tant que centre de gouvernance mondiale. Genève a certes un atout unique à faire valoir avec une concentration d'acteurs de la coopération internationale à laquelle aucune autre ville au monde ne peut prétendre. La progression quasiment constante de la Genève internationale depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle ne va toutefois pas forcément se poursuivre au 21<sup>ème</sup> siècle. Les grandes organisations créées au 20<sup>ème</sup> siècle ne sont plus nécessairement adaptées à la situation internationale actuelle et peinent à se réformer. Les principaux Etats donateurs connaissent des difficultés budgétaires qui se répercutent sur les organisations dont ils sont membres. L'élan fraternel qui a marqué la fin des deux guerres mondiales semble bien loin. De nouvelles formes de coopération internationale se développent en dehors des grandes institutions universelles. Genève et la Suisse sont aujourd'hui en concurrence avec d'autres villes et d'autres pays qui souhaitent eux aussi jouer un rôle dans la gouvernance mondiale.

#### La complexité des thèmes

La complexité des thèmes discutés est particulièrement importante à Genève. Notre monde fait face à des problématiques globales (climat, environnement, santé, paix et sécurité, développement durable, crises humanitaires) particulièrement complexes à traiter, car elles sont interdépendantes, de grande ampleur et évoluent rapidement. Cela se reflète dans les discussions à Genève. Ainsi, il n'est plus possible et il le sera encore moins à l'avenir, de traiter un sujet en faisant abstraction de ses différents aspects et des nombreux liens existants avec d'autres secteurs. C'est une réalité qui se manifeste pour tous les thèmes et dans tous les secteurs. La problématique des médicaments sera traitée au sein de l'OMS, mais également par l'OMPI dans ses aspects de propriété intellectuelle, par l'OMC sous un angle commercial, dans le domaine des droits de l'Homme sous ses aspects d'accès aux médicaments, et par les organisations humanitaires dans leur action sur le terrain. La même approche

---

<sup>21</sup>La position officielle est la suivante : La Suisse n'est par principe pas opposée aux délocalisations pour autant que celles-ci se justifient sur le long terme en apportant des bénéfices notables sur le fonctionnement et la bonne gouvernance des organisations internationales.

## Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator

multisectorielle est évidente en matière de changement climatique touchant l'environnement, mais aussi le développement économique et social, les phénomènes migratoires, les droits de l'Homme, les actions humanitaires et le développement politique et institutionnel. Ces différents développements qui caractérisent les relations internationales sont au centre de l'activité de la Genève internationale par la présence de nombreux acteurs-clé dans ces différents domaines et par les nombreuses conférences et rencontres qui s'y tiennent.

Cette complexité des thèmes traités, la nature et l'origine diverses des acteurs qui travaillent sur ou sont touchés par ces différents sujets, mettent en relief l'importance cruciale de l'apport intellectuel au traitement de ces dossiers et la nécessité impérieuse de favoriser les synergies, notamment à travers l'information et l'échange d'expériences.

### Un potentiel de synergies sous-exploité

L'enquête qui a précédé le lancement du projet de centre pour la coopération mondiale à Penthes a révélé que, malgré la concentration sur un territoire de quelques dizaines de kilomètres carrés de tous les principaux acteurs de la coopération internationale, les liens entre organisations et entre domaines d'activité étaient encore relativement faibles. Elle a aussi mis en évidence un souhait, chez les acteurs de la Genève internationale, d'avoir davantage de collaborations interdisciplinaires<sup>22</sup>. Par conséquent, à l'heure actuelle, l'avantage qui fait la spécificité de Genève par rapport à toutes les autres villes internationales, est sous-exploité. Il s'agit donc de mieux utiliser le potentiel de synergies en mettant en valeur les ressources existantes et en facilitant les échanges interinstitutionnels.

### L'universalité

L'attrait de New York pour les OI et la communauté internationale en général est due à la présence des principaux organes politiques des Nations Unies (Assemblée générale, Conseil de sécurité, Secrétariat général). La propension à réunir autour de ces organes politiques d'autres entités ou à renforcer davantage encore leur rôle a tendance à croître. L'autre caractéristique de New York est le caractère universel de la présence des Etats membres. Des 193 Etats membres des Nations Unies, 192 sont présents à New York avec une mission (seul est absent Kiribati). C'est un atout important, car il offre aux Etats une infrastructure sur place dont ils ne disposent pas ailleurs, d'autant plus pour les Etats qui n'ont pas les moyens de financer un réseau de représentations trop important. Cet avantage place New York dans une catégorie à part par rapport aux autres villes abritant des OI.

Genève avec 170 Etats membres de l'ONU et deux Etats non membres (Saint-Siège et Palestine), représentés par une mission arrive en deuxième position, mais ne se situe pas dans la même catégorie que New York. C'est un défi qu'il faut relever, car il constitue un avantage comparatif permettant de distinguer une capitale multilatérale d'une autre. La présence de tous les Etats membres des Nations Unies permet de disposer d'un argument de taille pour attirer des entités internationales et des conférences, car les pays concernés disposent des infrastructures nécessaires pour participer aux réunions internationales et pour soutenir les délégations venant de leur capitale.

L'universalité recherchée ne saurait être purement numérique; il s'agit de permettre à des Etats souverains, qu'elles que soient leur taille et leur puissance, d'être en mesure de participer aux débats multilatéraux, y apporter leurs contributions, au besoin en renforçant le soutien en termes logistiques ainsi que de *capacity building* aux missions des pays les moins avancés.

### Revendications du Global South

Avec l'arrivée sur la scène internationale de nouveaux Etats, la compétition pour héberger de nouvelles entités multilatérales est devenue encore plus forte. Les villes internationales classiques en grande partie situées sur le continent européen qui, outre New York, étaient jusqu'à présent considérées comme les hôtes naturels des organisations internationales, sont confrontées aux revendications légitimes venant d'autres continents et reposant sur des arguments de représentativité géographique et de nouvelles réalités politiques, ainsi que, souvent, sur des offres matérielles très alléchantes. Pour Genève, la plus importante par la taille, il s'agit de se positionner par rapport à cette concurrence très

<sup>22</sup>Kamela Kemileva, Domaine de Penthes, Regards vers l'avenir, décembre 2010, rapport mandaté par le DCTI

## Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator

Page : 17/31

---

forte qui vise à drainer de nouvelles organisations sur d'autres continents à la suite de décisions d'ordre politique et à déplacer une partie des services actuellement à Genève vers des localités considérées comme plus avantageuses financièrement. Faut-il établir des priorités dans les secteurs actuellement présents à Genève et renoncer à entrer en compétition sur l'un ou l'autre de ces secteurs pour lesquels Genève n'a pas un avantage comparatif certain (et engager des moyens financiers plus limités)? Faut-il s'allier avec d'autres pays pour défendre l'acquis? Peut-on envisager de nouveaux types d'alliances où chacun pourrait être gagnant?

Ces options doivent être confrontées avec la réalité de la présence internationale. Un consensus existe quant aux secteurs traditionnels de la Genève internationale, qui font sa renommée et où elle a un leadership et une plus-value reconnus, à savoir: le droit et l'action humanitaires, les droits de l'Homme ; l'économie et la science (CERN) ; la sécurité et la paix ; la santé. Il reste le secteur de l'environnement, où de nombreuses entités internationales, dont cinq secrétariats de conventions, de nombreuses ONG et le secteur privé, sont établies à Genève, biens que d'autres organisations importantes dans le domaine soient ailleurs. Un renoncement à de nouveaux sièges dans ce secteur, prioritaire pour la politique suisse, serait particulièrement incongru. Les cinq clusters, à la suite des développements décrits plus haut sont liés par une structure transsectorielle marquée, qui est d'ailleurs une des caractéristiques et des forces de la Genève internationale. Par ailleurs, le secteur de l'environnement au sens large, est un des secteurs les plus orientés vers le futur de par un élargissement de sa sphère d'action et d'impact. La thématique de l'environnement implique, au-delà de la protection de l'environnement, notamment la biodiversité, le développement économique et social, les migrations, la santé, ainsi que les droits de l'Homme. Il s'agit là de domaines où la Genève internationale est très présente et doit développer, grâce à cette densité, un apport qualitatif de haut niveau.

Faut-il développer des alliances? Si oui à quelle fin? Des ententes informelles (*gentlemen's agreements*) existent entre la Suisse et certains Etats européens<sup>23</sup>.

Cette coopération pourrait être valorisée dans les efforts de rationalisation du système onusien et vis-à-vis d'une certaine tendance à la centralisation autour du Secrétariat général, notamment pour des services qui travaillent pour des organisations majoritairement établies hors du continent américain. Il semble par contre moins opportun et rationnel de ne pas soutenir l'établissement d'entités internationales sur d'autres continents, qui outre une légitime revendication politique peuvent faire valoir une proximité avec le terrain, ceci avec la nécessaire vérification d'une gestion rationnelle des ressources, valable pour tout le système.

Sans revendiquer l'installation exclusive à Genève des entités internationales, qui ne serait d'ailleurs pas réaliste, une approche ouverte pourrait être apportée par les nouvelles technologies et par le travail en réseau. La coopération entre différentes localisations est déjà pratiquée, notamment par certaines organisations environnementales comme l'UICN, dont le réseau réunit de très nombreux Etats, ONG et experts dans le monde entier, ou le WWF. Genève pourrait développer l'initiative dans ce secteur, d'autant plus qu'il bénéficie de la présence d'un secteur privé actif dans ce domaine et dans son financement.

L'objectif serait d'envisager la création de nouvelles alliances, sous forme de partenariats avec d'autres Etats hôtes d'organisations et de conférences internationales. Dans cette nouvelle approche, la Suisse contribuerait au développement de la gouvernance mondiale en mettant en valeur la riche production intellectuelle et pratique des clusters de l'Arc lémanique. Dans cette perspective, la Genève internationale ne serait pas seulement un centre multilatéral majeur mais également une «marque», celle d'une «école» ou d'un laboratoire où s'élaborent des solutions de gouvernance pour notre monde globalisé.

### La gouvernance mondiale

---

<sup>23</sup>Des exemples récents ont confirmé, toutefois, que la solidarité européenne sur ces questions est très limitée, à l'exemple du projet de délocalisation d'UNITAR à Turin et d'UNICEF à Copenhague.

## Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator

La gouvernance internationale est en profonde mutation. Les règles largement établies au lendemain de la deuxième guerre mondiale sont contestées par les Etats qui n'étaient pas présents lors de leur établissement et qui, depuis, ont gagné en stature économique et revendiquent, s'ils ne l'ont pas déjà acquise, une place sur l'échiquier politique international. En même temps, les groupes à participation restreinte (G-20 et organisations régionales) revendiquent une responsabilité déterminante dans la conduite des affaires mondiales au risque d'affaiblir encore davantage le système onusien, mais sans véritablement être à même d'assumer un leadership clair, faute de vision commune sur les voies à suivre.

Cette absence de vision commune se reflète aussi dans les institutions internationales de Genève. En leur sein, l'établissement de priorités partagées est parfois difficile.

La cohabitation de nombreux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux sur la scène internationale est par ailleurs une réalité qui ne fera que se renforcer. Les Etats n'ont plus le monopole des relations internationales. La plupart des thèmes internationaux font appel à un nombre de plus en plus grand d'acteurs, de différentes origines géographiques, de nature juridique plus complexe, venant de secteurs d'activité très variés. Bien d'autres acteurs déploient leur action: les ONG, le monde académique et scientifique et le secteur privé. Leurs intérêts peuvent diverger et leurs méthodes différer. Cette réalité se retrouve dans les organisations internationales. Le modèle classique de l'OI exclusivement interétatique cède le pas à des formes institutionnelles plus complexes où l'actionnariat est représenté par les Etats, mais aussi par les ONG, les fondations et, dans certains cas, le secteur privé. A Genève, cette évolution est particulièrement marquée (Fonds Global, GAVI, ONUSIDA). L'évolution des organisations internationales se fera de plus en plus selon ces modèles, à savoir une structure plus souple, un actionnariat composite, un budget complexe, des structures en partie éclatées avec une partie des services de soutien délocalisés loin du siège.

### **Les nouvelles technologies**

Les nouvelles technologies modifient la manière d'agir dans les relations internationales. L'information est plus rapide, l'analyse peut être plus large et participative, l'influence des médias et des mouvements d'opinion plus déterminante. Le travail en réseau est rendu possible et se développe de manière marquée et constante. Cette évolution tend à réduire l'importance d'une localisation géographique déterminée, la force du réseau étant de faire appel à un nombre important de contributions d'où qu'elles viennent et à tout moment. La diplomatie multilatérale, influencée par cette évolution, doit en tenir compte et exploiter ces nouvelles orientations. Le réseau devra vraisemblablement disposer d'une tête, d'un *hub*, qui lance la coopération, rend opérationnelles les données et fournit les infrastructures technologiques. Un centre international bien équipé en infrastructures, où la présence des acteurs déterminants et reconnus pour leur compétence est importante, peut tirer avantage des nouvelles technologies en développant son rôle de *hub* dans une approche en réseau. Ceci valoriserait l'apport de Genève aux débats internationaux et rendrait moins impérieuse la nécessité d'attirer vers une localisation géographique déterminée toutes les nouvelles entités qui se créeraient dans un domaine donné. L'approche en réseau permettrait par ailleurs d'associer un nombre plus importants de participants, notamment des pays émergents et en développement, tout en favorisant les rencontres physiques régulières, ce qui permettrait à Genève de bénéficier également de l'impact économique et politique résultant de ces rencontres.

### **Les organisations non gouvernementales (ONG)**

Les ONG sont devenues des acteurs incontournables de la gouvernance mondiale. Elles apportent une expertise technique et une connaissance des réalités du terrain et un contrôle qui contribuent à la qualité des décisions prises au sein des instances internationales. Cela se manifeste à Genève par la présence d'environ 400 ONG, dont 250 bénéficient du statut consultatif auprès de l'ECOSOC et 114 occupent régulièrement du personnel rémunéré; sans compter les nombreuses organisations qui se rendent à Genève, ponctuellement ou régulièrement, pour assister à des conférences et à des événements particuliers. Selon une forme de gentlemen's agreement passé entre la Confédération et le canton de Genève, l'accueil et le soutien aux ONG est du ressort du canton. on constate cependant

## Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator

Page : 19/31

---

que les ONG ont de plus en plus d'attentes, tant à l'égard de la Confédération, du canton et de la Ville de Genève, que ce soit en matière d'infrastructures, de mise à disposition de formations destinées à renforcer leurs capacités à effectuer un travail de qualité ou encore en matière de visa et de permis de travail.

### Les médias et la visibilité de la Genève internationale

Alors que Genève est un laboratoire unique de la gouvernance mondiale, la présence des grands médias internationaux, ainsi que leur attention pour les thèmes traités à Genève a faibli ces dernières années et se tourne surtout vers des événements spectaculaires, à l'image des rencontres politiques de haut niveau ou des conférences sur des sujets sensibles. L'évolution de la présence médiatique à Genève est donc caractérisée par une baisse du nombre de correspondants présents (qui couvrent d'ailleurs souvent plusieurs pays en Europe), ainsi que par une diminution des correspondants attirés des différents médias en faveur des agences de presse. Ceci avec la notable exception des médias chinois. Les médias jouent pourtant un rôle important dans la connaissance et le regard extérieur qu'ils portent sur le travail des OI.

Le contexte est aussi marqué par le développement des réseaux sociaux et de l'information à la carte, au détriment des médias traditionnels. La plupart des OI et des grandes ONG installées à Genève se sont engagées dans cette voie et se créent ainsi de nouvelles possibilités de communication avec un large public.

Outre les médias, les autorités hôtes ont également un rôle d'information et de promotion à jouer. Compte tenu des enjeux que la Genève internationale représente, tant pour le canton que pour la Confédération, les publics locaux doivent avoir accès à une information qui permette de saisir ces défis, malgré le caractère souvent complexe des activités des OI. En outre, les autorités hôte ont une vision d'ensemble de la Genève internationale qui leur permet de mettre en valeur ses atouts auprès de ses acteurs eux-mêmes. Ceux-ci, en effet, évoluent souvent dans un environnement limité à une ou deux institutions, qui ne leur permet pas d'avoir connaissance des ressources potentiellement utiles dans d'autres institutions pourtant voisines. Les publics cibles des efforts de communication des autorités hôte sont donc à la fois genevois, suisses et internationaux.

### La concurrence des autres villes internationales

Outre la tendance à la centralisation de l'ONU autour du siège de New York, d'autres villes sont apparues ces dernières années comme des concurrentes de la Genève internationale. Montréal, la Haye, Bonn ou Vienne se donnent en effet les moyens de développer des infrastructures spécifiquement destinées aux organisations internationales et d'en faire la promotion à travers des organismes spécialement créés à cet effet. Plus à l'est, et de façon plus ponctuelle, des efforts considérables ont été déployés ces dernières années pour attirer des entités internationales à Budapest (HCR), Abu Dhabi (Irena) ou Songdo (Green Climate Fund). D'autres exemples peuvent être cités. Le Danemark a ainsi offert USD 100'000 par postes de travail, ainsi que la gratuité des locaux pendant 10 ans pour la délocalisation de l'UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance) à Copenhague. Les Philippines ont quant à elles offert la construction de nouveaux bâtiments avec une utilisation gratuite des locaux de travail et la gratuité des loyers des fonctionnaires pendant 10 ans pour la délocalisation de l'OIM (Organisation internationale pour les migrations) à Manille.

Depuis 2008 à Genève, il y a eu 21 délocalisations partielles, mais également 18 installations. Le secteur qui a subi le plus de délocalisations, 10 depuis 2008 et seulement 3 installations, est le *cluster* humanitaire, droits de l'Homme et migrations, qui est pourtant considéré comme une exclusivité genevoise. Le secteur ayant bénéficié du plus grand nombre d'installations, 6 (4 OI et 2 ONG) depuis 2008, est celui qui touche à l'environnement et au développement durable. Il est à noter que dix représentations étrangères se sont installées contribuant à l'universalité de la Genève internationale. La destination des délocalisations est généralement New York ou les villes concurrentes européennes, Copenhague, Bruxelles, Paris, Turin, Budapest et Istanbul, mais également les villes des pays émergents, Manille, Kuala Lumpur, Bangkok, Nairobi. Les activités délocalisées sont principalement du ressort administratif, informatique, logistique et financier, mais concernent parfois des secrétariats.

## Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator

C'est donc, en majorité, le personnel administratif qui est déplacé ou remplacé. Certaines catégories de professionnels ou d'analystes sont également touchées. Finalement, les raisons invoquées sont avant tout d'ordre financier, comme la réduction des coûts de fonctionnement et de gestion, mais peuvent aussi être stratégiques, à savoir une volonté de regroupement ou de rapprochement du terrain.

### 2. Défis matériels

La Genève internationale est actuellement confrontée à un nombre important de défis matériels, à savoir l'entretien des infrastructures vieillissantes des OI, le coût élevé de la vie, des salaires onusiens qui, avec l'affaiblissement du dollar, ont été réévalués par rapport aux autres lieux d'affectations, ainsi que la dégradation de la situation sécuritaire générale en Suisse et à Genève. S'y ajoute la pénurie de logements vacants sur un marché immobilier tendu. En outre, la compétitivité de l'accueil pourrait être renforcée dans d'autres domaines, par exemple concernant la délivrance de visas, l'accompagnement protocolaire ou la disponibilité de places de crèches.

#### L'impact de la crise financière

A la suite de la crise financière mondiale dont l'impact sera durable, les OI doivent apprendre à vivre avec des budgets au mieux stabilisés, souvent en baisse. De plus, la prévisibilité des contributions est réduite. L'impact de la crise financière sur les budgets nationaux a comme conséquence supplémentaire la difficulté de prévoir des contributions pluriannuelles. Les OI rencontrent par conséquent des incertitudes dans leur planification. Par ailleurs, le financement a évolué avec l'appel à des sources non étatiques pour compenser l'insuffisance de fonds publics et pour répondre à des projets précis. Même pour les OI classiques, la part des contributions du secteur non étatique peut désormais représenter une part importante du budget: 45% pour l'OMS où la Fondation Bill & Melinda Gates est le deuxième contributeur après les Etats-Unis et devant l'UE. Il est donc nécessaire d'établir des priorités avec des moyens réduits.

#### Les rénovations

L'utilisation intensive des locaux et des salles de conférence, jointe à l'absence de travaux réguliers de rénovation, dans certains cas durant plus de quarante ans - et ce malgré les sollicitations exprimées par la Suisse afin de constituer des provisionnements à cet effet, ont entraîné une sérieuse dégradation matérielle des immeubles des OI sises à Genève. Les coûts de rénovations des édifices dont les OI sont propriétaires sont devenus à environ un milliard de francs sur dix ans. Parmi les grands projets figurent les édifices suivants: Palais des Nations (CHF 618 millions), Organisation internationale du travail (CHF 202 millions), Organisation mondiale de la santé (CHF 95 millions), Union internationale des télécommunications (CHF 40 millions).

Aujourd'hui, la plupart des grands Etats contributeurs au système onusien sont réticents à assumer les coûts liés à ces rénovations lourdes. Cette attitude est renforcée par le contexte de crise budgétaire que les pays membres subissent, parallèlement à la situation financière difficile sur le plan international. L'ensemble de ces éléments fait que l'Etat hôte est de plus en plus sollicité dans la recherche de solutions viables à la problématique du financement des rénovations, d'autant plus que la Suisse se trouve en position plus favorable que la plupart des autres Etats face à la crise économique actuelle. De plus, elle est également perçue par certains Etats membres comme bénéficiaire de la présence des OI à Genève.

Jusqu'à présent, la Suisse n'a pas fourni d'aide financière à des OI pour la rénovation des bâtiments dont elles sont propriétaires, à l'exception du don de CHF 50 millions accordé en 2011 à l'ONU pour la restauration du Palais des Nations à Genève, dû au caractère emblématique de ce bâtiment. Cette politique ne correspond cependant plus aux nouvelles attentes à l'égard de l'Etat hôte. Par conséquent, le Conseil fédéral a mandaté le DFAE fin août 2012 afin de clarifier les aspects politiques, juridiques, institutionnels et financiers de la mise en œuvre de modes de financement alternatifs, à savoir des prêts pour la rénovation de bâtiments d'OI à travers la FIPDI; le cautionnement de prêts bancaires aux

## Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator

Page : 21/31

---

OI et des modèles de partenariats innovants impliquant le secteur privé, et de lui présenter une proposition d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2013.

Aux besoins de rénovation d'immeubles des OI s'ajoutent la nécessité d'améliorer l'infrastructure pour les rencontres ad hoc (bilatérales, multilatérales, publiques et confidentielles) qui constituent une caractéristique importante de la région lémanique et offrent des opportunités pour la politique étrangère suisse. Le cadre approprié à de telles rencontres fait actuellement défaut et face à une concurrence croissante des pays d'Asie et du Golfe, il s'agit dès lors de renforcer la capacité et la qualité d'accueil de ce type d'activités internationales.

### **Le niveau des prix**

Les coûts élevés de Genève constituent un défi de taille pour sa compétitivité internationale. Le constat est simple: Genève est devenu le lieu d'affectation onusien le plus cher. Ce problème est exacerbé par la crise financière mondiale qui pousse les Etats membres à faire des économies et renforce les restrictions budgétaires imposées aux agences onusiennes. La saturation du marché immobilier est un des principaux moteurs de la cherté genevoise. A cela s'ajoute le nombre limité d'hôtels à des prix abordables, ce qui restreint la participation de représentants des PMA et d'ONG à des conférences internationales. L'évolution du taux de change a aussi joué un rôle crucial dans le renchérissement genevois par rapport aux autres lieux d'affectation. En particulier, l'affaiblissement du dollar face au franc pénalise les OI qui fonctionnent en général avec un budget en dollars. Les coûts du personnel onusien de catégorie professionnelle sont désormais à Genève entre 15% et 25% plus chers que ceux de New York et Vienne. Pour la catégorie de personnel administratif, la différence est même de 45 à 75%. Les missions permanentes qui disposent d'un budget de fonctionnement en euros sont confrontées elles aussi à des contraintes financières, en particulier leurs membres du personnel qui ont perdu du pouvoir d'achat depuis 2011<sup>24</sup>.

Au total, la cherté de Genève inquiète les Etats membres et incitent certaines OI à délocaliser des services à l'étranger pour faire baisser leurs coûts de fonctionnement et préserver le pouvoir d'achat de leurs employés (ex: délocalisation des services logistiques et de la formation du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés à Budapest, transfert des divisions informatique et logistique de l'Organisation internationale pour les Migrations à Manille). D'autres OI procèdent actuellement à un examen attentif de leurs coûts sous l'impulsion de l'ONU. De plus en plus d'OI se tournent aussi vers l'Etat hôte pour solliciter des soutiens financiers additionnels. Etant donné le nombre importants d'OI sur son territoire, la Suisse ne peut cependant distribuer des financements ad hoc à une OI qui menacerait de délocaliser, car cela risquerait de déclencher une cascade de demandes à laquelle elle ne serait en mesure de répondre.

### **La sécurité**

Au sein d'un contexte géopolitique européen en mutation notamment depuis la chute du Mur de Berlin, et plus récemment suite à l'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen, la situation sécuritaire à Genève et en Suisse a considérablement évolué ces dernières années, s'accompagnant d'une dégradation des conditions cadre de sécurité.

L'image d'une Suisse tranquille, à l'abri de toute délinquance, a perdu de son acuité. Genève n'est plus perçue par la communauté internationale comme une ville aussi sûre qu'auparavant. A la suite de cambriolages et d'incidents ayant touché des missions permanentes et des OI ou des membres de leur personnel, la sécurité des représentations étrangères, des fonctionnaires internationaux et de leurs familles est devenue une préoccupation importante des autorités tant fédérales que cantonales.

La réforme de la police cantonale genevoise, en cours de mise en œuvre, mais également les efforts marqués tant du canton que de la Confédération pour augmenter les forces disponibles en matière de sécurité de la Genève internationale, permettent de répondre de mieux à cette attente et sont appréciés des milieux internationaux. On pense ici à l'activité de la Police de sécurité internationale,

---

<sup>24</sup>Voir annexe n°2 : coûts salariaux des différentes catégories de personnel onusien.

## Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator

notamment par le biais des patrouilles diplomatiques, mais également au travail du Groupe diplomatique de la police, renforcé en 2012 grâce au soutien de la Confédération.

Des efforts importants restent néanmoins à réaliser. Pour que le produit "sécurité" reste partie des avantages comparatifs de la Genève internationale et de la Suisse, il est impératif que les actions décrites plus haut soient maintenues, voire renforcées et relatées au sein de la communauté internationale et d'éviter la propagation d'une image biaisée de la réalité. La question du renforcement des patrouilles diplomatiques se pose également.

### Les visas

Dans le domaine de l'octroi de visas, le défi majeur demeure celui de concilier des intérêts et des obligations parfois divergents entre la politique d'Etat hôte de notre pays et la réglementation Schengen applicable aux courts séjours (risque migratoire). Les accords de siège que le Conseil fédéral a conclus avec les différents OI et la Convention de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations diplomatiques imposent à la Suisse l'obligation de faciliter la venue des personnes appelées à séjourner à titre officiel sur son territoire (pour de courts séjours ou pour prise de fonctions) et à examiner ces demandes dans les plus brefs délais et avec toute la souplesse nécessaire au traitement de ces demandes. L'exécution de nos obligations d'Etat hôte se confronte aux contingences liées aux risques migratoires. Il est important que le DFAE trouve auprès des partenaires concernés l'appui nécessaire pour que, dans le cadre des bases légales et des procédures existantes, l'on exploite au mieux la marge de manœuvre disponible pour faciliter la délivrance de visas dans le cadre de la Genève internationale, en particulier pour les visites de courte durée tombant dans le cadre des réglementations Schengen. Des améliorations sont nécessaires, notamment en ce qui concerne le traitement de cas touchant aux intérêts de la Genève internationale et ne relevant pas de la compétence de la Mission suisse, mais de celle de l'ODM ou directement des représentations suisses à l'étranger (ONG et visites privées).

### Le logement

Avec un taux de vacances de 0,33% (juin 2012), la situation sur le marché genevois du logement est particulièrement tendue. C'est un problème qui touche tous les habitants du canton de Genève et de sa région. La rareté du logement a un effet inversement proportionnel sur son coût. Des mesures permettent de corriger ce phénomène en mettant à disposition du logement social. Il se trouve toutefois qu'une partie importante de la Genève internationale, qui pourrait en avoir besoin, n'y a pas accès en raison du fait que la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL) prévoit qu'il est nécessaire de payer des impôts et de résider à Genève depuis plus de deux ans pour pouvoir en bénéficier.

### Les permis de travail

Lorsqu'elles ont besoin de recruter un collaborateur originaire d'un pays non-européen, les ONG doivent obtenir un permis de travail à la suite d'une procédure longue (environ deux mois) et à l'issue incertaine (environ 10% de refus en 2011). Cette situation est naturellement un handicap lorsqu'il s'agit de disposer de personnel compétent et que l'on travaille sur des problématiques qui ne sont pas toujours spécifiquement européennes.

### Les dispositifs VIP

Un autre aspect de la politique d'accueil qui peut faire l'objet d'amélioration est l'accompagnement protocolaire. L'Etat hôte n'a pas de dispositif VIP «standard» pour l'accueil des chefs d'Etat et de gouvernement qui assistent à des conférences internationales à Genève. Les mesures prises pour l'accueil de dirigeants étrangers sont prises uniquement sur la base de considérations sécuritaires (analyse de menaces potentielles par le Service fédéral de sécurité). Il peut en découler une différence de traitement qui n'est pas toujours comprise par les intéressés et leurs délégations qui s'attendent à des mesures particulières d'accompagnement. Tandis que les autres grandes villes onusiennes que sont New York et Vienne appliquent généralement des mesures identiques à celles pratiquées à

## Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator

Page : 23/31

---

Genève, d'autres villes hôtes d'OI et de réunions multilatérales, n'accueillant toutefois pas un nombre aussi important de réunions, se montrent parfois plus généreuses.

### Les crèches

L'offre actuelle de places de crèche à Genève est inférieure à la demande. Les communes sont chargées des institutions de la petite enfance. La Ville de Genève propose ainsi plus de 3'000 places de crèches. Son budget a doublé au cours des 10 dernières années. Elle s'efforce d'augmenter encore l'offre en donnant la priorité aux quartiers où la population résidente en a le plus de besoin. Dans ces conditions, le quartier des organisations internationales, peu résidentiel, n'est en principe pas prioritaire. La Ville a néanmoins accepté de développer un projet avec la FIPOI pour la création d'une nouvelle crèche de 60 places dans la nouvelle extension du bâtiment de l'immeuble à construire à l'avenue de Varembe et sera en exploitation dès 2016. Cette crèche sera destinée prioritairement aux internationaux. Une réponse est ainsi donnée aux attentes exprimées dans le cadre du Comité diplomatique. La création de la crèche de Varembe est une façon de reconnaître que les internationaux sont désavantagés par rapport au reste de la population résidente dans la mesure où, ayant moins de famille sur place, ils ont moins de solutions alternatives et n'ont pas toujours pu s'inscrire sur les listes d'attente, la décision d'affectation étant connue parfois tardivement.

Les OI elles-mêmes, en leur qualité d'employeur, ont aussi la possibilité de créer une crèche en partenariat avec les communes concernées, à l'image de ce qu'ont fait le CICR et le CERN. Toutefois, au vu du coût que cela représente (env. CHF 40'000 par enfant et par an), et compte tenu de leur situation budgétaire actuelle, il est improbable que d'autres organisations puissent le faire aujourd'hui.

### 3. Défis locaux

#### Une politique coordonnée

L'accueil des organisations internationales et des missions permanentes étrangères en Suisse relève de la politique extérieure de la Confédération. Toutefois, une coopération étroite existe entre les autorités cantonales, communales et la Confédération en matière de Genève internationale.

A l'heure actuelle, cette coordination se fait principalement dans le cadre du GPC. Elle intervient aussi à la FIPOI et au Groupe interdépartemental aux affaires internationales (GIAI), où les trois niveaux sont systématiquement associés aux réunions. Plus informellement, des contacts ont lieu quotidiennement entre la Mission suisse, le canton et la Ville de Genève sur des questions diverses en lien avec la Genève internationale (sécurité, protocole, constructions, etc.). Des collaborations de plus long terme se sont aussi mises en place sur des dossiers comme la valorisation des terrains de l'OIT, la rénovation et extension de l'OMC ou la candidature à l'accueil du Green Climate Fund. Il reste toutefois des domaines où les échanges pourraient être développés. C'est notamment le cas de la communication (contacts avec la presse et promotion de la Genève internationale) et de l'attention à porter sur l'évolution de la Genève internationale.

#### Une cohabitation harmonieuse

Les liens entre ce qu'il est convenu d'appeler la Genève internationale et la Genève locale ne sont pas toujours très étroits. Ceci s'explique par des questions de langue, de fréquentation d'écoles des enfants ou de mode de vie. S'ajoutent à cela des activités dont la nature technique n'est pas toujours facilement compréhensible (propriété intellectuelle, télécommunications, physique des particules) et des privilèges et immunités qui suscitent de nombreuses interrogations. A l'heure actuelle, à de rares exceptions près, on n'observe pas de marques d'hostilité ouverte. Il convient toutefois d'être attentif et de faciliter aussi souvent que possible les occasions d'échanges (invitations aux manifestations locales, journées portes ouvertes, communication, collaborations avec des institutions locales).

## Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator

### L'intérêt de la France voisine

A ce jour, le principal impact de la Genève internationale sur la France voisine est le grand nombre de fonctionnaires internationaux vivant de l'autre côté de la frontière (selon l'OCSTAT, en 2012, 43,4% des fonctionnaires des OI avec accord de siège vivaient en France). Jusqu'à aujourd'hui, très peu d'ONG ont fait le choix de s'installer en France voisine pour profiter de la proximité de Genève. Annemasse cherche depuis plusieurs années à développer une "cité de la solidarité internationale" qui ne s'est pour l'heure que peu développée. Les autorités locales françaises sollicitent régulièrement les autorités genevoises afin que celles-ci soutiennent le développement d'activités internationales en France voisine. Il est ainsi régulièrement signalé aux ONG qui s'adressent au CAGI qu'elles ont la possibilité de s'installer en France.

### IV. ORIENTATIONS

Les évolutions décrites auront un impact sur la Genève internationale, sa manière d'opérer et son rôle dans les relations internationales. La Suisse, Etat membre et Etat hôte, le canton et la Ville de Genève devront s'y préparer et prendre en compte la nature des nouveaux défis stratégiques qu'elle devra affronter. Ce chapitre formule quelques recommandations générales. Il est complété par un document plus opérationnel qui rassemble six axes et les mesures qui les accompagnent (voir partie 1).

#### Le rôle de la politique étrangère suisse

Quelle que soit la qualité de l'accueil et des infrastructures mises à disposition, la Suisse ne saurait se passer d'une politique étrangère active incluant la Genève internationale. La Suisse Etat hôte doit aussi être un Etat membre actif sur la scène internationale. Elle doit contribuer de manière substantielle crédible et cohérente à apporter des réponses aux principaux défis de la planète, notamment sur les grands thèmes internationaux sont la paix et la sécurité, les droits de l'Homme et le droit humanitaire, le droit international, le développement économique et social, la santé et l'environnement. Cette crédibilité passe par la disposition à favoriser et à faciliter les échanges et le dialogue sur les thèmes discutés notamment à Genève au sein d'organisations qui s'y trouvent et des conférences qui s'y réunissent. Cet engagement actif sur la scène internationale peut être visible ou plus discret- pouvant être nécessaire et recherchée lors de rencontres internationales, notamment informelles, qui se tiennent en Suisse.

Sur le plan bilatéral et pour rechercher un appui en faveur de la Genève internationale et promouvoir la discussion des thèmes d'importance en son sein, il est nécessaire que les thématiques pertinentes soient mises à l'agenda des rencontres bilatérales, par des messages clairs et ciblés, visant à promouvoir la Genève internationale. Cette approche ne devrait pas se limiter au DFAE, mais être appliquée par tous les départements engagés dans une thématique discutée à Genève.

Sur le plan multilatéral, la Suisse doit encourager et promouvoir activement le développement d'initiatives politiques, qui, d'une manière ou d'une autre, génèrent un effet positif sur la Genève internationale. Elle doit le faire notamment en promouvant la réflexion innovante et la mise en commun des savoirs, des expériences et des capacités opérationnelles à travers les partenariats qu'elle entretient avec des organisations internationales, des pays partageant ses vues et des organismes scientifiques, économiques et de la société civile, et tout spécialement ceux présents à Genève. Ces partenariats permettent de démultiplier l'efficacité de ses actions et donnent de la visibilité aux acteurs genevois.

#### Assurer la position de la Suisse

Afin de contribuer à influencer la conduite des OI, la Suisse Etat membre, devra s'assurer un rôle important au sein des OI prioritaires. Ceci se fera par un financement adéquat, en continuant à apporter une contribution positive en matière thématique et veiller à une présence humaine de qualité assurant son influence, ceci, là où c'est possible et où une valeur ajoutée est avérée, au sein même de l'OI concernée et par la présence de spécialistes des thèmes traités à Genève auprès de la Mission suisse à Genève. L'importance du financement suisse et sa qualité permettront de valoriser l'influence suisse. Une augmentation des contributions de programmes (core contributions) à certaines OI sera possible

## Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator

Page : 25/31

---

grâce à l'augmentation du budget multilatéral prévu dans le message sur la coopération internationale 2013-2016 et, tout en gardant son caractère non lié, devrait permettre d'engager un dialogue avec la direction des OI concernées afin d'obtenir des résultats quant à la qualité de la gestion et le choix des priorités thématiques et institutionnelles. La permanence des services à haute valeur ajoutée à Genève doit également être prise en considération, à côté des facteurs mentionnés ci-dessus. L'attention à un niveau adéquat de financement doit être le fait de tous les offices fédéraux ayant une responsabilité de direction vis-à-vis d'une OI prioritaire.

Une telle approche doit faire l'objet d'une discussion entre tous les offices fédéraux concernés, en coopération avec la Division des Nations Unies et organisations internationales (DOI) du DFAE et avec la participation de la Mission suisse à Genève et sur la base des prérogatives de chaque office concerné, afin d'informer sur la nécessité de prendre en compte, à côté des autres priorités suisses avec chaque institution, la présence des OI à Genève.

### Développement des synergies (gouvernance)

Il convient de valoriser et de rehausser les capacités de la Genève internationale à offrir à la communauté internationale des idées et des solutions aux défis globaux. Profitant de la présence importante à Genève de nombreux acteurs de différentes natures, il faut s'engager afin de les impliquer dans un travail de réflexion et d'action commune. Le caractère particulier de Genève est en effet de disposer sur son territoire d'une masse critique d'acteurs de la vie internationale travaillant sur pratiquement tous les sujets qui sont cruciaux pour la mondialisation et ont un impact réel sur la vie des populations. De plus, un nombre considérable de personnalités de premier plan viennent à Genève à titre temporaire à l'occasion de conférences ou réunions. Il est essentiel de mobiliser toutes ces forces afin d'accroître l'impact intellectuel de la Genève internationale, ce qui sera aussi un moyen de diminuer le risque de déplacement de personnel de direction vers d'autres centres internationaux.

Compte tenu du nombre d'acteurs impliqués dans l'action internationale et du caractère transversal des thèmes à l'agenda, l'efficacité économique et opérationnelle des OI passe aussi par la promotion d'une plus grande coopération entre OI, ainsi qu'entre elles et les autres acteurs de la scène internationale. L'objectif est de faire converger les acteurs de la gouvernance mondiale, secteur privé y compris, à travers la promotion de synergies sous forme de plateformes.

Etant donné qu'aucune OI, ni aucun acteur international ne peut apporter à lui seul de solutions aux grands défis mondiaux, c'est le rassemblement des acteurs (gouvernance *multistakeholders*) situés à Genève et ainsi que dans d'autres régions du monde (gouvernance *multilocations*), et le travail interdisciplinaire (gouvernance multisectorielle) qui permettent de traiter la complexité des thèmes contemporains. Pour ce faire, il existe un besoin croissant de plateformes capables, sous un *leadership*, de faire converger les acteurs, les idées et les savoir-faire. C'est sur cette vocation à apporter une contribution substantielle à la gouvernance mondiale en mettant en relief les productions et le savoir-faire *made in Geneva*, y compris en les exportant dans d'autres sièges d'OI, qu'il faut tabler. Il s'agit aussi d'en renforcer l'impact et la pertinence. Pour ce faire, une spécialisation sur des plateformes de trois types est envisagée:

- a. Des plateformes sur la gouvernance mondiale destinée à réfléchir à la manière de passer concrètement, selon les mots d'un de nos interlocuteurs, «de la divergence multipolaire à la convergence multilatérale». Le futur Centre de coopération mondiale à Penthes offrira un tel lieu de réflexion. Il faudra y attirer de grands *think tanks* (Brookings, Chatham House par exemple, mais aussi de pays émergents) et les penseurs de la gouvernance.
- b. Des plateformes thématiques (productrices de connaissances, s'appuyant sur des centres de compétences académiques, à l'instar du *Global Health Programme* de l'IHEID).
- c. Des plateformes de rencontres intersectorielles et interinstitutionnelles destinées à établir des ponts, à renforcer les synergies et le traitement des dimensions transsectorielles des enjeux mondiaux (par exemple le Green Growth Knowledge Platform constitué par la Banque mondiale (BM), le PNUE, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et le GGI; dans une certaine mesure la Geneva Peacebuilding Platform ou encore le projet du Geneva Internet Initiative).

## Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator

### L'universalité

L'absence d'universalité à Genève<sup>25</sup> constitue un handicap qui la prive d'un atout dans sa compétitivité internationale tant comme lieu de siège que comme lieu de conférences et constitue une lacune dans la représentativité de sa réflexion. La nomination d'un ambassadeur itinérant chargé de promouvoir l'ouverture d'une mission permanente à Genève permettra de faire s'établir à Genève des missions des 22 Etats membres de l'ONU non-encore représentés. Les soutiens matériels à l'ouverture de nouvelles missions et à l'accueil de leurs personnel et leurs familles doivent être augmentés, le cas échéant en favorisant l'utilisation de structures communes à l'exemple du Commonwealth Small States Office, qui permet l'ouverture de missions de plusieurs Etats réunis autour d'infrastructures communes.

### La formation (capacity building)

La complexité et la multitude des thèmes, ainsi que le fait de pouvoir suivre activement les thématiques discutées dans les enceintes internationales est un défi croissant pour de nombreux Etats et pour les missions qui les représentent qui sont pourtant concernés par ces thématiques qui touchent leurs populations. Il sera donc de plus en plus important d'aider les missions à gérer cette complexité. Il s'agira de faciliter leur présence sur place (l'universalité) et de soutenir la formation et l'information en coopération avec les OI et des pays partenaires, éventuellement en sollicitant des pays de différentes régions géographiques. Par ailleurs, de nombreuses OI possèdent déjà des programmes de formation et fournissent également une assistance en personnel aux missions qui en ont besoin (ex: OMC).

Il conviendrait donc de s'appuyer sur l'expertise présente dans l'arc lémanique grâce aux OI, aux ONG, au monde académique et au secteur privé et grâce à la possibilité d'attirer des personnalités de premier plan. Un état des lieux de la formation disponible devrait être mis en place afin de connaître l'offre disponible (notamment auprès des OI, de l'IHEID, de l'UNIGE, de DiploFoundation<sup>26</sup> et d'autres institutions académiques de l'Arc lémanique et suisses), les besoins et les éventuels pays partenaires. De tels programmes pourraient également fournir une source de personnel qualifié pour les OI et les autres acteurs présents à Genève. Les programmes de formation identifiés et mis en place pourraient également être présentés dans des villes d'autres continents sous le label «Genève internationale» aidant ainsi à établir un *branding* international.

### Les nouvelles technologies

Genève a l'avantage d'avoir de nombreux acteurs influents (notamment les OI) dans le débat mondial sur la gouvernance d'internet (UIT, OMC, OMPI, OIT, CERN<sup>27</sup>). Dans ce contexte particulièrement favorable, la Suisse a lancé le projet «Geneva Internet initiative» qui a pour but de faire de Genève le centre des questions en lien avec internet et le renforcement de sa gouvernance. La mise en œuvre d'un tel projet nécessite une réflexion stratégique approfondie.

Il s'agirait d'identifier les moyens techniques et de substance, afin de faire de Genève le *hub* d'une approche en réseau renforçant la coopération avec les autres centres internationaux, grâce à une étude sur l'impact des nouvelles technologies, de la qualité des infrastructures technologiques et de leur utilisation au profit de l'action internationale. Il serait également utile d'étudier les changements nécessaires pour adapter la qualité technologique du CIGG pour le porter au niveau des centres de conférence les plus avancés.

### Les infrastructures

La qualité des infrastructures mises à disposition des OI et des conférences qui se réunissent à Genève est un élément déterminant de l'accueil et de la compétitivité de la Genève internationale.

<sup>25</sup> 22 Etats membres ne sont pas représentés à Genève.

<sup>26</sup> DiploFoundation: cours online destinés aux diplomates des PMA financés à 40% par la DDC.

<sup>27</sup> Le World Wide Web a été inventé au CERN en 1990, faisant ainsi de Genève le berceau de la communication en réseau.

## Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator

Page : 27/31

---

La mise à disposition par la Confédération des crédits nécessaires à l'achat d'immeubles par les OI et des terrains sous forme de droit de superficie de la part du canton de Genève, constituent un instrument efficace et apprécié pour l'installation d'organisations internationales à Genève. Le rôle de la FIPOI est à ce titre déterminant. Un défi se pose par ailleurs, quant à la rénovation d'immeubles appartenant à des OI, situation qui fait l'objet d'une analyse séparée. A ce titre, une modification des statuts de la FIPOI pour les faire coïncider avec ses nouvelles fonctions est nécessaire.

### L'accueil

L'accueil de la communauté internationale est et doit rester un élément déterminant de la politique suisse à l'égard de la Genève internationale. Les prestations de l'Etat hôte sont perçues par les intéressés comme étant de haute qualité. Rester au niveau attendu requiert cependant une vigilance constante, en particulier de la part de la Division Etat hôte de la Mission suisse à Genève et du CAGI. Cela passe par une capacité à anticiper les besoins, à réagir rapidement lorsque des difficultés surgissent, et à trouver des solutions qui permettent de s'adapter de manière souple aux évolutions et ce dans les domaines les plus divers. Des requêtes et des difficultés non traitées à temps peuvent en effet avoir des effets dommageables sur la réputation de la Suisse, alors qu'à l'inverse, d'excellentes prestations sont un facteur important de compétitivité de la Genève internationale.

Cela est notamment constaté dans différents domaines, tels que:

- Octroi de visas aux différentes catégories d'hôtes venant à Genève pour participer à des réunions. Certaines difficultés soulignent les contradictions existantes par rapport à la réglementation Schengen et aux impératifs de contrôle de l'immigration d'une part, et aux objectifs d'Etat hôte d'autre part. Il s'agirait de faciliter les procédures de visas en sensibilisant tant nos représentations à l'étranger, que l'Office fédéral des migrations, à la spécificité des profils désireux de se rendre à Genève.
- Délivrance rapide des cartes de légitimation du DFAE (titre de séjour) aux membres de la communauté internationale. Dans l'attente de leur carte, les personnes sont entravées dans leurs démarches administratives en vue de leur installation (ex. dédouanement des effets de déménagement, immatriculation des véhicules, signature d'un contrat de bail à loyer, inscription des enfants dans une école, etc.). Une gestion stricte des cartes de légitimation (42'000) est indispensable.
- Bons offices de la Mission suisse pour faciliter la résolution de litiges, en particulier lorsque le statut du concerné empêche des procédures selon la voie ordinaire. Pour les litiges de travail opposant les employés locaux des missions ou les domestiques privés des Internationaux à leur employeur, il est fait appel au Bureau de l'Amiable compositeur (BAC)<sup>28</sup>.
- Soutien quotidien aux missions et aux organisations internationales pour répondre à leurs préoccupations (régime des privilèges et immunités) en les aidant à trouver la solution conforme à leur statut. Cela nécessite, en principe, que la Mission suisse saisisse l'autorité compétente au niveau fédéral, cantonal ou communal pour régler la question.

### Les médias et la visibilité

Le traitement médiatique du travail fait dans la Genève internationale mériterait d'être accru afin de faire mieux connaître les problématiques traitées et les solutions proposées. La communication à ce sujet est essentiellement l'affaire des organisations internationales de Genève. Il est néanmoins de notre intérêt d'avoir une information dynamique et intéressante pour les publics genevois, suisses et internationaux. Cette information devrait notamment mettre l'accent sur les aspects qui ne seront pas mis en avant par les organisations internationales elles-mêmes, à savoir les atouts de la Genève internationale en tant qu'ensemble. Un travail en ce sens est ainsi à développer, notamment sur la base du site "Genève - coopération internationale", et avec la collaboration notamment du Club suisse de la

---

<sup>28</sup>Le BAC, créé en 1995 par le Canton de Genève, intervient, à la demande de l'une des parties, pour trouver un arrangement à l'amiable lorsqu'un différend de travail survient et que l'employeur jouit de privilèges et immunités. La saisie du BAC garantit une solution rapide, sans frais pour les parties et sans nécessité, suivant le statut de l'employeur, de solliciter la levée de son immunité.

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

presse, des services de presse des OI et des médias. Il conviendra aussi de repenser une narration de la Genève internationale et de relancer sa visibilité mondiale dans un contexte marqué par la prépondérance des réseaux sociaux.

**Coopération Confédération – canton de Genève - Ville de Genève**

La coopération entre la Confédération, le canton de Genève et la Ville de Genève est un élément déterminant de l'efficacité et de la cohérence de la politique d'Etat hôte. Le Groupe permanent conjoint restera la principale instance de coordination stratégique entre les autorités hôte, conformément au mémorandum d'entente signé en 2012. Ses travaux continueront de reposer sur une information complète, précise et pleinement partagée sur les évolutions de la Genève internationale et de la gouvernance mondiale.

Les modifications introduites dans la Constitution de la République et canton de Genève et qui entreront en vigueur à la fin 2013, sont susceptibles d'accroître l'efficacité de l'action cantonale et, par conséquent, celle de la coordination avec la Confédération.

Par ailleurs, plusieurs dossiers récents ont montré l'importance d'une bonne collaboration avec les communes concernées. Il convient dès lors de sensibiliser leurs autorités et leur population aux enjeux de la Genève internationale et de les associer aux processus de décision qui les concernent.

Au-delà des partenaires habituels, une réflexion sur les possibilités de coopération liées à la Genève internationale avec le canton de Vaud et avec la région française limitrophe pourrait être engagée au sein du GPC.

**V. Annexes:**

1. Genève internationale, pôles de compétence et organisations
2. Combien coûte un poste à GE par rapport aux autres lieux d'affectation de l'ONU
3. Glossaire

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

Page : 29/31

## Annexe n°1

## Genève internationale: Pôles de compétence et Organisations

Pôles de compétence («clusters»)	Principales organisations et réseaux (liste non exhaustive)
<b>Paix, Sécurité, Désarmement</b>	<p><i>Paix / Sécurité</i> : ONU, Geneva Peacebuilding Platform (GPP), Centre de politique de sécurité (GCSP), Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF), Small Arms Survey, Center for Humanitarian Dialogue (HD), Interpeace, Maison de la Paix (dès 2014), Union interparlementaire (UIP)</p> <p><i>Désarmement</i>: Conférence du désarmement, Institut de l'ONU pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), Centre international de déminage humanitaire (GICHD)</p>
<b>Affaires humanitaires, Droits de l'homme, Migrations</b>	<p><i>Humanitaire</i>: Haut-commissariat de l'ONU aux réfugiés, CICR, Organisation internationale de protection civile; Centre d'étude et de recherche en Action Humanitaire (CERAH), Conseil international des agences bénévoles, <i>Droits de l'homme</i>: Conseil des droits de l'homme, Haut commissariat de l'ONU aux droits de l'homme</p> <p><i>Droit</i>: Académie du droit international humanitaire et de droits humains; Association for the Prevention of Torture (APT); Geneva Institut for Human Rights; World Organisation against Torture</p> <p><i>Migrations</i>: Organisation internationale pour les migrations (OIM); Intergovernmental Consultations on Migration, Asylum and Refugees (IGC), Initiative Nansen</p>
<b>Travail, Economie, Science, Télécommunications</b>	<p><i>Travail</i>: OIT</p> <p><i>Economie/Commerce/Propriété intellectuelle/Normalisation/Transport</i>: OMC, CNUCED, Commission économique pour l'ONU (CEE-ONU), AELE, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), Organisation internationale de normalisation</p> <p>Association du transport aérien international (IATA)</p> <p><i>Recherche/Science/Formation</i>: CERN, Institut de l'ONU pour la formation et la recherche (UNITAR), Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID); Université de Genève, Diplo Foundation</p> <p><i>Télécommunications</i>: Union internationale des télécommunications (UIT), UNOSAT, Société internationale de télécommunications aéronautiques</p>
<b>Santé</b>	<p><i>Santé</i>: OMS, Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, ONUSIDA, Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI-Alliance), Global Health Program (IHEID), Geneva Health Forum</p>
<b>Environnement, Développement durable</b>	<p><i>Environnement</i>: OMM, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), CEE-ONU, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), Secrétariats de conventions (RAMSAR, Cites etc), Union mondiale pour la nature (IUCN), Fonds mondial pour la nature (WWF); Geneva Environment Network (GEN); Green Growth Knowledge Platform</p>

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

**Annexe n°2**

**Combien coûte un poste à GE  
par rapport aux autres lieux d'affectation de l'ONU ?**

Voir document excel ci-joint

**Annexe n°3****Glossaire**

AIMF	Association internationale des Maires francophones
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
BAC	Bureau de l'Amiable compositeur, Canton de Genève
CAGI	Centre d'accueil Genève internationale
CCRE	Conseil des communes et régions d'Europe
CCV	Centre de Conférences de Varembe
CE	Conseil/Conseiller d'Etat
CERN	Organisation européenne pour la recherche nucléaire
CF	Conseil/Conseiller fédéral
CICG	Centre international de conférences de Genève
CICR	Comité internationale des la Croix-Rouge
CGLU	Cités et Gouvernements Locaux Unis
CREA	Institut Créa de macroéconomie appliqué de l'UNIL, HEC
CSSO	Commonwealth Small States Office
DDC	Direction du Développement et de la coopération, DFAE
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFJP	Département fédéral de Justice et Police
DOI	Division Nations Unies et organisations internationales, DFAE
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
FCIG	Fondation du Centre International de Genève
FIPOI	Fondation des immeubles pour les organisations internationales
Fonds Mondial	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
FVC	Fonds vert pour le climat
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
GAVI Alliance	Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation
GCF	Green Climate Fund
GFCS	Global Framework for Climate Services
GFN	Global Footprint Network
GGKP	Green Growth Knowledge Platform
GPC	Groupe permanent conjoint Confédération – République et Canton de Genève sur les priorités de la Genève internationale
GPCT	Groupe permanent conjoint technique. En sont membres pour la Confédération, des représentants de la DOI, de la DDIP et de la MiGe, pour le canton: le délégué à la Genève internationale, des représentants des Départements de la sécurité, de l'urbanisme, des finances et de la Chancellerie, un siège a été concédé à la Ville de Genève représentée par le service des relations extérieures.
GPCP	Groupe permanent conjoint politique. En sont membres, le Chef du Département fédéral des affaires étrangères (CF Burkhalter), les Chefs de la DOI et de la MiGe, les Conseiller d'Etats des départements de la sécurité (CE Maudet), de l'Urbanisme (CE Longchamp) et des finances (CE Hiler)
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
HEC	Hautes Etudes Commerciales

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

---

IAV	Immeuble administratif de Varembe
IHEID	Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement
IRENA	International Renewable Energy Agency
LEH	Loi fédérale sur les privilèges, les immunités et les facilités, ainsi que sur les aides financières accordés par la Suisse en tant qu'Etat hôte
LGL	Loi générale sur le logement et la protection des locataires, Canton de Genève
MICR	Musée International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
MiGe	Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
MP	Mission permanente
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PSI	Police de la Sécurité Internationale, Etat de Genève
OCSTAT	Office cantonal de la Statistique, Canton de Genève
ODM	Office fédéral des Migrations, DFJP
OI	Organisation internationale
OIT	Organisation internationale du Travail
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMC	Organisation mondiale du Commerce
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUG	Office des Nations Unies à Genève
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
PMA	Pays les Moins Avancés (LDCs)
SDN	Société des Nations
UE	Union européenne
UIT	Union internationale des télécommunications
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNIGE	Université de Genève
UNIL	Université de Lausanne
WEF	World Economic Forum

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy AnticipatorCe texte est une version provisoire. Seule la version qui sera publiée dans la Feuille fédérale fait foi. **Annexe 2**Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

[Signature]

[QR Code]

19.xxx

**Message  
concernant les mesures à mettre en œuvre pour  
renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte pour la  
période 2020-2023**

du ...

---

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Par le présent message, nous vous soumettons le projet d'un arrêté fédéral concernant les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte pour la période 2020 à 2023, en vous proposant de l'adopter.

Nous vous prions d'agrèer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

...

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Ueli Maurer  
Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

---

**Condensé**

*Le Conseil fédéral veut poursuivre sa politique visant à consolider et développer la position de la Suisse comme Etat hôte d'organisations internationales et premier centre de gouvernance mondiale. Par le présent message, le Conseil fédéral soumet au Parlement la stratégie qu'il compte appliquer en vue de renforcer l'attrait et la compétitivité de la Suisse en tant qu'Etat hôte et demande à cet effet l'octroi des moyens financiers nécessaires pour mettre en œuvre les mesures requises.*

*La Suisse accueille sur son sol des organisations internationales et des conférences internationales depuis plus de 150 ans. Ce rôle d'Etat hôte est fortement ancré dans la tradition de notre pays et dans sa politique des bons offices et fait partie de son identité. Bien que des organisations internationales soient sises dans les cantons de Bâle, Berne et Vaud, c'est à Genève que se concentre l'essentiel des activités internationales. De par sa concentration unique au monde d'acteurs internationaux, ce qu'on appelle la Genève internationale est devenue au fil du temps l'un des principaux centres de gouvernance mondiale. Siège de 37 organisations internationales, de 177 Etats membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de plus de 380 organisations non gouvernementales (ONG), occupant plus de 30 000 fonctionnaires internationaux, Genève est le cœur opérationnel du système multilatéral. Cette situation représente un atout de taille pour la politique extérieure suisse. Elle permet à nos autorités un accès facilité à ces organisations et offre à notre pays une tribune de choix pour faire passer ses messages. Du fait d'être également l'Etat hôte, la position de la Suisse fait l'objet d'une attention particulière. Cette situation offre aussi à notre pays une visibilité importante sur la scène internationale. C'est un marqueur fort de l'image de la Suisse dans le monde. De son côté, en offrant des conditions d'accueil optimales aux acteurs internationaux sis sur son sol, la Suisse apporte une contribution importante au bon fonctionnement des relations internationales et à la résolution des grands défis de notre temps. Ce rôle d'Etat hôte renforce notre position en tant qu'Etat membre de ces organisations, et inversement. Outre son importance politique, la présence sur son sol de ces nombreux acteurs internationaux apporte des gains économiques significatifs, pour la région et pour l'ensemble du pays.*

*Cette position privilégiée n'est toutefois pas assurée dans le temps. Face à divers défis auxquels elle est confrontée, dont notamment une concurrence très forte de la part d'autres villes et Etats hôtes et un coût de la vie très élevé, la Suisse doit s'assurer de rester attrayante et compétitive. A cette fin, une stratégie commune à la Confédération, au canton et à la ville de Genève a été développée en 2013 pour la Genève internationale. Sur cette base, le Conseil fédéral a présenté pour la première fois au Parlement un message concernant les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte, le 19 novembre 2014. Ce message présentait la stratégie et demandait des moyens financiers pour sa mise en œuvre, dans le cadre d'un plafond de dépenses couvrant la période 2016 à 2019.*

*Sur la base des mesures mises en œuvre depuis lors, un bilan a été tiré qui démontre que la stratégie poursuivie a porté ses fruits. Depuis 2016, de nouvelles organisa-*

---

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

---

*tions internationales se sont installées, des délocalisations ont pu être empêchées, le nombre de fonctionnaires des organisations internationales a connu une légère augmentation, de nouveaux Etats ont ouvert une mission permanente et une dizaine de plateformes de coopération ont été mises sur pied, qui ont facilité des échanges et les coopérations entre les acteurs présents à Genève, renforçant leur capacité à répondre aux défis mondiaux. La visibilité de la Genève internationale a augmenté, tout comme le nombre de conférences internationales et le nombre d'ONG. Genève est restée au centre de nombreuses discussions internationales, notamment dans le domaine de la résolution des conflits, en accueillant un grand nombre de processus de paix.*

*L'analyse de l'évolution des défis auxquels la politique d'Etat hôte est confrontée démontre que ceux-ci n'ont pas fondamentalement changé depuis 2013, bien que certaines évolutions apparaissent, qui n'étaient encore que peu perceptibles à l'époque du message 2016 à 2019, comme l'impact sur nos sociétés de l'accélération des développements technologiques et scientifiques, que les organisations internationales et les Etats peinent à réguler. La concurrence reste, dans tous les cas, très forte et la Suisse se doit, en tant qu'Etat hôte, de rester vigilante et de continuer à mener une politique proactive. La stratégie sera donc poursuivie, moyennant quelques adaptations. Certains objectifs seront ainsi explicitement ajoutés, comme le soutien à la tenue de réunions diplomatiques visant à la résolution de crises ou l'amélioration des conditions-cadres pour les ONG, dont le rôle est de plus en plus important dans le fonctionnement de la Genève internationale. D'autres objectifs seront maintenus, mais de manière moins proéminente, à savoir le soutien aux projets immobiliers des organisations internationales, car les principaux projets sont déjà en cours de réalisation. Enfin, d'autres objectifs seront abandonnés, comme la volonté d'installer des think tanks étrangers à Genève. Le renforcement des échanges, coopérations et synergies entre les divers acteurs sis à Genève restera un élément clé pour la période à venir et les contacts et coopérations entre clusters apparentés seront renforcés. La promotion de la Genève internationale et la communication sur le travail qui y est mené seront bien entendu poursuivies. Enfin, il est crucial que la Suisse s'engage activement et rapidement afin de positionner la Genève internationale dans le traitement des thèmes émergents. D'autres sites concurrents prendront sinon la relève et deviendront des centres de compétences reconnus dans la régulation de pans entiers et nouveaux de la société. Et ceci aux dépens de la Genève internationale, qui pourrait se trouver marginalisée à terme.*

*Par le biais du présent message, le Conseil fédéral présente donc ces évolutions et les mesures qu'il souhaite mettre en œuvre pour la période 2020 à 2023, et demande au Parlement de lui accorder des moyens financiers à hauteur de 111,8 millions de francs pour cette période quadriennale. Ce montant comprend un plafond de dépenses de 103,8 millions de francs pour la mise en œuvre de la stratégie, et un crédit-cadre de 8 millions de francs pour le financement du renforcement de la protection extérieure des sites des organisations internationales, dont la responsabilité incombe à la Suisse.*

---

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

---

**Table des matières**

<b>Condensé</b>	<b>2</b>
<b>1 Introduction à la politique d'Etat hôte de la Suisse</b>	<b>6</b>
1.1 Contexte	6
1.2 Importance pour la politique extérieure de la Suisse	7
1.3 Impact économique	8
<b>2 Stratégie 2016 à 2019: bilan, évolution de la situation et conclusions</b>	<b>8</b>
2.1 Bilan 2016 à 2018 et tableau récapitulatif des dépenses	8
2.2 Evolution des défis	10
2.3 Conclusions	11
<b>3 Stratégie 2020 à 2023: impact de la mise en œuvre, mesures envisagées et coûts</b>	<b>13</b>
3.1 Axe 1: renforcer le dispositif d'accueil	13
3.2 Axe 2: développer le réseau de réflexion et de savoir-faire suisse et genevois	23
3.3 Axe 3: viser à l'universalité des représentations des Etats	27
3.4 Axe 4: promouvoir les partenariats et mener une action coordonnée	29
3.5 Axe 5: améliorer la communication de et sur la Genève internationale	30
3.6 Axe 6: mener une action coordonnée et informée	31
3.7 Mesures mises en œuvre par les autorités cantonales et municipales	32
3.8 Critères d'évaluation	32
<b>4 Conséquences</b>	<b>34</b>
4.1 Conséquences pour la Confédération	34
4.1.1 Conséquences financières	34
4.1.2 Conséquences sur l'état du personnel	36
4.1.3 Inflation	37
4.2 Conséquences pour le canton et la ville de Genève	37
4.3 Conséquences économiques	38
<b>5 Relation avec le programme de la législature et avec les stratégies du Conseil fédéral</b>	<b>38</b>
5.1 Relation avec le programme de la législature	38
5.2 Relation avec les stratégies du Conseil fédéral	38
<b>6 Aspects juridiques</b>	<b>38</b>
6.1 Constitutionnalité et légalité	38
6.2 Forme de l'acte à adopter	39

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

---

6.3	Frein aux dépenses	39
6.4	Conformité à la loi sur les subventions	39
6.4.1	Importance des aides financières pour la réalisation des objectifs visés	40
6.4.2	Procédure et pilotage de l'octroi des aides	41
6.4.3	Nature et temporalité des aides financières	42
	<b>Glossaire</b>	<b>45</b>
	<b>Annexe: Projets de construction et de rénovation d'immeubles d'organisations internationales sises à Genève</b>	<b>47</b>
	<b>Arrêté fédéral concernant les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte pour la période 2020 à 2023 (projet)</b>	<b>49</b>

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

---

## Message

### 1 Introduction à la politique d'Etat hôte de la Suisse

#### 1.1 Contexte

La Suisse accueille sur son sol des organisations internationales et des conférences internationales depuis plus de 150 ans. Ce rôle d'Etat hôte est fortement ancré dans la tradition de notre pays et dans sa politique des bons offices. Il fait partie de son identité. Des conférences et réunions internationales ont régulièrement lieu dans diverses parties du pays. Quant aux organisations internationales, elles sont sises dans les cantons de Bâle, Berne, Vaud et Genève. C'est dans ce dernier canton que se déroule toutefois l'essentiel des activités internationales. De par sa concentration unique au monde d'acteurs internationaux, ce qu'on appelle la Genève internationale est devenue au fil du temps l'un des principaux centres de gouvernance mondiale. Cette situation représente un atout de taille pour la politique extérieure suisse et engendre des retombées économiques importantes, pour la région et pour l'ensemble du pays. Cette position n'est toutefois pas assurée dans le temps. Face à divers défis auxquels elle est confrontée, dont notamment une concurrence très forte de la part d'autres villes et Etats hôtes et un coût élevé de la vie, la Suisse doit s'assurer de rester attrayante et compétitive. A cette fin, une stratégie commune à la Confédération, au canton et à la ville de Genève a été développée en 2013 pour la Genève internationale. Sur cette base, le Conseil fédéral a présenté pour la première fois au Parlement un message concernant les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte, le 19 novembre 2014<sup>1</sup> (message 2016 à 2019). Ce message avait pour objectif de mieux expliquer l'importance, pour la Suisse, de la politique d'Etat hôte, d'explicitier les moyens mis en œuvre pour la soutenir, les défis auxquels elle était confrontée et les mesures nouvelles qu'il convenait de prendre en vue d'assurer son succès sur la durée. Des moyens financiers et en ressources humaines supplémentaires avaient été demandés dans ce cadre. Pour la première fois, un plan financier quadriennal, sous la forme d'un plafond de dépenses, était prévu pour le développement de la politique d'Etat hôte. Ce plafond de dépenses, d'un montant de 102,4 millions de francs, couvre la période 2016 à 2019.

Le présent message a pour but de renouveler le cadre de financement pluriannuel pour la période 2020 à 2023. Le message 2016 à 2019 ayant décrit en détail l'histoire de la présence des organisations internationales en Suisse, les instruments à disposition de la politique d'Etat hôte, les différents crédits budgétaires, les défis auxquels cette politique et la Genève internationale étaient confrontées, ces points ne seront pas ou que brièvement développés ci-dessous. Après un rappel de l'importance de cette politique pour la Suisse, le présent message s'attardera sur le bilan de la mise en œuvre des mesures pour la période actuelle, l'évolution des défis depuis l'adoption de la stratégie de 2013, les conclusions à en tirer pour l'avenir et les mesures qui devraient dès lors être mises en œuvre pour la période 2020 à 2023, ainsi que leur implication financière.

<sup>1</sup> FF 2014 9029

## Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

**1.2 Importance pour la politique extérieure de la Suisse**

La politique d'Etat hôte de la Suisse touche à l'ensemble des activités internationales ayant lieu dans notre pays. Cela touche en particulier la Genève internationale. Siège de 37 organisations internationales, de 177 Etats membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de plus de 380 organisations non gouvernementales (ONG), occupant plus de 30 000 fonctionnaires internationaux, plus de 43 000 personnes si l'on inclut les familles, et accueillant chaque année plus de 220 000 délégués du monde entier dont plus de 4000 chefs d'Etat ou de gouvernement, Genève dispose en effet d'une concentration d'acteurs internationaux unique au monde. Cette position fait d'elle l'un des principaux, si ce n'est le principal, centres de gouvernance au monde et le cœur opérationnel du système multilatéral. C'est en effet à Genève que sont discutées, décidées et réglementées de très nombreuses normes qui impactent en tout temps la vie de l'ensemble des citoyens de la planète. Que ce soit dans le domaine de la santé publique, du commerce, des droits de l'homme ou de l'action humanitaire, en passant par l'environnement ou les télécommunications, pour ne citer que quelques domaines, la Genève internationale est au centre des développements et décisions.

Comme souligné dans la stratégie de politique étrangère 2016 à 2019 du Conseil fédéral, adoptée le 17 février 2016<sup>2</sup>, la présence sur sol suisse de ces multiples acteurs représente un atout considérable pour notre pays. Non seulement ces organisations contribuent à la réalisation des objectifs de la politique extérieure suisse tels qu'inscrit à l'art. 54, al. 2, de la Constitution (Cst.)<sup>3</sup>, mais leur présence participe à la défense de nos intérêts et à la promotion de nos valeurs. Elle permet à nos autorités un accès facilité à ces organisations qui régulent les affaires du monde, à leurs dirigeants, à leurs fonctionnaires, experts et délégués de passage, et offre à notre pays une tribune de choix pour faire passer ses messages. Du fait d'être non seulement un Etat membre de ces organisations, mais d'en être également l'Etat hôte, la position de la Suisse fait l'objet d'une attention particulière. Cette situation offre aussi à la Suisse une visibilité importante sur la scène internationale. C'est un marqueur fort de l'image de notre pays dans le monde. De manière générale, comme l'indiquait feu le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, elle permet à la Suisse de «*boxer dans une catégorie supérieure*».

De son côté, en offrant des conditions d'accueil optimales aux acteurs internationaux sis sur son sol, la Suisse apporte une contribution importante au bon fonctionnement des relations internationales et à la résolution des grands défis de notre temps. Ce rôle d'Etat hôte renforce notre position en tant qu'Etat membre de ces organisations, et inversement.

<sup>2</sup> [www.admin.ch](http://www.admin.ch) > Le Conseil fédéral > Documentation > Communiqués > Le Conseil fédéral adopte la stratégie de politique étrangère de la Suisse 2016-2019

<sup>3</sup> RS 101

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

### 1.3 Impact économique

Outre son importance politique, la présence sur son sol de nombreuses organisations internationales, missions permanentes, ONG et conférences internationales apporte à la Suisse des gains économiques significatifs. Les dépenses estimées des organisations internationales et des employés de la Genève internationale, ainsi que des délégués externes qui s'y rendent, se chiffrent à plus de 6 milliards de francs (+3,6 % entre 2017 et 2018), dont plus de la moitié est dépensée en Suisse. Selon des calculs établis sur la base des chiffres de 2012<sup>4</sup>, la Genève internationale contribue à 11,3 % du produit intérieur brut (PIB) du canton de Genève, ce qui représente 1 % du PIB suisse, proportion non négligeable sachant que l'ensemble du secteur du tourisme représente environ 3 % du PIB suisse. En termes d'emplois, ce sont plus de 30 000 fonctionnaires internationaux qui travaillent à Genève. A cela s'ajoutent environ 30 000 emplois indirects et induits générés par l'activité de la Genève internationale, ce qui représente en tout plus de 14 % des emplois implantés dans le canton de Genève. Ces activités dégagent d'importantes recettes fiscales, évaluées à 634,2 millions de francs en 2012, dont 151,1 millions de francs pour la Confédération. Depuis 2016, la Suisse soutient aussi par des prêts une nouvelle série de projets immobiliers des organisations internationales pour un montant de 830 millions de francs, dont bénéficient aussi les entreprises suisses. Les retombées économiques des nombreuses conférences et réunions diplomatiques de haut niveau se tenant en Suisse sont elles aussi conséquentes pour le secteur de l'hôtellerie, des transports et du tourisme en général.

## 2 Stratégie 2016 à 2019: bilan, évolution de la situation et conclusions

### 2.1 Bilan 2016 à 2018 et tableau récapitulatif des dépenses

Le bilan des mesures a été établi sur la base de faits, d'appréciations et de rapports et prises de positions d'acteurs aussi bien internes qu'externes. Il a fait l'objet d'un audit<sup>5</sup> du Contrôle fédéral des Finances (CdF) au premier semestre 2018, qui a confirmé l'adéquation des mesures mises en œuvre avec celles prévues dans le message 2016 à 2019, ainsi que la bonne utilisation des moyens financiers à disposition. Il a été recommandé de préciser les indicateurs qui permettent de mesurer l'efficacité des mesures, ce qui a été fait dans le présent message.

<sup>4</sup> Les chiffres mentionnés proviennent d'une étude réalisée par le Laboratoire d'Economie Appliquée (LEA) de la Faculté d'Economie et de Management de l'Université de Genève entre novembre 2013 et mars 2014, intitulée «Impacts de la Genève internationale sur l'économie et les finances suisses et du Grand Genève». Les chiffres sont ceux de 2012, mais ils sont confirmés chaque année par l'enquête sur la Genève internationale de l'Office cantonal genevois de la statistique (OCSTAT). La dernière enquête, sortie en octobre 2018, porte sur les chiffres de 2017 et montre une augmentation du nombre de personnel (+3 % entre 2017 et 2018) et du nombre de conférences (+20 % entre 2017 et 2018).

<sup>5</sup> CDF-18360 du 24 août 2018

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

En se basant sur les critères d'évaluation déterminés dans le message 2016 à 2019, ainsi que d'autres critères établis par la suite pour certains axes spécifiques, un bilan a été établi pour chaque type de mesure. Un tableau récapitulatif des montants se trouve ci-dessous.

De manière générale, le bilan démontre que la stratégie poursuivie était bonne puisque sa mise en œuvre a permis d'attirer, dès 2016, de nouvelles organisations comme le Mécanisme international, impartial et indépendant des Nations Unies chargé d'assister l'enquête et la poursuite des crimes de droit international les plus graves commis en Syrie (IIM), l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit (ALIPH) en 2017 et le Secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure en 2018. Elle a également permis d'éviter la délocalisation de plusieurs organisations qui l'avaient envisagée, à savoir le fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Secrétariat de la Convention sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des risques de catastrophes (UNISDR). Par ailleurs, le nombre de fonctionnaires des organisations internationales sises en Suisse a connu une légère augmentation. Certaines organisations ont même délocalisé du personnel vers Genève, comme le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA). Cinq Etats ont aussi ouvert une mission permanente et une dizaine de plateformes de coopération ont été mises sur pied. La visibilité de la Genève internationale a été augmentée et se mesure, entre autres, par le nombre croissant de demandes de visites de la Genève internationale par des particuliers, des écoles et des décideurs. Le nombre de conférences a aussi connu une évolution positive, passant de 2500 à 3300. Genève est restée au centre de nombreuses discussions internationales, notamment dans le domaine de la résolution des conflits, en accueillant un grand nombre de processus de paix, à savoir les discussions sur le nucléaire iranien, sur les conflits en Syrie, au Yémen et en Libye, et sur la réunification de Chypre. A noter enfin une augmentation importante du nombre d'ONG sises à Genève, qui est passé de 350 à 399 (+14 % entre 2017 et 2018).

Le détail du bilan pour chaque mesure est présenté au ch. 3. Le tableau ci-dessous indique les dépenses effectuées pour les années 2016 à 2018. A noter que ces montants ne comprennent ni la rénovation du Centre international de Conférences de Genève (CICG), ni les mesures de sécurité extérieure qui sont des crédits d'engagement.

Crédits-Axe/Année		Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Total
Tâches de la	Axe 1	15 664 000	15 790 000	17 844 000	17 600 000	<b>66 937 000</b>
Suisse en tant	Axe 2	3 823 000	4 551 000	4 900 000	5 200 000	<b>18 474 000</b>
qu'Etat hôte	Axe 3	445 000	700 000	856 000	950 000	<b>2 951 000</b>
d'organisations	Axe 4	7 000	13 000	50 000	50 000	<b>120 000</b>
internationales	Axe 5	164 000	177 000	250 000	300 000	<b>891 000</b>
A231.0353	Axe 6	0	0			
	<b>Total</b>	<b>20 103 000</b>	<b>21 231 000</b>	<b>23 900 000</b>	<b>24 091 000</b>	<b>89 325 000</b>
Musée internatio-		1 118 400	1 118 100	1 118 000	1 119 100	<b>4 473 600</b>

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

Crédits-Axe/Année	Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Total
nal Croix-Rouge et Croissant-Rouge, Genève A231.0354					
Dispositif sécuri- taire Genève internationale: brigade de sécurité diplomatique A231.0355	800 000	800 000	800 000	800 800	<b>3 200 800</b>
<b>Total</b>	<b>22 021 400</b>	<b>23 149 100</b>	<b>25 818 000</b>	26 010 900	96 999 400

## 2.2 Evolution des défis

Les défis identifiés lors de la rédaction du message 2016 à 2019 restent d'actualité, avec quelques variations. Concernant les défis matériels, la pénurie de logements est moindre en raison d'investissements du canton de Genève en la matière. Les principales organisations internationales dont les bâtiments étaient en mauvais état sont en train de les rénover. Il en est de même des infrastructures de conférences qui se sont en voie d'être modernisées. D'autres organisations doivent toutefois encore procéder à des rénovations. Pour les salles de conférences, des problèmes de capacité sont à entrevoir pour la période 2021 à 2023 en raison de l'indisponibilité de certaines salles onusiennes durant les travaux au Palais des Nations. Des solutions devront être trouvées, sous peine de voir ces conférences être délocalisées à l'étranger, avec le risque que certaines organisations et Etats prennent goût à poursuivre leur tenue ailleurs qu'à Genève. La rémunération du personnel de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) a été adaptée aux coûts de la vie dans cette ville suite à un examen de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), mais il reste clairement le plus élevé parmi tous les postes onusiens dans le monde, ce qui représente un désavantage important pour la compétitivité de la Genève internationale. Quant aux défis stratégiques, la concurrence reste très forte au niveau mondial, que ce soit pour le siège de nouvelles entités et pour l'accueil de conférences internationales. Certains Etats sont prêts à investir des sommes considérables à cet égard. La fragmentation de la gouvernance mondiale est plus forte encore qu'auparavant et se développe aussi hors du système onusien, avec des acteurs qui acquièrent de plus en plus de pouvoir comme les grandes entreprises et les villes, et avec des enceintes de discussion et de décision où la Genève internationale est peu présente, comme par exemple pour le G7 et le G20.

Deux évolutions qui n'ont été que peu abordées dans le message 2016 à 2019 sont devenues, au fil des années, des développements que la Suisse, en tant qu'Etat hôte, se doit de prendre en considération afin de maintenir Genève comme centre de gouvernance mondiale.

Il s'agit d'une part du regain de méfiance vis-à-vis du système multilatéral. L'affaiblissement de celui-ci par certains acteurs clés pourrait avoir une influence non négligeable. La quantité et la qualité du travail effectué à Genève est en effet

## Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

tributaire de la confiance que ses acteurs principaux, les Etats, lui accordent. De nouvelles dynamiques sont toutefois à l'œuvre dans plusieurs domaines et des avancées qui semblaient acquises sont remises en question par certains pays (par ex.: commerce, environnement, droits de l'homme). Cela se traduit par des attaques frontales contre certaines politiques ou mécanismes internationaux, l'érosion lente de certains principes, le désengagement de certains acteurs de domaines-clés ou la diminution de budgets dans certains secteurs. Par ailleurs, l'incapacité de l'ONU à trouver des solutions dans des dossiers importants (crise humanitaire en Syrie et au Yémen, Corée du Nord) augmente la pression sur l'organisation. Il est difficile à ce stade d'avoir une idée précise de l'impact de ces changements sur la Genève internationale, qui pour l'instant restent limités. Une baisse significative des budgets de certaines organisations en raison de la politique menée par d'importants Etats pourrait avoir des conséquences sur des programmes et postes sis à Genève.

L'autre changement important a trait à l'émergence de thématiques nouvelles liées à la croissance rapide des technologies et à leur convergence. Le monde vit en effet une période de développements technologiques et de mutation sans précédent. L'accélération des découvertes scientifiques, leur convergence et leur application à grande échelle influencent de plus en plus les habitants de la planète et leur mode de vie. On peut penser ici aux évolutions dans le domaine de l'intelligence artificielle, l'édition du génome humain, le traitement des données (*big data*), l'Internet des objets, la digitalisation du travail, etc. Ces développements, qui modifieront nos sociétés en profondeur, se font à une telle vitesse que les Etats et les organisations internationales peinent à y faire face en termes de régulation. Lorsque des règles ont été finalement établies, elles sont souvent déjà obsolètes. Les organisations internationales, dont la vocation est de mettre sur pied des règles de gouvernance dans divers domaines au niveau mondial, risquent de se voir rapidement dépassées par la complexité et la rapidité de ces évolutions et de ne plus pouvoir accomplir leur mandat à bien, et ce dans toute une série de domaines qui deviendront cruciaux pour l'humanité. La Genève internationale, en tant que principal centre de gouvernance mondiale, pourrait se voir marginalisée à l'avenir si elle ne saisit pas l'occasion de se positionner dans ces thématiques émergentes.

### 2.3 Conclusions

Par rapport à la période précédente, les défis n'ont donc pas fondamentalement changé, bien que certaines évolutions apparaissent, qui n'étaient encore que peu perceptibles lors du message 2016 à 2019. Certains problèmes se sont atténués, d'autres se sont exacerbés. La concurrence reste, dans tous les cas, très forte et la Suisse se doit, en tant qu'Etat hôte, de rester vigilante et de continuer à mener une politique proactive afin de s'assurer que la Genève internationale reste à l'avenir l'un des principaux centres de gouvernance mondiale. Elle doit l'être non seulement pour les domaines qui lui sont traditionnels (humanitaire, santé, environnement, droits de l'homme, paix, etc.), qu'elle doit continuer à promouvoir, mais elle doit également se positionner dans les thématiques émergentes.

## Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

Ces dernières années, la Confédération, en étroite collaboration avec les autorités cantonales hôtes, a mis en place une stratégie afin de renforcer sa politique d'Etat hôte et s'assurer que la Suisse, et en particulier la Genève internationale, reste compétitive et attrayante pour les entités et conférences internationales, et puisse ainsi continuer à œuvrer comme cœur du système opérationnel multilatéral. Comme indiqué sous le ch. 2.1, les mesures qui ont été mises en œuvre durant ces trois dernières années ont porté leurs fruits. La stratégie définie lors du message 2016 à 2019 sera donc poursuivie, moyennant quelques adaptations qui ont été acceptées par les autorités du canton et de la ville de Genève. Certains objectifs seront explicitement ajoutés. Il s'agit du soutien à la tenue de réunions diplomatiques de haut niveau visant à la résolution de crises, point qui n'était pas mentionné en tant que tel dans le message 2016 à 2019, ou l'amélioration des conditions-cadres pour les ONG, dont le rôle est de plus en plus important dans le fonctionnement de la Genève internationale. D'autres objectifs seront maintenus, mais de manière moins proéminente, à savoir le soutien aux projets immobiliers des organisations internationales en termes stratégiques, car les principaux projets sont déjà en cours de réalisation. Cependant, la mise en œuvre des prêts implique des moyens financiers conséquents pour les années 2020 à 2023. Enfin, d'autres objectifs seront abandonnés, comme la volonté d'établir des *think tanks* étrangers à Genève. Le renforcement des échanges, coopérations et synergies entre les divers acteurs sis à Genève restera un élément-clé pour la période à venir. Il conviendra toutefois de veiller, dans ce cadre, à non seulement renforcer les liens entre acteurs d'un même pôle de compétence, mais à développer aussi les contacts et coopérations entre pôles de compétences apparentés. La promotion de la Genève internationale et la communication sur le travail qui y est mené seront bien entendu poursuivies, tout comme le soutien à l'établissement de missions permanentes pour les Etats qui ne sont pas encore présents à Genève.

Au vu des évolutions mentionnées dans le chapitre précédent, il paraît surtout crucial que la Suisse s'engage activement et rapidement afin de positionner la Genève internationale dans le traitement des thèmes émergents résultant de l'accélération des développements scientifiques et technologiques. D'autres Etats sont en train de le faire et investissent massivement dans ces domaines. Si la Suisse ne le fait pas ou pas assez rapidement, d'autres places concurrentes prendront la relève et deviendront des centres de compétences reconnus dans la régulation de pans entiers et nouveaux de la société. Et ceci aux dépens de la Genève internationale, qui pourrait se trouver marginalisée à terme. Dans ce cadre, il semble essentiel que les partenaires de la politique d'Etat hôte, la Confédération et les autorités cantonales hôtes, s'engagent de manière claire et conséquente à développer ou soutenir des projets, mécanismes ou institutions visant à renforcer les collaborations entre le monde scientifique et technologique d'une part, et le monde diplomatique d'autre part. Les échanges et coopérations entre les instituts académiques et de recherche, le secteur privé, les *think tanks* et les organisations internationales doivent être renforcés, afin de donner les moyens à ces dernières d'accomplir leur mission de gouvernance mondiale et d'être en phase avec leur temps.

D'un point de vue formel, l'axe 6 sera supprimé en tant que tel, mais son contenu sera repris dans l'axe 4. La réflexion sur les évolutions de la gouvernance mondiale et leur impact sur la Genève internationale sera bien entendu poursuivie et ne nécessitera pas un axe dédié.

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

Le détail du bilan pour la période 2016 à 2018 et des mesures envisagées pour la période 2020 à 2023 est présenté ci-dessous.

### 3 Stratégie 2020 à 2023: impact de la mise en œuvre, mesures envisagées et coûts

#### 3.1 Axe 1: renforcer le dispositif d'accueil

Cet axe correspond au dispositif d'accueil mis en place depuis les années 60, qu'il s'agit de renforcer afin de faire face aux défis décrits au ch. 2.2. Pour la période à venir, les mesures réalisées jusqu'à aujourd'hui seront poursuivies et améliorées.

##### Soutenir les projets immobiliers des organisations internationales

*Bilan 2016 à 2018: mise en œuvre et impact des mesures*

Suite à la décision du Conseil fédéral du 26 juin 2013 de modifier sa politique en matière de soutien aux projets immobiliers des organisations internationales en étendant les possibilités de prêts à la rénovation de bâtiments existants, à savoir des prêts remboursables sur 30 ans et avec des intérêts à des conditions favorables, six demandes de soutien déposées par des organisations internationales sises à Genève ont été approuvées par le Parlement entre mars et décembre 2016<sup>6</sup>.

Cette politique s'est avérée judicieuse, car l'intérêt des organisations internationales à se lancer dans des projets de rénovation de leur siège ou de nouvelles constructions démontre que cette mesure répondait à un besoin effectif. Le fait d'investir dans des bâtiments modernes et pratiques permet d'ancrer ces organisations internationales et leur personnel à Genève et, partant, a renforcé la place genevoise face aux villes hôtes concurrentes tant en Europe que dans le reste du monde. A noter que ces projets réduisent aussi l'empreinte énergétique de ces bâtiments et ont un impact positif sur l'environnement.

*Dépenses 2016 à 2018*

Le montant total des prêts demandés s'élève à 830 millions de francs, dont 692 millions de francs ont été approuvés par le Parlement. De le total des prêts demandés, 630 millions de francs sont à charge de la Confédération, 180 millions de francs à charge de la ville et du canton de Genève et 20 millions de francs à charge de la FIPOI, lequel a également fait des dons de terrains et de bâtiments. Le coût total des projets se monte à 1,5 milliard de francs.

	Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Total
Prêt FIPOI	18 391 600	39 691 730	107 000 000	98 000 000	<b>263 083 330</b>

*Stratégie 2020 à 2023: mesures envisagées*

<sup>6</sup> La liste des projets immobiliers se trouve en annexe.

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

Hormis le projet de l'Union internationale des télécommunications (UIT), pour lequel le Parlement a approuvé l'octroi d'un prêt pour des études préparatoires et pour lequel le montant de la rénovation est estimé à 150 millions de francs, les possibles nouveaux projets en matière de construction ou de rénovations de bâtiments dont les organisations internationales sont propriétaires concernent pour les prochaines années l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'Union postale universelle (UPU). Pour l'OIM, les discussions portent sur des travaux allant de 30 à 50 millions de francs. Concernant l'UPU, le soutien demandé se chiffrerait à un peu plus de 9 millions de francs. Ce projet nécessite toutefois encore de nombreuses clarifications. En ce qui concerne le Centre européen pour la recherche nucléaire (CERN), pour lequel des discussions ont eu lieu par le passé concernant un éventuel prêt, il n'est à l'heure actuelle pas prévu de travaux avant 2023.

Outre le travail conséquent mené en collaboration avec les organisations en question, la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) et les responsables cantonaux et communaux pour analyser et suivre les projets, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), et plus particulièrement la Mission suisse à Genève, doit également assurer un suivi des répercussions de ces projets immobiliers complexes sur le fonctionnement des organisations internationales et des missions permanentes, notamment en termes de mobilité et d'accessibilité. La mission doit aussi assister ces dernières dans les procédures administratives et juridiques générées par les grands projets cantonaux et fédéraux en matière d'aménagement et d'infrastructures, comme par exemple le projet de la route des Nations ou l'extension des voies CFF.

*Stratégie 2020 à 2023: moyens financiers*

Les demandes d'octroi de prêts immobiliers seront soumises au cas par cas à l'approbation du Parlement par un message spécifique et seront donc traitées séparément du présent message. Pour les prêts déjà mentionnés, les montants suivants sont inscrits à la planification 2020 à 2022.

	PF 2020	PF 2021	PF 2022	PF 2023*	Total
Prêt FIPOI	80 444 000	40 880 000	40 880 000	40 880 000	<b>203 084 000</b>

\* Extrapolation

**Soutenir les infrastructures**

*Bilan 2016 à 2018: mise en œuvre et impact des mesures*

Le CICG est un instrument capital de la politique d'accueil de la Confédération. Il appartient à la FIPOI. Depuis plusieurs années, la Confédération le soutient avec environ 6,7 millions de francs par an afin d'offrir la gratuité des salles aux organisations internationales et à certains autres bénéficiaires. Sa rénovation, commencée en 2016 pour un montant de 13 millions de francs avec une contribution de la Confédération, sous la forme d'un crédit d'engagement, de 4 millions de francs pour quatre ans et l'élargissement des prestations gratuites pour un montant de 175 000 francs

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

par an permettent de le rendre plus concurrentiel, à la pointe de la technologie et en phase avec les utilisateurs.

La Confédération soutient également l'entretien de la Salle William Rappard (SWR) à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour un peu moins de 900 000 francs par an, l'entretien du Centre William Rappard (CWR) pour 1,1 million de francs par an pour lequel seuls les frais effectifs sont payés et l'entretien des mesures de sécurité périphérique pour 100 000 francs par an, ce qui correspond à un total d'environ 8,8 millions de francs par an.

*Dépenses 2016 à 2018*

	Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Total
CICG frais de fonctionnement	6 390 000	6 454 000	6 694 000	6 700 000	<b>26 238 000</b>
SWR	863 000	872 000	881 000	850 000	<b>3 466 000</b>
CWR	910 000	335 000	1 063 000	1 100 000	<b>3 408 000</b>
Entretien mesures sécurité périphérique	162 480	141 342	186 000	185 000	<b>674 822</b>
<b>Total</b>	<b>8 325 480</b>	<b>7 802 342</b>	<b>8 824 000</b>	<b>8 835 000</b>	<b>33 786 822</b>

Montant du crédit d'engagement pour la rénovation/modernisation du CICG

	Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	PF 2020	Total
CICG rénovation/modernisation	750 000	2 000 000	0	400 000	850 000	<b>4 000 000</b>

*Stratégie 2020 à 2023: mesures envisagées*

Face à la forte concurrence internationale en matière d'accueil de conférences, la poursuite du soutien au CICG, à la SWR et au CWR, ainsi qu'à l'entretien des mesures de sécurité périphérique est nécessaire et doit être poursuivi de manière réduite par rapport aux années précédentes en raison des bénéfices réalisés par la FIPOI. Pour les années 2020 à 2023, la subvention de la Confédération à la FIPOI sera réduite de 700 000 francs par an, soit 2,8 millions de francs sur quatre ans. Elle comprend une réduction de 500 000 francs par an pour le CICG et de 200 000 francs par an pour la SWR.

A l'heure actuelle, le CICG ne peut répondre positivement à toutes les demandes qui lui sont adressées, faute de place. La FIPOI possède un second centre de conférence, le Centre de Conférence de Varembe (CCV) avec des salles plus petites, récemment rénovées, qui répondent particulièrement bien aux besoins des ONG mais sont payantes. Afin de disposer d'un seul centre de conférences, plus grand, disposant d'une politique unique et cohérente, il conviendrait d'appliquer au CCV les mêmes conditions qu'au CICG. Cela engendrerait pour la FIPOI une charge additionnelle d'environ 500 000 francs par an, selon les estimations. Au vu des bénéfices qu'elle fait régulièrement depuis plusieurs années, la FIPOI devrait être en mesure d'absorber ces charges sans aide financière additionnelle de la Confédération.

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

*Stratégie 2020 à 2023: moyens financiers*

Pour ce faire, un budget de 32,4 millions de francs pour quatre ans est nécessaire et sera intégré au plafond de dépenses.

	PF 2020	PF 2021	PF 2022	PF 2023	Total
CICG frais de fonctionnement	6 200 000	6 200 000	6 200 000	6 200 000	<b>24 800 000</b>
SWR	700 000	700 000	700 000	700 000	<b>2 800 000</b>
CWR	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000	<b>4 400 000</b>
Entretien mesures sécurité périphérique	100 000	100 000	100 000	100 000	<b>400 000</b>
<b>Total</b>	<b>8 100 000</b>	<b>8 100 000</b>	<b>8 100 000</b>	<b>8 100 000</b>	<b>32 400 000</b>

**Soutenir la tenue de conférences internationales***Bilan 2016 à 2018: mise en œuvre et impact des mesures*

Bien que cela ne constituait pas une mesure précise du message 2016 à 2019, la Confédération, dans le cadre de sa politique des bons offices, a facilité la tenue de plusieurs négociations de paix, à savoir les négociations sur le nucléaire iranien de 2008 à 2015, les négociations interétatiques sur les conflits en Syrie dès 2012 et les négociations intra-syriennes dès 2013, les négociations sur la paix en Libye et au Yémen en 2015 et 2018, ainsi que les discussions sur la réunification de Chypre en 2016 et 2017. La Suisse offre un cadre et des prestations, frais de séjour, protocole, sécurité, visas, répondant aux besoins des parties, et ce de manière efficace et dans des délais très restreints. Il s'agit de conférences sous l'égide de l'ONU qui se sont tenues à Genève et aussi dans divers cantons suisses. Elles ont pris un essor considérable. La Confédération a également offert un soutien financier ou logistique pour des conférences plus traditionnelles organisées par des entités internationales, comme par exemple la 32<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en décembre 2015 et le Forum sur la gouvernance d'Internet (IGF) en décembre 2017.

Ces conférences ont permis de présenter Genève comme un lieu propice à la discussion et à la résolution de problèmes.

*Dépenses 2016 à 2018*

Les différences de montants entre les années s'expliquent par la grande fluctuation de ces événements et leur imprévisibilité.

	Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Total
Conférences de paix	2 205 000	1 831 000	2 000 000	2 000 000	<b>8 036 000</b>
Conférences d'organisa-	769 000	1 792 000	2 000 000	2 000 000	<b>6 561 000</b>

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

tions internationales

<b>Total</b>	<b>2 974 000</b>	<b>3 623 000</b>	<b>4 000 000</b>	<b>4 000 000</b>	<b>14 597 000</b>
--------------	------------------	------------------	------------------	------------------	-------------------

*Stratégie 2020 à 2023: mesures envisagées*

Les montants traditionnellement à disposition de la Confédération pour soutenir la tenue de certaines conférences thématiques organisées par diverses organisations internationales ne suffisent pas à financer en plus la tenue de discussions de paix. Ces conférences de paix étant appelées à perdurer, voire à augmenter ces prochaines années en raison des différentes crises qui sévissent dans le monde, il convient d'assurer la mise à disposition de moyens financiers adéquats. Ceux-ci seront consacrés au financement des frais de séjour, hôtel et nourriture, de salles de conférences, de transports de et vers l'aéroport et de la sécurité par les entreprises de sécurité privée. Ces processus offrent une grande visibilité à la Suisse en ligne avec sa tradition de bons offices, ainsi que des contacts facilités au niveau politique et avec des experts. L'un des atouts de notre dispositif est d'agir dans des délais très restreints, d'être flexible et de s'adapter aux besoins de chaque situation.

Une autre problématique concerne le manque de salles de conférences entre 2021 et 2023 en raison des rénovations dans divers bâtiments d'organisations internationales, et plus particulièrement à l'ONUG, qui représente le plus important centre de conférence de la région. Pour combler ce manque, il faudra notamment assurer une meilleure coordination entre les salles existantes et réaliser des partenariats avec d'autres lieux de conférences à Genève et ailleurs en Suisse.

*Stratégie 2020 à 2023: moyens financiers*

Pour assurer le soutien aux négociations de paix et aux conférences thématiques d'organisations internationales, 14,1 millions de francs pour quatre ans sont requis et seront intégrés au plafond de dépenses.

	PF 2020	PF 2021	PF 2022	PF 2023	Total
Conférences de paix	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	<b>6 400 000</b>
Conférences d'organisations internationales	2 000 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000	<b>7 700 000</b>
<b>Total</b>	<b>3 600 000</b>	<b>3 500 000</b>	<b>3 500 000</b>	<b>3 500 000</b>	<b>14 100 000</b>

**Optimiser les procédures d'octroi des visas***Bilan 2016 à 2018: mise en œuvre et impact des mesures*

Depuis novembre 2014, le DFAE collabore avec le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) pour élaborer des mesures juridiques et pratiques afin d'optimiser l'octroi des visas dans le cadre de la Genève internationale et pour réviser la directive 762 concernant les visas dont l'octroi relève de sa compétence. Les nouvelles mesures concernent surtout les délais d'instruction et la facilitation du traitement des demandes des ONG. Le processus de révision de la directive a contribué au renforcement de la collaboration entre les différentes autorités impliquées dans le domaine des visas. Le service des visas de la Mission suisse à Genève s'est renforcé comme

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

organe d'expertise en matière de visas Genève internationale. Cette révision permet un traitement encore plus efficace des demandes de visas liées à la Genève internationale, ce qui renforce la satisfaction des acteurs internationaux dont les demandes sont croissantes.

*Stratégie 2020 à 2023: mesures envisagées*

Afin d'assurer la bonne application de la directive 762 révisée, l'offre de cours sur la Genève internationale sera élargie et les principes de la directive révisée seront discutés dans une nouvelle formation pour les responsables des visas. La mise en œuvre de ces mesures se fera dans le cadre de la politique d'Etat hôte actuelle et n'entraînera pas de conséquences financières.

**Améliorer la mise en œuvre du régime des privilèges et immunités**

*Bilan 2016 à 2018: mise en œuvre et impact des mesures*

La Confédération a poursuivi ses réflexions pour répondre aux besoins et attentes des organisations internationales s'agissant du domaine des privilèges et immunités. Le 11 novembre 2015<sup>7</sup>, le Conseil fédéral a adopté une modification de l'ordonnance du 7 décembre sur l'Etat hôte (OLEH)<sup>8</sup>, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, afin d'harmoniser les procédures relatives à l'engagement de personnel étranger par les bénéficiaires institutionnels au sens de la loi du 22 juin 2007 sur l'Etat hôte (LEH)<sup>9</sup>. Il a adopté des adaptations, liées aux facilités d'engagement du personnel, d'accords relatifs aux privilèges et immunités conclus précédemment avec certains bénéficiaires institutionnels comme l'Agence mondiale antidopage (AMA), la Commission électrotechnique internationale (CEI), l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et l'UICN et la conclusion de nouveaux accords relatifs aux privilèges et immunités pour l'ALIPH, le Secrétariat du Traité sur le commerce des armes, *Interpeace* et *Medicines Patent Pool*. Le régime des privilèges et immunités mis en œuvre par la Confédération à la grande satisfaction des organisations internationales, avec efficacité et rapidité, est un atout majeur. Il a permis de renforcer la Suisse comme lieu d'accueil d'organisations et de conférences internationales. En outre, certains Etats ont adopté ou sont sur le point d'adopter leur propre loi sur ce modèle ou en s'en inspirant.

*Stratégie 2020 à 2023: mesures envisagées*

La Confédération poursuivra les mesures visant à améliorer la mise en œuvre du régime des privilèges et immunités en l'adaptant aux éventuels besoins exprimés. La mise en œuvre de ces mesures se fera dans le cadre de la politique d'Etat hôte actuelle. Les éventuelles conséquences financières seront évaluées en temps voulu, en fonction des projets.

**Renforcer la protection extérieure des sites d'organisations internationales**

*Bilan 2016 à 2018: mise en œuvre et impact des mesures*

<sup>7</sup> RO 2015 5063

<sup>8</sup> RS 192.121

<sup>9</sup> RS 192.12

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

La Suisse est responsable de la sécurité à l'extérieur du périmètre des organisations internationales, tandis que celles-ci en sont responsables à l'intérieur, notamment en raison de l'inviolabilité des locaux qui leur est conférée. La Confédération et le canton de Genève ont convenu d'une clé de répartition concernant la prise en charge des coûts liés à cette obligation. Ainsi, la Confédération participe à hauteur de 65 % des coûts mentionnés, les 35 % restant étant à la charge du canton de Genève. La Suisse finance ainsi diverses mesures, comme la pose d'éléments architectoniques ou mécaniques visant à empêcher l'intrusion de véhicules et à renforcer le contrôle des personnes et des véhicules aux accès. Cela peut comprendre des aménagements sur le domaine public tels que la suppression de places de stationnement, la pose de bacs végétalisés en béton ou encore l'installation de bornes et de barrières. Les demandes des organisations internationales envers la Suisse, en vue d'un renforcement de la sécurité périphérique de leurs immeubles, sont soumises au préalable à l'appréciation du Service fédéral de sécurité (SFS) du Département fédéral de justice et police (DFJP), qui en établit le bien-fondé. Lorsque des mesures de construction sont jugées nécessaires, elles sont alors réalisées par l'intermédiaire de la FIPOI. Un groupe de travail sur la sécurité périphérique a été institué, qui est présidé par le DFAE et regroupe la Mission suisse à Genève, l'Office fédéral de la police (fedpol), la Brigade de sécurité diplomatique du canton de Genève (BSD), l'Office des bâtiments du canton de Genève et la FIPOI. Il gère les projets et leur planification financière. En 2017, le groupe s'est penché sur la définition d'un processus de travail afin de traiter toutes les demandes de manière uniforme.

Depuis le début des années 2000, divers projets d'un volume total d'environ 24 millions de francs ont déjà été réalisés. Pendant la période couverte par le message 2016 à 2019, un seul projet a été mis en œuvre du début à la fin. Il s'agit du remplacement des bacs à fleurs, à savoir une protection contre véhicules-béliers, devant l'ONUG pour un coût total de 150 000 francs. Les projets de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organisation internationale du travail (OIT) sont en phase d'études avancées. Les projets annoncés dans le message 2016 à 2019 n'ont ainsi pas été réalisés comme prévu car aucune demande concrète n'a été reçue de la part des organisations concernées. Par contre, d'autres demandes ont été adressées au DFAE et sont en bonne voie de mise en œuvre. Pour la période 2016 à 2019, le budget de l'Etat de Genève pour la protection périphérique est de 5,8 millions de francs.

*Dépenses 2016 à 2018*

	Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Total
Protection extérieure des sites d'organisations internationales	506 651	0	1 609 000	2 050 000	<b>4 165 651</b>

*Stratégie 2020 à 2023: mesures envisagées*

Le rôle de la Confédération se concentre désormais sur la coordination et le conseil. Afin de pouvoir répondre rapidement à une requête d'une organisation internationale, les moyens financiers, sous forme d'un crédit d'engagement pluriannuel, actuellement prévus dans la planification budgétaire, doivent être garantis. Suites

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

aux recommandations de l'audit du CdF d'août 2018, les processus de décision et de gestion de la protection extérieure seront revus.

*Stratégie 2020 à 2023: moyens financiers*

Etant donné qu'il est difficile de déterminer précisément les projets des organisations, les moyens, à hauteur de 8 millions de francs pour quatre ans, se basent sur une estimation par rapport aux fonds utilisés jusqu'à présent et les besoins à venir.

	PF 2020	PF 2021	PF 2022	PF 2023	Total
Protection extérieure des sites d'organisations internationales	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	<b>8 000 000</b>

**Soutenir les organisations non gouvernementales**

*Bilan 2016 à 2018: mise en œuvre et impact des mesures*

Le soutien à l'accueil des ONG provient principalement du canton qui octroie, à certaines conditions, des participations financières au loyer à hauteur de 40 000 francs par an et par ONG. Ces organisations jouent un rôle-clé dans le fonctionnement et le développement de la Genève internationale. Elles sont essentielles dans la recherche de solutions aux enjeux globaux et mènent un travail complémentaire à celui des organisations internationales. La Confédération se doit aussi de veiller à ce qu'elles disposent de conditions-cadres optimales pour leur travail. En collaboration avec le canton, elle a ainsi identifié plus précisément leurs besoins et a soutenu l'élaboration d'une cartographie par le *Global Studies Institute* de l'Université de Genève. Enfin, le Centre d'Accueil – Genève Internationale (CAGI) propose un soutien logistique, administratif et une aide à l'hébergement pour les délégués de passage, ainsi que la mise à disposition de salles de travail et de matériel informatique. La coordination entre les différentes entités a très bien fonctionné.

*Stratégie 2020 à 2023: mesures envisagées*

Le rôle de la société civile et ses liens avec les organisations internationales et les gouvernements est appelé à croître à l'avenir, dans la ligne des objectifs de développement durable (ODD) et de l'Agenda 2030. Le nombre d'ONG à Genève a d'ailleurs cru ces dernières années, avec une trentaine de nouvelles installations par an en moyenne. Ces entités doivent être mieux encadrées et soutenues. Le Service ONG pour la Genève internationale, intégré au CAGI et financé par le canton de Genève, doit être renforcé et devenir ainsi un centre de référence pour les ONG en leur offrant davantage de prestations de conseil et d'information, en fournissant une aide pratique à l'installation et en jouant le rôle d'interface entre elles et les autorités hôtes, ainsi que les acteurs locaux. Il est important que ce service puisse répondre de manière plus rapide et plus ciblée à leurs besoins.

*Stratégie 2020 à 2023: moyens financiers*

La mise en œuvre de ces mesures se fera dans le cadre de la politique d'Etat hôte et n'entraînera pas de conséquences financières particulières.

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

### Soutenir d'autres activités dans le domaine de l'accueil

#### *Bilan 2016 à 2018: mise en œuvre et impact des mesures*

La Confédération soutient encore d'autres activités dans le domaine de l'accueil. Il s'agit des aides financières pour des associations suisses actives dans ce domaine, pour des réceptions organisées dans le cadre de conférences internationales, pour l'aide à l'installation de nouvelles entités s'établissant en Suisse, pour soutenir les loyers de certaines organisations sises à Genève, ainsi que pour le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (MICR) et pour la BSD de la police cantonale genevoise. Le soutien aux associations se monte à 730 000 francs par an dont 520 000 francs au CAGI, 30 000 francs au Club suisse de la Presse (CSP) et 180 000 francs au Centre pour l'éducation et la sensibilisation à la coopération internationale (Fondation Eduki). Les montants consacrés aux réceptions sont entre 450 000 et 500 000 francs par an, à l'installation de nouvelles entités d'environ 1 million de francs et aux loyers de diverses organisations d'environ 2,2 millions de francs. La Confédération octroie une subvention pour le fonctionnement du MICR à hauteur de 1,1 million de francs par an et de 800 000 francs pour le fonctionnement de la BSD. Les soutiens au MICR et à la BSD se font par le biais de deux crédits séparés, qui font partie du plafond de dépenses.

#### *Dépenses 2016 à 2018*

	Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Total
Réceptions d'organisations internationales	450 000	450 000	450 000	450 000	<b>1 800 000</b>
Fondations/associations (CAGI, CSP, Eduki)	730 000	730 000	730 000	730 000	<b>2 920 000</b>
Installation nouvelles entités	985 000	985 000	1 390 000	1 385 000	<b>4 745 000</b>
Subventions aux loyers	2 200 000	2 200 000	2 450 000	2 200 000	<b>9 050 000</b>
MICR (crédit séparé)	1 118 400	1 118 100	1 118 000	1 118 000	<b>4 472 500</b>
BSD (crédit séparé)	800 000	800 000	800 000	800 000	<b>3 200 000</b>
<b>Total</b>	<b>6 283 400</b>	<b>6 283 100</b>	<b>6 938 000</b>	<b>6 683 000</b>	<b>26 287 500</b>

#### *Stratégie 2020 à 2023: mesures envisagées*

Les soutiens que la Confédération octroie à ces acteurs seront poursuivis. Ainsi la contribution au CAGI, à la Fondation Eduki et au CSP resteront identiques, à savoir de respectivement 520 000 francs, 180 000 francs et 30 000 francs par an. Pour le soutien aux associations, il s'agit d'un montant de 4,1 millions sur quatre ans. Le soutien pour les réceptions, les nouvelles entités et les loyers resteront dans les mêmes mesures que pour la période 2016 à 2019, à savoir 1,8 million de francs pour quatre ans pour les réceptions, 4 millions de francs pour l'aide à l'installation de nouvelles entités et 9,2 millions de francs pour le soutien aux loyers. Le soutien au MICR reste identique, à savoir 1,1 million de francs par an, soit 4,4 millions de

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

francs sur quatre ans. Afin d'assurer un fonctionnement optimal, l'équipe de la BSD sera étoffée, passant de quatre à six personnes. Cette augmentation en personnel se justifie par la situation sécuritaire mondiale qui nécessite davantage de mesures. Ainsi la subvention de la Confédération passe de 800 000 francs par an à 1 million de francs par an, soit 4 millions de francs sur quatre ans. La BSD constitue un relais primordial entre les internationaux, la police cantonale et les services de la Confédération compétents en matière de sécurité. Cette unité assiste 24 heures sur 24 les membres de la communauté diplomatique et informe la Mission suisse à Genève des cas impliquant des titulaires de cartes de légitimation du DFAE. Il s'agit d'un important service rendu à la communauté internationale dans le cadre de la politique d'Etat hôte.

*Stratégie 2020 à 2023: moyens financiers*

	PF 2020	PF 2021	PF 2022	PF 2023	Total
Réceptions d'organisations internationales	450 000	450 000	450 000	450 000	<b>1 800 000</b>
Fondations/associations (CAGI, CSP, Eduki)	730 000	730 000	730 000	730 000	<b>2 920 000</b>
Installation nouvelles entités	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	<b>4 000 000</b>
Subventions aux loyers	2 300 000	2 300 000	2 300 000	2 300 000	<b>9 200 000</b>
MICR (crédit séparé)	1 120 000	1 120 000	1 120 000	1 120 000	<b>4 480 000</b>
BSD (crédit séparé)	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	<b>4 000 000</b>
<b>Total</b>	<b>6 600 000</b>	<b>6 600 000</b>	<b>6 600 000</b>	<b>6 600 000</b>	<b>26 400 000</b>

**Récapitulatifs des moyens financiers de l'axe 1**

Les moyens financiers compris dans le crédit Etat hôte en vue de renforcer le dispositif d'accueil (axe 1) se montent à 72,9 millions de francs et se composent de 3 sous-thématiques.

Axe 1	PF 2020	PF 2021	PF 2022	PF 2023	Total
Soutien aux infrastructures	8 100 000	8 100 000	8 100 000	8 100 000	<b>32 400 000</b>
Soutien aux conférences/négociations de paix	3 600 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	<b>14 100 000</b>
Soutien aux autres activités dans le domaine de l'accueil	6 600 000	6 600 000	6 600 000	6 600 000	<b>28 400 000</b>
<b>Total</b>	<b>18 300 000</b>	<b>18 200 000</b>	<b>18 200 000</b>	<b>18 200 000</b>	<b>72 900 000</b>

A ce total s'ajoute également un crédit-cadre de 8 millions de francs pour quatre ans pour les constructions en vue de renforcer la protection extérieure des sites des organisations internationales.

Crédit-cadre	PF 2020	PF 2021	PF 2022	PF 2023	Total
Constructions pour le	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	<b>8 000 000</b>

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

---

renforcement de la protection extérieure des sites des organisations internationales

---

Le total des moyens financiers pour l'axe 1 s'élève ainsi à 80,9 millions de francs sur quatre ans.

### 3.2 **Axe 2: développer le réseau de réflexion et de savoir-faire suisse et genevois**

Dans un monde marqué par la complexité des défis globaux et la fragmentation de la gouvernance mondiale, il convient de valoriser et de rehausser les capacités de la Genève internationale en favorisant un travail de réflexion, d'interaction et d'action commune par le renforcement des échanges, des coopérations et des synergies entre les divers acteurs.

#### **Mettre en place des plateformes de réflexion**

*Bilan 2016 à 2018: mise en œuvre et impact des mesures*

Élément phare du message 2016 à 2019, le soutien à la création de plateformes avait pour objectif de renforcer les échanges de connaissances, savoir-faire et expériences entre les divers acteurs de la Genève internationale, organisations internationales, secteur privé, ONG, centres académiques, missions permanentes, et d'encourager les coopérations et synergies entre eux afin de renforcer leurs capacités, et ainsi celle de la place genevoise en général, à résoudre les défis de notre temps. Il s'agissait ici de travailler non pas sur les infrastructures, mais sur le potentiel intellectuel et immatériel de la Genève internationale, en privilégiant une approche décloisonnée et en exploitant mieux cet atout particulier que possède la ville, à savoir une concentration unique d'entités internationales sur un tout petit territoire. Une dizaine de plateformes ont ainsi été mises sur pied avec le soutien de la Confédération, dans les domaines de la gouvernance Internet, de la santé globale, de la lutte contre le crime organisé, du désarmement, des droits de l'homme, de l'action humanitaire, du genre, des liens entre santé, droits de l'homme et substances psychoactives, de l'eau, de la science et technologie et de la mise en œuvre des ODD de l'Agenda 2030 de l'ONU. A noter que la Confédération soutient également le *Sustainable Development Goal Lab* (SDG Lab), intégré à l'ONUG, qui mène un travail de coordination et une réflexion sur le rôle de Genève pour la mise en œuvre des ODD. La Confédération a aussi soutenu le *Perception Change Project* (PCP) de l'ONU, dont l'objectif est de mieux expliquer le travail mené par cet organisme et les autres organisations à Genève et son impact concret sur la vie des citoyens, mais qui a aussi permis de rapprocher l'ensemble des organisations sises à Genève et de favoriser les échanges et mises en commun de certaines ressources. En ce sens, ce projet a pleinement joué le rôle d'une plateforme.

L'impact général du travail de ces diverses plateformes a été évalué sur la base de différents critères: leur capacité à ancrer à Genève un thème qui n'y était que peu ou pas discuté auparavant, leur attractivité en termes de participation aux événements,

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

leur sollicitation pour fournir un savoir-faire ou favoriser un dialogue, leur expertise, leur position d'espace neutre favorisant des discussions hors de la polarisation politique, ou encore la visibilité qu'elles ont pu octroyer à la Genève internationale. Il ressort ainsi clairement que la mise sur pied de ces plateformes a représenté un succès de manière générale. Les contacts et les échanges ont été renforcés, des collaborations ont été nouées, des événements et publications ont permis de mieux positionner Genève sur ces thématiques, accroissant ses capacités en tant que centre de gouvernance mondiale à mieux traiter les problématiques de notre temps, tout en lui offrant une visibilité accrue sur la scène internationale. L'objectif de travailler sans œillères s'est avéré tout à fait pertinent et s'inscrit d'ailleurs en droite ligne des efforts menés au niveau mondial par l'ONU et les autres organisations internationales qui visent à de meilleurs échanges, coopérations et synergies entre acteurs internationaux en vue d'une efficacité accrue, comme préconisé dans l'Agenda 2030.

**A titre d'exemples*****Women at the Table (W@TT)***

La plateforme gérée par l'ONG W@TT est active dans les questions de genre qui sont transversales. Elle a notamment lancé le réseau des *International Gender Champions* (IGC) qui veut que ceux qui est en sont membres s'engage pour que leur organisation et les conférences où ils se rendent soient représentatifs en termes de genre. A la 11<sup>e</sup> Conférence ministérielle de l'OMC en décembre 2017 à Buenos Aires, 120 Etats membres se sont joints à une déclaration pour promouvoir le rôle des femmes dans le commerce. La déclaration de Buenos Aires est ainsi un exemple d'utilisation de l'expertise de Genève et d'une sollicitation du savoir-faire d'une plateforme pour la résolution d'un défi global et la visibilité de Genève sur la scène internationale.

***Geneva Internet Platform (GIP)***

La GIP a pour mission d'être une plateforme d'expertise et d'échanges et d'offrir un espace neutre aux débats sur la gouvernance d'Internet. Elle joue le rôle d'un observateur, d'un centre de formation (en ligne et *in situ*) et d'un intermédiaire pour la facilitation des discussions et de contacts. Par le biais de ses activités, elle a fortement contribué au renforcement de Genève comme centre mondial de la gouvernance d'Internet. Elle est devenue un acteur grandement reconnu et s'engage pour les liens entre les différentes plateformes existantes et pour la visibilité de Genève sur la scène internationale. Grâce à cette expertise reconnue, le directeur de la GIP a d'ailleurs été nommé co-directeur du Secrétariat du *High Level Panel on Digital Cooperation*, mis sur pied, en été 2018, par le Secrétaire général des Nations Unies.

***Semaine de la paix à Genève (Geneva Peace Week)***

Crée en 2014, la Semaine de la paix à Genève est devenue une référence sur l'agenda international. Elle offre chaque année aux experts et à des représentants politiques un espace de dialogue et de réseautage sur la prévention des conflits et la construction de la paix. Facilitée par la *Geneva Peacebuilding Platform*,

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

l'ONUG et l'Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement (IHEID), elle met tout particulièrement en valeur les ressources et les savoir-faire des acteurs de la Genève internationale. Elle constitue un espace unique pour nouer des partenariats sur la paix.

*Dépenses 2016 à 2018*

Le montant des dépenses engagées est d'environ 3 millions de francs par an.

*Stratégie 2020 à 2023: mesures envisagées*

Avec les différentes plateformes qui ont été mises en place ces dernières années, de nombreux domaines sont maintenant couverts. La progression en termes de création de plateformes ne sera ainsi, à l'avenir, plus aussi marquée. Il sera par contre nécessaire de veiller à consolider les plateformes existantes, en poursuivant leur financement afin de s'assurer qu'elles puissent continuer à mener et développer leurs activités. Il conviendra aussi de renforcer les échanges et synergies entre les différents pôles de compétences, que ce soit par des événements organisés entre responsables de plateformes et entre directeurs d'agences ou par des cycles d'ateliers sur des thématiques précises et transversales. Il faudra veiller aussi à renforcer les liens entre Genève et les autres centres de gouvernance mondiale, notamment New York et Vienne, de même qu'entre Genève et le *Global South*, afin de positionner Genève dans les discussions mondiales.

*Stratégie 2020 à 2023: moyens financiers*

Pour ce faire, un budget de 21,3 millions de francs pour quatre ans est nécessaire. Ce montant correspond aux fonds alloués pour les plateformes en 2019, auxquels s'ajoutent chaque année 250 000 francs qui correspondent au montant annuel moyen que la Confédération octroie généralement pour le fonctionnement d'une plateforme.

**Renforcer les capacités de *think tanks***

*Bilan 2016 à 2018: mise en œuvre et impact des mesures*

Le DFAE a établi en 2015 un partenariat avec le *think tank* suisse *Foraus* (Forum de politique étrangère) afin de créer un *Think Tank Hub* dont l'objectif est, d'une part, de gérer des bureaux mis gratuitement à disposition de *think tanks* suisses ou internationaux pour des périodes limitées afin de les encourager à traiter de thèmes abordés à Genève et, d'autre part, d'organiser divers événements de sensibilisation et de réflexion. Un partenariat avec l'IHEID a permis la réalisation de deux conférences: un sommet global des *think tanks* en décembre 2014, en partenariat avec l'*University of Pennsylvania*, et un atelier *Strengthening the UN's Research Uptake* en avril 2016, porté par l'Université des Nations Unies (ONU). Divers sommets thématiques, notamment sur la santé globale, ont également été soutenus.

Tous ces projets ont permis de sensibiliser de nombreux acteurs aux activités menées à Genève, lui donnant ainsi une visibilité certaine, tout en favorisant les réflexions et résolutions de certaines problématiques. Il n'a par contre pas été possible de soutenir l'établissement à Genève de *think tanks* étrangers d'importance, les moyens à investir ayant été jugés trop conséquents.

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

---

FF 2018

*Dépenses 2016 à 2018*

Le montant des dépenses engagées est d'environ 500 000 francs par an.

*Stratégie 2020 à 2023: mesures envisagées*

La plus-value des *think tanks* réside dans leur capacité à contribuer substantiellement aux discussions menées à Genève et à faire rayonner les savoirs et savoir-faire de Genève à l'extérieur. Il s'agira de dédier des moyens à la participation ou à l'organisation de conférences et de débats à Genève et de renforcer les collaborations avec les centres académiques suisses.

*Stratégie 2020 à 2023: moyens financiers*

Pour le soutien à l'organisation de conférences et de débats ainsi que pour la poursuite du soutien au *Think Tank Hub*, un montant de 800 000 francs pour quatre ans est nécessaire et sera intégré au plafond de dépenses.

**Positionner la Genève internationale dans le traitement des thèmes émergents**

*Stratégie 2020 à 2023: mesures envisagées*

Comme indiqué précédemment, il conviendra à l'avenir de ne pas seulement renforcer la Genève internationale dans ses principaux pôles de compétence traditionnels, mais de la positionner aussi dans le traitement des thèmes émergents. Pour cela, il est nécessaire de donner des impulsions, de créer ou de soutenir la création d'instruments, entités, mécanismes ou processus capables de rapprocher le monde scientifique et technologique d'une part (pôles de recherches, centres académiques, *think tanks*), et le monde diplomatique (organisations internationales et Etats) d'autre part, afin d'identifier les rapides évolutions technologiques et d'appréhender leur impact sur la société d'aujourd'hui et de demain. L'objectif est de pouvoir proposer aux organisations internationales des outils, des méthodes, des processus ou des projets de régulation, et leur permettre ainsi d'assurer leur mandat de régulation mondiale. Si l'on souhaite que Genève reste à l'avenir un centre de gouvernance mondiale pertinent, il est crucial qu'elle se préoccupe de ces thèmes émergents qui auront un impact profond sur nos sociétés et nos modes de vie. A défaut, d'autres centres se développeront ailleurs, dont la pertinence ira croissant avec le temps, aux dépens de Genève. La Suisse se doit d'agir, et de le faire rapidement et de manière conséquente. La fondation *Geneva Science and Diplomacy Anticipator* vise à positionner la Genève internationale dans ces thèmes émergents. Elle a pour objectif d'anticiper les thèmes à l'agenda de la gouvernance mondiale de demain, d'analyser leur impact sur nos sociétés et de proposer des solutions aux défis globaux.

*Stratégie 2020 à 2023: moyens financiers*

Pour la mise sur pied de projets sur les thèmes émergents, un budget de 4 millions de francs pour quatre ans est nécessaire et sera intégré au plafond de dépenses.

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

### Récapitulatif des moyens financiers de l'axe 2

Dépenses 2016 à 2018

	Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Total
Plateformes	3 285 000	3 901 000	4 500 000	4 700 000	<b>16 386 000</b>
<i>Think tanks</i>	538 000	650 000	400 000	500 000	<b>2 088 000</b>
<b>Total</b>	<b>3 823 000</b>	<b>4 551 000</b>	<b>4 900 000</b>	<b>5 200 000</b>	<b>18 474 000</b>

L'ensemble des moyens pour la mise en œuvre de l'axe 2 pour 2020 à 2023 se monte à 24,9 millions de francs.

Axe 2	PF 2020	PF 2021	PF 2022	PF 2023	Total
Plateformes	4 650 000	4 900 000	5 150 000	5 400 000	<b>20 100 000</b>
<i>Think tanks</i>	200 000	200 000	200 000	200 000	<b>800 000</b>
Thèmes émergents	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	<b>4 000 000</b>
<b>Total</b>	<b>5 850 000</b>	<b>6 100 000</b>	<b>6 350 000</b>	<b>6 600 000</b>	<b>24 900 000</b>

### 3.3 Axe 3: viser à l'universalité des représentations des Etats

Disposer à Genève des missions permanentes de l'ensemble des Etats membres des Nations Unies constitue un argument supplémentaire de poids en faveur de l'établissement de nouvelles entités internationales et de la tenue de conférences internationales à Genève, notamment face à New York, où tous les Etats sont représentés.

*Bilan 2016 à 2018: mise en œuvre et impact des mesures*

Afin d'attirer à Genève les Etats qui ne sont pas encore représentés par une mission permanente, le DFAE a formalisé une offre de soutien qui a évolué au fil du temps et qui comprend en particulier une contribution au loyer des bureaux et au salaire d'un membre du personnel employé localement, la mise à disposition d'un stagiaire, le rappel des possibilités offertes dans le cadre de la double accréditation auprès de l'ONUG et du Conseil fédéral, et le soutien du CAGI. L'offre de la Confédération en la matière est complétée par celle du canton qui soutient le loyer des missions faisant partie de la catégorie des pays les moins avancés (PMA) à hauteur de 3000 francs par mois. Afin de faire connaître cette offre, le DFAE a mené diverses démarches auprès de ces pays par l'intermédiaire de son réseau extérieur, a saisi

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

l'opportunité de visites à Genève de représentants de haut niveau de ces Etats et a soutenu les efforts de développement des capacités des petits Etats en formant certains de leurs diplomates à la diplomatie multilatérale et en les sensibilisant aux atouts qu'offre une présence à Genève. Le bilan est positif puisque cinq Etats ont ouvert une mission permanente à Genève, à savoir la République des Fidji en janvier 2014, la République du Malawi en octobre 2015, la République coopérative du Guyana en octobre 2016, la République de Vanuatu en février 2018 et la République de Gambie en mars 2018. En outre, la délégation du Forum des Iles Pacifique (FIP) s'est établie en mai 2018. Par ailleurs, d'autres Etats ont fait part de leur intérêt concret à s'établir prochainement. Il s'agit de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de Tonga, de Kiribati, du Belize, d'Antigua-et-Barbuda et de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Le fait que les Etats fassent preuve d'intérêt démontre que l'offre suisse est attrayante. La présentation de celle-ci donne par ailleurs à notre pays une plus grande visibilité à l'étranger et l'image d'un pays solidaire, prêt à soutenir les petits Etats insulaires, ce qui joue aussi un rôle important et positif dans le cadre de candidatures. Puisque ces Etats disposent de ressources limitées, la durée entre la manifestation d'un intérêt concret et l'ouverture effective d'une mission permanente peut être de plusieurs années.

*Dépenses 2016 à 2018*

	Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Total
Universalité	445 000	700 000	856 000	950 000	<b>2 951 000</b>

*Stratégie 2020 à 2023: mesures envisagées*

Les mesures mises en œuvre vont être poursuivies et s'adapteront aux besoins exprimés par les Etats. Les montants dédiés au financement des différents aspects de l'offre suisse, sont plafonnés et seront réduits progressivement. Il est proposé de continuer à accueillir deux missions par an, ce qui explique la croissance de 200 000 francs par an. Afin de faire connaître l'offre suisse et de sensibiliser les Etats à l'importance de défendre leurs intérêts à Genève, la Confédération soutient les initiatives de partenaires fortement engagés en faveur des petits Etats. Il s'agit du projet *Capacity Development Programme* de la DiploFoundation et du *Government Fellowship Initiative* du Centre de politique de sécurité à Genève (GCSP).

*Stratégie 2020 à 2023: moyens financiers*

Pour l'ouverture de missions permanentes et la sensibilisation à l'importance d'être présent à Genève, un montant de 5,6 millions de francs pour quatre ans est nécessaire et sera intégré au plafond de dépenses.

Axe 3	PF 2020	PF 2021	PF 2022	PF 2023	Total
Universalité	1 100 000	1 300 000	1 500 000	1 700 000	<b>5 600 000</b>

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

**3.4** **Axe 4: promouvoir les partenariats et mener  
une action coordonnée**

La politique d'Etat hôte concerne l'ensemble de la Suisse. S'il est clair que l'essentiel des ressources sont dirigées vers la Genève internationale en raison de sa grande concentration d'organisations internationales, de missions et de délégations permanentes, d'ONG, de conférences internationales et de sa position unique de centre de gouvernance mondiale, d'autres villes et cantons suisses hébergent des organisations et des conférences internationales, que la Confédération peut aussi soutenir le cas échéant. La collaboration avec la France est également importante, du fait des nombreux fonctionnaires internationaux établis en région frontalière et de sa position traditionnelle de soutien à la Genève internationale.

*Bilan 2016 à 2018: mise en œuvre et impact des mesures*

Le rapprochement entre la Confédération et le canton de Genève, ainsi qu'avec les cantons de Vaud, de Berne et de Bâle-Ville et avec la France voisine, s'est matérialisé par l'institutionnalisation d'un dialogue régulier avec chacun des partenaires. Cela a permis d'établir des points de contacts clairs, de résoudre certaines difficultés concrètes, dans le domaine des visas et des risques de délocalisation par exemple, de soutenir des projets de candidatures et de développer des synergies entre fédérations sportives internationales (FSI) et organisations internationales.

Les liens avec le secteur académique ont aussi été renforcés par la mise sur pied d'un dialogue régulier avec l'Université de Genève, un tel dialogue existe déjà avec l'IHEID, et de discussions avec l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Des dialogues en matière de politique d'Etat hôte ont également été développés avec d'autres Etats abritant des organisations internationales, et notamment avec Vienne, Paris et Nairobi.

*Dépenses 2016 à 2018*

La mise en œuvre de ces mesures n'a pas impliqué de coûts, à l'exception de séminaires avec les FSI pour une moyenne de 20 000 francs par an.

	Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Total
Partenariats	7 000	13 500	50 000	50 000	<b>120 500</b>

*Stratégie 2020 à 2023: mesures envisagées*

Les mesures mises en œuvre ces dernières années vont être poursuivies, car elles sont aussi sollicitées par les cantons. La collaboration intense qui a été développée toutes ces décennies avec le canton et la ville de Genève, et qui s'est encore renforcée depuis le message 2016 à 2019 avec la création de l'Observatoire commun, va bien entendu continuer. Cet axe traitant des partenariats, la collaboration avec le canton et la ville de Genève est insérée dès à présent dans cet axe-ci et l'axe 6, contenu dans le message 2016 à 2019, est supprimé.

Les discussions avec le secteur académique vont s'intensifier dans le cadre des réflexions sur le positionnement de la Genève internationale sur les thèmes émergents. Les relations avec les autres centres du multilatéralisme vont également

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

s'élargir, en vue d'un meilleur partage d'information. La coopération toujours plus étroite avec la France sur les questions d'Etat hôte va se poursuivre.

*Stratégie 2020 à 2023: moyens financiers*

La mise en œuvre de ces mesures se fera dans le cadre de la politique d'Etat hôte et n'entraînera pas de conséquences financières particulières.

### 3.5 **Axe 5: améliorer la communication de et sur la Genève internationale**

Le renforcement de la communication sur la Genève internationale contribue à sa visibilité et à une meilleure compréhension de ce qui s'y fait, de ses atouts et apports, et participe ainsi au développement de son attrait et de sa compétitivité.

*Bilan 2016 à 2018: mise en œuvre et impact des mesures*

La Confédération a contribué financièrement à diverses expositions, événements et publications en lien avec la promotion de la Genève internationale, ainsi qu'à la production et à la diffusion de courts métrages didactiques par la Radio Télévision Suisse (RTS). Le soutien à la Fondation Eduki et au PCP de l'ONU ont également contribué à mieux faire connaître la Genève internationale et l'importance du travail qui y est mené sur le quotidien des habitants de Suisse et d'ailleurs. La couverture médiatique, les activités organisées autour de la communication à Genève et un élargissement du cercle des acteurs intéressés à s'y associer ont pu être constatés.

Ce phénomène est positivement corrélé à une augmentation de l'intérêt, ce qui crée de la demande pour encore plus d'activités dans une dynamique de cercle vertueux. La Genève internationale est considérée comme un outil de communication pour Présence Suisse (PRS) qui l'a intégrée à sa stratégie 2016 à 2019, adoptée par le Conseil fédéral le 6 juillet 2016<sup>10</sup>.

*Dépenses 2016 à 2018*

Le montant des dépenses est d'environ 200 000 francs par an.

	Compte 2016	Compte 2017	Budget 2018	Budget 2019	Total
Communication	164 000	177 000	250 000	300 000	<b>891 000</b>

*Stratégie 2020 à 2023: mesures envisagées*

Cet axe nécessite des améliorations constantes pour maintenir le niveau de l'impact. En étroite collaboration avec l'expertise de PRS, quatre domaines principaux demandent à être davantage développés en matière de promotion et d'information. Le premier concerne la communication numérique et les médias sociaux: il conviendra d'être proactif et de les utiliser pour communiquer directement avec les communautés. Le deuxième concerne le *branding* de la Genève internationale par la création de

<sup>10</sup> [www.admin.ch](http://www.admin.ch) > Le Conseil fédéral > Documentation > Communiqués > Le Conseil fédéral adopte la nouvelle stratégie de communication internationale

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

contenus basés sur des succès, la production de cadeaux protocolaires et l'instauration de partenariats avec de grands événements, comme par exemple le Festival du Film de Locarno et le jubilé des organisations internationales sises en Suisse. Le troisième porte sur le renforcement de la présence à l'étranger dans le réseau d'ambassades et lors d'événements d'envergure, comme les expositions universelles. Finalement, il conviendra de miser sur une approche journalistique qui se penche plus en détails sur des sujets et les présente de manière positive

*Stratégie 2020 à 2023: moyens financiers*

Pour le soutien à des projets de tiers, un montant de 400 000 francs pour quatre ans est nécessaire et sera intégré au plafond de dépenses. Les synergies internes et la force du réseau de représentations seront utilisées afin de promouvoir les avantages comparatifs de la Genève internationale en tant que centre de gouvernance mondiale.

Axe 5	PF 2020	PF 2021	PF 2022	PF 2023	Total
Activités ponctuelles et médias sociaux	100 000	100 000	100 000	100 000	<b>400 000</b>

### 3.6

#### **Axe 6: mener une action coordonnée et informée**

*Bilan 2016 à 2018: mise en œuvre et impact des mesures*

La Confédération et le canton et la ville de Genève ont poursuivi leurs rencontres régulières dans le cadre du Groupe Permanent Conjoint (GPC), aux niveaux technique (GPCT) et politique (GPCP). L'Observatoire commun de la Genève internationale a été créé et assure un *monitoring* régulier en termes notamment de mouvement de personnel et de risques de délocalisation, et vise à régler les divers points de friction. Le groupe informel de réflexion «Genève+», composé de personnalités suisses et étrangères de haut niveau, a poursuivi la réflexion stratégique à long terme sur l'évolution de la gouvernance mondiale et son impact sur la Genève internationale. A plusieurs occasions, les offices du DFAE et d'autres départements ont été sensibilisés à l'importance de la Genève internationale et à la stratégie déployée pour la renforcer dans le cadre de divers événements. Ces différents instruments ont facilité les échanges avec les partenaires-clés de la Confédération dans des domaines variés. Les recommandations du groupe informel «Genève+» constituent des propositions d'action concrètes pour assurer la pertinence de la stratégie d'Etat hôte à l'avenir.

*Stratégie 2020 à 2023: mesures envisagées*

Etant donné que la collaboration avec le canton de Genève est comprise dès à présent dans l'axe 4 et que les conclusions du groupe de réflexion «Genève +» vont se concrétiser dans l'axe 2, cet axe est supprimé dans la stratégie 2020 à 2023.

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

### 3.7 Mesures mises en œuvre par les autorités cantonales et municipales

Le canton de Genève est le principal concerné par la mise en œuvre de la stratégie, à la définition de laquelle il a d'ailleurs contribué. Il soutient la Genève internationale via de nombreux services publics, notamment ceux offerts par la police cantonale. Il intervient aussi par la mise à disposition d'infrastructures, des terrains mis gracieusement à disposition des organisations internationales, des dons de bâtiments ou de parcelles, des prêts pour des projets de rénovation ou de nouvelles constructions, une contribution financière à hauteur de 35 % pour les projets de sécurité périphérique des organisations internationales, des soutiens financiers pour l'accueil des ONG (loyers, projets) et pour le loyer des missions permanentes des PMA, ainsi que pour des projets de communication et des réceptions pour les organisations internationales. Il pilote par ailleurs, sous l'égide de la mission suisse, des groupes de travail impliquant les organisations internationales afin d'améliorer les conditions-cadres en matière d'aménagement, de mobilité, d'énergie et de logement. Le canton soutient également certains projets spécifiques. Il contribue au travail des plateformes et notamment de la *Geneva Internet platform (GIP)*, du *Geneva 2030 Ecosystem* dans le domaine de la finance durable et du programme *Accelerate 2030* du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'*Impact Hub*. Le canton est également actif dans la finance durable et a accueilli le secrétariat du réseau des *Financial Centres for Sustainability (FC4S)* et soutiendra son rôle pour le développement de l'expertise locale en la matière.

La ville de Genève fournit aussi de nombreux services et prestations publiques en faveur d'institutions rattachées à la Genève internationale, en appuyant logiquement les manifestations des organisations internationales et ONG, en offrant gracieusement le domaine public, tels que les pavoisements du Pont du Mont-Blanc, des expositions consacrées aux thématiques onusiennes.

### 3.8 Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation fixés dans le message 2016 à 2019 restent pertinents et sont ainsi reconduits. Ils sont toutefois davantage précisés et complétés par des critères et indicateurs additionnels. La Confédération procédera en 2022 à une évaluation de la mise en œuvre des mesures prévues dans le présent message à l'aide de ces derniers.

Le premier critère a trait au nombre d'acteurs internationaux et conférences internationales en Suisse. Facilement vérifiable, il permet de juger si la stratégie dans son ensemble, qui vise à renforcer l'attractivité et la compétitivité de la Suisse comme Etat hôte, a porté ses fruits et si les objectifs ont été atteints. Dans ce cadre, différents indicateurs seront pris en compte:

- le maintien ou l'augmentation du nombre d'organisations internationales sises en Suisse;
- l'évolution du nombre et du type de postes au sein des organisations internationales, l'objectif étant de maintenir à Genève surtout les postes avec une plus-value en termes de substance ou de fonction stratégique et décisionnelle

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

(postes de catégories P, D ou supérieures); la délivrance, par la Mission suisse à Genève, de cartes de légitimation à l'ensemble des fonctionnaires internationaux permet de vérifier précisément ces évolutions;

- l'augmentation du nombre d'ONG présentes à Genève, qui constituent une composante essentielle du tissu de la Genève internationale;
- l'augmentation du nombre de conférences internationales se tenant à Genève; bien que la tenue de celles-ci soient tributaires de nombreux facteurs indépendants de la politique d'Etat hôte de la Confédération, cet indicateur, corrélé aux précédents, peut donner une idée quant à l'attrait de la Genève internationale en termes de tendances.

Le deuxième critère, qui est en lien direct avec l'objectif contenu dans l'axe 2, concerne l'impact de la mise sur pied de plateformes de réflexion et de coopération sur le renforcement des échanges et collaborations à Genève. Bien que leur impact ne soit pas toujours aisé à mesurer du fait que les nombreux contacts et échanges qu'elles auront provoqués auront parfois débouché sur le développement de projets communs sans que cela soit forcément connu de l'Etat hôte, certains critères permettent néanmoins de mesurer leur succès, comme indiqué sous le ch. 2.1.2. Il s'agit de: 1) la capacité des plateformes à ancrer à Genève un thème qui n'y était que peu ou pas discuté auparavant; 2) leur attrait en termes de participation aux événements, sur le plan qualitatif et quantitatif; 3) leur sollicitation par des tiers pour fournir un savoir-faire, une expertise, ou pour favoriser un dialogue; 4) leur position d'espace neutre favorisant des discussions hors de la polarisation politique; 5) la visibilité qu'elles ont pu octroyer à la Genève internationale. L'évaluation positive des activités menées par les plateformes, au regard de leurs rapports périodiques et par l'avis d'experts externes et des collaborateurs de l'administration fédérale, voire d'enquête auprès des utilisateurs, permettra d'évaluer si les objectifs auront été atteints.

Le troisième critère, qui est en lien direct avec l'objectif contenu dans l'axe 3, concerne l'augmentation du nombre de pays représentés à Genève. A l'heure actuelle (décembre 2018), 177 Etats membres des Nations Unies sont représentés à Genève, sur les 193 que compte l'organisation. Compte tenu de l'importance politique que revêt l'universalité des représentations étrangères à Genève, une augmentation du nombre de missions permanentes d'Etats membres des Nations Unies permettra de vérifier si les objectifs sont atteints.

Le quatrième critère, qui est en lien direct avec l'objectif contenu dans l'axe 5, concerne l'amélioration de la visibilité et de la perception de la Genève internationale, à la fois par les acteurs directement concernés et par le public de façon plus générale. Une évaluation positive de ce critère, au regard du nombre de visites à Genève de journalistes, d'étudiants, de parlementaires et d'entreprises privées et de la couverture médiatique du travail des organisations internationales, permettra de vérifier si les objectifs sont atteints. La Mission suisse à Genève est la plupart du temps informée des visites. Elle tient une liste des activités menées et en mesure la couverture médiatique.

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

**4 Conséquences****4.1 Conséquences pour la Confédération****4.1.1 Conséquences financières**

L'ensemble des moyens demandés pour la période quadriennale 2020 à 2023 se monte à 111,8 millions de francs, dont un plafond de dépenses de 103,8 millions de francs et un crédit-cadre de 8 millions de francs. Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des moyens par axe, puis par crédit.

**Plafonds de dépenses, MICR et BSD compris**

	Moyens demandés dans le message				Total
	2020	2021	2022	2023	2020-2023
Axe 1	18,3	18,2	18,2	18,2	<b>72,9</b>
Axe 2	5,8	6,1	6,4	6,6	<b>24,9</b>
Axe 3	1,1	1,3	1,5	1,7	<b>5,6</b>
Axe 4	0	0	0	0	<b>0</b>
Axe 5	0,1	0,1	0,1	0,1	<b>0,4</b>
<b>Total plafond de dépenses</b>	<b>25,3</b>	<b>25,6</b>	<b>26,2</b>	<b>26,7</b>	<b>103,8</b>

**Plafond de dépenses par crédit**

	Moyens demandés dans le message				Total
	2020	2021	2022	2023	2020-2023
Tâches de la Suisse en tant qu'Etat hôte d'organisations internationales A231.0353	23,2	23,6	24,1	24,5	<b>95,4</b>
Musée international Croix-Rouge et Croissant-Rouge, Genève A231.0354	1,1	1,1	1,1	1,1	<b>4,4</b>
Dispositif sécu. Genève internationale: brigade de sécurité diplomatique A231.0355	1	1	1	1	<b>4</b>
<b>Total plafond de dépenses</b>	<b>25,3</b>	<b>25,7</b>	<b>26,2</b>	<b>26,6</b>	<b>103,8</b>

**Crédit-cadre**

	Moyens demandés dans le message				Total
	2020	2021	2022	2023	2020-2023
Prestations en matière d'infrastructure et	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>8</b>

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
 Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
 Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

---

 travaux visant à améliorer la sécurité  
 A231.0352
 

---

**Vue globale**

	Moyens demandés dans le message				Total
	2020	2021	2022	2023	2020–2023
<b>Total des moyens demandés dans le message</b>	<b>27,3</b>	<b>27,7</b>	<b>28,2</b>	<b>28,6</b>	<b>111,8</b>
<b>Croissance annuelle</b>					<b>1,7 %</b>

**Planification budgétaire 2020 à 2023**

A des fins de comparaison, le tableau ci-dessous indique les montants contenus dans la planification budgétaire 2020 à 2023. La valeur de l'année 2023 représente une extrapolation sur la base usuelle d'une augmentation de 1 % par rapport à l'année précédente, et ceci pour le crédit Etat hôte A231.0353 uniquement.

	Planification budgétaire 2020–2023				Total
	2020	2021	2022	2023	2020–2023
Tâches de la Suisse en tant qu'Etat hôte d'organisations internationales A231.0353	23,6	24,0	24,2	24,4	<b>96,2</b>
Musée international Croix-Rouge et Croissant-Rouge, Genève A231.0354	1,1	1,1	1,1	1,1	<b>4,4</b>
Dispositif sécu. Genève internationale: brigade de sécurité groupe diplomatique A231.0355	0,8	0,8	0,8	0,8	<b>3,2</b>
<b>Total plafond de dépenses</b>	<b>25,5</b>	<b>25,9</b>	<b>26,1</b>	<b>26,3</b>	<b>103,8</b>

Le plafond de dépenses pour la période quadriennale 2020 à 2023 n'implique pas de moyens supplémentaires par rapport à la planification financière.  
 La mise en œuvre de la politique d'Etat hôte nécessite les opérations suivantes:

**A. Mettre en place un plafond de dépenses de 103,8 millions de francs**

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

Le plafond de dépenses ne comprend que des crédits de subvention et n'inclut pas:

- les subventions du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) et du DFJP, notamment dans le domaine de la sécurité;
- les prêts pour les rénovations/nouvelles constructions octroyés par la Confédération aux organisations internationales par l'intermédiaire de la FIPOI;
- les subventions accordées pour le fonctionnement des trois centres de sécurité de la Confédération à Genève (GCSP, Centre international de déminage humanitaire – GICHD et Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – DCAF) pour lesquels un message séparé sera présenté au Conseil fédéral en 2018 et transmis aux Chambres fédérales en 2019.

**B. Ouvrir un crédit-cadre pour:**

- 8 millions de francs pour les constructions destinées au renforcement de la protection extérieure des sites des organisations internationales; les moyens nécessaires sont déjà pris en considération dans les plans financiers.

Les éventuels prêts FIPOI relatifs aux constructions ou rénovations des bâtiments des organisations internationales seront demandés par des messages séparés (voir ch. 3.1 et annexes).

#### 4.1.2 Conséquences sur l'état du personnel

Le personnel du DFAE qui s'occupe de la mise en œuvre de la politique d'Etat hôte est réparti dans trois unités organisationnelles.

- La section organisations internationales et politique d'accueil de la Division Nations Unies et organisations internationales pilote la politique d'Etat hôte de la Confédération. Elle coordonne les activités des autorités fédérales et cantonales et veille à ce que les organisations internationales puissent travailler dans les meilleures conditions. La mise en œuvre des mesures prévues dans le présent message incombe à cette section. La section comprend 7 équivalents plein temps (EPT) (état fin 2017).
- La section du droit diplomatique et consulaire de la Direction du droit international public (DDIP) est, entre autre, responsable de la mise en œuvre de la LEH et en particulier du statut juridique en Suisse des organisations internationales, des missions permanentes et de leur personnel. La section comprend 6 EPT (état fin 2017).
- La Division Etat hôte (DEH) au sein de la Mission suisse à Genève assure le suivi opérationnel de l'ensemble des questions liées à la présence en Suisse des organisations internationales, des missions permanentes et de leur per-

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

sonnel, telles l'immobilier, la sécurité, la délivrance et le retrait de la carte de légitimation du DFAE ou l'octroi de visas destinés aux délégués participant à des réunions diplomatiques à Genève. Elle joue un rôle d'intermédiaire entre la communauté internationale et les autorités hôtes. Cette division comprend 21 EPT (état fin 2017).

Dans l'ensemble, la mise en œuvre de la politique d'Etat hôte occupait, à fin 2017, 34 EPT. Les coûts en personnel se montent à 5,8 millions de francs (charges de l'employeur incluses). Les autres charges d'exploitation sont estimées à 225 000 francs.

Pour la mise en œuvre, le développement et le contrôle des mesures pendant la période 2020 à 2023, du personnel supplémentaire est nécessaire. Il s'agit de 2 EPT, pour un montant de 360 000 francs, charges de l'employeur incluses. Les EPT supplémentaire seront employés à la Mission suisse à Genève. Ces EPT seront compensés au sein du DFAE.

En effet, les tâches de la Division Etat hôte de la Mission suisse à Genève sont en augmentation constante en raison d'une croissance objective des bénéficiaires de privilèges et immunités et de facilités en matière de visa, soit les 44 000 détenteurs de carte de légitimation du DFAE et les plus de 220 000 délégués par an. Les bons offices de la Suisse pour soutenir l'ONU dans ses efforts de paix, la volonté politique de promouvoir l'universalité des Etats présents à Genève, ainsi que la signature de nouveaux accords sur les privilèges et immunités avec des organisations internationales ont un impact sur la division. Le maintien d'un service correspondant aux ambitions de la Suisse en termes d'accueil d'organisations internationales et de bons offices nécessite une adaptation des ressources.

#### **4.1.3 Inflation**

L'estimation du renchérissement pour le plafond de dépenses et le crédit-cadre sont identifiés figure à l'art. 3 de l'arrêté fédéral. L'estimation du renchérissement se base sur le niveau de 102,1 points en octobre 2018 de l'indice des prix à la consommation correspondant à la base de «décembre 2015 = 100 points». Les crédits budgétaires annuels seront adaptés à chaque fois en fonction de l'estimation du renchérissement.

#### **4.2 Conséquences pour le canton et la ville de Genève**

La stratégie visant au renforcement de l'attrait et de la compétitivité de la Genève internationale a été définie de manière conjointe entre la Confédération, le canton et la ville de Genève et aura des conséquences financières sur ces entités. Une estimation précise de leur contribution à la mise en œuvre de la stratégie est difficile à l'heure actuelle.

Les conséquences relatives à la mise en œuvre de la stratégie ont été acceptées au niveau politique par le Conseil fédéral, le Conseil d'Etat genevois et le Conseil administratif de la ville de Genève. Le canton de Vaud sera également directement

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

---

FF 2018

concerné par la mise en œuvre de l'axe visant à promouvoir les partenariats entre les fédérations sportives internationales sises sur son territoire et les organisations internationales sises à Genève. Les cantons de Bâle et de Berne seront également, dans une moindre mesure, concernés.

#### **4.3 Conséquences économiques**

Le renforcement de l'attrait et de la compétitivité de la politique d'Etat hôte de la Suisse aura des répercussions économiques bénéfiques dans la région de l'Arc lémanique et sur la Suisse toute entière. Il s'agit notamment des recettes fiscales et des dépenses des organisations internationales, missions permanentes et ONG, ainsi que de leurs employés. Ceci a un impact sur le PIB et les emplois directs et indirects des régions concernées (cf. ch. 1.3).

Le renforcement du dispositif d'accueil traditionnel et des atouts intellectuels sont nécessaires afin d'éviter des répercussions économiques négatives notamment dues à l'éventuelle délocalisation d'organisations internationales. Cela se traduirait notamment par une diminution d'emplois directs, mais surtout indirects et induits, et par une baisse des dépenses et des investissements des employés internationaux.

### **5 Relation avec le programme de la législature et avec les stratégies du Conseil fédéral**

#### **5.1 Relation avec le programme de la législature**

Le projet a été annoncé dans le message du 27 janvier 2016 sur le programme de la législature 2015 à 2019<sup>11</sup> et dans l'arrêté fédéral du 14 juin 2016 sur le programme de la législature 2015 à 2019<sup>12</sup>.

#### **5.2 Relation avec les stratégies du Conseil fédéral**

S'inscrivant dans le cadre de la politique d'Etat hôte de la Suisse, la promotion durable de la Genève internationale fait partie des axes prioritaires de la stratégie de politique étrangère 2016 à 2019 du Conseil fédéral.

### **6 Aspects juridiques**

#### **6.1 Constitutionnalité et légalité**

L'Assemblée fédérale est habilitée à voter le présent arrêté financier en vertu de l'art. 167 Cst.

<sup>11</sup> FF 2016 981 1102

<sup>12</sup> FF 2016 4999 5004

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

Conformément à l'art. 18 LEH, la Confédération peut accorder des aides financières et autres mesures de soutien visant notamment à améliorer les conditions d'accueil, de travail, d'intégration et de sécurité en Suisse des bénéficiaires visés à l'art. 19, à mieux faire connaître la Suisse en tant qu'Etat hôte, à promouvoir les candidatures suisses à l'accueil de bénéficiaires visés à l'art. 2, à promouvoir les activités dans le domaine de la politique d'Etat hôte. En outre, conformément à l'art. 20 LEH, ces aides financières ou autres mesures de soutien accordées par la Confédération peuvent être uniques ou périodiques, porter sur le financement de conférences internationales en Suisse, prendre la forme d'aides en nature uniques ou périodiques telles que la mise à disposition de personnel, de locaux ou de matériel, ou constituer en la création d'associations ou de fondations de droit privé et la participation à de telles associations ou fondations. Ainsi, les dépenses concernées sont engagées en vertu des art. 18 et 20 LEH.

## 6.2 **Forme de l'acte à adopter**

Aux termes des art. 163, al. 2, Cst. et 25, al. 2, de la loi du 13 décembre 2002 sur le Parlement<sup>13</sup>, l'acte à adopter revêt la forme de l'arrêté fédéral simple, lequel n'est pas sujet au référendum.

## 6.3 **Frein aux dépenses**

En vertu de l'art. 159, al. 3, let. b, Cst., l'art 1 du projet d'arrêté (approbation du plafond de dépenses) doit être adopté à la majorité des membres de chaque conseil, car il entraîne de nouvelles dépenses périodiques de plus de 2 millions de francs.

## 6.4 **Conformité à la loi sur les subventions**

Les décisions de financement soumises dans le cadre du présent message sont régies par les dispositions de la loi du 5 octobre 1990 sur les subventions (LSu)<sup>14</sup>. En vertu de l'art. 5 LSu, le Conseil fédéral doit contrôler périodiquement les aides financières et les indemnités octroyées par la Confédération. Dans son rapport du 30 mai 2008 sur les subventions<sup>15</sup>, le Conseil fédéral a posé le principe selon lequel il examinera de façon systématique les subventions dont le financement est soumis au Parlement dans des messages spéciaux, comme c'est le cas dans le présent message.

<sup>13</sup> RS 171.10

<sup>14</sup> RS 616.1

<sup>15</sup> FF 2008 5651

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

#### 6.4.1 **Importance des aides financières pour la réalisation des objectifs visés**

Conformément à l'art. 54 Cst., les affaires étrangères relèvent de la compétence de la Confédération. La politique d'Etat hôte constitue une composante essentielle de la politique étrangère suisse. Dans le cadre de sa longue tradition d'accueil d'organisations internationales, de représentations étrangères et de conférences internationales, la Suisse – comme d'autres pays et conformément aux usages internationaux – leur accorde des privilèges et immunités. La politique d'Etat hôte consiste également à offrir des contributions financières pour soutenir ces entités internationales afin de promouvoir le rôle de la Suisse en tant qu'Etat hôte.

Grâce à sa politique d'Etat hôte, la Suisse participe de façon substantielle au bon fonctionnement des relations internationales dans un cadre pacifique. En même temps, la politique d'accueil de la Suisse lui permet d'avoir une influence sur les relations internationales plus que proportionnelle à son poids. Ainsi, le renforcement de la politique d'Etat hôte est dans l'intérêt de l'ensemble de la Suisse.

Dans le domaine de la politique d'Etat hôte, les incitations financières sont cruciales pour favoriser l'installation et le maintien en Suisse des entités internationales, ainsi que pour le développement de leurs activités, comme cela est indiqué au ch. 3. Les subventions accordées au titre de la LEH permettent de maintenir et de renforcer la position de la Suisse en tant qu'Etat hôte face à la concurrence internationale. Les aides financières sont des aides accordées à titre subsidiaire sous la forme de subventions et de contributions qui sont examinées au cas par cas. Toutes les aides sont soumises aux critères prévus par la LEH (art. 19 à 23) et par les dispositions de l'OLEH puis sont évaluées selon leur pertinence pour promouvoir la politique d'Etat hôte de la Suisse. Conformément à l'art. 18 LEH, les aides financières et les autres mesures de soutien visent notamment:

- à améliorer les conditions d'accueil, de travail, d'intégration et de sécurité en Suisse des entités internationales;
- à mieux faire connaître la Suisse en tant qu'Etat hôte;
- à promouvoir les candidatures suisses à l'accueil d'entités internationales, et
- à promouvoir les activités dans le domaine de la politique d'Etat hôte.

Les cantons et les communes, en particulier le canton et la ville de Genève, sont aussi concernés par le renforcement de la politique d'Etat hôte de la Suisse. Ainsi, la Confédération et le canton se partagent, par exemple, les coûts liés aux infrastructures en rapport avec la sécurité extérieure des immeubles des organisations internationales (selon la clé de répartition suivante: 65 % pour la Confédération et 35 % pour le canton). La protection extérieure des bâtiments des organisations internationales par l'Etat hôte est une obligation qui découle du droit international (voir également le ch. 3.1).

#### *Mesures de sécurité*

Le financement des mesures de sécurité correspond à un engagement de la Suisse à fournir un niveau de sécurité adéquats aux acteurs de la Genève internationale dans le cadre de sa politique d'Etat hôte.

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

*MICR*

Depuis 1991, la Confédération, conjointement avec le canton de Genève, le CICR et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCR), octroie une aide financière au MICR. Grâce à une administration sérieuse des moyens, ce dernier a un solde équilibré depuis de nombreuses années; sa situation financière est solide. La contribution fédérale est destinée à financer les activités de base du MICR, à savoir les frais administratifs, ainsi que le fonctionnement de l'exposition permanente.

L'activité du MICR, qui jouit d'une grande estime en Suisse et à l'étranger, concerne un domaine central de la politique extérieure suisse, à savoir l'engagement de notre pays dans les questions humanitaires. Il s'agit de valeurs et d'idéaux qui constituent une importante composante de l'identité suisse. La contribution de la Confédération représente presque la moitié des subventions annuelles reçues par le MICR (2 487 375 francs) et couvre un cinquième de ses charges annuelles de fonctionnement. La subvention fédérale est indispensable à son fonctionnement. Une remise en question de l'aide fédérale le placerait dans une situation financière précaire.

*BSD*

Sur la base des analyses effectuées par le DDPS, le DFJP et le DFAE, et afin d'améliorer la situation sécuritaire à Genève, la Confédération soutient, sur la base de la LEH, à hauteur de 1 million de francs par an la BSD, anciennement Groupe diplomatique, de la police genevoise. Cette unité constitue un relais primordial entre les milieux internationaux, la police cantonale et les services de la Confédération compétents en matière de sécurité. Elle assiste 24 heures sur 24 les membres de la communauté diplomatique et informe la Mission suisse à Genève des cas impliquant des titulaires de cartes de légitimation du DFAE. Elle a également des tâches de formation et de sensibilisation vis-à-vis de la communauté internationale et joue un rôle primordial dans le cadre de l'organisation des bons offices. Ses tâches vont au-delà de la simple protection intérieure et touchent davantage au domaine de la politique d'Etat hôte, en tant qu'instrument de cette politique. Son subventionnement relève dès lors de l'art. 20, let. f, LEH. Une réduction des contributions de la Confédération aurait un effet négatif sur différentes institutions de la Genève internationale. Par ailleurs, sans l'aide de la Confédération, la BSD ne jouirait pas d'une situation financière solide, les grandes conférences internationales, comme la Conférence internationale sur la Syrie (septembre 2016) ou la Conférence sur Chypre (janvier et juillet 2017), n'auraient pas eu lieu en Suisse et la Suisse perdrait en attrait comme siège d'organisations internationales.

**6.4.2****Procédure et pilotage de l'octroi des aides**

Toute demande de contribution financière fait l'objet d'un examen approfondi pour en déterminer le bien-fondé, la faisabilité, la pertinence et la conformité aux objectifs de la politique d'Etat hôte. D'autre part, toute contribution financière de plus de 5000 francs (hors réception) fait obligatoirement l'objet d'un contrat, qui définit

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

clairement le niveau de l'aide financière, les modalités de paiement, ainsi que les prestations que le bénéficiaire de la contribution financière doit fournir. Toute aide financière est soumise à la remise, par le bénéficiaire, d'un rapport d'activité et financier, ce qui permet une évaluation intermédiaire de la conformité des prestations fournies avec le contrat.

*Bâtiments et mesures de sécurité*

Après examen et approbation des demandes, le financement des mesures de sécurité des immeubles des organisations internationales (entretien et construction) fait l'objet d'accords entre les organisations internationales et la FIPOI, d'une part, et entre la FIPOI et le DFAE, d'autre part. Toute demande d'une organisation internationale dans le domaine de la sécurité est soumise à un examen approfondi afin d'en déterminer la pertinence et la faisabilité, et fait l'objet d'une décision spécifique.

*CICG et CWR*

Les subventions en faveur d'infrastructures telles que le CICG et le CWR sont des engagements pris par la Confédération dans le cadre de sa politique d'Etat hôte. La contribution aux frais de fonctionnement du CICG est fixée pour une période de quatre ans et se base sur une proposition de la FIPOI. La Confédération est représentée au Conseil de fondation de la FIPOI par trois personnes qui contrôlent l'utilisation des fonds et la bonne gestion du CICG. Les subventions octroyées pour la mise à disposition et l'entretien d'infrastructures (salles et centres de conférence) font l'objet de contrats entre le DFAE et la FIPOI.

*MICR*

La Confédération est représentée au Conseil de fondation du MICR par deux personnes sur un total de seize membres. Le Conseil de fondation a la responsabilité de gérer le MICR, en particulier de définir et fixer les objectifs et de veiller à la gestion appropriée des fonds à disposition.

### **6.4.3 Nature et temporalité des aides financières**

De manière générale, ces mesures, qui peuvent être uniques ou récurrentes, visent à promouvoir la politique d'Etat hôte de la Suisse. La nature et la temporalité des aides financières varient en fonction des projets soutenus. Certaines aides financières consistent uniquement en des aides de démarrage, notamment pour les nouvelles entités qui s'installent à Genève. La décision de soutenir un projet ou non dépend de son intérêt pour promouvoir la politique d'Etat hôte de la Suisse. La LEH n'est pas limitée dans le temps. Les activités qu'elle prévoit sont donc des tâches permanentes de la Confédération. Les aides financières récurrentes font l'objet de contrôles réguliers conformément aux contrats établis entre le DFAE et le bénéficiaire de l'aide. Conformément à l'art. 27, al. 2, let. b, OLEH, le DFAE décide des aides financières et des aides en nature récurrentes pour une durée maximale de quatre ans jusqu'à hauteur de 2 millions de francs par an. Selon l'art. 27, al. 1, OLEH, le Conseil fédéral décide des aides financières et des autres mesures de soutien dont le coût prévisible est supérieur à 3 millions de francs, s'agissant des contributions uniques,

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

---

et supérieur à 2 millions de francs par an, s'agissant des contributions récurrentes. Conformément à l'art. 22 LEH, le Conseil fédéral doit demander l'inscription au budget des moyens financiers nécessaires pour mettre en œuvre la politique d'Etat hôte. Des crédits d'engagement doivent être demandés pour les obligations dont le financement va au-delà d'un exercice budgétaire. La promotion de la Genève internationale et la stratégie associée constituent des tâches à long terme. Un contrôle des dépenses sur la durée est donc nécessaire, c'est pourquoi un plafond de dépenses pour les années 2020 à 2023 est soumis au Parlement pour approbation.

*MICR*

La contribution fédérale au MICR fait l'objet d'un contrat pour activité hors projet conclu et renouvelé annuellement. Pour la période 2020 à 2023, un montant total de 4 472 000 francs a été inscrit au budget et au plan financier.

*BSD*

La contribution du DFAE à la BSD fait l'objet d'un contrat de prestations avec le canton de Genève d'une durée de quatre ans. Pour la période 2020 à 2023, le montant total est de 4 millions de francs. Cette contribution permet de couvrir les salaires des collaborateurs de la brigade.

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

---

**Glossaire**

ALIPH	Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit
AMA	Agence mondiale antidopage
BSD	Brigade de sécurité diplomatique
CAGI	Centre d'Accueil - Genève Internationale
CCV	Centre de Conférences de Varembe
CEI	Commission électrotechnique internationale
CERN	Organisation européenne pour la recherche nucléaire
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CICG	Centre international de conférences Genève
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CIDH	Centre international de déminage humanitaire
CITES	Convention sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CSP	Club Suisse de la presse
Cst.	Constitution fédérale de la Confédération suisse
CWR	Centre William Rappard
DCAF	Centre pour le contrôle démocratique des forces armées
DDC	Direction du Développement et de la coopération, DFAE
DDIP	Direction du droit international public, DFAE
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFJP	Département fédéral de Justice et Police
DOI	Division Nations Unies et organisations internationales, DFAE
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
EPT	Equivalent plein temps
FC4S	Financial Centres for Sustainability
FedPol	Office fédéral de la police, DFJP
FIP	Forum des Iles Pacifique
FIPOI	Fondation des immeubles pour les organisations internationales
FISCR	Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Fondation Eduki	Centre pour l'éducation et la sensibilisation à la coopération internationale
Foraus	Forum de politique étrangère
FSI	Fédérations sportives internationales
GCERF	Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

---

GCSP	Centre de politique de sécurité
GICHD	Centre international de déminage humanitaire
GIP	Geneva internet Platform
GPC	Groupe permanent conjoint Confédération – République et Canton de Genève sur les priorités de la Genève internationale
GPCT	Groupe permanent conjoint technique. En sont membres pour la Confédération, des représentants de la DOI, de la DDIP et de la Mission suisse à Genève, pour le canton: le délégué à la Genève internationale, des représentants des Départements présidentiel et des finances et de la Chancellerie, un siège a été concédé à la ville de Genève représentée par le service des relations extérieures.
GPCP	Groupe permanent conjoint politique. En sont membres, le Chef du Département fédéral des affaires étrangères, les Chefs de la DOI et de la Mission suisse à Genève, les Conseiller d'Etats des départements Présidentiel, de la sécurité et des finances
IGC	International Gender Champions
IGF	Forum sur la gouvernance d'internet
IHEID	Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement
IIIM	Mécanisme international, impartial et indépendant des Nations Unies chargé d'assister l'enquête et la poursuite des crimes de droit international les plus graves commis en Syrie
ISO	Organisation internationale de normalisation
LEH	Loi sur l'Etat hôte
MICR	Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
MiGe	Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
OCSTAT	Office cantonal de la statistique, Genève
PCP	<i>Perception Change Project</i>
PdD	Plafond de dépenses
PIB	Produit intérieur brut
PITF	Plan intégré des tâches et des finances
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRS	Présence Suisse
ODD	Objectifs de développement durable
OIT	Organisation internationale du travail
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OLEH	Ordonnance sur l'Etat hôte
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy AnticipatorFF 2018

---

OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUG	Office des Nations Unies à Genève
RS	Recueil systématique
RTS	Radio Télévision Suisse
SDG Lab	<i>Sustainable Development Goal Lab</i>
SEM	Secrétariat d'Etat aux migrations, DFJP
SFS	Service fédéral de sécurité, DFJP
SWR	Salle William Rappard
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UIT	Union internationale des télécommunications
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNIGE	Université de Genève
UNISDR	Bureau des Nations Unies pour la prévention des risques de catastrophes
UNU	Université des Nations Unies
UPU	Union postale universelle
W@TT	<i>Women at the Table</i>

## Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator

FF 2018

Annexe

### Projets de construction et de rénovation d'immeubles d'organisations internationales sises à Genève

Les coûts sont exprimés en millions de francs. Lorsque le canton a fait un don d'une parcelle ou d'un bâtiment, le montant indiqué est une estimation de la valeur monétaire. Le prêt du canton ne tient pas compte des valeurs correspondant à l'octroi de droits de superficie dont la valeur totale est estimée à 532 millions de francs pour environ 620 000 m<sup>2</sup>. Pour l'UIT, les Chambres fédérales n'ont, jusqu'à présent, accordé qu'un prêt pour les études préparatoires. Le Conseil fédéral soumettra en principe le message au Parlement en 2019. Il s'agit donc de chiffres prévisionnels. La décision finale appartiendra au Parlement.

Vue d'ensemble de la planification et du financement des projets de construction et de rénovation

	COI	IFRCI	OMNS	OCER	ORGANISATION	UIT <sup>1</sup>	LOI
	205,6	50,4	250	15	15,5	150	1514,5
Coût total du projet							
Prêt de la Confédération suisse	70	50,4	90,4	9,9	292	107,6	620,3
Don d'une parcelle	0	0	140,0 <sup>2</sup>	0	400	150	820,3
Don de bâtiment d'une valeur de 25 millions			25,0				180
Don d'un bâtiment d'une valeur de 22 millions							76
Prêt de la FPOI en tant que contrepartie au prêt	0,5%	0%	20 <sup>3</sup>				20
Coût d'achat du prêt	30 ans	50 ans	50 ans	30 ans	30 et 50 ans	50 ans	
Date du prêt	29/09/2016	17/03/2016	29/09/2016	05/12/2016	29/09/2016	05/12/2016	05/12/2016 <sup>4</sup>
Décision du Parlement fédéral							

<sup>1</sup> Jusqu'à présent, les Chambres fédérales n'ont accordé qu'un prêt pour des études préparatoires. Le Conseil fédéral soumettra en principe le message au Parlement en 2019. Il s'agit donc de chiffres prévisionnels. La décision finale appartiendra au Parlement.

<sup>2</sup> Le Conseil de fondation de la FPOI a décidé le 4 décembre 2015 de consacrer une partie des réserves de la fondation, à savoir 20 millions de francs, au financement d'un prêt à l'OCER, ce qui a permis de financer le prêt de 140 millions de francs.

<sup>3</sup> Le Conseil de fondation de la FPOI a décidé le 4 décembre 2015 de consacrer 20 millions de francs au financement d'un prêt à l'OCER, ce qui a permis de financer le prêt de 140 millions de francs.

<sup>4</sup> Le Conseil de fondation de la FPOI a décidé le 4 décembre 2015 de consacrer 20 millions de francs au financement d'un prêt à l'OCER, ce qui a permis de financer le prêt de 140 millions de francs. Le Conseil de fondation de la FPOI a décidé le 4 décembre 2015 de consacrer 20 millions de francs au financement d'un prêt à l'OCER, ce qui a permis de financer le prêt de 140 millions de francs. Le Conseil de fondation de la FPOI a décidé le 4 décembre 2015 de consacrer 20 millions de francs au financement d'un prêt à l'OCER, ce qui a permis de financer le prêt de 140 millions de francs.

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)

7775

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

Etat au 10 janvier 2019

**STATUTS**  
**DE LA**  
**FONDATION**  
**GENEVA**  
**Science and Diplomacy Anticipator**

## Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator

### PREAMBULE

1. Considérant que la Confédération soutient, à travers sa politique et sa loi sur l'Etat hôte du 22 juin 2007 (LEH), la stratégie conjointe de la Confédération, de la République et canton de Genève et de la Ville de Genève pour renforcer la compétitivité de la Suisse comme Etat hôte des organisations internationales, conformément aux décisions y relatives des autorités fédérales, cantonales et communales compétentes ;
2. Considérant que la politique d'Etat hôte de la Suisse doit pouvoir anticiper les développements des relations internationales et de la gouvernance mondiale, tant en ce qui concerne les thèmes prioritaires que les modalités de la coopération internationale qui seront nécessaires pour y répondre ;
3. Considérant qu'il s'agit dans ce cadre :
  - a) de se donner les moyens de définir les grandes orientations futures et de positionner la Suisse, en tant qu'Etat hôte, comme acteur majeur de ces développements ;
  - b) de fournir au Conseil fédéral, à la République et canton de Genève ainsi qu'à la Ville de Genève les moyens d'adapter les conditions d'accueil, de travail, d'intégration et de sécurité en Suisse au sens de la loi sur l'Etat hôte ;
  - c) de mieux faire connaître la Suisse en tant qu'Etat hôte et les avantages qu'elle peut offrir à un développement harmonieux et efficace des thèmes et actions prioritaires de la gouvernance mondiale;
  - d) de promouvoir les partenariats publics privés ainsi que l'implication de la population mondiale dans l'élaboration de solutions novatrices via le cyberspace.
4. Considérant enfin que la science et la technologie, notamment la convergence à l'échelle mondiale entre les sciences de l'information, les nanosciences, les biosciences et les neurosciences cognitives :
  - a) sont les moteurs d'une accélération économique, sociale et politique sans précédent affectant simultanément l'ensemble des Etats, des populations mondiales ainsi que nos ressources, nos environnements naturels, urbains, industriels et sociaux ;
  - b) que cette accélération nécessite de nouveaux modes de réflexion, d'action, de financement et de gouvernance adaptées à la vitesse de développement et de diffusion des disruptions scientifiques et technologiques actuelles et futures ;
  - c) que Genève, centre important de la gouvernance globale, et que la Suisse, pays neutre, fortement relié au monde, connu pour son excellence scientifique et technologique, peuvent devenir le lieu naturel d'élaboration de solutions d'avenir répondant à la complexité de l'accélération scientifique, technologique, économique et sociale ;
  - d) que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 prévoit à son article 27, «que toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent » .
5. Sur cette base, la Confédération suisse, par son Conseil fédéral, et le Canton de Genève, par son Conseil d'Etat, créent la Fondation dénommée Geneva Science and Diplomacy Anticipator régie par les présents statuts, lesquels sont :
  - a) validés par l'Autorité de Surveillance des Fondations de la Confédération (ci-après L'Autorité de surveillance) ;
  - b) approuvés par le Conseil d'Etat du Canton de Genève ;
  - c) approuvés par le Conseil fédéral.

### Art. 1 NOM ET SIEGE

1. Il est constitué sous la dénomination « Geneva Science and Diplomacy Anticipator » (ci-après La Fondation), une fondation de droit privé au sens des articles 80 ss du Code civil suisse et régie par les présents statuts.
2. La Fondation est créée conjointement par la Confédération suisse et la République et Canton de

## Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator

Genève, ci-après les Fondateurs.

3. Le siège de la Fondation est à Genève.

### Art. 2 DUREE

La Fondation est créée pour une durée limitée de trois années. Six mois avant l'échéance de la durée, le Conseil de Fondation peut décider à la majorité de deux tiers de l'ensemble des voix, avec l'accord des Fondateurs qui ont un droit de veto, de prolonger la durée de la Fondation pour une période déterminée ou indéterminée. Une prolongation de plus de cinq années ou de durée indéterminée demande le consensus préalable des Fondateurs.

### Art. 3 BUTS ET MOYENS

1. La Fondation a pour but de promouvoir la politique d'Etat hôte de la Suisse, en créant un instrument permettant simultanément d'identifier les thèmes majeurs de la gouvernance mondiale de demain et de développer les modalités de soutien par lesquelles les différents acteurs internationaux, étatiques ou non, basés à Genève, en Suisse et dans le monde, pourront y répondre ensemble en relevant le défi d'agir au même rythme que l'accélération scientifique et technologique :
  - a) en s'inspirant du fonctionnement du monde des start-ups et du capital-risque ;
  - b) en y associant la grande philanthropie suisse et mondiale ;
  - c) en mobilisant le savoir-faire scientifique et technologique suisse comme outil fédérateur au service de la diplomatie mondiale.
2. A cette fin, la Fondation développe un instrument d'anticipation et d'action, respectivement ses composantes, en privilégiant les partenariats publics-privés d'envergure internationale et les projets à même d'apporter des solutions aux défis technologiques actuels et futurs, d'en faire des opportunités et d'élargir le cercle des bénéficiaires des avancées de la science et de la technologie.
3. La Fondation œuvre dans le cadre des buts fixés.
4. La Fondation n'a pas de but lucratif et ne vise aucun gain.

### Art. 4 CAPITAL ET RESSOURCES

1. Les Fondateurs attribuent à parts égales à la Fondation le capital légal initial de 50'000.- CHF en espèces.
2. Le capital peut être augmenté en tout temps par d'autres contributions financières des Fondateurs eux-mêmes ou par toute autre contribution publique ou privée.
3. Le Conseil de Fondation se réserve le droit de refuser l'octroi de ressources en fonction de leur provenance.
4. Le financement de la Fondation obéit aux principes suivants :
  - a) la Fondation ayant comme but général de promouvoir la politique d'Etat hôte de la Suisse, la Confédération peut participer au financement des activités de la Fondation, sous réserve des demandes de crédit annuelles et des décisions des organes fédéraux compétents concernant la planification financière ;
  - b) la République et Canton de Genève et la Ville de Genève peuvent participer au financement des activités de la Fondation ;
  - c) le Conseil de Fondation s'emploie en parallèle à augmenter la fortune de la Fondation grâce à d'autres attributions privées ou publiques ;
  - d) le capital total ainsi rassemblé finance l'ensemble des activités de la Fondation (administration, locaux, activités, programmes et projets, etc.) ;
5. La fortune de la Fondation est administrée en vertu de principes commerciaux reconnus.

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

**Art. 5 ORGANES DE LA FONDATION**

Les organes de la Fondation sont :

1. le Conseil de Fondation ;
2. la Direction ;
3. l'Organe de révision ;
4. d'éventuelles Commissions consultatives ad hoc, temporaires ou permanentes, dont les compétences seront définies dans un règlement au moment de leur constitution, et soumis à l'Autorité de surveillance pour approbation.

**Art. 6 CONSEIL DE FONDATION**

1. La Fondation est administrée par un Conseil de Fondation comportant quatre membres au minimum et neuf membres au maximum.
2. Au moins un membre du Conseil de Fondation est un représentant de la Confédération, désigné par le Chef du Département fédéral des Affaires étrangères.
3. Au moins un membre du Conseil de Fondation est un représentant de la République et Canton de Genève, désigné par le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève. Le Conseil d'Etat consulte la Ville de Genève et les parties prenantes de son choix.
4. Outre les représentants de la Confédération et du Canton de Genève conformément aux paragraphes précédents, le Président et le Vice-Président du Conseil de Fondation sont nommés d'un commun accord par les Fondateurs. Leur nomination fait l'objet d'une décision du Conseil fédéral.
5. Les quatre personnes ainsi désignées constituent le premier Conseil de Fondation.
6. Le Président et le Vice-Président de la Fondation choisis par les Fondateurs complètent le premier Conseil de Fondation en fonction du développement des activités de la Fondation jusqu'au maximum de neuf membres conformément au premier paragraphe du présent article. Pour ce faire, ils font notamment appel à des personnes de renom international ayant de forts liens avec la Suisse ou souhaitant les développer, ainsi qu'à des personnalités de la grande philanthropie.

**Art. 7 DUREE DE LA PERIODE ADMINISTRATIVE**

1. Les membres du Conseil de Fondation sont désignés conformément à l'article 6 pour trois ans, renouvelable.
2. Par la suite, sous réserve des quatre membres désignés par les Fondateurs conformément aux paragraphes 2, 3 et 4 de l'article 6, chaque nouveau membre du Conseil de Fondation est nommé par le Conseil de Fondation par cooptation.
3. Si des membres quittent le Conseil de Fondation au cours de la période administrative, d'autres membres doivent être désignés pour le reste de cette période. Pour les Président et Vice-Président, l'article 6 alinéa 4 s'applique. Pour les représentants de la Confédération et de la République et Canton de Genève, l'article 4 alinéas 2 et 3 s'applique.
4. Sous réserve des quatre membres désignés par les Fondateurs, le Conseil de Fondation peut révoquer un membre du Conseil de Fondation en tout temps, une raison importante pour le faire étant notamment le fait que le membre concerné a violé les obligations qui lui incombent vis-à-vis de la Fondation ou qu'il n'est plus en mesure d'exercer correctement ses fonctions.
5. Le Conseil de Fondation décide de la révocation de ses membres par décision des 2/3 des membres du Conseil de Fondation.

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

**Art. 8   COMPETENCES DU CONSEIL DE FONDATION**

1. Le Conseil de Fondation est l'organe suprême de la Fondation. Il est investi des pouvoirs nécessaires à l'administration de celle-ci et représente la Fondation vis-à-vis des tiers.
2. Il a les tâches inaliénables suivantes :
  - a) Réglementation du droit de signature et de représentation de la Fondation.
  - b) Développement au sens de l'article 3 de l'instrument, respectivement de ses composantes, nécessaires pour atteindre les buts de la Fondation.
  - c) Nomination et supervision des organes principaux selon l'article 5 ainsi que nomination d'autres entités consultatives selon besoin.
  - d) Nomination de l'Organe de révision.
  - e) Approbation des comptes annuels.
3. Le Conseil de Fondation a par ailleurs les attributions suivantes:
  - a) Nomination du Directeur ou éventuellement de son remplaçant.
  - b) Adoption de la politique d'engagement du personnel et fixation du statut et de l'échelle de traitement du personnel.
4. Le Conseil de Fondation s'emploie à augmenter la fortune de la Fondation grâce à des contributions privées ou publiques et décide de l'acceptation de celles-ci.
5. Le Conseil de Fondation édicte et approuve les règlements nécessaires à l'organisation, la gouvernance et la gestion de la Fondation. Ceux-ci peuvent être modifiés en tout temps par le Conseil de Fondation dans le cadre de la détermination du but. Tout règlement et ses modifications requièrent l'approbation de l'Autorité de surveillance.
6. Sous réserve des tâches inaliénables conformément au paragraphe 2 du présent article, le Conseil de Fondation est habilité à déléguer certaines de ses compétences à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers. Il précise leurs attributions dans un règlement.
7. Le Conseil de Fondation décide des indemnités versées aux membres et aux personnes à qui sont déléguées des compétences particulières.

**Art. 9   CONVOCATION ET PRISE DE DECISION**

1. Le Conseil de Fondation se réunit en principe quatre fois par année ou à la demande du Président ou la Présidente. Les invitations aux séances du Conseil de Fondation doivent généralement être envoyées 30 jours avant la date prévue pour celles-ci.
2. Le Conseil de Fondation prend ses décisions lorsque la majorité des membres sont présents.
3. Les décisions sont prises à la majorité simple, sous réserve des décisions relatives à la révocation des membres conformément à l'article 7, des décisions relatives aux modifications des statuts conformément à l'article 13 et de la décision relative à la prolongation de la durée de la Fondation conformément à l'article 2. En cas d'égalité des voix, le Président ou la Présidente a une voix prépondérante. Les séances et les décisions sont consignées dans un procès-verbal.
4. Les décisions et les votes peuvent aussi être faits ou avoir lieu par voie de circulation pour autant qu'aucun membre ne demande des délibérations orales.
5. Le Conseil de Fondation peut également se réunir et prendre des décisions par téléconférence, visioconférence ou tout autre moyen de communication.

**Art. 10   DIRECTION**

1. Les compétences du Directeur et de la Direction sont fixées par un cahier des charges qu'adopte le Conseil de Fondation, et sera soumis à l'Autorité de surveillance.

Proposition: crédit budgétaire supplémentaire pour la Fondation  
Geneva Science and Diplomacy Anticipator

2. Les règlements ainsi que ses modifications doivent être soumis à l'Autorité de surveillance pour approbation.

**Art. 11 ORGANE DE REVISION**

1. Le Conseil de Fondation nomme, conformément aux dispositions légales pertinentes, un Organe de révision externe et indépendant chargé de vérifier chaque année les comptes de la Fondation et de soumettre un rapport détaillé au Conseil de Fondation en proposant de l'approuver. Il doit en outre veiller au respect des dispositions statutaires (Acte de fondation et règlements) de la Fondation.
2. L'Organe de révision doit communiquer au Conseil de Fondation les lacunes constatées lors de l'accomplissement de son mandat. Si ces lacunes ne sont pas comblées dans un délai raisonnable, il doit en informer le cas échéant l'Autorité de surveillance.

**Art. 12 RESPONSABILITE**

1. Seule la fortune de la Fondation répond des obligations de celle-ci.
2. Toutes les personnes chargées de l'administration, de la gestion ou de la révision de la Fondation sont personnellement responsables des dommages qu'elles pourraient causer à la Fondation en raison des fautes qu'elles pourraient commettre intentionnellement ou par négligence.
3. Si plusieurs personnes ont l'obligation de réparer un dommage, chacune n'est responsable solidairement avec les autres que dans la mesure où ce dommage peut lui être imputé personnellement en raison de sa propre faute et des circonstances.

**Art. 13 MODIFICATION DE L'ACTE DE FONDATION**

1. En vertu de l'article 86a CC, les Fondateurs se réservent expressément le droit de modifier le but de la Fondation.
2. Le Conseil de Fondation décide des modifications des présents statuts à la majorité des deux tiers de ses membres, conformément aux articles 85, 86 et 86b CC et les soumet à l'approbation de l'Autorité de surveillance.

**Art. 14 ORGANE DE SURVEILLANCE**

1. La Fondation est placée sous la surveillance de l'Autorité de surveillance des Fondations de la Confédération.

**Art. 15 DISSOLUTION**

1. Il ne peut être procédé à la dissolution de la Fondation que pour les raisons prévues par la loi (articles 88 et 89 CC). Si la Fondation entend requérir la dissolution, une décision unanime du Conseil de fondation est nécessaire.
2. En cas de dissolution, le Conseil de Fondation attribue l'avoir restant à des personnes morales poursuivant un but semblable, qui sont exonérées de l'impôt en raison de leurs buts de service public ou d'utilité publique et qui ont leur siège en Suisse. La restitution de l'avoir de la Fondation aux Fondateurs/Fondatrices est exclue.

**Art. 16 ENTREE EN VIGUEUR**

Les présents statuts entrent en vigueur dès leur inscription dans le registre du commerce.

**Le président.** Dans un premier temps, je vous fais voter le renvoi direct à la commission des finances. Si vous le refusez, j'ouvrirai la préconsultation.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des finances est accepté par 58 oui contre 6 non (2 abstentions).

## **8. Proposition du Conseil administratif du 10 avril 2019 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2017-2018 du Grand Théâtre de Genève (PR-1353).**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Par cette proposition, le Conseil administratif vous transmet les comptes de la saison 2017-2018 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG).

La saison 2017-2018 est la deuxième saison ayant eu lieu entièrement à l'Opéra des Nations. Elle n'est pas concernée par les surcoûts relatifs au retard du chantier de rénovation du bâtiment de la place de Neuve, puisqu'il était prévu dès le départ qu'elle se déroule intégralement à l'Opéra des Nations.

Contrairement aux comptes de la saison précédente, qui présentaient un boni (1 952 693 francs), les comptes de la saison 2017-2018 présentent un déficit (-1 096 963 francs hors amortissement de l'Opéra des Nations, -1 719 506 francs avec cet amortissement). Ce déficit est absorbé par le fonds de réserve, dont le montant est désormais de 655 682 francs.

La décision du Grand Conseil de ne pas renouveler la subvention cantonale de 3 millions de francs en décembre 2017 pour l'année 2018 a contraint la FGTG à faire face à un soudain manque de subvention de 1,5 million de francs. Cette situation a amené la FGTG à revoir son budget au cours d'une saison déjà accomplie à moitié pour limiter les dépenses en conséquence. Ce budget révisé prévoyait un déficit de 1 817 471 francs. Le déficit aux comptes se révèle finalement inférieur de 720 508 francs au déficit budgété.

Le total des recettes de la FGTG s'élève à 28 558 917 francs, soit une baisse de 977 706 francs par rapport aux comptes 2016-2017, principalement en raison de la suppression de la subvention cantonale en 2018.

Avec ses recettes propres de 13,841 millions de francs, la FGTG apporte 23,66% des recettes totales de la saison 2017-2018. Ses recettes propres couvrent presque intégralement les dépenses de production des spectacles, qui se chiffrent à 14,634 millions de francs, soit 25% des coûts globaux.

La billetterie a clôturé la saison avec des recettes de 7 375 168 francs, soit une légère baisse de 18 101 francs par rapport à la saison précédente. Les recettes du mécénat et du sponsoring ont baissé de 281 006 francs en raison de la conjoncture économique difficile, mais aussi de l'attente des donateurs du retour à la place de Neuve.

Le total des charges de la FGTG s'élève à 29 427 944 francs, soit une baisse de 399 910 francs par rapport au budget, mais une augmentation de 2 674 253 francs par rapport à la saison 2016-2017. Cela s'explique par l'augmentation du nombre de représentations (109 levers de rideau contre 106 en 2016-2017) et surtout par l'augmentation du nombre de représentations d'opéras (63 représentations contre 58 la saison précédente). Cela se répercute sur les coûts artistiques. Ainsi, les charges du personnel s'élèvent à 19 836 840 francs, en augmentation de 2 198 028 francs.

Quant aux coûts de construction des décors, ils s'élèvent à 2 100 432 francs, montant inférieur de 118 792 francs à la saison précédente.

Durant la saison 2017-2018, le Grand Théâtre a programmé dix opéras (soit deux de plus que durant la saison précédente), trois ballets (dont deux créations mondiales), quatre récitals, six concerts exceptionnels et une production dédiée spécialement au jeune public.

Avec 83 366 spectateurs et spectatrices ayant assisté aux 109 représentations publiques, l'affluence est restée stable par rapport à la saison précédente. Les opéras ont attiré à eux seuls 57 666 personnes, pour un taux de remplissage moyen de 81%, identique à celui de la saison 2016-2017. Le taux de remplissage moyen de la salle tous spectacles confondus a atteint 73%, également dans la fourchette de la saison précédente (72%).

## **Conclusion**

L'article 10, alinéa 6, lettre c) du statut du Grand Théâtre précise que le Conseil municipal examine et approuve le rapport de gestion, les comptes d'exploitation, le compte de pertes et profits, le bilan et le rapport des contrôleurs arrêtés au 30 juin précédent.

En référence à cette disposition, le Conseil administratif vous invite à approuver les comptes de la saison 2017-2018 du Grand Théâtre en votant le projet de délibération suivant.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre c) du statut du Grand Théâtre de Genève,

*décide:*

*Article unique.* – Le compte rendu de la Fondation du Grand Théâtre de Genève relatif aux comptes de la saison 2017-2018 incluant le rapport de gestion, les comptes, le bilan et le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 sont approuvés.

*Annexe:* compte rendu relatif aux comptes de la saison 2017-2018 du Grand Théâtre de Genève

7784

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 du Grand Théâtre



FONDATION  
DU GRAND THÉÂTRE DE GENÈVE

COMPTE-RENDU  
RELATIF  
AUX COMPTES  
SAISON 2017-2018



© GTG / AMÉRY CHAIGNE

# COMPTE RENDU RELATIF AUX COMPTES

## SOMMAIRE

### Activités

Une deuxième et dernière saison entière à l'Opéra des Nations	5
Mission et structure du Grand Théâtre de Genève	9
Les chiffres clés de la saison	11
Le bilan artistique	15
La vie institutionnelle	23

### Statistiques

Statistique des spectacles	27
Statistique du personnel	28

<b>Organigramme</b>	32
---------------------	----

### États financiers

Note explicative concernant les comptes	33
Rapport de révision et comptes annuelles	36



© CTC / AIMERY CHANGNE

Durant la saison 2017/2018, la Fondation du Grand Théâtre de Genève a :

- réalisé sa deuxième saison entière à l'Opéra des Nations et joué plusieurs spectacles à guichet fermé ;
- poursuivi la diversification de son public et renforcé ses activités d'ouverture avec davantage d'offres s'adressant au public jeune ;
- fait face à l'annonce du retard du chantier de rénovation annoncé en octobre 2017 et au retrait du Canton de son financement pour 2018 (décidé en décembre 2017).

# 2017 2018: UNE DEUXIÈME ET DERNIÈRE SAISON HORS LES MURS À L'OPÉRA DES NATIONS

## Activités

Lors de la saison 2016/2017, première saison jouée entièrement hors les murs dans le bâtiment provisoire de l'Opéra des Nations, la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG) a relevé avec succès deux grands défis:

- Continuer à présenter, par une programmation spécifique à l'Opéra des Nations, une offre artistique de haut niveau pour répondre aux attentes élevées du public du Grand Théâtre, et assurer la fidélité des spectatrices et spectateurs dans un lieu qui ne dispose pas de toute la technique de scène et de tout l'attrait du bâtiment historique de la place de Neuve ;
- faire face à deux événements inattendus en début de saison, à savoir l'annonce, en octobre 2017, du retard du chantier de rénovation à la place de Neuve, ainsi que le non renouvellement de la subvention cantonale en décembre 2017. Ayant pour conséquence de retarder de 5 mois le retour dans les murs à janvier 2019, le premier événement a obligé la direction à modifier entièrement son programme de saison 2018/2019 déjà finalisé, au prix d'importantes implications financières. Le second événement a contraint la FGTG à revoir son budget au cours d'une saison déjà accomplie à moitié pour faire face à un manque de subvention de Fr. 1,5 million.

Les deux défis ont été maîtrisés grâce à un effort exceptionnel de toutes les instances impliquées, notamment la direction générale, le personnel du Grand Théâtre, le Conseil de fondation, la Ville de Genève, l'Orchestre de la Suisse romande qui a également dû revoir son calendrier, et les mécènes. Ceci a pu être réalisé non sans difficultés et au prix d'efforts financiers douloureux pour la conduite de la saison, en partie amoindris grâce au bénéfice réalisé lors de la saison précédente 2016/2017.

Pendant la saison 2017/2018, l'institution a offert une programmation des plus diversifiées. A côté des 10 opéras – 2 de plus que la saison précédente - et des 3 ballets dont 2 créations mondiales, le programme a affiché 4 récitals, 6 concerts exceptionnels et une production dédiée spécialement au jeune public.

Ainsi, 83'366 spectatrices et spectateurs ont assisté aux 109 représentations publiques proposées. L'affluence est presque identique - à 3'300 spectateurs près- à celle réalisée lors de la saison 2016/2017. Rappelons que celle-ci a été la première jouée entièrement à l'Opéra des Nations avec ses 1'118 fauteuils, contre 1'500 au GTG de la place de Neuve.



© GTG / CAROLE PARODI

À cette audience qui a suivi les représentations payantes, il convient d'ajouter 13 répétitions générales, auxquelles accèdent les élèves des écoles genevoises, ainsi que 2 répétitions publiques du ballet du Grand Théâtre. Ces représentations réunissent 13'000 personnes supplémentaires. Quant au nombre total de levers de rideau, il a été porté à 122, dont 109 pour des spectacles payants.

Placés au centre de la mission du Grand Théâtre, les opéras ont attiré à eux seuls 57'666 spectatrices et spectateurs, pour un taux de remplissage moyen de 81%, pratiquement identique à celui de la saison 2016/2017 qui avait été de 81%.

Le taux de remplissage moyen de la salle tous spectacles confondus atteint 73% pour la saison 2017/2018, également dans la fourchette de la saison précédente (72%). La saison a été ouverte par la Trilogie de Figaro, qui a connu un grand succès avec une affluence moyenne de 84%. Il est à noter que les classiques, *Il Barbiere di Siviglia* à 93% et *Le Nozze di Figaro* avec 97% de remplissage ont connu un grand succès et que la création contemporaine *Figaro gets a Divorce*, est resté à 62% de fauteuils occupés. C'est surtout en fin de saison que les succès ont été les plus déterminants, avec 95% de jauge réalisée pour *King Arthur* et 100% pour *Don Giovanni*.

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 du Grand Théâtre

Sur le plan financier, la Fondation du Grand Théâtre clôt sa saison avec un déficit de Fr. 1'719'506.-, l'amortissement exceptionnel de l'Opéra des Nations compris. Hors cet amortissement, le résultat d'exploitation est de Fr. -1'096'963.-. L'écart est de Fr. 723'699.- comparé au budget qui prévoyait un déficit de Fr. 2'443'204.- avec amortissements. Ce résultat doit aussi être situé dans son contexte pluriannuel.

En effet, avant son déménagement en janvier 2015 pour ses saisons hors les murs, la FGTG avait réalisé plusieurs exercices excédentaires, signe d'une gestion solide. La saison du déménagement à l'Opéra des Nations de 2015/2016 avait fait face à des dépenses extraordinaires et à une baisse des recettes, ce qui avait engendré un déficit qui avait pu être compensé par un boni en 2016/2017, lors de la première saison entièrement jouée à l'Opéra des Nations.

Pour son budget 2017/2018, présenté au Conseil administratif le 11 juillet 2017, la FGTG avait intégré une subvention cantonale de Fr. 3'000'000.- figurant dans une convention de subventionnement tripartite signée le 26 avril 2017 entre le canton, la Ville et la FGTG. Or, suite aux difficultés des négociations sur la répartition des compétences entre le Canton et la Ville, le Grand Conseil a refusé le 15 décembre 2017 l'inscription d'une subvention 2018 à la FGTG au budget cantonal 2018, privant cette dernière d'une recette de Fr. 1'500'000.-, part dévolue à la seconde moitié de la saison qui était déjà largement entamée. Le 26 janvier 2018, Le Conseil de fondation a ainsi été amené à adopter une révision de son budget devenu largement déficitaire.

Au-delà de cet événement conjoncturel, le problème principal du Grand Théâtre reste le fait que les dépenses de production sont continuellement en diminution pour pouvoir couvrir les coûts fixes en augmentation. Les coûts artistiques représentaient 29% du budget global en 2007/2008, alors qu'ils s'élèvent à seulement 23% aujourd'hui. Ainsi, c'est la mission même du Grand Théâtre qui est atteinte par ce phénomène.



© GTG / IN.ZERMÄTTEN

## MISSIONS ET STRUCTURE DU GRAND THÉÂTRE DE GENÈVE

Le Grand Théâtre de Genève est la plus grande scène de production et d'accueil de Suisse romande. Construit à la fin des années 1870, il a pris en 1964 la forme juridique d'une Fondation d'intérêt communal dont les statuts ont été adoptés par le Conseil municipal et par le Grand Conseil.

La mission de la Fondation est d'assurer l'exploitation du Grand Théâtre, notamment en y organisant des spectacles d'art lyrique, chorégraphique et dramatique (art. 2 de ses statuts ; voir annexes).

Le Grand Théâtre a pour vocation de servir le public de la région tout en étant une référence en Suisse et sur le plan international, contribuant au rayonnement de Genève.

Il dispose à cet effet d'un budget annuel d'environ Fr. 60 millions. Il est principalement financé par la Ville de Genève, pour un montant total d'environ Fr. 40 millions par an, soit deux tiers du budget de l'institution, et il bénéficie d'un soutien de annuel Fr. 2,5 millions de l'Association des communes genevoises.

Le secteur privé contribue à hauteur de Fr. 3 millions par an au financement des activités. Les recettes des spectacles et autres activités de la FGTG (tournées du ballet, co-productions, etc.) s'élèvent à environ Fr. 10 millions. Par ses propres ressources, la Fondation contribue pour un quart au budget global de l'institution.

Conformément à la Déclaration conjointe du Canton et de la Ville du 18 novembre 2015 concernant la politique culturelle dans le cadre de la répartition des tâches, il a été décidé que le Canton entre dans la gouvernance du Grand Théâtre.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2016, le Canton a accordé au Grand Théâtre une subvention de Fr. 2'500'000.- pour les années civiles 2015 et 2016, couvrant trois saisons, dont 2 partiellement. Le 22 septembre 2017, deux mois et demi après la fin de la saison 2016/2017, le Grand Conseil a voté une nouvelle subvention de Fr. 3'000'000.- pour l'année civile 2017, dont la moitié, à savoir Fr. 1'500'000.- ont été affectée à la saison 2017/2018. Le 15 décembre 2017, le Grand Conseil a toutefois refusé la reconduction de sa subvention de Fr. 3'000'000.- inscrite au budget 2018.

Le Conseil de fondation est l'organe suprême du Grand Théâtre. Il est désigné par le Conseil administratif et le Conseil municipal. Il délègue certaines de ses tâches au Bureau de 5 membres. Le Conseil administratif de la Ville de Genève fonctionne comme autorité de surveillance. La gestion du Grand Théâtre est confiée à la Direction générale.



© GTG / MAGALI DOUCADOS

## LES CHIFFRES CLÉS DE LA SAISON 1718

- La saison 2017/2018 du Grand Théâtre a attiré **82'366 spectatrices et spectateurs** pour 97 représentations payantes. Ce nombre est légèrement inférieur à celui atteint lors de la saison précédente. Construite pour ses saisons hors les murs, la salle de l'Opéra des Nations (ODN) avec ses 1'118 places dispose de 25% de fauteuils en moins que la salle de la Place de Neuve qui dispose de 1'500 places. Avec le résultat réalisé hors les murs dans une salle plus petite, le GTG a préservé le niveau d'audience enregistré en 2010/2011 et 2012/2013.
- Le nombre d'**abonnements** s'élève à 4'163, un nombre en légère baisse, alors que les recettes monétaires des abonnements sont en hausse. La salle à l'Opéra des Nations limite la disponibilité d'abonnements pour certaines catégories, comme par exemple pour les récitals et l'abonnement « loges ». 42% des places ont été occupées par les abonnés, et 58% par des acquéreurs de billets individuels. Il est à noter que 59% des non-abonnés ont acheté leurs billets par internet, un taux en croissance constante.
- Le **taux de remplissage moyen pour la saison atteint 73%**. Ce taux est très légèrement inférieur de 1% à celui de la saison précédente, alors que le Grand Théâtre a compté 109 levers de rideau pour sa programmation ordinaire, ce qui fait 3 représentations de plus qu'en 2016/2017 et 20 représentations de plus qu'en 2015/2016. Le taux moyen des opéras a été de 81%, identique à celui de la saison précédente, celui des récitals de 73% et celui des représentations du ballet de 73%. Les concerts extraordinaires ont rempli la salle à 79%, et les 3 productions pour le jeune public a 41%. Ces derniers qui font partie d'une mission de médiation du Grand Théâtre ne peuvent ainsi pas être considéré sous un angle financier. Sur la saison, **3 productions ont affiché complet et sept autres ont atteint un taux de remplissage supérieur à 80%**.
- Ainsi, la **billetterie** a clôturé la saison avec des recettes de **Fr. 7'375'168.-** en baisse légère de Fr. 18'101.- par rapport à la saison précédente. Les abonnements comptent pour **Fr. 3'454'636.-** du résultat. Rappelons que les tarifs des billets à l'Opéra des Nations ont baissé pour la plupart des catégories afin d'ouvrir le Grand Théâtre à des publics qui hésitaient auparavant à suivre les activités proposées.

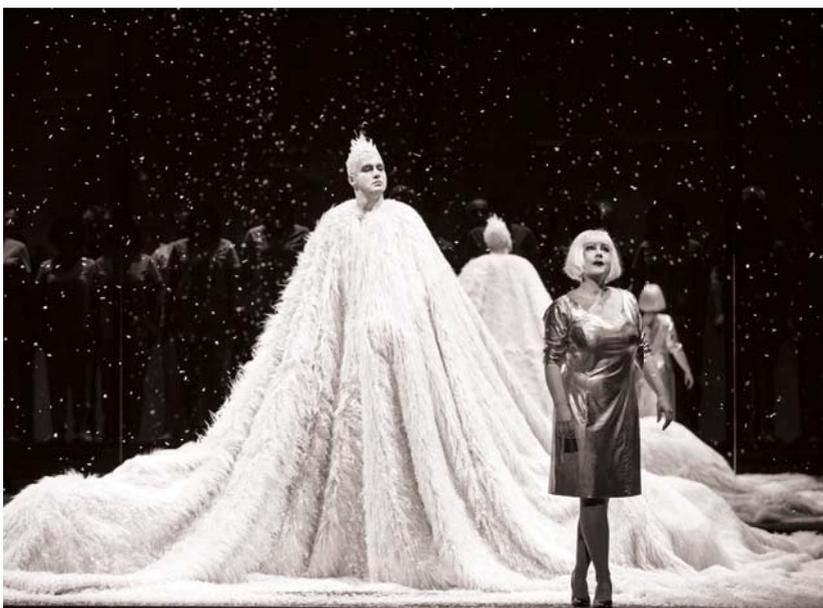
## Proposition: comptes 2017-2018 du Grand Théâtre

- Les **coûts du personnel** de fonctionnement sont contrôlés. Le personnel fixe sous contrat fondation est stable et même en réduction (115 collaborateur-trice-s contre 121 pour la saison précédente). Il en va de même pour le personnel fixe sous contrat Ville de Genève (186 collaborateur-trice-s contre 188 la saison précédente). Les mouvements s'expliquent par des départs et remplacements décalés.
- Les **charges d'exploitation** 2017/2018 s'élèvent à Fr. 29'427'944.-, en diminution de Fr. 399'910.- par rapport au budget. Avec 2 productions lyriques de plus que la saison précédente, elles sont plus importantes qu'en 2016/2017. Le coût des cachets du personnel artistique de spectacle (salaires et honoraires des solistes, metteurs en scène, figurants, etc.) s'élève à Fr. 6'537'853.-, également en diminution du budget. Les fournitures pour les décors s'élèvent à Fr. 1'015'713.-, stable par rapport à la saison précédente.
- Les **recettes d'exploitation** de la saison 2017/2018 sont de Fr. 28'533'814.-, supérieures de Fr. 320'598.- par rapport au budget, mais inférieures de Fr. 916'828.- en comparaison des comptes 2016/2017. Ici, c'est la perte de Fr. 1'250'000.- de subvention cantonale par rapport à la saison précédente qui se fait sentir. Les recettes de billetterie étant stables par rapport à la saison précédente, la perte de subvention a été amoindrie par des progressions pour les tournées des ballets (une augmentation de Fr. 169'166.- par rapport à la saison précédente), des ventes de production (plus Fr. Fr. 140'147.-) et les revenus de la restauration (en progression de Fr. 121'255.-). Ces augmentations de recettes propres restent toutefois loin derrière la baisse de subvention.
- Dans un contexte économique global restant peu favorable, le mécénat et les partenariats ont apporté Fr. 3'299'053.- de recettes (Fr. 2'575'278.- de dons et Fr. 723'775.- de partenariats), à savoir Fr. 49'053.- de plus que budgété, mais Fr. 281'006.- de moins qu'en 2016/2017. Il est à noter que le Cercle du Grand Théâtre, qui a contribué à hauteur de Fr. 1'916'278.-, a fait don pour Fr. 60'278.- de plus que budgété.
- La saison se termine ainsi avec un **résultat annuel négatif de Fr. 1'096'963.-** hors amortissement de l'Opéra des Nations, et de **Fr. 1'719'506.- avec cet amortissement.**
- Avec ses **recettes propres de Fr. 13,841 millions**, la FGTC apporte 23,66% des recettes totales de la saison 2017/2018. Ses recettes propres couvrent presque intégralement les dépenses de production des spectacles en dépit du déficit de saison.





© GTG / CAROLIE PARODI



© GTG / MAGALI DOUGADOS

## LE BILAN ARTISTIQUE

La saison 2017/2018 a offert de nombreux bijoux du répertoire comme les saisons précédentes. De ce point de vue, elle s'est inscrite dans la continuité avec le souci de diversité et de qualité. La programmation tient compte de la spécificité de la salle de l'Opéra des Nations, disposant d'autres dimensions, équipements scénographiques et d'une autre qualité acoustique que la salle de la Place de Neuve. C'est donc à un programme aux accents particuliers que le public genevois a assisté avant qu'il ne pourra retrouver en février 2019 le bâtiment historique rénové avec son plateau richement équipé de moyens techniques scénographiques.

### LES GRANDES LIGNES DE LA SAISON

L'espace de la saison 2017/2018, le Grand Théâtre a présenté 10 opéras : une trilogie couronnée de succès autour de Beaumarchais avec *Il Barbiere di Siviglia* de Gioachini Rossini, *Le Nozze di Figaro* de Wolfgang Amadeus Mozart et une création contemporaine : *Figaro Gets a Divorce* composé par Elena Langer, *Fantasio* de Jacques Offenbach, *Le Baron Tzigane* de Johann Strauss, *Faust* de Charles Gounod, *Szenen aus Goethes Faust* de Robert Schumann, *Cavalleria Rusticana* de Pietro Mascagni et *Pagliacci* de Ruggero Leoncavallo, joués en une même soirée, *King Arthur* d'Henry Purcell et pour clore la saison lyrique *Don Giovanni*, second Mozart de la saison.

Le Grand Théâtre de Genève a ainsi présenté 4 nouvelles productions : *Le Baron Tzigane* mise en scène par Christian Räth, *Faust* par Georges Lavaudant, *Pagliacci* par Emma Dante, *Cavalleria Rusticana* par Serena Sinigaglia, *King Arthur* par Marcial Di Fonzo Bo, et *Don Giovanni* par David Bösch, (metteur en scène apprécié pendant les saisons à l'Opéra des Nations). Ces productions s'inscrivent dans la politique active en faveur de la création artistique du Grand Théâtre.

Après *Der Vampyr* et *Il Giasone* de la saison 2016/2017, le Grand Théâtre a poursuivi sa démarche pour programmer des œuvres qui n'ont jamais été jouées à Genève : *Fantasio* d'Offenbach, *Ascanio* de Saint-Saëns (en version concert) et *King Arthur* de Purcell.

Du côté du ballet, une création mondiale était à l'affiche, *Vertige romantique*, qui vient accompagner une reprise : *Callas*.

### JEUNES TALENTS MIS EN AVANT

La programmation 2017/2018 du Grand Théâtre de Genève a accordé une place importante aux jeunes talents, avec les metteurs en scène tels que Thomas Jolly (*Fantasio*), David Bösch (*Don Giovanni*) ou encore les chefs d'orchestre comme Teodor Currentzis et Leonardo García Alarcón. À côté des artistes lyriques célèbres, comme Sonya Yoncheva, Nina Stemme, Simon Keenlyside ou Ildebrando D'Arcangelo, les membres de la Troupe des jeunes solistes en résidence au Grand Théâtre - à savoir Mary Femeinar, Migran Agadzhanian et Melody Louledjian - ont pu perfectionner leur expérience.

### LA TRILOGIE DE FIGARO

Temps fort du début de la saison, une trilogie autour du personnage de Figaro a été proposée au public, en coproduction avec le Welsh National Opera basé à Cardiff (12 au 26 septembre 2017). Elle débute avec *Il Barbiere di Siviglia* de Rossini, dirigé par Jonathan Nott, Sam Brown à la mise en scène, Bogdan Mihai dans le rôle du Comte, Bruno Taddia dans celui de Figaro et Lena Belkina dans celui de Rosina. Ont suivi *Le Nozze di Figaro* dirigées par Marko Letonja et mises en scène par Tobias Richter, avec Guido Loconsolo dans le rôle-titre, Ildebrando D'Arcangelo dans celui du Comte Almaviva et Nicole Cabell pour la Comtesse. Enfin, *Figaro Gets a Divorce* d'Elena Langer, créé en février 2016 à Cardiff, dirigé par Justin Brown et mis en scène par David Pountney a clôt cette trilogie qui a connu un grand succès et atteint une fréquentation bien au-delà de la moyenne.

### LES AUTRES OPÉRAS

En plus de la trilogie, l'affiche 2017/2018 a annoncé 7 opéras, à commencer par une œuvre ressortie de l'oubli, *Fantasio* d'Offenbach sur un livret de Paul de Musset, le frère du célèbre écrivain (du 3 au 20 novembre 2017). Présenté en co-production avec l'Opéra Comique, *Fantasio* a été mis en scène par Thomas Jolly, l'enfant terrible de la mise en scène française, passé notamment par Avignon, et dirigé en fosse par Gergely Madaras. Pour les fêtes de fin d'année, une nouvelle production du Baron Tzigane (« Zigeunerbaron ») de J. Strauss a été mise en scène par Christian Ràth et dirigée par Stefan Blunier (du 15 décembre au 6 janvier 2018). Une autre nouvelle production a suivi, *Faust* de Gounod, conçue par Georges Lavaudant (1<sup>er</sup> au 18 février). John Osborn a interprété le rôle-titre, aux côtés de Ruzan Mantashyan (Marguerite), qui avait incarné Mimì en 2016-2017. En résonance avec ce fameux mythe, les *Szenen aus Goethes Faust* (« Scènes du Faust de Goethe ») de Robert Schumann, dirigées par Peter Schneider, ont été présentées du 25 février au 3 mars 2018.

Un autre duo a été joué au sein d'une même représentation : *Cavalleria Rusticana* de Mascagni et *Pagliacci* de Leoncavallo, dirigés par Alexander Joel (du 17 au 29 mars 2018), deux œuvres emblématiques du vérisme souvent présentées en une soirée. Le premier

a été mis en scène par Serena Sinigaglia, qui a fait ses débuts au Grand Théâtre de Genève avec *Il Giasone* en 2016-2017, le second par Emma Dante, passée récemment à la Comédie de Genève.

Dans la poursuite du répertoire baroque, après *Alcina, Il Giasone*, un œuvre de la fin du 17<sup>e</sup> siècle, *King Arthur, or The British Worthy* de Purcell, a été créée sous la direction d'un chef désormais habitué à l'Opéra des Nations, Leonardo García Alarcón, en compagnie de sa Cappella Mediterranea (du 26 avril au 9 mai 2018). Autre habitué, le metteur en scène David Bösch, a proposé sa lecture de *Don Giovanni*, (1<sup>er</sup> au 17 juin 2018), dirigé par Stefan Soltesz, avec Simon Keenlyside dans le rôle-titre et Patrizia Ciofi en Donna Anna. Ces deux productions ont affiché complet.

### LES BALLETS

Le Ballet du Grand Théâtre de Genève a présenté à nouveau une création chorégraphique mondiale, *Vertige romantique*, composée de deux parties, *Fallen* et *Return to Nothingness*. La première est inspirée de Tchaïkovski et Schumann, mise en mouvement par Andrew Skeels, avec scénographie et costumes par l'atelier « On aura tout vu », dont le public genevois a pu apprécier le travail dans *Casse-Noisette* et *Carmina Burana*. La seconde s'inspire de Schubert et a été chorégraphiée par Natalia Horecna. Par ailleurs, la compagnie permanente composée de 22 danseuses et danseurs sous la direction de Philippe Cohen a repris au mois d'octobre *Callas*, une production mythique conçue par Reinhild Hoffmann en 1983, sur des airs de la cantatrice vedette. Enfin, un ballet invité de flamenco conduit par Sara Baras, l'une des plus prestigieuses ambassadrice du flamenco contemporain, a présenté *Voces*, en février 2018, devant un public de passionnés lors de cinq représentations du 21 au 25 février 2018.

### CONCERTS ET RÉCITALS

Le Grand Théâtre de Genève présente une série de concerts exceptionnels, disponibles sur abonnement. L'électrique chef Teodor Currentzis a dirigé pour la deuxième fois pour l'ouverture d'une saison à l'Opéra des Nations, cette fois avec *La Clemenza di Tito* de Mozart par son ensemble MusicAeterna, le 27 août 2017. L'Orchestra Giovanile Luigi Cherubini a été conduit par une référence italienne : Riccardo Muti, le 27 mai 2018, devant une salle comble.

Des formations orchestrales ont accompagné deux artistes lyriques de premier plan : Nina Stemme (2 septembre 2017), avec le Svenska Kammerorkestern et Sonya Yoncheva (4 février 2017), marquant le retour de cette dernière à Genève, elle qui avait commen-

## Proposition: comptes 2017-2018 du Grand Théâtre

cé au Chœur du Grand Théâtre en 2004 et qui est devenue depuis une star mondiale ! Du côté des récitals, la saison 2017/2018 a proposé une sélection des meilleures voix du moment : la contralto Marie-Nicole Lemieux (28 octobre 2017), le baryton Willard White (16 décembre 2017), la soprano Dorothea Röschmann (12 janvier 2018) et le basse Mikhail Petrenko (6 juin 2018).

**LES AUTRES SOIRÉES**

Parmi autres levers de rideau, la scène des Nations a accueilli, le 25 novembre, le Concert des Lauréats du Concours de Genève. Le spectacle jeune public baptisé *Figaro-ci, Figaro-là* conçu par Joan Mompert et dirigé par Philippe Béran a été joué du 8 au 15 novembre 2017 à 5 reprises. Une représentation d'Ascanio, opéra de Saint-Saëns, en collaboration avec la Haute école de musique (24 et 26 novembre 2017), a été jouée la première fois depuis sa composition en version complète et originale, La direction en a été assurée par Guillaume Tourniaire qui avait commencé sa carrière à Genève, au Conservatoire de Musique et au Grand Théâtre.

**ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES**

Le Grand Théâtre a naturellement poursuivi son **programme pédagogique** pour faire connaître à des élèves entre 10 et 17 ans, dans des conditions optimales, le monde de l'opéra et du ballet. Pendant la saison 2017/18, 1'315 élèves ont participé à des activités et 30 classes ont suivi des parcours pédagogiques. 2 représentations scolaires ont été données avec un spectacle créé pour le jeune public, *Figaro-ci, Figaro-là*.

Les parcours pédagogiques se présentent comme des ateliers de chant, de danse, de scénographie, de peinture et de théâtre musical, animés par des professionnels de l'opéra et de la danse. 8 parcours ont été proposés autour de 6 opéras et 2 ballets. Autour *Fantasio*, les élèves ont participé à des ateliers de scénographie qui leur ont fait découvrir comment jouer un rôle. Pour *Le Baron Tzigane*, un concert avec le Trio Czardas leur a fait découvrir la musique tzigane, et ils se sont mis dans le rôle du chœur pour l'apprentissage d'un air. *King Arthur* a donné lieu à la création d'une comédie musicale. *Faust* a été exploré par un atelier de théâtre musicale et des ateliers de peinture, dont les résultats ont été exposés à l'Opéra des Nations et au Collège Sismondi. Des ateliers de ballet ont été organisés avec la participation de danseurs du Grand Théâtre et de chorégraphes.

Pour des élèves de l'enseignement primaire, les médiateurs et artistes du Grand Théâtre se sont rendus hors les murs dans des écoles, avec un programme d'activité de chant et de mise en scène autour de *Il Barbiere di Siviglia*. 284 élèves du primaire genevois ont suivi ces ateliers.

C'est en imaginant, créant et travaillant avec des professionnels que les élèves développent des compétences artistiques et des connaissances.



## ACTIVITÉS DIVERSES

Au cours de la saison 2015/2016, le Grand Théâtre a apporté à nouveau sa contribution à plusieurs événements de la vie culturelle genevoise. Le ballet du Grand Théâtre s'est produit hors les murs à Chêne-Bougeries pour une soirée d'ateliers de danse intitulés « Premiers pas ». Les 4 et 5 octobre 2017, le chœur du Grand Théâtre s'est produit également hors les murs au Victoria Hall dans une soirée de l'OSR consacrée à Maurice Ravel. Le ballet a offert une **répétition publique** à l'Opéra des Nations le 30 septembre 2017 de son ballet *Callas* en présence d'un public très enthousiaste, ainsi qu'une répétition publique le 6 octobre 2017 pour la Fondation de Genève. À l'occasion de la **Fête de la musique** cette opération a été reconduite le 23 juin 2018 avec une répétition publique de la production de fin de saison. Les 20 et 21 avril 2018, les ateliers du Grand Théâtre sis à la rue Sainte-Clotilde et la rue Michel-Simon ont ouvert leurs portes lors des **Journées européennes des métiers d'art**, pour des visites de découverte de l'art de produire des costumes et des décors. Enfin, le 30 mai 2018, le Grand Théâtre a reçu dans le cadre de la répétition générale du *Don Giovanni*, la soirée du **Geneva Opera Pool**, destinée à la communauté internationale et diplomatique.

On peut enfin faire état de coopérations avec les institutions musicales genevoises : *Ascanio* a été coproduit avec la Haute Ecole de Musique de Genève, et les *Scènes de la vie de Faust* avec l'OSR. Le Grand Théâtre a aussi coopéré avec le Concours de Genève en accueillant son Concert des lauréats le 25 novembre 2017.

## LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL

### *Des coproductions lyriques internationales*

Les scènes lyriques européennes se pressent pour monter des productions en collaboration avec le Grand Théâtre de Genève. Lors de la saison 2017/2018, le Welsh National Opera, l'Opéra comique de Paris et le Teatro comunale de Bologne ont ainsi coproduit des spectacles avec le Grand Théâtre.

Une production du Grand Théâtre, *Il Giasone* de Cavalli, mise en scène par Serena Sinigaglia et sous la direction musicale de Leonardo García Alarcón avait enflammé le public à l'Opéra des Nations en 2017. Ce succès a amené le prestigieux Opéra Royal à inviter cette production genevoise au Château de Versailles, où elle a été jouée devant une salle comble et enthousiaste, les 9 et 10 mars 2018.

### *Des tournées du ballet dans le monde entier*

Le Ballet du Grand Théâtre s'est présenté 68 fois à Genève et en tournées. Ces der-

nières l'ont amené à parcourir les Etats-Unis, la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne et la Russie, avec de nombreuses salles comblées lors de 58 représentations. Parmi les villes et les théâtres dans lesquelles le ballet s'est produit, citons le Gran Teatre del Liceu de Barcelone avec 6 soirées affichant complet, le Teatros del Canal de Madrid, le château de Ludwigsburg, le théâtre Alexandrinsky à Saint Petersburg ou le Joyce Theater à New York, ce dernier pour 7 représentations.

#### *Présence dans les médias européens et internationaux*

Les productions du Grand Théâtre ont fait l'objet de 702 articles dans plus des journaux et magazines de 12 pays.

Les captations audiovisuelles de la *Trilogie de Figaro*, de Callas et *Faust* ont été diffusées dans tous les pays européens sur les télévisions ARTE, TV5 et Mezzo. Les productions *La Wally* et *Ba/rock* des saisons précédentes ont été diffusées sur Mezzo.

395'900 vues ont été comptées pour les vidéos produites pendant la saison 2017/2018 par le Grand Théâtre sur YouTube, à quoi il faut ajouter les vidéos des saisons précédentes.

Enfin, la production *Ascanio* que le Grand Théâtre a coproduit avec la Haute École de Musique de Genève a donné lieu à une captation publiée sous forme de CD en octobre 2018 par l'éditeur B Records.

#### **Chœur du Grand Théâtre**

Le Chœur du Grand Théâtre, fondé en 1962, compte 42 chanteurs titulaires. Depuis octobre 2014, il est dirigé par Alan Woodbridge.

Lors de la saison 2017/2018, le chœur a participé à 12 productions et chanté lors de 65 représentations.

On peut souligner les éloges attribués au chœur par la critique, notamment par François Merlin sur France Musique, pour sa performance dans *Faust* de Gounod, où ont été évoqués sa force, sa musicalité et son enthousiasme.

En octobre 2018, le magazine allemand spécialisé dans l'art lyrique *Opernwelt* a primé le Chœur du Grand Théâtre parmi les meilleurs chœurs de la saison européenne 2017/18. Une reconnaissance remarquable signée par le critique musical Peter Krause pour l'excellence des chanteuses et chanteurs lyriques officiant au Grand Théâtre de Genève.



# LA VIE INSTITUTIONNELLE

## LE CONSEIL DE FONDATION

Le Conseil de fondation a été renouvelé le 3 septembre 2015 avec 4 nouveaux membres.

La composition du Conseil de fondation de la saison 2017/2018 était la suivante :

Mme Lorella Bertani, Présidente\*  
M. Guy-Olivier Segond, Vice-président\*  
M. Pierre Conne, Secrétaire\*  
M. Claude Demole\*  
M. Pierre-Alain Hug\*/\*\*  
M. Sami Kanaan\*  
M. Rémy Pagani\*  
M. Manuel Tornare\*  
M. Juan Calvino\*\*\*  
M. Jean-Pierre Jacquemoud  
M. André Klopmann\*\*  
M. Pierre Losio  
Mme Danièle Magnin  
Mme Françoise de Mestral  
M. Albert Rodrik  
M. Pascal Rubeli  
Mme Salika Wenger

\* membres du Bureau du Conseil de Fondation

\*\*membre invité nommé par le Conseil d'État

\*\*\*membre invité représentant du personnel

Suite au vote de la convention de subventionnement 2015-2016 par le Grand Conseil le 1<sup>er</sup> septembre 2016 en vertu de la convention signée entre le Canton, la Ville et la Fondation, le Conseil de Fondation a accueilli 2 délégués du Canton dans sa séance du 16 décembre 2016. Suite au non renouvellement de la subvention cantonale décidé par le Grand Conseil, les représentants cantonaux se sont retirés du Conseil de fondation le 3 novembre 2017.

Au cours de la saison 2017/2018, le Bureau du Conseil de Fondation s'est réuni 12 fois, et le Conseil de Fondation a siégé à 11 reprises.

## LE GRAND THÉÂTRE À L'OPÉRA DES NATIONS

- En janvier 2016, le Grand Théâtre a quitté la place de Neuve pour deux ans et demi et s'est installé provisoirement aux abords de la place des Nations, à la campagne Rigot, dans un bâtiment provisoire tout en bois, l'Opéra des Nations.
- En effet, après avoir été détruit par un incendie en 1951, le Grand Théâtre a repris ses activités en décembre 1962. Après plus de 50 ans d'exploitation, il a dû être rénové. Le coût de ces travaux s'élève à Fr. 62,7 millions. Le crédit nécessaire a été voté à l'unanimité par le Conseil municipal de la Ville de Genève le 20 mai 2014. Le chantier de rénovation a été ouvert en février 2016.
- Pour ne pas interrompre ses activités, conserver son savoir-faire, ses abonnés et ses collaboratrices et collaborateurs, la Fondation du Grand Théâtre a examiné plusieurs scénarios pour trouver un lieu pour ses spectacles pendant cette période. Tant pour des raisons artistiques que financières, il a décidé de construire, à l'aide de fonds privés pour la majeure partie, une construction provisoire, l'Opéra des Nations.
- Ce bâtiment est basé sur les éléments structurels du Théâtre éphémère de la Comédie-Française, qui a été acquis en mars 2014 par la Fondation du Grand Théâtre, démonté à Paris entre juillet et décembre 2014, transporté à Genève pour être implanté sur la rive droite, dans la campagne Rigot à proximité des institutions internationales.
- Pour l'adapter aux besoins d'un opéra, le Théâtre éphémère a été agrandi de 40%, pour recevoir une fosse d'orchestre et une capacité d'accueil plus importante. Il dispose d'une jauge de 1'118 places. Son coût s'est élevé à Fr. 13 millions.
- L'Opéra des Nations a été inauguré le 2 février 2016, pour accueillir les spectacles de la seconde moitié de la saison 2015/2016. L'accueil du public a été d'emblée enthousiaste.
- En octobre 2017, la Ville de Genève, maître d'ouvrage de la rénovation à la place de Neuve, a annoncé que les travaux subissaient du retard et que le premier spectacle dans le bâtiment emblématique de la place de Neuve ne pourra être donné qu'en février 2019. Ceci a eu pour conséquence une réorganisation complète de la saison 2018/2019, ce qui a obligé la Fondation du Grand Théâtre de revoir également sa planification budgétaire.
- Le programme artistique de la saison 2018/19 déjà planifiée a dû être annulé et complètement réorganisé pour pouvoir être joué en première moitié de saison à l'Opéra des Nations, et dès février 2019 dans le Grand Théâtre rénové. Entre octobre 2017 et février 2018, la Direction générale et le Conseil de fondation ont évalué les

conséquences financières. Ils ont pris toutes les dispositions pour pouvoir prolonger le séjour hors les murs, à l'Opéra des Nations et dans les divers lieux où le personnel a été réparti. Le programme artistique complètement remanié a été présenté le 27 avril 2018 au public.

- Les dédites de contrats, la diminution de billetterie et tous les frais induits de ce retard ont conduit la FG TG à présenter un budget 2018/19 déficitaire de Fr. 4'828'607.-. En août 2018, le Conseil administratif a présenté au Conseil municipal une demande de crédit de fonctionnement extraordinaire de Fr. 3'460'473.- pour venir en aide à la FG TG à couvrir ces surcoûts dus à des raisons extérieures. D'autre part, le Conseil administratif a également soumis au Conseil municipal une demande d'investissement de Fr. 2'295'000.- pour financer les frais d'équipements scénographiques, informatiques et en mobilier pour le bâtiment de la place de Neuve, qui doit être exploité pendant 4 mois simultanément avec l'Opéra des Nations en raison du déménagement prévu en milieu de saison, en janvier 2019. Le Conseil municipal statuera avant la fin 2018 sur ces crédits.

## **FIN DE LA CONVENTION AVEC LE CANTON POUR LE FINANCEMENT DU GRAND THÉÂTRE**

- Le 30 octobre 2013, le Conseil administratif de la Ville de Genève et le Conseil d'État ont signé une déclaration conjointe concernant la mise en œuvre de la nouvelle loi cantonale sur la culture. Cette déclaration, accompagnée d'un document intitulé «Priorités d'actions», engage le Canton à verser au Grand Théâtre, sous réserve de l'acceptation par le Grand Conseil, une subvention de Fr. 1'000'000.- en 2015, de Fr. 2'000'000.- en 2016 et de Fr. 3'000'000.- en 2017. Ces subventions doivent permettre au Grand Théâtre de faire face aux nombreux défis dans un contexte financier en constante tension, de renforcer la recherche de partenaires publics et privés et de développer l'acquisition de nouveaux publics.
- Dans le suivi de cette déclaration politique, le Canton, la Ville de Genève et la FG TG ont préparé une convention de subventionnement pour les années 2015 à 2016 qui définit le cadre financier et organisationnel de la mise en œuvre des objectifs annoncés dans la déclaration conjointe précitée. Le 8 juin 2016, une Convention de subventionnement 2015-2016 a été signée. Elle accorde Fr. 500'000.- pour 2015 et Fr. 2'000'000.- pour 2016. Le Grand Conseil a voté le projet de loi y relatif le 1<sup>er</sup> septembre 2016.
- Le 26 avril 2017, le Canton, la Ville et la FG TG signent une nouvelle convention de subventionnement cantonal 2017-2018, qui tient compte d'une subvention de Fr. 3'000'000.- inscrite au budget cantonal 2017. Le projet de loi relatif à cette conven-

## Proposition: comptes 2017-2018 du Grand Théâtre

tion est déposé par le Conseil d'Etat au Grand Conseil (PL 12123). Ce projet prévoyait une saison déficitaire et une bénéficiaire, qui s'équilibrent.

- Parallèlement, le Canton, la Ville et l'Association des communes genevoises ont entamé en 2016 des négociations sur l'avenir du Grand Théâtre dans le cadre des répartitions des tâches entre le Canton et la Ville.
- Le 20 septembre 2017, la convention biennale du 27 avril 2017 est amendée pour le vote par le Grand Conseil d'une subvention 2017, à hauteur de Fr. 3'000'000.-. Le 22 septembre 2017, le Grand Conseil vote la loi portant sur la Convention de subventionnement 2017 au Grand Théâtre.
- Alors que le Conseil d'Etat, la Ville et la FG TG étaient en train de préparer une nouvelle convention de subventionnement pour l'année 2018, le Grand Conseil a retiré, dans sa séance 15 décembre 2017, la subvention inscrite pour le GTG du budget cantonal 2018. Au lieu des Fr. 3'000'000.- attendus, la FG TG a été obligée de retirer Fr. 1'500'000.- de son budget 2017/2018 qui avait été voté par le Conseil de fondation le 11 juillet 2017. Un nouveau budget 2017/2018 plus restreint et déficitaire a par conséquent dû être voté en urgence par le Conseil de fondation, le 26 janvier 2018, en plein milieu de saison, alors que les dépenses étaient déjà engagés pour presque la totalité de la saison.
- Le Conseil de la Fondation du Grand Théâtre espère que les négociations entre la Ville et le Canton reprendront à la fin de l'année 2018 pour un retour du canton comme organe de subventionnement de la FG TG à l'horizon 2019. En automne 2018, un contrat a été conclu entre le Canton et la Ville pour un soutien des activités pédagogiques du Grand Théâtre, à hauteur de Fr. 120'000.-.

**BILLETTERIE : UNE NOUVELLE POLITIQUE TARIFAIRE**

En avril 2017, lors de l'ouverture de la vente des abonnements pour la saison 2017/2018, le Grand Théâtre a présenté sa nouvelle politique tarifaire et a investi un nouveau local de billetterie. Cette nouveauté s'inscrit dans une stratégie de développement des publics, grâce à l'élargissement de la gamme des prix disponibles pour une place à l'Opéra des Nations. Ce travail prépare également le retour à la place de Neuve pour la saison 2018/2019.

Un accent particulier a été mis sur la tarification en faveur du jeune public pour lequel l'offre de places à coûts réduits a été élargie.

# STATISTIQUES DES SPECTACLES

Spectacles	Lieu	Nbre de rep.	Jauge globale	Places occupées	Taux de remplissage en %
------------	------	--------------	---------------	-----------------	--------------------------

## OPERA

Il barbiere di Siviglia	ODN	4	4'402	4'133	93%
Le Nozze di Figaro	ODN	4	4'402	4'247	97%
Figaro gets a divorce	ODN	4	4'402	2'728	62%
Fantasio	ODN	8	8'944	6'270	70%
Le Baron Tzigane	ODN	11	12'298	8'703	71%
Faust	ODN	8	8'944	7'047	79%
Szenen aus Goethes Faust	VH	3	4'032	2'891	72%
Cavalleria Rusticana - Pagliacci	ODN	7	7'826	6'420	82%
King Arthur	ODN	7	7'826	7'412	95%
Don Giovanni	ODN	7	7'826	7'815	100%
<b>Total opéras</b>		<b>63</b>	<b>70'902</b>	<b>57'666</b>	81%

## BALLETS

Callas	ODN	7	7'754	4'822	62%
Voces	ODN	5	5'590	5'163	92%
Vertige Romantique	ODN	6	6'708	4'277	64%
<b>Total ballets</b>		<b>18</b>	<b>20'052</b>	<b>14'262</b>	71%

## RECITALS

Marie-Nicole Lemieux	ODN	1	1'118	785	70%
Willard White	ODN	1	1'118	830	74%
Dorothea Röschmann	ODN	1	1'118	719	64%
Mikhail Petrenko	ODN	1	1'118	929	83%
<b>Total récitals</b>		<b>4</b>	<b>4'472</b>	<b>3'263</b>	73%

## CONCERTS

La Clemenza di Tito	ODN	1	1'118	980	88%
Nina Stemme	ODN	1	1'118	513	46%
Sonya Yoncheva	ODN	1	1'118	905	81%
Riccardo Muti	ODN	1	1'118	1'118	100%
<b>Total concerts</b>		<b>4</b>	<b>4'472</b>	<b>3'516</b>	79%

## JEUNE PUBLIC / AUTRES

Ascanio	ODN	2	2'236	1'064	48%
Concert des Lauréats	ODN	1	1'118	554	50%
Figaro-ci, Figaro-là!	ODN	5	5'590	2'041	37%
<b>Total jeune public / autres</b>		<b>8</b>	<b>8'944</b>	<b>3'659</b>	41%

## TOTAL

97	108'842	82'366	73%
----	---------	--------	-----

# STATISTIQUES DU PERSONNEL

## PERSONNEL FIXE SOUS CONTRAT FONDATION : 115 COLLABORATEUR-TRICE-S (ETP 94.75)

### **Direction générale** ( 1 )

Directeur général\*

### **Artistique** ( 112 )

Dramaturge et conseiller artistique

### **Jeune Troupe** ( 3 )

Solistes ( 3 )

### **Chœur** ( 44 )

Chef des chœurs

Assistant du chef des chœurs

Pianiste répétiteur

Choristes ( 41 )

### **Ballet** ( 31 )

Directeur du ballet

Adjoint du directeur du ballet

Coordinatrice administrative

Maîtres de ballet ( 2 )

Pianiste

Directeur technique du ballet

Régisseur lumières 80%

Régisseur plateau

Danseur-euse-s ( 22 )

### **Production artistique** ( 6 )

Responsable de production artistique

Ass. à la prod. artistique et resp. figuration

Pianistes, chef de chant

Régisseuse générale

Régisseur de scène

### **Marketing et communication** ( 27 )

Responsable marketing et communication

Responsable presse et actions de communication

Responsable édition et création visuelle

Concepteur communication web

Chargée du mécénat et des partenariats

Personnel d'accueil ( 22 )

\* Membre du Comité de direction

### **Technique** ( 1 )

Directeur technique\*

### **Secrétariat général** ( 1 )

Secrétaire général\*

**PERSONNEL FIXE SOUS CONTRAT VILLE DE GENÈVE  
186 COLLABORATEUR-TRICE-S (ETP 170.15)**

**Direction générale (1)**

Adjointe administrative

**Artistique (7)**

Production artistique (1)

Responsable ressources musicales 80%

**Marketing et communication (5)**

Assistante administrative

Assistante presse et communication

Chargée du service pédagogique

Chargé du public jeune

Archiviste 80%

**Accueil du public (1)**

Responsable de l'accueil des publics

**Technique (154)****Bureau technique (4)**

Ingénieur bâtiment et sécurité

Chargée de production technique 80%

Responsable d'entretien

Adjointe administrative

**Bureau logistique (3)**

Responsable logistique

Chauffeur / Collaborateur administratif

Adjointe administrative

Technicienne production vidéo 50%

**Bureau d'étude (6)**

Ingénieur bureau d'étude 90%

Chargé d'étude des productions

Assistant 40%

Dessinateurs (2)

Dessinateur 80%

**Service intérieur (6)**

Huissier responsable

Huissier-ère-s (3)

Coursiers/Huissiers (2)

Coursier/Huissier 40%

**Technique de scène (3)**

Chefs de plateau (2)

**Machinerie (25)**

Chef de service

Adjoint planificateur

Sous-chefs (4)

Brigadiers (3)

Sous-brigadiers (2)

Machinistes (9)

Machiniste 60%

Machinistes-cintriers (2)

Machiniste-cintrier 80%

Machiniste-cintrier 60%

Menuisier de plateau et chargé de l'entretien 80%

**Son et Vidéo (4)**

Chef du service

Sous-chef

Techniciens (2)

**Eclairage (16)**

Chef du service 90%

Sous-chefs

Sous-chefs 80%

Sous-chef opér. lumières et inform. de scène

Coordinateur de production

Techniciens éclairagistes (3)

Technicien éclairagiste 60%

Techniciens éclairagistes 80% (2)

Electronicien

Opérateurs lumière et infor. de scène (3)

Responsable entretien électrique

**Habillage (12)**

Cheffe du service

Sous-cheffe 80%

Responsable costumes Ballet/Habilleuse 80%

Habilleuses

Habilleuse 90%

Habilleur-euse-s 80% (5)

Habilleuses 50% (2)

**Électromécanique (7)**

Chef du service

Sous-chef

Électromécaniciens (5)

**Perruques et maquillage (4)**

Cheffe du service

Sous-cheffe

Perruquières (3)

**Accessoires (10)**

Chef du service

Sous-chef

Accessoiristes (4)

Accessoiristes 50%

Accessoiristes 60%

Accessoiriste 70%

Accessoiriste 80%

**Ateliers décors (28)**

Chef des ateliers décors

Assistant 60%

Magasinières (2)

**Menuiserie (8)**

Chef du service

Menuisiers (7)

**Serrurerie (5)**

Contremaître 90%

Serruriers (3)

Serrurier 90%

**Tapiserie Décoration (7)**

Chef du service

Sous-chef 80%

Tapissiers décorateurs (2)

Tapissier-ère décorateur-trice 80% (2)

Tapissière décoratrice 50%

**Peinture et décoration (5)**

Chef de service 80%

Sous-chef 80%

Peintres (3)

**Ateliers costumes (24)**

Cheffe des ateliers costumes

Assistant-e-s (2)

**Couture (15)**

Chef de service

Costumière 90%

Tailleur-e (2)

Couturier-ère-s (2)

Couturière 90%

Couturière 80%

Couturière 75%

Couturière 70% (2)

Couturière 60%

Couturières 50% (3)

**Décoration Costumes (3)**

Responsable décoration costumes 80%

Décoratrice 80%

Décoratrice 60%

**Cuir (3)**

Chef de service

Cordonnière 80%

Cordonnière 60%

**Secrétariat général (23)**

Secrétaire 80%

**Finances (6)**

Chef du service\*

Comptable (2)

Comptable 80%

Comptables 70% (2)

**Ressources Humaines (5)**

Responsable RH - Juriste\*

Assistante 80%

Gestionnaire 80%

Gestionnaire 90%

Gestionnaire 60%

**Informatique (3)**

Chef du service

Administrateurs informatique et télécoms (2)

**Développement des publics et Billeterie (5)**

Adjointes (2)

Collaborateur -trice-s billetterie (3)

**Restauration (4)**

Chef de service

Cuisinier

Collaborateur-trice-s restauration (2)

\*Membre du Comité de direction

**APPRENANT-E-S, STAGIAIRES,  
OCCUPATION TEMPORAIRE ET AI :  
66 COLLABORATEURS-TRICES****Apprenti-e-s (3)**

CFC Graphiste (1)

CFC Techniscieniste (1)

CFC Employé-e de commerce (*CFC obtenu*)**Stagiaires (50)**

Stage découverte (37)

Stage formation (9)

Stage d'observation (2)

Stage recrutement (2)

**Collaborateur-trice-s en programme d'occupation temporaire (8)**

Hospice général (2)

OCE (4)

Service civil (2)

**PERSONNEL SOUS CONTRAT TEMPORAIRE FONDATION :  
131 COLLABORATEUR-TRICE-S**

Effectif variable destiné essentiellement à renforcer les services sur le plateau pendant les spectacles (maquillage, habillage, manutention de décors, éclairage, régie, etc.).

**PERSONNEL ARTISTIQUE SOUS CONTRAT FONDATION :  
275 COLLABORATEUR-TRICE-S**

Effectif variable en fonction de la programmation : chef-fe-s d'orchestre, solistes, metteur-e-s en scène, chorégraphes, décorateur-trice-s, costumier-ère-s avec leurs assistant-e-s, choristes auxiliaires et figurant-e-s.

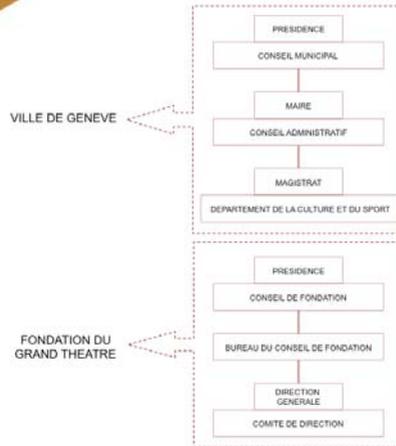
Au total, ce sont donc **767 collaborateur-trice-s** qui ont été occupé-e-s de manière stable ou temporaire tout au long de la saison 2017-2018.

À ce nombre, et pour être complet, il convient d'ajouter encore les musicien-ne-s des orchestres. Le Grand Théâtre est ainsi employeur, à des titres divers, de très nombreux collaborateur-trice-s, ce qui fait de lui une entreprise de taille importante générant sur le seul plan économique local des retombées financières et fiscales non négligeables.

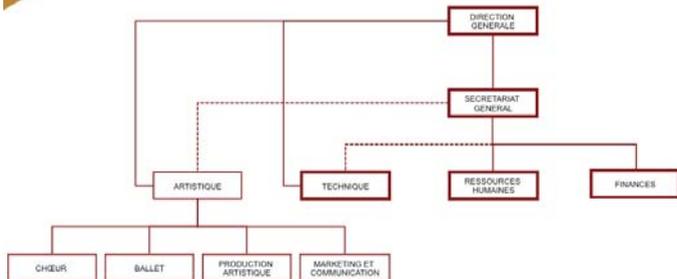
# ORGANIGRAMME



## 1. Autorités et organes



## 2. Organisation générale



Légende :



— Responsabilité hiérarchique  
 - - - - Responsabilité fonctionnelle



# ÉTATS FINANCIERS

## 2017-2018

### NOTE EXPLICATIVE CONCERNANT LES COMPTES

du Grand Théâtre de Genève clôture sa saison 2017/2018 avec un déficit de Fr. 1'719'506.- avec amortissements, et de Fr. - 1'096'963.- pour le résultat d'exploitation opérationnelle hors amortissements.

Ce résultat négatif est principalement la conséquence de la baisse des subventions accordées par les collectivités publiques. La FG TG a en effet dû faire face à la perte de la subvention cantonale pour l'année 2018. Le 16 décembre 2017, le Grand Conseil a **décidé de ne pas reconduire la subvention cantonale 2017 de Fr 3'000'000.- pour l'année calendaire 2018.** La FG TG n'a ainsi disposé pour la saison 2017/2018 que de Fr. 1'500'000.- de subvention cantonale, à savoir la moitié de la subvention calendaire 2017 pour la période de juillet à décembre 2017.

Quant à la différence entre le résultat d'exploitation opérationnel et celui comprenant les amortissements, ces derniers concernent plus particulièrement la dernière tranche de l'amortissement pour l'Opéra des Nations pour Fr. 622'543.-. Le bâtiment provisoire construit par la Fondation du Grand Théâtre pour ses saisons hors les murs est dorénavant entièrement amorti, après 2,5 ans d'utilisation.

Après intégration des excédents de la saison 2016/2017 au fonds de réserve de la Fondation, ce dernier se monte ainsi à Fr. 655'682.- au 30 juin 2018, contre Fr. 1'480'317.- au 30 juin 2017.

### LES RECETTES

Les recettes de la FG TG s'élèvent à Fr. 28'558'917.-, en baisse de Fr. 977'706.- par rapport aux comptes 2016/2017, et en augmentation de Fr. 320'598.- par rapport au budget. Cette baisse est notamment due à la diminution de la subvention cantonale.

La subvention de la Ville de Genève à la Fondation est versée en deux fois durant la saison, 50% en juillet et 50% en janvier. La subvention Ville de Genève a été reconduite avec une indexation de Fr. 51'000.- et s'est ainsi établie à Fr. 10'717'819.-.

La subvention de l'Association des Communes genevoises (ACG) de Fr. 2'500'000.- a été reconduite sans changement.

Sur le plan des recettes du mécénat et du sponsoring, une baisse de Fr. 281'006.- a été enregistrée, tributaire d'une conjoncture économique fragile, mais aussi de l'attente

des donateurs du retour à la place de Neuve. Les recettes s'établissent à Fr. 3'299'053.-, montant supérieur de Fr. 49'053.- à la prévision du budget établi en début de saison.

Pour cette deuxième saison jouée entièrement hors les murs à l'**Opéra des Nations**, la billetterie termine avec des recettes à hauteur de Fr. 7'375'168.-, résultat presque identique, à savoir inférieur de Fr. 18'101.-, à la saison précédente. Les abonnements de la saison repréSENTent Fr. 3'454'636.-, en baisse de Fr. 45'364.-. Cette baisse est la résultante d'une politique tarifaire qui vise à augmenter l'offre dans des catégories de prix de billets les moins chers, conformément à la mission qui avait été donnée à la FGTG pour ses saisons hors les murs.

La diminution de recettes pour les postes budgétaires précitées a pu être amoindrie par des progressions sur plusieurs activités liées aux recettes propres du Grand Théâtre. Les tournées du ballet ont rapporté Fr. 923'045.-, en augmentation de Fr. 169'166.-. Les produits de la restauration ont également augmenté de Fr. 128'001.-, comme la vente de productions qui a augmenté de Fr. 140'147.- par rapport à la saison précédente.

#### CHARGES

Les charges opérationnelles de la FGTG s'élèvent à Fr. 29'427'944.-, en diminution de Fr. 399'910.- par rapport au budget, mais en augmentation de Fr. 2'674'253.- par rapport à la saison 2016/2017.

Il est à noter que lors de sa saison 2017/2018, le Grand Théâtre a non seulement réalisé plus de représentations qu'en 2016/2017, avec 109 levers de rideau contre 106, mais il a surtout joué 63 représentations d'opéras, contre 58 la saison précédente. Ceci se répercute sur les coûts artistiques.

Les charges du personnel s'élèvent de ce fait à Fr. 19'836'840.-, en augmentation de Fr. 2'198'028.-.

Le montant affecté au personnel permanent est pratiquement constant, avec Fr. 1'798'475.-, en augmentation de Fr. 94'483.-, ce qui s'explique par les variations de départs et d'arrivées.

Le personnel artistique fixe, notamment le chœur et le ballet, figure avec Fr. 6'480'870.- aux comptes, en augmentation de Fr. 142'553.-, ce qui est la conséquence de postes vacants qui ont été repourvus.

La différence se situe notamment sur le plan du personnel artistique de spectacle : les cachets des artistes invités ont augmenté de Fr. 1'226'608.- par rapport à la saison précédente qui avait été placée sous le signe d'une austérité particulière et non prolongeable, tout en restant de Fr. 842'157 inférieur au budget. D'autres facteurs d'augmenta-

tion s'y ajoutent, notamment pour les charges sociales.

Quant aux coûts de construction des décors, ils s'élèvent à Fr. 2'100'432.-, montant inférieur de Fr. 118'792.- à la saison précédente et de Fr. 109'792.- au budget.

**COMPTES GLOBAUX** (cf. page suivante)

En additionnant la subvention de la Ville de Genève versée à la FG TG

Aux total des coûts de la mise à disposition du personnel municipal et ses autres prestations, la Ville a contribué pour la saison 2017/2018 avec Fr. 38,940 millions au fonctionnement du Grand Théâtre.

La FG TG a produit des recettes propres à hauteur de Fr. 13,841 millions. Par ce montant, elle a assuré en dépit du déficit de saison le financement à 99% de la totalité des dépenses de production. Ces dernières se chiffrent à Fr. 14,634 millions, ou 25% des coûts globaux.

Genève, le 2 novembre 2018.

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 du Grand Théâtre

7819

BfB Société Fiduciaire  
Bourquin frères et Béran SA  
Rue de la Corrairie 26  
Case postale 5024  
1211 Genève 11  
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44  
Fax +41 (0)22 311 45 88  
E-mail [contact@bfge.ch](mailto:contact@bfge.ch)  
Web [www.bfb.ch](http://www.bfb.ch)

Fondée en 1892

The logo for BfB, consisting of the letters 'BfB' in a blue, serif font.

**Fondation du  
Grand Théâtre de Genève**

Exercice 2017/2018

Rapport de l'organe de révision  
au Conseil de fondation  
Comptes annuels

Le 25 octobre 2018

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 du Grand Théâtre

Rapport de l'organe de révision  
Au Conseil de fondation de la  
**Fondation du Grand Théâtre de Genève**  
**Genève**

Genève, le 25 octobre 2018  
52/mg/24

BfB Société Fiduciaire  
Bourquin frères et Béran SA  
Rue de la Corraterie 26  
Case postale 5024  
1211 Genève 11  
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44  
Fax +41 (0)22 311 45 88  
E-mail [contact@bfbg.ch](mailto:contact@bfbg.ch)  
Web [www.bfb.ch](http://www.bfb.ch)

Fondée en 1892



### **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation du Grand Théâtre de Genève, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 30 juin 2018.

Selon la norme Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision. Selon le point 4 de l'annexe aux comptes annuels, le rapport de performance est intégré au rapport d'activité de la fondation.

#### Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux normes Swiss GAAP RPC, en particulier la norme Swiss GAAP RPC 21, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 30 juin 2018 donnent une image fidèle de la situation financière ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux Swiss GAAP RPC, en particulier la norme Swiss GAAP RPC 21, et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Autre information

Les comptes annuels de la Fondation du Grand Théâtre de Genève pour l'exercice arrêté au 30 juin 2017 établis selon les principes du Code des Obligations ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces comptes dans son rapport daté du 17 novembre 2017.

L'existence du système de contrôle interne n'avait en revanche pas pu être confirmée.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de l'audit que nous avons mené conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la direction, avait été formalisé et validé durant l'exercice, sous réserve de quelques processus devant être adaptés/mis à jour, notamment en raison des changements à venir dans l'organisation.

Selon notre appréciation, il existe, à l'exception des faits présentés au paragraphe précédent, un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

**BfB** Société Fiduciaire  
Bourquin frères et Béran SA

Jessica SAUTIER  
Experte-réviser agréée  
Réviser responsable

André TINGUELY  
Expert-réviser agréé

**Annexes :**

Comptes annuels comprenant :

- bilan
- compte de résultat
- tableau de flux de trésorerie
- tableau de variation du capital
- annexe aux comptes annuels

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 du Grand Théâtre



**BILAN DE L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2018**

(avec indications comparatives relatives à l'exercice précédent)

Actif	Notes	30.06.2018 CHF	30.06.2017 CHF
<b><u>Actif circulant</u></b>			
Liquidités	2d, 5	3'189'657	1'217'641
<u>Liquidités - Fonds de solidarité et Fonds de réserve</u>			
Banques - Fonds de solidarité	2d, 5	319'682	289'514
Banques - Fonds de réserve		52'073	53'396
		<u>371'755</u>	<u>342'910</u>
<u>Titres</u>			
Titres - Fonds de solidarité	2e, 5	343'648	351'936
Titres - Fonds de réserve		318'745	317'059
Titres - Fonds libres		6'468	6'108
		<u>668'860</u>	<u>675'103</u>
Créances résultant de prestations de services	2f, 6	1'117'039	919'169
Autres créances à court terme		<u>28'082</u>	<u>44'311</u>
Stocks	2g	<u>40'388</u>	<u>33'385</u>
<u>Comptes de régularisation actifs</u>			
Frais sur spectacles futurs	7 2h	878'637	969'990
Autres comptes de régularisation actifs		1'023'079	2'350'561
		<u>1'901'716</u>	<u>3'320'551</u>
<b>Total Actif circulant</b>		<b><u>7'317'497</u></b>	<b><u>6'553'070</u></b>
<b><u>Actif immobilisé</u></b>			
Immobilisations financières	2i, 10	277'736	278'105
Immobilisations corporelles	2j, 2l, 9		
- Construction et installations Opéra des Nations		1'500'000	6'476'388
- Matériel de scène		167'126	202'843
- Mobilier et matériel informatique		89'996	111'730
Immobilisations incorporelles	2k, 2l, 9	<u>201'397</u>	<u>98'262</u>
<b>Total Actif immobilisé</b>		<b><u>2'236'254</u></b>	<b><u>7'167'328</u></b>
<b>Total Actif</b>		<b><u>9'553'751</u></b>	<b><u>13'720'398</u></b>

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 du Grand Théâtre

7823



**BILAN DE L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2018**

(avec indications comparatives relatives à l'exercice précédent)

Passif	Notes	30.06.2018 CHF	30.06.2017 CHF
<b><u>Engagements à court terme</u></b>			
Dettes résultant de livraisons de biens et de prestations de services	2m, 11	766'945	1'034'393
Autres dettes à court terme		296'343	564'716
<b><u>Comptes de régularisation passifs</u></b>			
Abonnements et produits sur saisons futures	12 2n	5'198'239	2'880'695
Autres comptes de régularisation passifs		544'867	688'421
		5'743'105	3'569'116
Provisions	2o, 13	695'045	713'868
Dépôt de garantie - Opéra des Nations	2l	370'000	120'000
<b><u>Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat</u></b>			
Ville de Genève	22	-	711'452
Etat de Genève	22	-	183'419
		-	894'871
<b>Total Engagements à court terme</b>		7'871'438	6'896'964
<b><u>Capital des fonds affectés</u></b>			
Fonds d'investissement - Opéra des Nations	2p, 15a	-	4'350'655
Fonds de solidarité	15b	1'026'631	992'463
<b>Total Capital des fonds affectés</b>		1'026'631	5'343'118
<b><u>Capital de l'organisation</u></b>			
Fonds de réserve (Capital libre selon Swiss GAAP RPC 21)		1'480'317	422'495
Résultat de l'exercice		-	824'635
<b>Total Capital de l'organisation</b>		655'682	1'480'317
<b>Total Passif</b>		9'553'751	13'720'398

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 du Grand Théâtre



**COMPTE D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2018**

(avec indications comparatives relatives à l'exercice précédent)

	Notes	01.07.2017 30.06.2018 CHF	01.07.2016 30.06.2017 CHF
<u>Produits d'exploitation</u>	2q		
Recettes brutes des spectacles	16a	7'375'168	7'393'269
Autres recettes d'exploitation	16b	3'865'550	3'221'363
Apports extérieurs	17a	2'575'278	2'919'191
Subvention Fonds équipement communal	17b	2'500'000	2'500'000
Subvention Ville de Genève	17b	10'717'819	10'666'819
Subvention du Canton de Genève	17b	1'500'000	2'750'000
<b>Total Produits d'exploitation</b>		<b>28'533'814</b>	<b>29'450'642</b>
<u>Charges d'exploitation</u>			
Charges de personnel	18	19'836'840	17'638'812
Frais de promotion	18	1'380'706	1'303'818
Locations immobilières	18	1'328'770	1'193'092
Frais généraux & frais divers	18	6'881'628	6'617'969
<b>Total Charges d'exploitation</b>		<b>29'427'944</b>	<b>26'753'691</b>
<b>Résultat d'exploitation avant amortissements</b>		<b>- 894'130</b>	<b>2'696'951</b>
Amortissements immobilisations corporelles			
- Construction et installations Opéra des Nations	2i, 9	- 4'977'198	- 4'976'388
- Autres immobilisations corporelles	2i, 9	- 94'463	- 68'779
Dissolution fonds d'investissement Opéra des Nations	2p, 15a	4'354'655	4'350'654
Amortissements immobilisations incorporelles	2i, 9	- 31'882	- 18'336
		<b>748'888</b>	<b>712'649</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>- 1'643'018</b>	<b>1'984'102</b>
<b>Résultat financier</b>	19	<b>- 76'488</b>	<b>- 31'409</b>
<b>Résultat exceptionnel (hors période)</b>	20	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT ANNUEL (avant répartition)</b>		<b>- 1'719'506</b>	<b>1'952'693</b>
<b>Part du résultat à restituer :</b>			
Ville de Genève	22	711'452	- 711'452
Etat de Genève	22	183'419	- 183'419
<b>RESULTAT ANNUEL (avant allocation)</b>		<b>- 824'635</b>	<b>1'057'822</b>
<b>Allocation à la Réserve de subventions non dépensées sur la durée du contrat</b>	22	<b>- 824'635</b>	<b>1'057'822</b>
<b>Allocation au Fonds de réserve (Capital libre)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 du Grand Théâtre

7825



**TABLEAU DE FLUX DE TRESORIE POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2018**

(avec indications comparatives relatives à l'exercice précédent)

	01.07.2017 30.06.2018 CHF	01.07.2016 30.06.2017 CHF
<b>Résultat annuel (avant allocation)</b>	<b>- 824'635</b>	<b>1'057'822</b>
Dissolution Fonds d'investissement - Opéra des Nations	- 4'354'655	- 4'350'654
Amortissements	5'103'543	5'063'503
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat	- 894'871	- 894'871
Diminution/(augmentation) des liquidités Fonds de solidarité et Fonds de réserve (Note 2d)	- 28'845	- 105'435
Diminution/(augmentation) des titres Fonds de solidarité et Fonds de réserve	6'243	- 24'140
Diminution/(augmentation) des créances résultant de prestations de services	- 197'970	- 157'427
Diminution/(augmentation) des autres créances à court terme	16'229	- 34'051
Diminution/(augmentation) des stocks	- 7'003	- 4'177
Diminution/(augmentation) des comptes de régularisation actif	14'18'935	- 874'806
(Diminution)/augmentation des dettes résultant de livraisons et de prestations	- 267'448	1'628'847
(Diminution)/augmentation des autres dettes à court terme	- 268'373	208'305
(Diminution)/augmentation des comptes de régularisation passif	2'173'989	- 1'299'419
(Diminution)/augmentation des provisions	- 18'823	- 38'122
<b>Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation</b>	<b>1'856'318</b>	<b>- 1'284'223</b>
Investissement en immobilisations corporelles	- 37'822	- 464'632
Investissement en immobilisations incorporelles	- 135'017	- 33'222
Investissement en immobilisations financières	369	- 34'610
Encaissement dépôt de garantie & acompte - Opéra des Nations	250'000	120'000
<b>Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement</b>	<b>77'530</b>	<b>- 412'464</b>
Encaissements Fonds d'investissement - Opéra des Nations	4'000	41'000
Encaissements Fonds de solidarité	34'167	25'503
Décaissements Fonds de solidarité		-
<b>Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement</b>	<b>38'167</b>	<b>66'503</b>
<b>Variation des liquidités</b>	<b>1'972'016</b>	<b>- 1'630'185</b>
Liquidités au début de l'exercice	1'217'641	2'847'826
Liquidités à la fin de l'exercice	3'189'657	1'217'641
<b>Variation des liquidités sur l'exercice</b>	<b>1'972'016</b>	<b>- 1'630'185</b>
Opérations d'investissement et de financement sans incidence sur la liquidité :		
- Transfert du Fonds de solidarité au Fonds de réserve (Capital libre) - Note 15b	-	-

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
 Proposition: comptes 2017-2018 du Grand Théâtre

**TABEAU DE VARIATION DU CAPITAL POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2018**  
 (avec indications comparatives relatives à l'exercice précédent)

	Capital de l'organisation				Capital des fonds affectés		
	Fonds de réserve (Capital libre)	Réserve de subventions non dépensées sur la durée du contrat	Résultat de l'exercice	Total	Fonds de solidarité	Fonds d'investissement	Total
	CHF		CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
SITUATION AU 01.07.2016	1'859'887	-	-1'437'392	422'495	966'961	8'660'309	9'627'270
Affectation du résultat	-1'437'392	-	1'437'392	-	-	-	-
Résultat annuel	-	-	1'057'822	1'057'822	-	-	-
Allocation aux fonds	-	-	-	-	50'238	41'000	91'238
Utilisation des fonds	-	-	-	-	-	-	-
Dissolution des fonds	-	-	-	-	-24'736	-4'350'654	-4'375'390
<b>SITUATION AU 30.06.2017</b>	<b>422'495</b>	-	<b>1'057'822</b>	<b>1'480'317</b>	<b>992'463</b>	<b>4'350'655</b>	<b>5'343'118</b>
SITUATION AU 01.07.2017	422'495	-	1'057'822	1'480'317	992'463	4'350'655	5'343'118
Affectation du résultat	1'057'822	-	-1'057'822	-	-	-	-
Résultat annuel	-	-	-824'635	-824'635	-	-	-
Allocation aux fonds	-	-	-	-	50'682	4'000	54'682
Utilisation des fonds	-	-	-	-	-8'226	-	-8'226
Dissolution des fonds	-	-	-	-	-8'288	-4'354'655	-4'362'943
<b>SITUATION AU 30.06.2018</b>	<b>1'480'317</b>	-	<b>-824'635</b>	<b>655'682</b>	<b>1'026'631</b>	<b>0</b>	<b>1'026'631</b>

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 du Grand Théâtre

7827



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2018

**1. Présentation**

Le Grand Théâtre de Genève (ci-après : FGTG) est une fondation d'intérêt communal public, subventionnée par la Ville de Genève, dont l'objet est artistique et culturel.

Les statuts de la FGTG ont été approuvés par la loi du 29 avril 1960 ainsi que ses modifications postérieures par les lois du 20 novembre 1964 et du 7 juin 1990.

Le but de la FGTG est d'assurer l'exploitation du Grand Théâtre de Genève et actuellement de l'Opéra des Nations, notamment en y organisant des spectacles d'art lyrique, chorégraphique et dramatique. Le Conseil de Fondation est composé de quatorze membres désignés par le Conseil municipal et le Conseil administratif de la Ville de Genève. Le Bureau du Conseil de Fondation compte cinq membres du Conseil de Fondation.

**2. Principes comptables**

**2a. Bases de préparation des comptes annuels**

Les comptes annuels de la FGTG ont été établis conformément aux statuts de la FGTG, aux dispositions applicables du Code des obligations et aux Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC y compris Swiss GAAP RPC 21). Les comptes sont préparés selon les principes des coûts historiques et présentés en francs suisses.

Le Conseil de Fondation a approuvé les comptes annuels de la FGTG le 19 octobre 2018.

**2b. Modification des principes de présentation des comptes**

Pas de modifications.

**2c. Conversion de monnaies étrangères**

Les avoirs et les engagements en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au taux du dernier jour du mois précédant la date de la transaction.

**2d. Liquidités**

Les liquidités comprennent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles dont l'échéance est de moins de trois mois.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, les liquidités comprennent celles définies précédemment, à l'exclusion des liquidités du Fonds de solidarité et du Fonds de réserve.

**2e. Titres**

Les titres sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture.

**2f. Créances résultant de prestations de services**

Les créances résultant de prestations de services sont comptabilisées initialement à la valeur nominale qui correspond au montant facturé, déduction faite des remises directes, escomptes et autres rabais. Ultérieurement, cette valeur est déduite des pertes de valeur. Une provision pour créances douteuses est enregistrée au compte d'exploitation lorsqu'il devient évident que la FGTG ne pourra pas encaisser partiellement ou entièrement des créances dues. Les pertes de valeur sont déterminées individuellement et/ou collectivement sur la base de l'historique. En cas de perte définitive d'une créance, cette dernière est imputée à la provision pour créances douteuses.

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 du Grand Théâtre



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2018

2g. Stocks

Les différents inventaires des postes bois de construction, tissus et accessoires, lampes, matériel électrique, boissons et divers sont évalués à leur coût d'acquisition. Les objets endommagés ou inutilisables sont éliminés des montants des inventaires.

2h. Frais sur spectacles futurs

La FG TG enregistre régulièrement des coûts liés à la création de nouveaux spectacles. Ceux-ci sont présentés à l'actif du bilan en tant que « Frais sur spectacles futurs » et sont enregistrés comme charges dans le compte d'exploitation lorsque le spectacle en question est terminé.

2i. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite de pertes de valeurs éventuelles.

Les immobilisations financières de la FG TG concernent principalement des fonds bloqués (garanties de loyer, cautions).

2j. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique, déduction faite des amortissements nécessaires. Le seuil d'activation est de CHF 10'000.

Sont considérés comme des immobilisations corporelles les actifs corporels détenus par la FG TG :

- soit pour être utilisés dans le cadre de l'activité, soit à des fins administratives, et
- dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

2k. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires. Le seuil d'activation est de CHF 10'000.

2l. Amortissements

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, et répartis sur la durée d'utilisation de l'immobilisation.

	Durée d'amortissement
Construction et installations Opéra des Nations*	2.5 ans
Matériel de scène	5 ans
Mobilier et matériel informatique	5 ans
Immobilisations incorporelles	5 ans

\*La construction et les installations de l'Opéra des Nations sont amorties sur 2.5 ans, durée prévue pour l'exploitation de la construction, qui correspond à la période hors les murs du Grand Théâtre Place de Neuve (durée initiale des travaux). Conformément à la lettre d'intention signée le 10 octobre 2016 et du contrat de vente signé le 26 janvier 2018, une valeur résiduelle de CHF 1'500'000 a été retenue correspondant au montant de la vente et aucun frais de démantèlement n'a été provisionné compte tenu de la prise en charge de ces coûts par l'acquéreur. A ce titre, un dépôt de garantie a été perçu le 27 février 2017 pour CHF 120'000 et le premier versement de CHF 250'000 le 25 juin 2018. Ces montants figurent au passif du bilan au 30 juin 2018. Suite au retard de chantier, le paiement de CHF 250'000 prévu au 30.06.2018 est reporté de 6 mois, soit au 31.12.2018.

2m. Dettes résultant de livraisons de biens et de prestations de services

Les dettes résultant de livraisons de biens et de prestations de services sont comptabilisées à la valeur nominale correspondant à la facturation.

2n. Abonnements et produits sur saisons futures

Ce poste concerne les abonnements contractés dans l'année en cours pour la saison prochaine.

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 du Grand Théâtre

7829



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2018

2o. Provisions

Les provisions sont constituées dès lors qu'une sortie de fonds est probable et que leur montant peut être estimé de manière fiable.

2p. Fonds d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées directement au passif du bilan lorsqu'elles sont reçues sans transiter par le compte d'exploitation. Les subventions d'investissement sont dissoutes dans le compte d'exploitation selon le rythme et la durée d'utilisation du bien subventionné, à savoir l'Opéra des Nations (méthode des produits différés). Au 30.06.2018 le fonds est entièrement dissout.

2q. Reconnaissance du revenu

Les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront au GTG et qu'ils peuvent être estimés avec fiabilité.

Recettes brutes des spectacles

Les revenus liés à chaque spectacle sont enregistrés durant leur période à l'affiche. Les revenus perçus à l'avance, par exemple les abonnements saisonniers, sont comptabilisés au passif du bilan en tant que revenus différés pour la période correspondant aux exercices suivants.

Autres recettes d'exploitation

Les autres recettes d'exploitation sont enregistrées dans la période au cours de laquelle elles sont survenues.

Subventions monétaires

Les revenus provenant de subventions monétaires sont comptabilisés dès que la FGTG a été notifié de la décision de versement d'une subvention (concernant les subventions d'investissement et les subventions non monétaires voir respectivement les Notes 2p et 2r).

Apports extérieurs

Les apports extérieurs correspondent au mécénat et sponsoring. Ils sont comptabilisés dès que la FGTG a été notifié de l'apport (Note 17a).

2r. Subventions non monétaires

La FGTG reçoit des subventions non monétaires, principalement sous la forme de mise à disposition gratuite de biens ou de services de la part de la Ville de Genève. Elles sont présentées en annexe et ne sont pas comptabilisées au compte d'exploitation. (Note 17b).

2s. Parties liées

Les parties liées correspondent à toute personne morale ou physique qui peut exercer une influence notable de manière directe ou indirecte sur les décisions opérationnelles et financières de la FGTG.

A été définie comme une partie liée :

- Ville de Genève.

Les subventions non monétaires liées sont détaillées dans les Notes 2r et 17b.

2t. Engagements de prévoyance

Les prestations de prévoyance sont assurées par la Fondation de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève (FOP), selon un plan de prévoyance, dit "en primauté de cotisations"; l'employeur ne garantit pas les prestations de prévoyance. Le plan d'assurance est financé par les cotisations de la FGTG. Ce plan couvre les prestations usuelles de prévoyance : les rentes de retraite et les prestations en cas de décès et d'invalidité. Les risques sont assurés par la FOP.

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 du Grand Théâtre



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2018

### 3. Exonération d'impôts

La FGTG bénéficie d'une exonération selon les articles 9 alinéa 1 lettre c de la loi sur l'imposition des personnes morales (LIPM) et 56 lettre c de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD).

### 4. Rapport de performance

Conformément à la norme Swiss GAAP RPC 21, la FGTG établit un rapport de performance qui est intégré au rapport d'activités de la FGTG. Le rapport d'activités est approuvé par le Conseil de Fondation.

### 5. Liquidités et titres

	30 juin 2018	30 juin 2017
Caisse	164'506	157'064
PostFinance	52'180	54'511
Banques	2'972'971	1'006'066
<b>Total</b>	<b>3'189'657</b>	<b>1'217'641</b>
Titres et liquidités – Fonds de solidarité	663'330	641'450
Titres et liquidités – Fonds de réserve	370'818	370'455
Titres – Fonds libres	6'468	6'108
<b>Total</b>	<b>1'040'615</b>	<b>1'018'013</b>

### 6. Créances prestations de services

	30 juin 2018	30 juin 2017
Ville de Genève	149'568	54'645
Canton de Genève	24'101	-
Cartes de crédit	-	1'185
Débiteurs Suisses & Etrangers (CHF)	166'415	68'002
Débiteurs étrangers (EUR & USD)	20'853	20'360
Débiteurs Secutix	789'121	705'769
Provision créances douteuses	(33'019)	-
<b>Total</b>	<b>1'117'039</b>	<b>919'169</b>

### 7. Comptes de régularisation actifs

	30 juin 2018	30 juin 2017
Frais sur spectacles futurs	878'637	969'990
Charges constatées d'avance	289'519	263'765
Produits à recevoir	130'792	35'028
Crédit 2017 "Accès à la culture" pour les jeunes à recevoir de l'Etat de Genève	-	70'000
Achat de prestations EGE-DJP	70'000	-
Subventions à recevoir de l'Etat et de la Ville de Genève	532'768	1'981'768
<b>Total</b>	<b>1'901'716</b>	<b>3'320'551</b>

Au 30 juin 2018, les subventions à recevoir concernent :

- Ville de Genève : CHF 481'768 selon convention de subventionnement et CHF 51'000, représentant la moitié de l'indexation de CHF 102'000 accordé pour l'année civile 2018. (30.06.17, CHF 481'768 selon convention de subventionnement).
- Etat de Genève : Au 30.06.2017, CHF 1'500'000 selon convention de subventionnement.

### 8. Créances et dettes éventuelles

Au 30.06.2016, des discussions étaient en cours pour la prise en charge partielle des frais de déménagement réalisés en 2015/2016 et figurant dans les charges de l'exercice 2015/2016. Durant la saison 2017/2018 un montant de CHF 49'511, sur la base du rapport émis par le Contrôle financier, a été remboursé à la Fondation pour solde de tout compte de cette opération. Ce dossier est clos.

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 du Grand Théâtre

7831



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2018

9. Immobilisations corporelles et incorporelles

	Construction et installations Opéra des Nations	Matériel de scène	Mobilier et matériel informatique	En cours de construction Opéra des Nations	Total Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles Site Web Logiciels	Total 30.06.2018
Valeur brute au 01.07.2017	13'898'557	242'541	146'227	-	14'287'325	116'598	14'403'923
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	810	13'463	23'548	-	37'821	135'017	172'838
Valeur brute au 30.06.2018	13'899'367	256'004	169'775	-	14'325'146	251'615	14'576'761
Fonds d'amortissement au 01.07.2017	- 7'422'169	- 39'698	- 34'497	-	7'496'364	- 18'336	- 7'514'700
Reprises	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements	-4'977'198	- 49'181	- 45'282	-	5'071'661	- 31'882	- 5'103'543
Fonds d'amortissement au 30.06.2018	- 12'399'367	- 88'879	- 79'779	-	12'568'025	- 50'218	- 12'618'243
Valeur nette au 01.07.2017	6'476'388	202'844	111'730	-	6'790'962	98'262	6'889'223
<b>Valeur nette au 30.06.2018</b>	<b>1'500'000</b>	<b>167'126</b>	<b>89'996</b>	-	<b>1'757'121</b>	<b>201'397</b>	<b>1'958'519</b>

	Construction et installations Opéra des Nations	Matériel de scène	Mobilier et matériel informatique	En cours de construction Opéra des Nations	Total Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles Site Web Logiciels	Total 30.06.2017
Valeur brute au 01.07.2016	13'728'905	42'416	51'373	-	13'822'693	83'376	13'906'069
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	169'652	200'125	94'854	-	464'632	33'222	497'854
Valeur brute au 30.06.2017	13'898'557	242'541	146'227	-	14'287'325	116'598	14'403'923
Fonds d'amortissement au 01.07.2016	- 2'445'781	- 3'535	- 1'881	-	2'451'197	-	- 2'451'197
Reprises	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements	- 4'976'388	- 36'163	- 32'616	-	5'045'167	- 18'336	- 5'063'503
Fonds d'amortissement au 30.06.2017	- 7'422'169	- 39'698	- 34'497	-	7'496'364	- 18'336	- 7'514'700
Valeur nette au 01.07.2016	11'283'124	38'881	49'492	-	11'371'497	83'376	11'454'873
<b>Valeur nette au 30.06.2017</b>	<b>6'476'388</b>	<b>202'844</b>	<b>111'730</b>	-	<b>6'790'962</b>	<b>98'262</b>	<b>6'889'224</b>

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 du Grand Théâtre



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2018

**10. Immobilisations financières**

	30 juin 2018	30 juin 2017
Garantie de loyer BRIX SA	79'900	79'980
Garantie en faveur de la CCI – Genève	43'480	43'775
Garantie de Loyer	2'345	2'344
Garantie Loyer en faveur de l'Etat de Genève - Villa Rigot	42'010	42'006
Garantie Billetterie Bovy-Lysberg	30'002	30'000
Garantie carte bancaire UBS	80'000	80'000
<b>Total</b>	<b>277'736</b>	<b>278'105</b>

**11. Dettes livraisons de biens et prestations de services**

	30 juin 2018	30 juin 2017
Fournisseurs exploitation	766'945	1'034'393
Fournisseurs immobilisations	-	-
<b>Total</b>	<b>766'945</b>	<b>1'034'393</b>

**12. Comptes de régularisation passifs**

	30 juin 2018	30 juin 2017
Abonnements saison future	2'914'058	2'434'910
Bons cadeaux	103'757	111'190
Recettes publicité saison future	125'000	81'500
Sponsoring	1'665'050	95'000
Loyers Rue Emma-Kammacher refacturés à la Ville de Genève :		158'095
- Saison 17-18		
Subvention affectée reçue d'avance	378'000	
Produits divers d'avance	12'374	-
<b>Total Abonnements et produits saisons futures</b>	<b>5'189'239</b>	<b>3'038'790</b>
Charges à payer	544'868	688'421
<b>Total</b>	<b>5'743'105</b>	<b>3'569'116</b>

**13. Provisions**

	Provisions vacances	Autres provisions	Total
Solde au 01.07.2016	662'691	89'299	751'990
Constitution	624'569	-	624'569
Utilisation	-662'691	-	-662'691
Dissolution	-	-	-
<b>Solde au</b>	<b>624'569</b>	<b>89'299</b>	<b>713'868</b>
Solde au 01.07.2017	624'569	89'299	713'868
Constitution	650'246	33'019	683'265
Utilisation	-624'569	-	-624'569
Dissolution	-	-44'500	-44'500
<b>Solde au</b>	<b>650'246</b>	<b>77'818</b>	<b>728'064</b>

**14. Prévoyance professionnelle**

Le personnel de la FGTG est affilié à la Fondation de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève (FOP).

Il n'y a pas de réserve de contribution de l'employeur au 31.12.2017, ni au 31.12.2016.

	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans charges de personnel	
		2017/2018	2016/2017
Institution de prévoyance sans excédent de couverture/découvert	979'560	979'560	906'491

Au 30 juin 2018, le solde dû à l'institution de prévoyance se monte à CHF 64'426 (30 juin 2017 : CHF 85'915).

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 du Grand Théâtre

7833



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2018

**15. Capital des fonds affectés**

15a. Fonds d'investissement – Opéra des Nations

	30 juin 2018	30 juin 2017
Cercle du Grand Théâtre	6'950'000	6'950'000
Fondation SAFRA	200'000	200'000
Parrainages Fauteuils	700'386	696'386
FI -Association des communes genevoises	3'000'000	3'000'000
Richemont International	20'000	20'000
<b>Total</b>	<b>10'870'386</b>	<b>10'866'386</b>
Dissolution cumulée au 01.07	6'515'731	2'165'077
Dissolution de l'exercice	4'354'655	4'350'654
<b>Dissolution cumulée au 30.06</b>	<b>10'870'386</b>	<b>6'515'731</b>
<b>Net au bilan</b>	<b>0</b>	<b>4'350'655</b>

Au 30 juin 2017, un montant net de CHF 1'500'000 (30 juin 2016 : CHF 6'476'388) à l'actif et CHF 0 (30 juin 2016 : CHF 4'350'655) au passif représentent respectivement les immobilisations corporelles et les subventions d'investissement enregistrées durant chaque saison concernant la construction de l'Opéra des Nations (théâtre éphémère) où se déroulent les spectacles de la FGTG durant la période de rénovation du Grand Théâtre Place de Neuve. Cette période est estimée à 2,5 ans à compter de janvier 2016. La dissolution des subventions d'investissement se fait sur la même période (2,5 ans), selon le rythme des amortissements de l'Opéra des Nations.

Il n'existe aucun devoir de restitution des subventions d'investissement dans le cas d'une éventuelle vente de l'Opéra des Nations.

15b. Fonds de solidarité

	2017/2018	2016/2017
<b>Solde ouverture</b>	<b>992'463</b>	<b>966'961</b>
Revenus nets de placements	5'760	6'080
Ajustement de la valorisation des titres	(8'288)	(24'736)
Retenus sur cachets artistes	23'096	17'496
Sabots de Noël	21'825	26'662
Sorties de fonds	(8'226)	-
<b>Solde clôture</b>	<b>1'026'630</b>	<b>992'463</b>

Le Fonds de solidarité de la FGTG est destiné à apporter des secours, sous forme de subsides gratuits ou de prêts, aux membres du personnel régulier engagés par la FGTG.

Ce Fonds est alimenté par un prélèvement de 2% sur les cachets des artistes non soumis aux charges sociales. Les demandes d'aide dûment motivées doivent être adressées à la Fondation ou à la Direction de la FGTG. Celle-ci peut également formuler des propositions.

Le règlement du Fonds de solidarité a été modifié par le Conseil de Fondation de la FGTG le 28 février 2014. La fortune du Fonds dont le seuil minimal est de CHF 500'000, est plafonnée à hauteur de CHF 1'000'000. Tout dépassement du plafond permet au Conseil de Fondation d'ordonner le versement en totalité ou en partie de la part excédentaire au crédit du Fonds de réserve de GTG.

Le Fonds de solidarité ainsi que le Fonds de réserve sont couverts par des titres et des comptes bancaires figurant à l'actif du bilan pour CHF 1'034'147 (30 juin 2017 : CHF 1'011'905) (Note 5).

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 du Grand Théâtre



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2018

**16. Détails des recettes d'exploitation**

16a. Recettes brutes des spectacles

	2017/2018	2016/2017
Produits des abonnements	3'454'636	3'369'647
Billets spectacles	3'916'108	4'017'721
Autres	4'424	5'901
<b>Total</b>	<b>7'375'168</b>	<b>7'393'269</b>

La rubrique « Billets spectacles » inclus un montant de CHF 23'894 accordé par le DIP dans le cadre du programme « Crédits accès culture » pour le 1<sup>er</sup> semestre de l'année civile 2018. Un montant de CHF 10'755 a également été accordé par le DCS pour le même programme pour la même période.

16b. Autres recettes d'exploitation

	2017/2018	2016/2017
Représentations externes	923'045	753'879
Revenus de Partenariats	723'775	660'869
Restauration	551'934	430'679
Vente des programmes	159'891	175'337
Ventes diverses	350'823	207'376
Enregistrement radio-TV	115'215	138'218
Refacturation à la Ville de Genève (loyer Kammacher)	158'095	158'095
Autres charges refacturées	201'970	92'120
Revenus divers	351'631	260'159
Recettes Salles	30'167	27'832
Revenus publicitaires	298'734	316'799
<b>Total</b>	<b>3'865'550</b>	<b>3'221'363</b>

**17. Dons et subventions**

17a. Apports extérieurs

	2017/2018	2016/2017
Cercle du Grand Théâtre de Genève	1'780'000	1'880'000
Mécénat	555'000	770'000
Sponsors	105'000	135'000
Soutiens divers	110'000	114'424
Dons et legs	25'278	19'767
<b>Total</b>	<b>2'575'278</b>	<b>2'919'191</b>

17b. Subventions

Les principales subventions monétaires et non monétaires proviennent de la Ville de Genève et sont détaillées ci-dessous.

Pour mémoire, dès l'année civile 2012, la subvention de la Ville de Genève pour les musiciens supplémentaires de même que la garantie de déficit sont intégrées à la subvention principale.

**Subventions monétaires**

La convention de subventionnement pour les années 2015-2016 entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève et la FG TG a été signée le 8 juin 2016. Le 1<sup>er</sup> septembre 2016, le Grand Conseil a voté le projet de loi relatif à cette convention (PL 11605) permettant de libérer les subventions cantonales figurant dans la convention, à savoir CHF 500'000 pour l'année civile 2015 et CHF 2'000'000 pour l'année civile 2016. La moitié de ces subventions, à savoir CHF 1'250'000 a été attribuée aux comptes de l'exercice 2015/2016, l'autre moitié aux comptes de l'exercice 2016/2017.

La convention de subventionnement initiale pour les années 2017-2018 entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève et la FG TG a été signée le 26 avril 2017. Cette convention prévoyait un financement de la part de l'Etat de Genève à hauteur de CHF 3'000'000 pour l'année civile 2017 ainsi que pour l'année civile 2018.

Le 20 septembre 2017, une nouvelle convention entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève et la FG TG a été signée et porte uniquement sur l'année civile 2017. Cette convention prévoit un financement de la part de l'Etat de Genève à

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 du Grand Théâtre

7835



**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2018**

hauteur de CHF 3'000'000 pour l'année civile 2017.

Le Grand Conseil, durant sa séance du 22 septembre 2017 a voté le projet de loi relatif à cette nouvelle convention (PL 12123) permettant de la libérer (Note 25). La moitié de la subvention cantonale pour l'année civile 2017, à savoir CHF 1'500'000, a été comptabilisée sur l'exercice 2016/2017 et figure à l'actif du bilan sous la rubrique "Autres comptes de régularisation actifs" (Note 7). L'autre moitié versée durant le dernier trimestre 2017 est enregistrée sur l'exercice 2017/2018 et figure au compte de résultat sous la rubrique «Subvention du Canton de Genève».

Les conventions susmentionnées exigent que les comptes annuels de la FGTG soient établis selon les normes Swiss GAAP RPC.

Les directives de l'Etat de Genève ainsi que de la Ville de Genève exigent que les comptes annuels de la FGTG soient soumis au contrôle ordinaire. Un système de contrôle interne (SCI) doit également être formalisé. La documentation du SCI est finalisée au 30.06.2018 et son lancement effectif pour la saison 2018/2019.

**Subventions non monétaires**

La FGTG reçoit des contributions en nature (subventions non monétaires) de la part de la Ville de Genève par la mise à disposition de locaux et la participation aux frais de personnel et d'entretien.

Mise à disposition de locaux	2017/2018	2016/2017
Grand Théâtre Place de Neuve	3'184'534	3'184'534
Victoria Hall	0	35'240
Billetterie du Grütli	-	7'050
<b>Total</b>	<b>3'184'534</b>	<b>3'226'824</b>

Charges du personnel	31.12.2017	31.12.2016
Traitement du personnel	18'664'032	18'665'837
Assurances sociales	1'615'789	1'603'849
Caisses de pensions et de prévoyance	2'254'453	2'244'674
Assurance maladie et accidents	501'844	490'238
Prestations en nature	121'187	97'060
Autres charges du personnel	106'424	91'613
<b>Total</b>	<b>23'263'729</b>	<b>23'193'271</b>

Source : Comptes 2017, Ville de Genève

Entretien	31.12.2017	31.12.2016
Mobilier, machines, véhicules et matériel	179	1'261
Eau, énergie, combustible	335'960	437'814
Achats de fournitures et autres marchandises	14'404	11'059
Entretien des immeubles par des tiers	79'667	280'616
Entretien d'objets mobiliers par des tiers	18'681	14'707
Dédommagements	16'473	14'267
<b>Total</b>	<b>465'364</b>	<b>759'724</b>

Source : Comptes 2017, Ville de Genève

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
 Proposition: comptes 2017-2018 du Grand Théâtre



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2018

18. Détail des dépenses

Le tableau ci-dessous présente les dépenses par nature et par fonction.

	Dépenses artistiques	Dépenses techniques	Dépenses administratives	Total 2017/2018
Charges de personnel	16'168'902	795'585	2'872'353	19'836'840
Frais de promotion	1'380'706	-	-	1'380'706
Locations immobilières	63'500	1'125'587	139'682	1'328'770
Frais généraux & frais divers	3'033'761	2'708'334	1'139'534	6'881'629
<b>Total</b>	<b>20'646'869</b>	<b>4'629'507</b>	<b>4'151'569</b>	<b>29'427'945</b>

	Dépenses artistiques	Dépenses techniques	Dépenses administratives	Total 2016/2017
Charges de personnel	14'484'260	576'223	2'578'329	17'638'812
Frais de promotion	1'303'818	-	-	1'303'818
Locations immobilières	24'245	1'039'675	129'172	1'193'092
Frais généraux & frais divers	2'666'461	2'739'767	1'211'741	6'617'969
<b>Total</b>	<b>18'478'784</b>	<b>4'355'665</b>	<b>3'919'242</b>	<b>26'753'691</b>

La moyenne annuelle des emplois en équivalent plein temps du personnel fixe de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est de 94,75 (2016/2017 : 97,2).

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 du Grand Théâtre

7837



**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2018**

**19. Résultat financier**

	2017/2018	2016/2017
Produits financiers divers	2'056	48'876
Charges financières diverses	(78'536)	(90'336)
Résultat de change	(8)	10'050
<b>Résultat financier</b>	<b>(76'488)</b>	<b>(31'410)</b>

**20. Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel correspond à des reprises de provisions et de comptes de régularisation passifs.

**21. Engagements hors bilan**

21a. Engagements de location immobilière

Echéances	30.06.2018	30.06.2017
Jusqu'à 1 an	695'440	715'959
1-5 ans	1'377'753	2'159'580
Plus de 5 ans	-	-
<b>Total</b>	<b>2'073'193</b>	<b>2'875'539</b>

21b. Litiges

Pas de litige en cours au 30 juin 2018.

21c. Fonds de réserve

Selon l'article premier du règlement du Fonds de réserve, la FG TG a l'obligation de constituer un Fonds de réserve dont le maximum peut atteindre le 12% de la dernière subvention votée par le Conseil Municipal. Le Fonds de réserve est alimenté par d'éventuels versements d'excédents du Fonds de solidarité et par les bonis d'exercice. Le Fonds de réserve est destiné à raison des 2/3 à couvrir tout déficit éventuel d'une saison de la FG TG et à raison de 1/3 à améliorer la qualité des spectacles. Chaque fois que le Fonds de réserve dépasse le maximum prévu à l'article premier, les sommes excédentaires provenant d'un boni d'exercice doivent être restituées à la Ville de Genève.

**22. Traitement des bénéfiques et des pertes**

L'article 21 de la convention de subventionnement 2017 contient des dispositions concernant la répartition au terme de l'exercice comptable du résultat annuel entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève et la FG TG selon une clé définie (tableau ci-dessous)

*Répartition au 30 juin 2017*

	Revenus Monétaires 2016/2017	%	Répartition
GTG	15'859'949	54%	1'057'822
Etat de Genève	2'750'000	9%	183'419
Ville de Genève	10'666'819	36%	711'452
<b>TOTAL</b>	<b>29'276'768</b>	<b>100%</b>	<b>1'952'693</b>

En date du 11 septembre 2018, la FG TG a obtenu l'autorisation de la Ville de Genève de conserver l'excédent 2016/2017 de CHF 711'452, et l'a ainsi intégré à son fonds de réserve au 30 juin 2018.

Le 15 décembre 2017, le Grand Conseil a retiré du budget cantonal 2018 la subvention initialement inscrite pour la FG TG. Aucune convention n'a ainsi été mise en œuvre entre l'Etat de Genève, la Ville de Genève et la FG TG pour l'année 2018.

Le résultat de l'exercice 2017/2018 est une perte de CHF 1'719'506, avant intégration des excédents antérieurs.

Le fonds de réserve au 30 juin 2018 s'élève à CHF 655'682 après intégration des excédents antérieurs, soit 6% de la dernière subvention votée par le Conseil Municipal.

**23. Rémunération des dirigeants**

	2017/2018	2016/2017
Montant total des rémunérations versées aux membres de l'organe directeur suprême (Présidence et Conseil de fondation)	155'809	158'001
Montant total des rémunérations versées aux personnes chargées de la gestion (Direction générale et Secrétariat général)	536'907	533'133



**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2018**

**24. Honoraires de l'organe de révision**

	2017/2018	2016/2017
Révision des comptes annuels	35'000	35'000

**25. Evénements postérieurs à la date du bilan**

Dans son communiqué du 13 octobre 2017, la Ville de Genève avait annoncé un retard de quatre mois des travaux de rénovation du Grand Théâtre. En raison de ce retard, la saison artistique 2018/19, initialement prévue à la place de Neuve, a dû être réorganisée entièrement et dans l'urgence pour avoir lieu à moitié à l'Opéra des Nations, avant le retour dans les murs en plein milieu de saison, en janvier 2019. Ce changement entraîne des surcoûts pour des débits de contrats de production et avec des artistes, une diminution des recettes de billetterie, des investissements nécessaires à la double exploitation technique de deux lieux, ainsi que la prolongation de l'entretien ou des baux des locaux utilisés pendant la période hors les murs.

La Fondation a demandé à la Ville de Genève la prise en charge des surcoûts y relatifs via :

- 1) L'octroi d'une subvention d'investissement à la Fondation du Grand Théâtre de Genève et destinée à financer les frais d'équipements scénographiques, informatiques et en mobilier pour le bâtiment de la place Neuve (CHF 2'592'000 – PR1314).
- 2) L'octroi d'une subvention d'exploitation extraordinaire en faveur de la Fondation du Grand Théâtre de Genève et destiné à couvrir les frais induits par le retard du chantier du bâtiment de la place Neuve et la double exploitation simultanée de l'ODN et de la scène de la place Neuve, ainsi que les frais de prolongation des locations de locaux imputables au retard du chantier (CHF 3'460'473 – PR1315).

La Fondation a été auditionnée le 19 septembre 2018 par la Commission des finances de la Ville de Genève qui n'a pas rendu son rapport à ce jour.

Aucun autre événement n'a été relevé après la clôture



Proposition: boucllement de crédit et crédit complémentaire  
pour le centre sportif de la Queue-d'Arve

**9. Proposition du Conseil administratif du 10 avril 2019 en vue du boucllement du crédit d'investissement terminé de 150 000 francs destiné au remplacement du système de chronométrage de la piste du vélodrome du centre sportif de la Queue-d'Arve (PR-1209/2 votée le 15 novembre 2017) avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 1844,40 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires (PR-1354).**

**Introduction**

Selon les dispositions légales de la loi sur l'administration des communes (B 6 05, article 30, alinéa 1, lettres e et m) et de son règlement d'application (B 6 05.01, articles 60 et 61), cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final du crédit d'investissement terminé, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Boucllement d'un crédit d'investissement terminé dont les dépenses finales sont supérieures aux montants votés.

Crédit complémentaire demandé 1 844,40 francs

Localisation	Centre sportif de la Queue-d'Arve - Vélodrome
Libellé	Remplacement du système de chronométrage de la piste du vélodrome
N°PFI	050.059.03
N°OTP	I400009101
Service gestionnaire	Service des sports
Service bénéficiaire	Service des sports

Crédit	N° PR	Date de vote	Montant CHF
Réalisation	1209/2	15 novembre 2017	150 000,00
		Montant total des crédits votés	150 000,00
		Montant des dépenses	151 844,40
		Différence	+ 1 844,40

**Explication du dépassement**

Le prix du matériel commandé dans le courant de l'année 2018, soit le système de chronométrage, l'écran en panneau LED et les ordinateurs pour gérer les temps de passage et l'enregistrement des courses, est très légèrement plus élevé que l'estimation faite en 2016.

Proposition: boucllement de crédit et crédit complémentaire  
pour le centre sportif de la Queue-d'Arve

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du boucllement du crédit d'investissement de 150 000 francs destiné au remplacement du système de chronométrage de la piste du vélodrome du centre sportif de la Queue-d'Arve (PR-1209/2 votée le 15 novembre 2017), un crédit complémentaire de 1 844,40 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

*Art. 2.* – La dépense complémentaire mentionnée à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.

**Le président.** Le bureau vous propose de voter sur le siège cette *énorme* dépense. J'ouvre la préconsultation et donne la parole aux auteurs, s'ils la souhaitent.

*Préconsultation*

La parole n'étant pas demandée, l'entrée en matière sur la proposition est mise aux voix; elle est acceptée à l'unanimité (70 oui).

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée sans opposition (67 oui et 1 abstention).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée sans opposition (66 oui et 1 abstention).

Proposition: bouclement de crédit et crédit complémentaire  
pour le Centre d'iconographie genevoise

La délibération est ainsi conçue:

*DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclement du crédit d'investissement de 150 000 francs destiné au remplacement du système de chronométrage de la piste du vélodrome du centre sportif de la Queue-d'Arve (PR-1209/2 votée le 15 novembre 2017), un crédit complémentaire de 1 844,40 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

*Art. 2.* – La dépense complémentaire mentionnée à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

- 10. Proposition du Conseil administratif du 10 avril 2019 en vue du bouclement du crédit de 2 400 000 francs destiné à l'acquisition, au reconditionnement et à l'inventaire du fonds photographique Boissonnas par le Centre d'iconographie genevoise (PR-852 votée le 23 mai 2011) avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 99 952,89 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires (PR-1355).**

**Exposé des motifs**

Selon les dispositions de la loi sur l'administration des communes (B 6 05, article 30, alinéa 1, lettre e) et de son règlement d'application (B 6 05.01, articles 60 et 61), cette proposition a pour but de présenter à votre conseil le

Proposition: bouclement de crédit et crédit complémentaire  
pour le Centre d'iconographie genevoise

décompte final du crédit d'investissement PR-852 terminé et de vous soumettre une demande de crédit complémentaire de 99 952,89 francs.

La gestion de ce crédit incombe à la Bibliothèque de Genève du département de la culture et du sport, le Centre d'iconographie genevoise lui étant rattaché.

Le 23 mai 2011, le Conseil municipal votait la proposition de crédit PR-852 d'un montant total de 2 400 000 francs pour l'acquisition du fonds de photographie Boissonnas complétée par des traitements de reconditionnement et d'inventorisation du fonds, auquel s'ajoute l'apport d'un mécénat pour une somme de 100 000 francs.

Ci-après le tableau récapitulatif des coûts présentés et mentionnés dans le décompte de la proposition.

Coût du fonds Boissonnas	2 000 000
Matériel pour le reconditionnement	150 000
Salaire d'un collaborateur pour le reconditionnement	125 000
Salaire d'un collaborateur pour l'inventaire	225 000
Apport d'un sponsor	<u>-100 000</u>
Total	2 400 000

L'acquisition, le traitement et l'inventorisation du fonds sont terminés; un dépassement de 99 905,78 nécessite le vote d'un crédit complémentaire.

Les dépenses sont détaillées ci-après.

Acquisition du fonds Boissonnas	2 000 000,00
Coût d'inventorisation du fonds (salaires)	371 903,80
Frais relatifs aux traitements de reconditionnement	<u>128 049,09</u>
Total dépensé	2 499 952,89

### Explication du dépassement

Les dépenses liées à ce crédit sont conformes à la proposition soumise au Conseil municipal le 23 mai 2011, néanmoins un dépassement est enregistré.

En effet, la délibération n'a pas ouvert un crédit d'un montant brut de 2 500 000 francs et net de 2 400 000 francs, recettes déduites. Néanmoins les 100 000 francs ont été comptabilisés en recette d'investissement.

7844

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)

Proposition: bouclement de crédit et crédit complémentaire  
pour le Centre d'iconographie genevoise

Par conséquent, le dépassement de 99 952,89 francs est entièrement compensé par ce mécénat comme décrit ci-après.

PFI 041.022.10	
OTP I380008101	
Crédit PR-852, voté le 23 mai 2011	2 400 000,00
Total dépensé (selon description des coûts annoncés)	2 499 953,00
Différence brute	99 952,89
Mécénat (enregistré sur compte 5900.010 «Recettes investissement P.A. – dim. dép.» OTP I380008101)	100 000,00
Différence nette	-47,11

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif en vue du bouclement du crédit de 2 400 000 francs destiné à l'acquisition, au reconditionnement et à l'inventaire du fonds photographique Boissonnas (PR-852 votée le 23 mai 2011) un crédit complémentaire de 99 952,89 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

*Art. 2.* – La dépense complémentaire prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif et amortie sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.

**Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des finances est accepté sans opposition (67 oui et 1 abstention).**

Proposition: ouverture de crédit pour l'acquisition de corbeilles de rue

## **11. Proposition du Conseil administratif du 17 avril 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit de 350 000 francs destiné à l'acquisition de corbeilles de rue (PR-1356).**

### **Introduction**

La présente demande de crédit vise à permettre la fourniture et le renouvellement de corbeilles de rue.

En proposant un crédit pour les corbeilles de rue, le Conseil administratif s'attache à une mission de base du service public. Cet objet, faisant partie intégrante du mobilier urbain, est utilisé journalièrement par l'ensemble de la population. La corbeille de rue est indispensable à la propreté de la ville. Son allure, sa visibilité et sa facilité d'utilisation ont un impact sur la propreté d'un espace.

Il est à noter qu'à l'heure actuelle le renouvellement et l'achat de nouvelles corbeilles de rue sont pris sur les budgets de fonctionnement de Voirie – Ville propre (VVP). Au vu des volumes d'achat actuels et des budgets y afférents, nous sollicitons une demande d'ouverture de crédit afin de pouvoir assurer le renouvellement et l'acquisition de nouvelles corbeilles de rue.

### **Exposé des motifs**

La Ville de Genève possède environ 3300 réceptacles à déchets, dont 2000 corbeilles de rue, disséminées sur l'ensemble de son territoire et gérées par VVP.

Ce mobilier urbain est exposé à toutes les intempéries, aux incivilités, aux déjections ainsi qu'aux accidents de la route. Au cours de ces cinq dernières années, ce ne sont pas moins de 175 corbeilles de rue par an qui ont été changées pour dégradation ou usure, ou simplement ajoutées sur de nouveaux espaces publics. Dès lors, il est nécessaire de pouvoir procéder régulièrement au renouvellement du parc des corbeilles de rue afin d'assurer la mise à disposition de ces dernières au public, mais également de garantir un équipement suffisant permettant de limiter les déchets au sol (littering).

Pour suivre notamment les principes du Concept directeur du mobilier urbain, mais également pour faciliter l'entretien et obtenir une économie d'échelle lors de commandes, il a été décidé d'unifier progressivement, dès 2008, l'ensemble du parc de corbeilles de rue. Le modèle actuel (modèle Arkéa de Rossignol) n'est aujourd'hui plus disponible par appel d'offre, une seule entreprise ayant le monopole de distribution à Genève.

## Proposition: ouverture de crédit pour l'acquisition de corbeilles de rue

Dans le but de respecter les réglementations liées aux marchés publics et la nouvelle directive municipale sur la gestion et la protection des droits de propriété intellectuelle de la Ville de Genève, il a été décidé de concevoir un modèle «Ville de Genève» permettant de maîtriser les droits et lancer à long terme autant d'appels d'offres de fournitures nécessaires au remplacement progressif du parc et à l'entretien. Le nouveau modèle de corbeille a fait l'objet d'un dépôt de modèle suisse, entré en vigueur en avril 2018.

Cette procédure a également permis, comme cela se fait déjà pour d'autres objets du mobilier urbain, de céder des licences de fabrication contre royalties ou de permettre à d'autres municipalités de s'équiper avec notre modèle, également en échange de royalties, permettant à la Ville de Genève de valoriser ses droits de propriété intellectuelle. A ce titre, la Ville de Genève a autorisé la Ville de Carouge à exploiter le nouveau modèle «Ville de Genève» pour équiper son domaine public, en contrepartie du paiement de royalties sur chaque modèle acheté.

Nous avons également saisi cette opportunité pour concevoir un nouveau modèle de corbeille plus approprié, tant au niveau de l'utilisation par la population que par le personnel de VVP. Il a été conçu en accord avec les critères Ville de Genève quant à l'esthétique du mobilier urbain, et avec des matériaux permettant de mieux résister aux intempéries ainsi qu'à l'usure (matériaux thermolaqués ou inox). L'une des grandes innovations de ce nouveau modèle est le cendrier. Beaucoup plus pratique à vidanger par nos équipes, il est composé d'une glissière intégrée de plus grande capacité, plus accessible et surtout facilitant, pour les fumeurs, l'introduction des mégots. Le système d'étrier (support du sac) a été revu afin de simplifier le changement du sac par les équipes de VVP.



*Modèle actuel Arkéa de Rossignol avec cendrier*

Proposition: ouverture de crédit pour l'acquisition de corbeilles de rue



Nouveau modèle « Ville de Genève » avec cendrier à glissière intégrée

La réalisation du nouveau modèle «Ville de Genève» s'est faite par le biais d'un appel d'offres, piloté par le Service d'urbanisme à l'automne 2018. Ce dernier nous a permis d'être en conformité avec la réglementation sur les marchés publics, mais également de pouvoir obtenir un prix d'achat unitaire de la corbeille plus bas (36%) que celui du modèle actuel, pour des performances bien supérieures.

### Adéquation à l'Agenda 21

La démarche exposée précédemment est favorable au développement durable et en accord avec les principes de l'Agenda 21. En effet, le renouvellement et l'implantation de corbeilles de rue sont nécessaires pour garantir la propreté sur le territoire communal, lutter contre l'insalubrité, limiter les déchets au sol (littering) et réduire l'impact des déchets sur l'environnement.

La propreté et le bon entretien du mobilier urbain sont des indicateurs de la qualité de vie en ville et participent au «bien vivre ensemble».

### Estimation des coûts

*En francs toutes taxes comprises*

Prix d'une corbeille de rue modèle «Ville de Genève»	440,50
Quantité prévisionnelle annuelle estimée	199
Total budget estimé pour une année	87 659,50
Total budget estimé pour quatre ans	350 638
arrondi à	350 000

Proposition: ouverture de crédit pour l'acquisition de corbeilles de rue

**Délai de réalisation**

La présente demande de crédit sera totalement utilisée dans les quarante-huit mois qui suivront la date de sa validation.

**Référence au 14<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2019-2030**

Cet objet figure au 14<sup>e</sup> PFI 2019-2030 sous la rubrique N° 082.033.02 en qualité de projet actif «Acquisition et renouvellement de corbeilles de rue», pour un montant de 350 000 francs. L'année de dépôt prévue est 2018.

**Budget de fonctionnement**

Hormis les charges financières, ce projet n'entraînera aucune variation du budget de fonctionnement.

**Charges financières annuelles**

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l'amortissement au moyen de 8 annuités, s'élèvera à 46 800 francs.

**Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le service Voirie – Ville propre est gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit.

Proposition: ouverture de crédit pour l'acquisition de corbeilles de rue

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et  
planification des dépenses d'investissement (en francs)**

**Objet: Acquisition de corbeilles de rue**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Montant	%
Installations, équipements fixes	324 977	93%
Frais financiers (TVA, prestations personnel, intérêts)	25 023	7%
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>350 000</b>	<b>100%</b>

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Voirie – Ville propre

CHARGES		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Dépenses générales		
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	46 800	
36 - Subventions accordées		
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>46800</b>	
<b>REVENUS</b>		
40 - Impôts		
42 - Revenu des biens		
43 - Revenus divers		
45 - Dédommagements de collectivités publiques		
46 - Subventions et allocations		
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>		
<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>-46 800</b>	

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Vote du crédit par le CM: 2019</b>			
<b>2019</b>	87 500		87 500
<b>2020</b>	87 500		87 500
<b>2021</b>	87 500		87 500
<b>2022</b>	87 500		87 500
<b>Totaux</b>	<b>350 000</b>		<b>350 000</b>

Proposition: ouverture de crédit pour l'acquisition de corbeilles de rue

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 350 000 francs, destiné à l'acquisition de corbeilles de rue.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 350 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2027.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 58 oui contre 6 non (2 abstentions).

**12. Proposition du Conseil administratif du 17 avril 2019 en vue de la constitution de servitudes de canalisations grevant les parcelles N<sup>os</sup> 1976 et 3007 de la commune de Genève, section Cité, propriétés privées de la Ville de Genève, en faveur de la parcelle N<sup>o</sup> 3765, mêmes section et commune, sise rue Philippe-Plantamour 35, propriété de Sauvadou SA (PR-1357).**

### **Exposé des motifs**

Les parcelles N<sup>os</sup> 1976 et 3007 de la commune de Genève, section Cité, sont propriété de la Ville de Genève depuis respectivement le 16 juillet 1880 et le 16 avril 1902, et forment une courette située entre l'immeuble sis 35, rue Philippe-Plantamour et le domaine public.

La parcelle N<sup>o</sup> 3765 de Genève, section Cité, sise 35, rue Plantamour, est propriété de Sauvadou SA depuis le 18 décembre 2017. Elle n'a aucun accès direct sur le domaine public. L'accès se fait donc via les parcelles privées Ville de Genève.

Dans le cadre d'un projet de rénovation, la Ville de Genève a été sollicitée afin d'autoriser le passage des services sous ses parcelles et de constituer la servitude de canalisations y relative, raison pour laquelle cette proposition vous est présentée.

### **Situation foncière**

Les parcelles N<sup>os</sup> 1976 de 62 m<sup>2</sup>, 3007 de 70 m<sup>2</sup> et 3765 de 299 m<sup>2</sup> de la commune de Genève, section Cité, sont situées en deuxième zone. Elles sont grevées de diverses servitudes et notamment, en faveur de la parcelle propriété de Sauvadou SA, d'une servitude de jours les plus étendus et passage à pied et avec véhicules de toute espèce, servitudes enregistrées au Registre foncier sous D I 32/190 du 12 mars 1912. A l'époque, aucune servitude de canalisation n'a été constituée puisque les arrivées d'eau et d'électricité passaient via l'immeuble voisin, ce qui n'est plus possible avec le développement prévu.

### **Description de l'opération**

Sauvadou SA a repris le projet initié par les précédents propriétaires prévoyant la transformation et la surélévation du bâtiment. L'autorisation de construire DD 107 578 a été accordée le 4 mai 2015. Cette rénovation prévoit la réalisation de trois logements de quatre pièces, d'un logement de cinq pièces en duplex rez/premier étage ainsi que d'une arcade commerciale de 40 m<sup>2</sup>.

## Proposition: constitution de servitudes de canalisations

La parcelle N° 3765 est enclavée au milieu de propriétés privées. L'accès sur le domaine public communal se fait par les servitudes de passage constituées sur les parcelles de la Ville de Genève.

Les connexions aux services eau, gaz et électricité sont également prévues sous la courette située en front de l'immeuble, courette propriété privée de la Ville de Genève.

La courette, située devant le front du bâtiment privé, d'une surface de 131 m<sup>2</sup>, a été occupée jusqu'au début des travaux par quatre places de stationnement louées par la Gérance immobilière municipale (GIM), pour un état locatif de 8880 francs annuel. Durant les travaux, les places de stationnement ont été relocalisées dans les parkings voisins sis rue des Pâquis 30-32/rue Jean-Jaquet 5-11 et rue de Zurich 40.

Une étude a été menée par le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) en coordination avec les riverains et les services municipaux afin de déterminer le futur aménagement de cette cour. La présence, en son centre, d'un accès au Service d'incendie et de secours (SIS), bénéficiant aux immeubles voisins, limite les possibilités de réaménagement et exclut définitivement toute plantation en pleine terre. Plusieurs variantes ont été examinées pour aboutir à la conclusion d'une simple remise en état du revêtement de sol de la courette et la disposition des quatre places de stationnement à l'identique et du marquage au sol de l'accès réservé au SIS.

De plus, des travaux de rénovation du collecteur situé sous la rue Philippe-Plantamour ont débuté en début d'année 2019. Ils comprennent le raccordement privé pour le bâtiment en question et donc une coordination des interventions, ainsi que la récolte des eaux pluviales de la cour sur ce même collecteur.

Cette démarche constitue une régularisation foncière relative aux canalisations, n'ayant pas d'impact sur le rendement de la constructibilité des parcelles propriétés de la Ville de Genève.

Les diverses contraintes et l'exiguïté de la courette n'ont pas permis qu'un véritable aménagement qualitatif soit réalisé.

### **Contrepartie**

La Ville de Genève a négocié la remise en état des enrobés bitumineux et des marquages au sol de la courette aux frais du propriétaire ainsi que les frais de géomètre et de notaire.

### **Adéquation à l'Agenda 21**

Il s'agit d'une opération technique foncière n'ayant aucun impact au niveau des besoins et des engagements de la Ville de Genève.

### **Estimation des coûts**

Aucun coût n'est à la charge de la Ville de Genève.

### **Délai de réalisation**

Il est prévu de mettre en service le nouveau bâtiment courant 2019.

### **Budget de fonctionnement**

Il s'agit d'une opération technique foncière qui n'entraîne aucune charge de fonctionnement.

### **Charges financières annuelles**

Il s'agit d'une opération de technique foncière qui n'entraîne aucune charge financière.

### **Service gestionnaire**

Le service gestionnaire est la direction du département des constructions et de l'aménagement (DCA), Unité opérations foncières.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et Sauvadou SA en vue de la constitution de servitudes de canalisations grevant les parcelles N<sup>os</sup> 1976 et 3007 de la commune de Genève Cité, propriétés privées de la Ville de Genève, en faveur de la parcelle N<sup>o</sup> 3765, mêmes section et commune;

vu le plan de servitude de canalisations établi par JC Wasser SA, ingénieur géomètre officiel, en date du 11 septembre 2018;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer les servitudes de canalisations grevant les parcelles N<sup>os</sup> 1976 et 3007 de la commune de Genève, section Cité, propriétés privées de la Ville de Genève, en faveur de la parcelle N<sup>o</sup> 3765, mêmes section et commune, sise rue Philippe-Plantamour 35, propriété de Sauvadou SA, selon le plan de servitude établi par JC Wasser SA, ingénieur géomètre officiel, en date du 11 septembre 2018.

*Art. 2.* – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

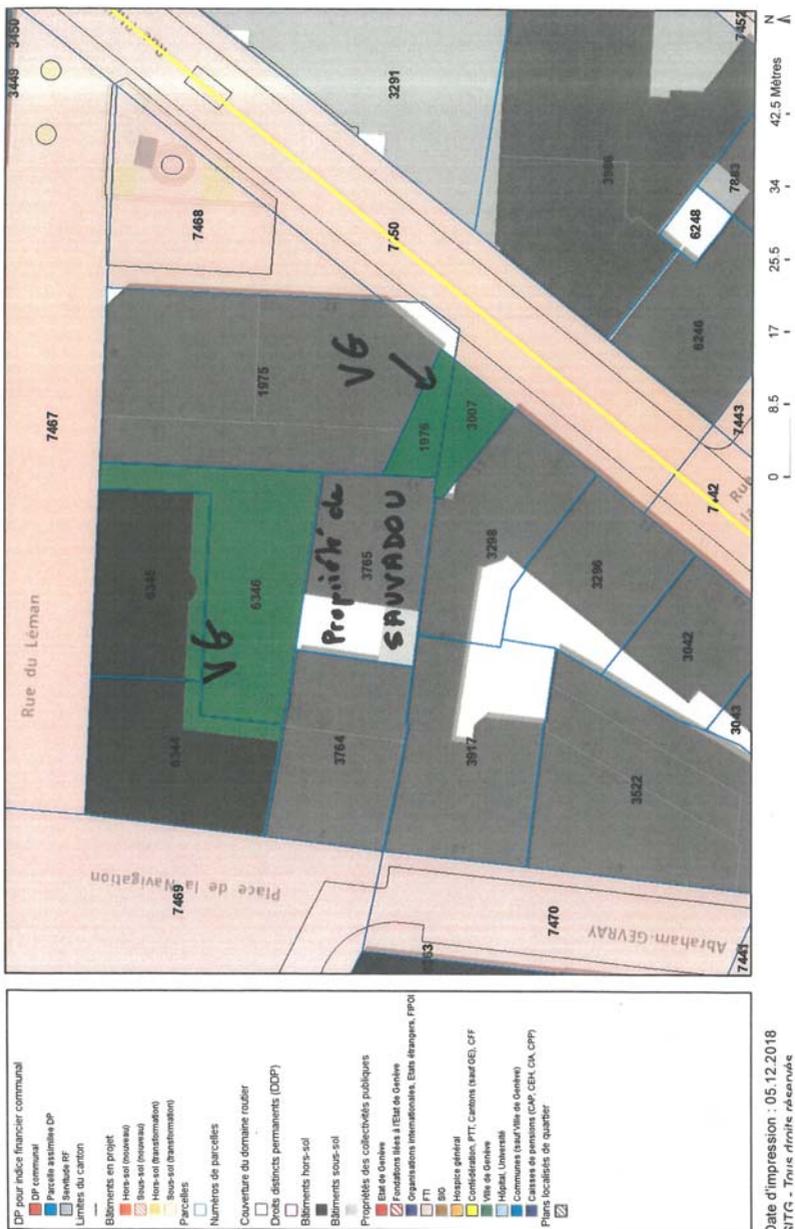
*Art. 3.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles susmentionnées.

- Annexes:*
- plan d'ensemble échelle 1/2500<sup>e</sup>
  - plan de situation échelle 1/500<sup>e</sup>
  - plan de servitude établi par JC Wasser SA du 11 septembre 2018
  - photo état actuel
  - photo aménagement

Proposition: constitution de servitudes de canalisations



Proposition: constitution de servitudes de canalisations



DP pour indice financier communal

DP communal	Parcelle assimilée DP	Servitude RF	Limites du canton
Éléments en projet			
Hors-sol (nouveau)	Hors-sol (renouvelé)	Travaux de réhabilitation	Sous-sol (transformation)
Parcelles			
Numéros de parcelles			
Couverture du domaine nuibler			
Droits réels permanents (DRP)			
Bâtiements hors-sol			
Bâtiements sous-sol			
Propriétés des collectivités publiques			
Etat de Genève	Fondations liées à l'Etat de Genève	Opérations immobilières, Etat étranger, FPPO	PTI
BO	Hospice général	Concordat, PTT, Cantons (sauf GE), CFF	Vins de Genève
Hôpital, Université	Communes (sauf Vins de Genève)	Casiers de pensions (CAP, CEA, CIA, CPP)	Plans localisés de quartier

Proposition: constitution de servitudes de canalisations

# Plan de servitude

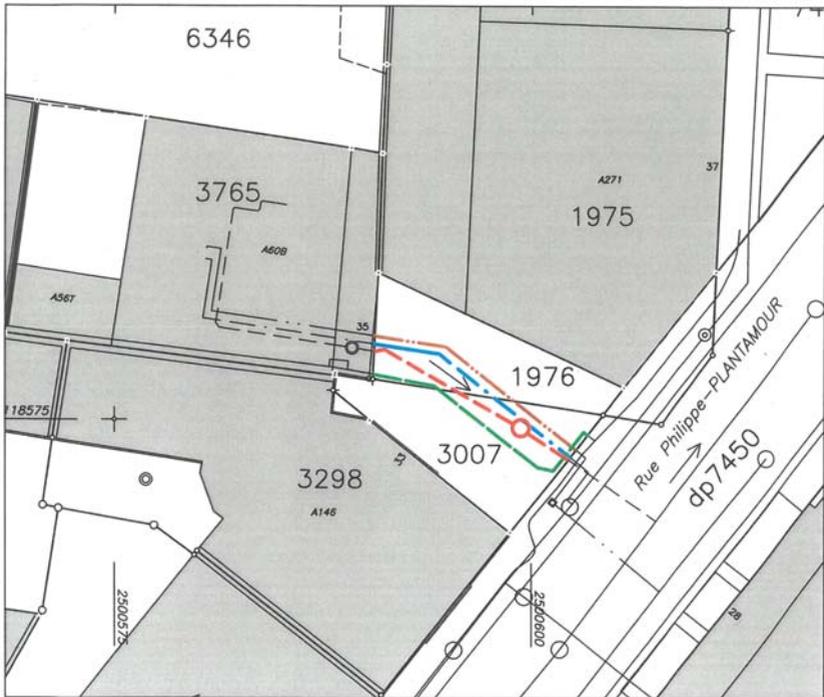
## Extrait du plan du registre foncier

République et canton de Genève



Commune : GENEVE  
 Section : CITÉ  
 58  
 Parcelle(s) : 1976, 3007, 3765  
 Echelle : 1:250  
 Dossier : 7350

- |   |   |
|---|---|
| <p><span style="color: red;">---</span> CANALISATION<br/>Canalisations multiples ( EU+EP )</p> <p><span style="color: blue;">---</span> CANALISATION<br/>Canalisation d'eau potable</p> | <p><span style="color: green;">---</span> CANALISATION<br/>Canalisation d'électricité</p> <p><span style="color: orange;">---</span> CANALISATION<br/>Canalisation de gaz</p> |
|---|---|



Lieu, date

Lieu, date

Carouge, le 11 septembre 2018

Me , notaire Dir. de l'aménagement

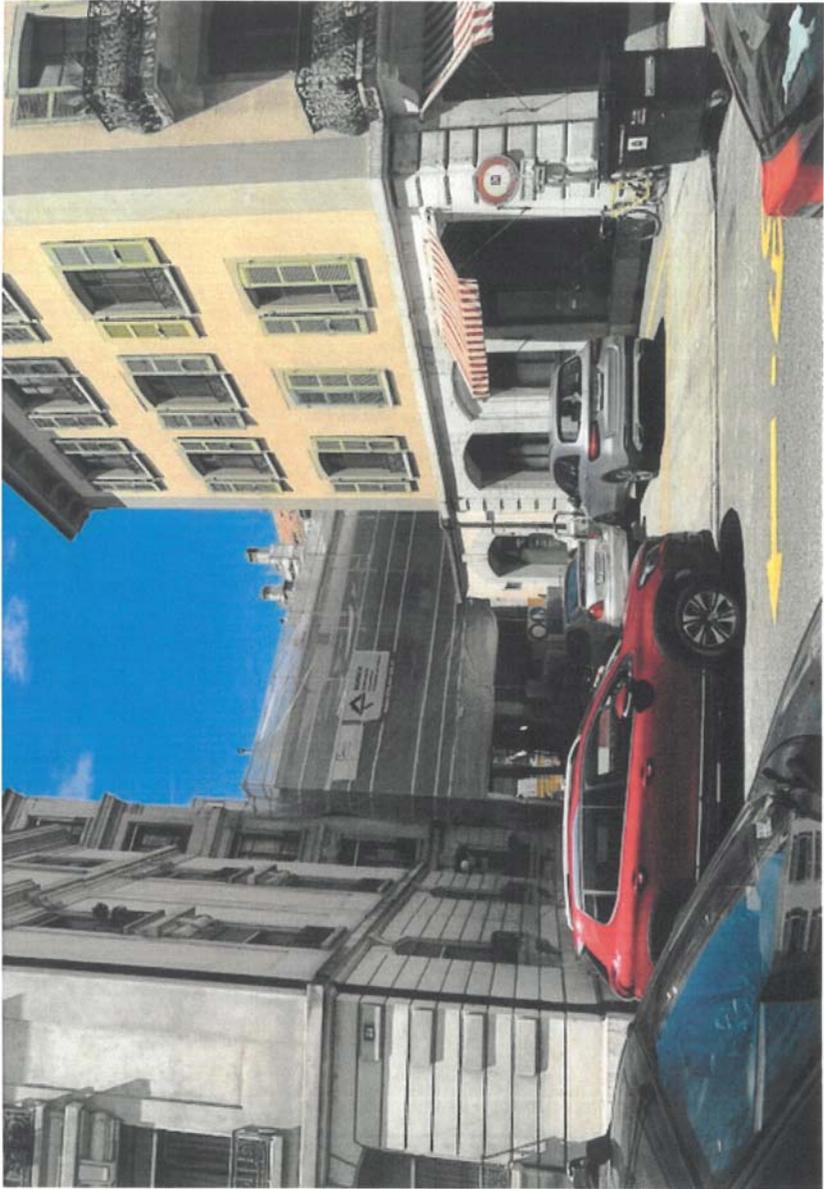
Rapport n°



ingénieur géomètre officiel  
 et géomaticiens epfl sia  
 rue de la fontenette 23  
 ch 1227 carouge  
 t +41 22 342 61 42  
 f +41 22 301 08 55  
 geometres@jcwasser.ch  
 www.jcwasser.ch

Ingénieur géomètre  
 breveté

Légende  
 www.cadastre.ch/legende



Proposition: constitution de servitudes de canalisations



Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 51 oui contre 13 non (1 abstention).

**13. Proposition du Conseil administratif du 17 avril 2019 en vue de la modification de l'article 23A, alinéa 5 du règlement relatif aux aides financières du Service social (LC 21 511) (PR-1358).****Exposé des motifs**

Le 17 janvier 2017, le Conseil municipal adoptait une délibération relative au projet de délibération PRD-130, qui a abouti à une modification du Règlement relatif aux aides financières du Service social (LC 21 511), avec l'ajout, à l'art. 23A al. 5, de la notion de délivrance de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) «sous forme de bon uniquement valable dans les commerces genevois (en ville de Genève)».

Le 8 mars 2017, le Service de surveillance des communes a émis un avis relatif à la délibération du 17 janvier 2017 considérant que celle-ci «ne pourra être mise en œuvre que dans le respect du droit supérieur, notamment la loi sur le marché intérieur».

Le 2 octobre 2017, la Commission de la concurrence (COMCO) a rendu la recommandation N° 6220008, qui constatait, en premier lieu, que ce nouvel alinéa, s'agissant de la restriction de l'utilisation du bon dans les commerces genevois, constituait une mesure de restriction au marché; en second lieu, la COMCO a jugé que cette mesure ne répondait à aucune des conditions cumulatives posées par la loi pour qu'une restriction au marché soit valable; la COMCO ne s'est pas prononcée sur le fait que le montant de l'allocation puisse être versé sous forme de bon.

Le 24 janvier 2018, le secrétariat de la COMCO a pris acte du fait que les allocations scolaires resteront sous forme de bons devant être compris comme des cartes électroniques de dépenses. La modification envisagée de l'art. 23A al. 5 du règlement, à savoir la radiation de la validité des bons limitée aux commerces en Ville de Genève, est jugée très positive, et conforme à la recommandation du 2 octobre 2017. La COMCO déclarait rester dans l'attente de nouvelles concernant la modification du règlement et la décision du législatif (sic).

Le Conseil administratif a pris acte de la volonté du Conseil municipal. Depuis fin août 2018, la prestation d'ARS est effectivement octroyée sous forme d'une carte électronique de paiement, assimilable à un «bon», soit un moyen de paiement qui s'est substitué à un versement monétaire. Ce bon est à faire valoir dans un réseau de vingt points de vente (neuf enseignes partenaires), répartis sur le canton de Genève. Ce réseau de partenaires a été constitué suite à un appel à manifestation d'intérêt.

La périodicité de soumission de la demande d'ARS, comme celle de l'utilisation de la carte électronique de paiement, ont déjà été modifiées (art. 23A al. 4

Proposition: modification du règlement relatif  
aux aides financières du Service social

et 6) pour tenir compte de la volonté du Conseil municipal, telle que ressortie des débats ayant prévalu à la délibération PRD-130 du 17 janvier 2017 susmentionnée.

Demeure dès lors la question de la conformité du règlement avec le droit fédéral, particulièrement de l'art. 23A al. 5, tel que modifié le 17 janvier 2017.

Le projet de délibération qui est soumis au Conseil municipal permettrait de résoudre cette question de conformité du règlement avec le droit fédéral. Selon la LAC, il revient en effet au Délibératif de modifier une norme (ici l'al. 5 de l'art. 23A) qu'il a adoptée précédemment (cf. art. 30 al. 2 et 48 lettre v LAC).

Dans la rédaction du projet de délibération, les éléments suivants ont été pris en considération.

La recommandation de la COMCO fixe ceci: «La mise en œuvre de l'art. 23A al. 5 du règlement relatif aux aides financières du service social du 17 décembre 1986 ne peut se faire dans le respect de la LMI» (N. B. loi fédérale sur le marché intérieur).

Une solution technique a pu être mise en œuvre par l'Administration pour répondre à l'esprit de la demande du Conseil municipal sans pour autant restreindre les achats aux seuls commerces situés en Ville de Genève.

Le projet de délibération qui est soumis au Conseil municipal a pour objet un ajustement de l'art. 23A du règlement qui permettrait sa mise en conformité avec le droit fédéral et respecterait les avis de la COMCO et du Service de surveillance des communes, tout comme les compétences découlant de la loi sur l'administration des communes (LAC) (cf. art. 30 al. 2 et 48 lettre v LAC).

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Proposition: modification du règlement relatif  
aux aides financières du Service social

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 2 et 48 lettre b), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – L'article 23A, alinéa 5 du règlement relatif aux aides financières du Service social (LC 21 511) est modifié comme suit:

«**Art. 23A Allocation de rentrée scolaire**

»<sup>1</sup> (*Inchangé.*)

»<sup>2</sup> (*Inchangé.*)

»<sup>3</sup> (*Inchangé.*)

»<sup>4</sup> (*Inchangé.*)

»<sup>5</sup> (*Modifié.*) Le montant de l'allocation est versé sous forme de bon.

»<sup>6</sup> (*Inchangé.*)

*Art. 2.* – De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent (*première date possible*).

*Annexes:* – avis du SSCO du 8 mars 2017

– recommandation N° 6220008 de la COMCO du 2 octobre 2017

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Proposition: modification du règlement relatif  
aux aides financières du Service social

7863



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE  
Département présidentiel  
Service de surveillance des communes

Ville de Genève Administration centrale
Reçu le 13 MARS 2017
Séance CA du:
Décision:
A traiter par:
Copies:

Service de surveillance  
des communes  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
Case postale 3964  
1211 Genève 3

Nréf. : GZUcgs/42/17

**DIFFUSION**

MM. Barazzone  
Pagani  
Mmes Salerno  
Alder  
MM. Kanaan  
Moret  
Burri  
Schweri  
SCM  
Service juridique  
Dossiers-Documentation

Monsieur le Maire  
de la Ville de Genève  
Palais Eynard  
Case postale 3983  
1211 Genève

Genève, le 8 mars 2017

**Concerne : Délibération du 17 janvier 2017**

Monsieur le Maire,

Nous vous informons que la délibération relative à

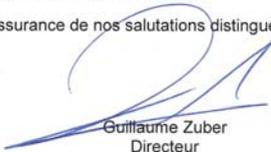
**la modification de l'article 23A du règlement relatif aux aides financières du service social ayant trait à l'allocation de rentrée scolaire**

que nous avons soumise pour préavis au service concerné, a suscité la remarque suivante :

*La présente délibération ne pourra être mise en oeuvre que dans les respects du droit supérieur, notamment la loi sur le marché intérieur.*

Le délai référendaire étant échu, nous classons cette délibération devenue exécutoire, en application de l'article 88, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos salutations distinguées.



Guillaume Zuber  
Directeur

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Proposition: modification du règlement relatif  
aux aides financières du Service social



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Wettbewerbskommission WEKO  
Commission de la concurrence COMCO  
Commissione della concorrenza COMCO  
Competition Commission COMCO

---

## 622-0008 : Recommandation du 2 octobre 2017 à l'attention de la Ville de Genève

concernant

la modification de l'article 23A du Règlement relatif aux aides financières du service social du 17 décembre 1986

---

### 1 Etat des faits

1. Les autorités de la Ville de Genève ont adopté en 2013 l'art. 23A du Règlement relatif aux aides financières du service social du 17 décembre 1986 (LC 21 511 ; ci-après : le Règlement). Avec cet article, une allocation de rentrée scolaire a été introduite, dont l'octroi est soumis à diverses conditions.
2. Ainsi, afin qu'un enfant puisse bénéficier de cette allocation, celui-ci doit premièrement fréquenter un degré de la scolarité obligatoire (art. 23A al. 1 du Règlement). Deuxièmement, l'enfant et son parent titulaire du droit de garde doivent être au bénéfice d'un titre de séjour, être domiciliés et résider effectivement sur le territoire de la Ville de Genève (art. 23A al. 1 en relation avec l'art. 2 al. 1 du Règlement). Enfin, l'enfant doit bénéficier personnellement et pour l'année civile en cours du subside destiné à la couverture totale ou partielle des primes de l'assurance-maladie que l'Etat de Genève accorde aux assurés de condition économique modeste (art. 23A al. 2 du Règlement).
3. L'art. 23A al. 3 du Règlement prévoit que le montant de l'allocation de rentrée scolaire se monte à CHF 130.- pour les enfants fréquentant les degrés 1 à 8 de la scolarité obligatoire, correspondant au degré primaire, puis à CHF 180.- pour les enfants fréquentant les degrés 9 à 11 (degré secondaire).<sup>1</sup>
4. Le versement de l'allocation de rentrée scolaire doit faire l'objet d'une demande adressée au Service Social de la Ville de Genève entre la date de la rentrée et le 31 décembre pour l'année scolaire en cours. Cette demande doit inclure certains documents prouvant que les

---

<sup>1</sup> Art. 6 de l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire du 14 juin 2007 ; RS/GE C 1 06.

Proposition: modification du règlement relatif  
aux aides financières du Service social

conditions détaillées ci-dessus (ch. 2) sont remplies.<sup>2</sup> Chaque année, plus de 2'500 familles bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire, et le montant global octroyé annuellement se chiffre à environ CHF 550'000.-.<sup>3</sup>

5. En l'état actuel, l'allocation de rentrée scolaire est versée sur le compte bancaire des parents ayant rempli les conditions d'octroi, sans qu'aucune autre condition d'utilisation de celles-ci ne soit prévue.<sup>4</sup>

6. Le 17 janvier 2017, le Conseil municipal de la Ville de Genève a adopté un alinéa 5 à l'art. 23A du Règlement, qui prévoit que « [le] montant de l'allocation sera versé sous forme de bon uniquement valable dans les commerces genevois (en ville de Genève) »<sup>5</sup>. Il ressort clairement des débats menés au Conseil municipal<sup>6</sup> que ce nouvel alinéa vise à soutenir les commerces genevois.<sup>7</sup> Ainsi, il s'agit de « réinjecter cet argent [celui des allocations de rentrée scolaire] dans l'économie genevoise municipale »<sup>8</sup>.

7. Deux options sont envisagées pour la mise en œuvre de ce nouvel alinéa. La première option serait que la Ville de Genève achète des bons dans les « commerces genevois », lesquels seraient ensuite distribués aux bénéficiaires de l'allocation, alors que la deuxième prévoit que la Ville de Genève émette et distribue elle-même aux bénéficiaires de l'allocation des bons à faire valoir dans les « commerces genevois », lesquels se feraient ensuite rembourser par la Ville de Genève.<sup>9</sup>

8. L'octroi de l'allocation de rentrée ainsi que la limitation de sa validité au territoire de la commune qui les émet semblent être une spécificité de la Ville de Genève et ne pas exister ailleurs en Suisse.

9. Suite à l'adoption de l'art. 23A al. 5 du Règlement, le Service cantonal de surveillance des communes a adressé un courrier le 8 mars 2017 à l'attention de la Mairie de la Ville de Genève, lui indiquant que ce nouvel alinéa ne pourrait être mise en œuvre « que dans les respects du droit supérieur, notamment la loi sur le marché intérieur »<sup>10</sup>.

10. Dans ce contexte, une demande de préavis signée par la Conseillère administrative de la Ville de Genève en charge du Département de la cohésion sociale et de la solidarité est parvenue au Secrétariat de la Commission de la concurrence (ci-après : Secrétariat) le 31 mars 2017. En plus d'y requérir un préavis du Secrétariat, il y était aussi fait part d'un intérêt pour un éventuel avis ou une éventuelle recommandation de la Commission de la concurrence (ci-après : COMCO). Deux questions sont ainsi adressées, à savoir :

---

<sup>2</sup> Art. 4 s. de la Directive départementale relative à l'allocation de rentrée scolaire (D5.08.071.v1, entrée en vigueur le 2 septembre 2013).

<sup>3</sup> Demande de préavis de la Ville de Genève du 30 mars 2017, p. 2.

<sup>4</sup> Demande de préavis de la Ville de Genève du 30 mars 2017, p. 2.

<sup>5</sup> PRD-130.

<sup>6</sup> Mémorial des séances du Conseil municipal de la Ville de Genève, 174 30, p. 4184 ss (ci-après : Mémorial).

<sup>7</sup> Voir notamment les interventions de Mme Richard (« Peut-on continuer à laisser crever le petit commerce en Ville de Genève ? ») p. 4187, de M. Daniel Sormani (« Nous voulons simplement que son attribution [celle de l'allocation] soit contrôlée, afin qu'elle serve bel et bien à l'achat de fournitures scolaires dans les commerces de Genève. ») p. 4210, Mme Danièle Magnin (« Le seul objectif de ce projet est de faire en sorte que l'argent de la Ville soit dépensé en ville. ») p. 4206 et de M. Adrien Genecand (« Je ne vois pas de mal à demander que les prestations que nous fournissons (...) bénéficient aux commerces qui y contribuent. ») p. 4219 du Mémorial.

<sup>8</sup> Intervention de M. Pascal Spuhler, p. 4191 du Mémorial.

<sup>9</sup> Demande de préavis de la Ville de Genève du 30 mars 2017, p. 3.

<sup>10</sup> Annexe 4 à la demande de préavis de la Ville de Genève.

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
 Proposition: modification du règlement relatif  
 aux aides financières du Service social

- 1) si la mise en œuvre du nouvel alinéa 5 de l'art. 23A du Règlement peut être faite en conformité au droit supérieur, et en particulier à la Loi sur le marché intérieur ;
- 2) le cas échéant, quelles seraient les éventuelles conditions pour ce faire.<sup>11</sup>
11. Par courrier du 13 avril 2017, le Secrétariat a accusé réception de la demande de préavis, précisant qu'il ne pouvait indiquer de délai exact quant au traitement de ce sujet par la COMCO. La date de traitement a été communiquée ultérieurement par e-mail.

## 2 En droit

12. La Loi fédérale du 6 octobre 1995 sur le marché intérieur (LMI ; RS 943.02) garantit à toute personne ayant son siège ou son établissement en Suisse l'accès libre et non discriminatoire au marché afin qu'elle puisse exercer une activité lucrative sur tout le territoire suisse (art. 1 al. 1 LMI). La LMI vise en particulier à faciliter la mobilité professionnelle et les échanges économiques en Suisse, à soutenir les efforts des cantons visant à harmoniser les conditions d'autorisation d'accès au marché, à accroître la compétitivité de l'économie suisse et à renforcer la cohésion économique de la Suisse (art. 1 al. 2 LMI).

13. La COMCO est chargée de veiller au respect de la Loi fédérale sur le marché intérieur. Elle veille ainsi à ce que la Confédération, les cantons, les communes et les autres organes assumant des tâches publiques respectent la LMI (art. 8 al. 1 LMI). À cet effet, la COMCO peut adresser à la Confédération, aux cantons et aux communes des recommandations concernant les actes législatifs envisagés ou existants (art. 8 al. 2 LMI).

14. Les subventions visent à influencer les activités lucratives dans l'intérêt public ; ainsi, certaines entreprises reçoivent des avantages économiques dont elles ne profiteraient pas dans des conditions normales de marché.<sup>12</sup> La question de savoir si la LMI doit s'appliquer aux subventions ou allocations n'a été jusqu'à ce jour traitée ni par les tribunaux, ni par les autorités de la concurrence, et la doctrine n'est pas unanime à ce sujet.<sup>13</sup>

15. Selon l'article 1 al. 1 en lien avec l'al. 3 LMI, cette loi s'applique à toute activité « non régaliennne » ayant pour but un gain.<sup>14</sup> Cette disposition a été introduite dans la LMI lors de sa révision partielle en 2005, sans que le Message à l'appui de la nouvelle ne précise la notion d'activité « non régaliennne » – « nicht hoheitliche [...] Tätigkeit » en allemand.<sup>15</sup> Selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, la nouvelle définition s'étend aux activités exercées dans le cadre de rapports de droit public qui ne relèvent pas de la puissance publique et peuvent ainsi

<sup>11</sup> Demande de préavis de la Ville de Genève du 30 mars 2017, p. 3.

<sup>12</sup> RENÉ RHINOW/GERHARD SCHMID/GIOVANNI BIAGGINI/FELIX UHLMANN, *Öffentliches Wirtschaftsrecht*, 2<sup>e</sup> éd., Bâle 2011, § 16 n° 63

<sup>13</sup> Contre un contrôle des subventions sous la LMI : BIANCHI DELLA PORTA, in : Vincent Martenet/Christian Bovet/Pierre Tercier (édit.), *Droit de la concurrence – Commentaire Romand*, 2<sup>e</sup> éd., Bâle 2013, art. 1 LMI n° 37 ss ; LIVO BUNDI, *System und wirtschaftsverfassungsrechtliche Zulässigkeit von Subventionen in der Schweiz und von Beihilfen in der EU*, *Luzerner Beiträge zur Rechtswissenschaft* 2016 105, 273-305, 287 et – malgré une opinion plus nuancée - MATTHIAS OESCH, *Die (fehlende) Disziplinierung staatlicher Beihilfen durch Kantone*, *AJP* 2013, 1337, 1340 ; favorable à contrôle des subventions sous la LMI : NICOLAS DIEBOLD, *Freizügigkeit im Mehrebenensystem – Eine Rechtsvergleichung der Liberalisierungsprinzipien im Binnenmarkt, Ausserwirtschafts- und Europarecht (Freizügigkeit)*, Zürich 2016, ch. 486 s.

<sup>14</sup> En ce qui concerne l'interprétation et la signification de l'article 1 al. 3 LMI, cf. MATTHIAS OESCH, *Das Binnenmarktgesetz und hoheitliche Tätigkeiten*, in : ZBJV 2012 377 ss ; NICOLAS DIEBOLD, *Gerichtliche Sachverständige als hoheitlich tätige Organe ?*, in : *AJP/PJA* 8/2012 1162 ss ; lors de la révision de la LMI en 2005, le terme « non régaliennne » a remplacé la notion de « bénéficiaire de la protection de la liberté du commerce et de l'industrie », cf. Message relatif à la révision de la loi sur le marché intérieur du 24 novembre 2004, FF 2005 421, p. 440.

<sup>15</sup> L'intervention du Conseiller aux États EUGEN DAVID lors de débats parlementaires indique que le législateur entendait cette notion dans un sens étroit, cf. Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale (BO) 2005 E 762.

Proposition: modification du règlement relatif  
aux aides financières du Service social

aussi être offertes sur le marché, telles que, par exemple, l'enseignement dans une école publique.<sup>16</sup> Ainsi, toute activité ne relevant pas de la puissance publique – dite dès lors non régalienne au sens de l'article 1 al. 3 LMI – entre dans le champ d'application de la LMI.

16. Concrétisant l'article 1 al. 1 LMI, l'article 2 LMI définit les bases du principe du lieu de provenance, qui s'applique à l'activité économique par-delà les frontières intérieures et permet de justifier la création d'un établissement. En cela, un état de fait intercantonal ou intercommunal – c'est-à-dire un cas où un offreur est soumis à son lieu de provenance à un cadre juridique différent de celui du lieu où il fournit sa prestation – est indispensable à l'application de la LMI.<sup>17</sup> Tout comme la liberté économique<sup>18</sup>, les libertés du marché intérieur valent tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales.<sup>19</sup> Ainsi, tout commerçant suisse peut, en tant que personne physique ou morale avec un siège en Suisse, en appeler à la LMI.

17. Selon l'art. 2 al. 1 LMI, toute personne a le droit d'offrir des marchandises, des services et des prestations de travail sur tout le territoire suisse pour autant que l'exercice de l'activité lucrative en question soit licite dans le canton ou la commune où elle a son siège ou son établissement. À cet effet, les prescriptions du canton ou de la commune où l'offreur a son siège ou son établissement sont pertinentes (art. 2 al. 3 LMI).

18. La disposition de l'art. 2 al. 1 LMI octroie aux personnes tombant dans le champ d'application de la Loi sur le marché intérieur un droit individuel et subjectif au libre accès au marché. Les al. 3 et 4 de cette disposition prévoient le principe du lieu de provenance, lequel s'applique tant au déploiement d'une activité économique par-delà les frontières intérieures qu'à la création d'un établissement (secondaire).

19. Un acte public établissant une inégalité de traitement entre offreurs locaux et externes est toujours illicite, de telle sorte qu'il existe une restriction de l'accès au marché au sens de la LMI non seulement lorsqu'un offreur externe est désavantagé, mais également lorsque les offreurs locaux sont avantagés.<sup>20</sup> Les restrictions de l'accès au marché au sens de la LMI comprennent non seulement les mesures qui restreignent l'activité économique d'un offreur externe, mais également celles qui renforcent la concurrence locale face à celle qui vient d'autres cantons ou communes.<sup>21</sup>

20. L'application des principes se fonde sur l'équivalence des réglementations cantonales ou communales sur l'accès au marché (art. 2 al. 5 LMI). Des restrictions pour les offreurs externes ne sont admissibles que sous la forme de charges ou de conditions, pour autant que les prescriptions du lieu de provenance ne permettent pas, dans le cas concret, de garantir un niveau de protection des intérêts publics équivalent à celui du lieu de destination (réfutation

<sup>16</sup> ATF 136 II 470, consid. 3.2.

<sup>17</sup> ATF 125 I 267 consid. 3b (dentiste, Grison) ; ATF 125 I 276 consid. 4b (prothésiste dentaire, Grison) ; arrêt du Tribunal fédéral 2P.362/1998 du 6 juillet 1999, consid. 4e (aubergiste, Bâle-Campagne), in : ZBl 2000, 496 ss ; arrêt du Tribunal administratif fédéral C-5515/2011 du 26 août 2014, consid. 6.2.1 s. (Swissmedic).

<sup>18</sup> ATF 124 I 25 (Wiggis-Park AG) ; ATF 120 la 286 (Verband Schweizerischer Kreditbanken und Finanzierungs-institute) ; ATF 106 la 191 (Escor Automaten AG).

<sup>19</sup> NICOLAS DIEBOLD/GAEL SCHAFFTER, La liberté d'établissement pour les personnes morales à l'exemple d'une clinique de soins médicaux dentaires, DPC 2012/3 526 ; Message concernant la loi fédérale sur le marché intérieur (LMI) du 23 novembre 1994 (ci-après : « Message LMI (1994) »), FF 1994 I 1193, 1243 ; MATTHIAS OESCH/THOMAS ZWALD, Bundesgesetz über den Binnenmarkt, in : Matthias Oesch/Rolf H. Weber/Roger Zäch (édit.), Wettbewerbsrecht II, Orell Füßli Kommentar, Zurich 2011, art. 1 LMI n° 7 ; Commission de gestion du Conseil national, Rapport du 27 juin 2000 sur les effets de la loi fédérale sur le marché intérieur (LMI) sur la libre circulation des services et des personnes en Suisse, FF 2000 5603, p. 5604.

<sup>20</sup> CR CONCURRENCE-BIANCHI DELLA PORTA (n° 13), art. 3 LMI n° 7 ss ; dans le même sens, cf. déjà Message LMI (1994), p. 1245 ; NICOLAS DIEBOLD (n° 13), ch. 478.

<sup>21</sup> NICOLAS DIEBOLD (n° 13), ch. 480.

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Proposition: modification du règlement relatif  
aux aides financières du Service social

de la présomption d'équivalence).<sup>22</sup> Par ailleurs, la présomption d'équivalence devient quasiment irréfragable pour des mesures n'ayant pas de pendant dans la plupart des autres cantons ou communes semblables du point de vue de leur ordre économique et social.<sup>23</sup>

21. Ces charges ou conditions doivent en plus respecter les conditions cumulatives des let. a à c de l'art. 3 al. 1 LMI. Ainsi, la mesure envisagée doit tout d'abord ne pas constituer une discrimination formelle (let. a). En effet, un acte public établissant une inégalité de traitement entre offreurs locaux et externes est toujours illicite.<sup>24</sup>

22. L'art. 3 al. 1 let. b LMI exige en plus des charges ou conditions en question d'être indispensable à la préservation d'intérêts publics prépondérants. Peuvent notamment constituer de tels intérêts publics la protection de la vie et de la santé de l'être humain, des animaux et des végétaux, la protection de motifs tirés de la politique économique, par exemple pour revitaliser l'économie d'un territoire, ne sont pas recevables.<sup>25</sup>

23. Les charges ou conditions envisagées doivent par ailleurs être proportionnelles (art. 3 al. 1 let. c LMI), ce qui n'est notamment pas le cas lorsque le siège ou l'établissement au lieu de destination est exigé comme préalable à l'autorisation d'exercer une activité lucrative (art. 3 al. 2 let. c LMI).

24. Finalement, comme dernier rempart, la LMI prohibe toute restriction qui constituerait une barrière cachée à l'accès au marché destinée à favoriser les intérêts économique locaux (art. 3 al. 3 LMI).

### 3 Application au cas d'espèce

25. La vente de fournitures scolaires est une activité visant un gain et, ne relevant pas de la puissance publique, ne constitue pas une activité régaliennne. Ainsi, la vente de fournitures scolaires, en tant qu'elle constitue une activité lucrative, tombe dans le champ d'application défini par l'art. 1 al. 1 LMI.

26. Le Règlement (et plus particulièrement son nouvel art. 23A al. 5) constitue un acte législatif existant, émanant d'une commune, de telle sorte que la COMCO est compétente pour adresser une recommandation au sens de l'art. 8 al. 2 LMI le concernant.

27. La question de savoir si les allocations de rentrées scolaires constituent une subvention et si une telle subvention tombe sous la LMI ne nécessite pas d'être tranchée dans le cadre de cette analyse, puisque la présente problématique concerne les effets de la restriction géographique de la validité des allocations de rentrée scolaire sur le marché intérieur (cf. ci-dessus ch. 14). L'existence d'une allocation et son octroi sous l'angle de la LMI n'entrent en principe ici pas en question.

28. En permettant aux bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire de ne faire valoir celle-ci qu'auprès des commerces situés en Ville de Genève, l'art. 23A al. 5 du Règlement avantage ces derniers par rapport aux autres commerces situés en dehors de ce territoire. Ces derniers se voient donc restreints dans leur droit conféré par l'art. 2 al. 1 LMI d'offrir des marchandises (en l'espèce des fournitures scolaires) sur l'ensemble du territoire suisse. Cette

---

<sup>22</sup> MATTHIAS OESCH/THOMAS ZWALD (n. 19), n° 4 ad art. 2 LMI.

<sup>23</sup> CR Concurrence-BIANCHI DELLA PORTA (n. 13), art. 2 LMI n° 36 et la référence citée.

<sup>24</sup> CR Concurrence-BIANCHI DELLA PORTA (n. 13), art. 3 LMI n° 7 ss; dans le même sens, cf. déjà Message LMI (1994), p. 1245; NICOLAS DIEBOLD (n° 13), ch. 478.

<sup>25</sup> Message LMI (1994), p. 1231.

Proposition: modification du règlement relatif  
aux aides financières du Service social

limitation constitue donc d'une restriction de l'accès au marché en Ville de Genève à l'encontre des offreurs externes, au sens de l'art. 3 al. 1 LMI.

29. Il convient donc de vérifier si cette restriction répond aux exigences de la LMI, à commencer par la réfutation de la présomption d'équivalence des réglementations. Bien qu'on ne puisse exclure des différences entre la réglementation de la vente de fournitures scolaires à Genève en comparaison avec d'autres communes ou cantons, le fait que ces allocations de rentrée scolaire ainsi que leur distribution sous la forme de bons au rayon géographique de validité limité ne soit pas une mesure répandue dans d'autres communes ou cantons préalables rend la présomption d'équivalence quasiment irréfutable (cf. ci-dessus ch. 20).

30. Quand bien même la présomption d'équivalence pourrait être renversée, le nouvel art. 23A al. 5 du Règlement instaure formellement une différence de traitement entre les offreurs situés en Ville de Genève et ceux en dehors de celle-ci à l'avantage des premiers, en ce sens qu'ils sont les seuls auprès desquels l'on peut faire valoir les allocations de rentrées. Ainsi, la condition de l'art. 3 al. 1 let. a LMI n'est déjà pas respectée.

31. Par ailleurs, l'idée des conseillers municipaux soutenant l'adoption de l'art. 23A al. 5 LMI était de favoriser les commerces locaux, en leur permettant de récupérer l'argent des allocations. Ainsi, il a été mentionné dans les débats que « [le] seul objectif de ce projet est de faire en sorte que l'argent de la Ville soit dépensé en ville » ou encore de s'assurer que l'allocation de rentrée scolaire « serve bel et bien à l'achat de fournitures scolaires dans les commerces de Genève ».<sup>26</sup> Or, une telle intention de favoriser les commerces locaux constitue précisément une considération de politique économique (cf. ci-dessus ch. 22). D'autres intérêts publics prépondérants n'ont pas été évoqués et ne sont pas apparents, de telle sorte que le nouvel alinéa n'apparaît pas indispensable à la préservation d'intérêts publics prépondérants. La condition de l'art. 3 al. 1 let. b LMI n'est dès lors également pas remplie.

32. Quant au caractère proportionnel selon l'art. 3 al. 1 let. c LMI, celui-ci n'est pas non plus donné puisqu'un offreur externe se verrait obligé de s'installer sur le territoire genevois pour pouvoir servir les bénéficiaires des allocations de rentrée scolaire, obligation étant per se disproportionnée (cf. ci-dessus ch. 23).

33. Finalement, il ressort clairement des débats au Conseil municipal que l'obligation de dépenser les allocations de rentrée scolaire uniquement auprès de commerces situés en Ville de Genève constitue également dans les faits une barrière à l'accès au marché destinée à favoriser les intérêts économiques locaux – illicite en soi (art. 3 al. 3 LMI) –, comme en témoignent les débats du Conseil municipal y relatifs (cf. ci-dessus ch. 31).

34. Il s'avère donc que l'art. 23A al. 5 du Règlement constitue une restriction de l'accès au marché envers les commerces situés en dehors du territoire de la ville de Genève, restriction qui ne remplit aucune des conditions cumulatives nécessaires pour être justifiée. De plus, elle constitue une barrière à l'accès déguisée au sens de l'art. 3 al. 3 LMI.

35. Une mise en œuvre de l'art. 23A al. 5 du Règlement ne peut donc pas se faire dans le respect de la LMI, en tant que celui-ci prévoit que « les achats de fournitures scolaires doivent être effectués uniquement valable dans les commerces genevois (en ville de Genève) », avantageant ainsi les commerces dans la Ville de Genève par rapport aux commerces situés ailleurs en Suisse. Ainsi, aucune des deux options proposées ne peut respecter la LMI, puisqu'elles ne peuvent s'écarter de ce favoritisme tout en respectant les termes de l'art. 23A al. 5 du Règlement.

<sup>26</sup> Interventions de Mme Danièle Magnin et de M. Daniel Sormanni, p. 4206 et 4210 du Mémorial.

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Proposition: modification du règlement relatif  
aux aides financières du Service social

36. Ainsi, la mise en œuvre de l'art. 23A al. 5 du Règlement ne pouvant être effectuée de manière conforme à la LMI, il n'y a pas lieu de répondre à la seconde question de la Ville de Genève sur d'éventuelles conditions à remplir à cet effet.

37. Pour que l'art. 23A al. 5 du Règlement puisse être mise en œuvre de façon conforme à la LMI, il faudrait par exemple le modifier de telle sorte que les allocations de rentrées scolaires puissent être utilisées dans des commerces de Suisse vendant des fournitures scolaires, sans avantager ceux situés en Ville de Genève. Par ailleurs, dans le cas où la solution de bons achetés par la Ville de Genève auprès de commerces devait être suivie, il faudrait tenir compte du droit régissant les marchés publics<sup>27</sup> (notamment l'Accord intercantonal sur les marchés publics et le règlement sur la passation des marchés publics [L 06.01], ainsi que les art. 5 et 9 LMI).

#### 4 Résultats et recommandations

38. En résumé et sur la base des considérants qui précèdent, la COMCO aboutit aux conclusions suivantes quant aux deux questions que lui a adressées la Ville de Genève :

- 1) La mise en œuvre de l'art. 23A al. 5 du Règlement relatif aux aides financières du service social du 17 décembre 1986 ne peut pas se faire dans le respect de la LMI.
- 2) Vue la réponse à la première question, il n'y a pas lieu de répondre à la seconde question quant à d'éventuelles conditions pour que la mise en œuvre de l'art. 23A al. 5 du Règlement respecte la LMI.

39. La COMCO recommande donc, sur la base de l'art. 8 al. 2 LMI, de renoncer à la mise en œuvre de l'art. 23A al. 5 du Règlement relatif aux aides financières du service social du 17 décembre 1986, dans la mesure où cette disposition contraint les bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire à n'utiliser celle-ci qu'auprès des commerces situés en Ville de Genève.

#### COMMISSION DE LA CONCURRENCE



Prof. Dr Vincent Martenet  
Président

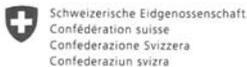


Dr Rafael Corazza  
Directeur

<sup>27</sup> Cf. ATF 125 I 209, consid. 6 b.

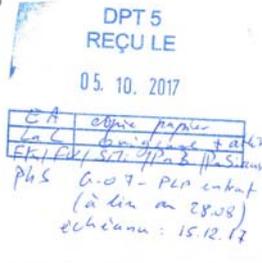
SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Proposition: modification du règlement relatif  
aux aides financières du Service social

7871



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Wettbewerbskommission WEKO  
Commission de la concurrence COMCO  
Commissione della concorrenza COMCO  
Competition Commission COMCO



CH-3003 Berne, COMCO

**Recommandé**

Département de la cohésion sociale et de la solidarité  
À l'att. de Mme Esther Alder  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 4  
Case postale  
1211 Genève

Votre réf. : PRD-130  
Notre réf. : 622-008 | res | moc  
No direct : +4158 469 28 55  
Berne, 04.10.2017

**622-0008 : Recommandation de la COMCO relative à l'allocation de rentrée scolaire**

Madame la Conseillère administrative,

Par la présente, nous vous transmettons ci-joint la Recommandation du 2 octobre 2017 de la Commission de la concurrence (COMCO) à l'attention de la Ville de Genève concernant le nouvel article 23A alinéa 5 du Règlement relatif aux aides financières du service social du 17 décembre 1986 (le Règlement).

Cette recommandation fait suite à votre demande de préavis du 31 mars 2017. La COMCO conclut que la mise en œuvre de l'art. 23A al. 5 du Règlement ne peut pas se faire dans le respect de la LMI.

Nous vous remercions de la prise en compte de notre recommandation et prions la Ville de Genève, sur la base des articles 8a et 10a alinéa 2 de la Loi sur le marché intérieur, de bien vouloir informer la COMCO d'ici à la fin de l'année 2017 quant à la future application de l'article 23A alinéa 5 du Règlement.

Nous vous informons par ailleurs que la recommandation sera publiée dans la revue « Droit et politique de la concurrence en pratique » (DPC/RPW), conformément à l'article 10a alinéa 1 LMI.

Pour toute question, M. Stefan Renfer, responsable du Centre de compétence Marché intérieur (058 469 28 55 ; stefan.renfer@weko.admin.ch), se tient volontiers à votre disposition.

Avec nos salutations les meilleures

Commission de la concurrence secrétariat

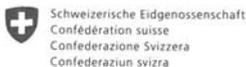
Dr. Rafael Corazza  
Directeur

Stefan Renfer  
Responsable Marché intérieur

Annexe mentionnée

Commission de la concurrence secrétariat  
Hallwylstrasse 4, CH-3003 Berne  
Tél. +41 58 462 20 40, Fax +41 58 462 20 53  
comco@comco.admin.ch  
www.comco.admin.ch

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
 Proposition: modification du règlement relatif  
 aux aides financières du Service social



Wettbewerbskommission WEKO  
 Commission de la concurrence COMCO  
 Commissione della concorrenza COMCO  
 Competition Commission COMCO

DPT 5  
 REÇU LE

29. 01. 2013

*Pa/FU/ST/L*  
*En C/FR/AN/*  
 PH 5 6-07 - *trans Soc*  
*B. - lms 553*  
*(à l'En au 19.12.13)*

CH-3003 Berne, COMCO

Ville de Genève  
 Département de la cohésion sociale et de la solidarité  
 À l'att. de Mme Esther Alder, Membre du Conseil administratif  
 Rue de l'Hôtel-de-Ville 4  
 Case postale  
 1211 Genève

Notre réf. : 622-0008/ res / boi  
 N° direct : +41 58 461 88 73  
 Berne, le 24 janvier 2018

**622-0008: Accusé de réception de votre lettre du 19 décembre 2017**

Madame la Conseillère administrative,

Par la présente, nous accusons réception de votre courrier du 19 décembre 2017 concernant l'art. 23A du Règlement relatif aux aides financières du Service social du 17 décembre 1986 (ci-après : le Règlement).

Nous avons pris acte du fait que les allocations scolaires resteront sous forme de bons devant être compris comme des cartes électroniques de dépenses. Nous considérons comme très positif la modification envisagée de l'alinéa 5 de l'art. 23A du Règlement, à savoir la radiation de la validité des bons limitée aux commerces en Ville de Genève, conformément à notre Recommandation du 2 octobre 2017. Ainsi, les commerces situés ailleurs en Suisse ne seront plus désavantagés par rapport aux commerces en Ville de Genève.

Bien que le Conseil municipal doit encore se prononcer sur la modification envisagée de l'art. 23A al. 5 du Règlement, le Secrétariat de la Commission de la concurrence vous remercie déjà pour l'intérêt au respect du droit fédéral dont la Ville de Genève a fait preuve, et espère que la modification puisse entrer en vigueur dans les plus brefs délais.

Dans l'attente de vos nouvelles concernant la décision du législatif et le choix des partenaires commerciaux qui participent à ce service d'aide financière, nous vous adressons, Madame la Conseillère administrative, nos salutations les meilleures.

Secrétariat de la Commission de la concurrence  
 Hallwylstrasse 4, CH-3003 Berne  
 Tél. +41 58 462 20 40, Fax +41 58 462 20 53  
 comco@comco.admin.ch  
 www.comco.admin.ch

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Proposition: modification du règlement relatif  
aux aides financières du Service social

7873

Commission de la concurrence secrétariat

  
Rafael Corazza  
Directeur

  
Stefan Renfer  
Responsable Marché intérieur

7874

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Proposition: modification du règlement relatif  
aux aides financières du Service social

Expéditeur: "Michael Poscia" <Michael.Poscia@ville-ge.ch>

Date: 23 janvier 2019 09:26:21 UTC+1

Destinataire: "Frederic Vallat" <Frederic.Vallat@ville-ge.ch>

Cc: "Olivier-Georges Burri" <Olivier-Georges.Burri@ville-ge.ch>, "Nadege Lutz" <Nadege.Lutz@ville-ge.ch>, "Philipp Schrott"

<Philipp.Schrott@ville-ge.ch>

Objet: Tr : Modification du Règlement relatif aux aides financières du service social (LC 21 511) - allocation rentrée scolaire

Monsieur le Directeur, cher Monsieur,

Je fais suite à votre demande adressée à Monsieur Burri au sujet de la problématique visée en titre.

Les règles applicables aux communes genevoises en matière d'adoption de règlements ne permettent pas au Conseil administratif de reprendre pour son compte une norme adoptée par le Conseil municipal (l'inverse étant toutefois possible ; cf. art. 30 al. 2 et 48 let. v LAC).

En l'occurrence, dans la délibération PRD 130-174, le Conseil municipal a décidé d'ajouter un nouvel alinéa 5 relatif au versement de l'allocation sous forme de bon (et dont nous connaissons les problèmes de conformité au droit supérieur). Cet alinéa relève donc de la compétence exclusive du Délibératif. En outre, les modifications réglementaires ultérieures adoptées par le Conseil administratif ne sauraient altérer la substance de cette nouvelle disposition.

Ainsi, toute modification de l'article 23A alinéa 5, quand bien même sa teneur actuelle s'avère contraire au droit supérieur, doit être adoptée par le Conseil municipal. Si vos services envisagent d'y remédier, il convient de soumettre au Conseil administratif un projet de PR allant dans ce sens.

S'agissant de l'alinéa 4 et du nouvel alinéa 6 de ce même article, il apparaît en revanche que la compétence résiduelle du Conseil administratif lui permet de valider directement les modifications envisagées. En effet, à l'exception de l'alinéa 5, le reste de l'article 23A a été déclaré "inchangé" dans la délibération précitée, ce que l'on peut comprendre comme une renonciation du Conseil municipal à endosser l'ensemble de cette norme. De plus, les travaux préparatoires ne laissent pas entendre que le Conseil municipal entendait régler en détail les modalités pratiques de versement de l'allocation, de sorte qu'il est soutenable de considérer que la compétence pour réglementer cette question relève encore du Conseil administratif.

Je reste à votre disposition pour toute question que vous pourriez avoir et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, cher Monsieur, mes salutations les meilleures.

Michaël Poscia

---

Michaël Poscia  
Juriste - Titulaire du brevet d'avocat  
T: +41 22 418 2910  
F: +41 22 418 2976  
[michael.poscia@ville-ge.ch](mailto:michael.poscia@ville-ge.ch)

Service juridique (LEX)  
Département Autorités  
rue de la Croix-Rouge 4  
1204 Genève  
[www.ville-geneve.ch](http://www.ville-geneve.ch)



**Le président.** Il vous est proposé de voter cet objet sur le siège. J'ouvre la préconsultation et donne la parole aux auteurs, s'ils souhaitent la prendre.

*Préconsultation*

**La parole n'étant pas demandée, l'entrée en matière sur la proposition est mise aux voix; elle est acceptée par 53 oui contre 16 non (1 abstention).**

**Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 42 oui contre 21 non.**

**Le président.** J'ouvre le premier débat et donne la parole à qui la demande. C'est à vous, Madame Martine Sumi.

Proposition: modification du règlement relatif  
aux aides financières du Service social*Premier débat*

**M<sup>me</sup> Martine Sumi** (S). Merci, Monsieur le président. Dans cette salle, tout le monde se rappelle le 26 octobre 1986, lorsque M. Dominique Föllmi, alors conseiller d'Etat en charge du Département de l'instruction publique et de la culture, a amené une petite fille de réfugiés turcs à l'école. En ouvrant l'école publique le 20 novembre 1991 à chacun et à chacune, le Canton de Genève se mettait enfin en conformité avec l'article 28 de la Convention relative aux droits de l'enfant. Je rappelle que cette convention a été ratifiée par la Suisse en 1997, avant d'entrer en vigueur la même année. Je vous lis l'article 28, dont l'alinéa 1 dit la chose suivante: «Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances: (...)» La lettre e) de cet alinéa 1 nous intéresse tout particulièrement dans le cadre du sujet qui nous occupe ce soir: «Ils [les Etats] prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire.»

Ce soir, le Parti socialiste souhaite déposer un amendement qui s'intéresse à l'allocation de rentrée scolaire telle que mentionnée dans l'article 23A du règlement relatif aux aides financières du Service social. Nous proposons de fusionner ses alinéas 1 et 2 en les modifiant ainsi:

*Projet d'amendement*

<sup>1</sup> L'allocation de rentrée scolaire est accordée à chaque enfant qui fréquente un des degrés de la scolarité obligatoire et qui bénéficie, personnellement et pour l'année civile en cours, du subside destiné à la couverture totale ou partielle des primes de l'assurance-maladie que l'Etat de Genève octroie aux assurés de condition économique modeste.

En acceptant cet amendement, vous ouvrez le droit à l'allocation de rentrée scolaire à tous les enfants, et pas uniquement à une partie d'entre eux. Je rappelle qu'en 1991 il était question d'autoriser l'accès à l'école aux enfants des saisonniers qui n'avaient pas le droit de cité dans notre ville et en Suisse en général; ici, il s'agit donc de continuer ce que M. Föllmi avait commencé et de réellement encourager l'éducation pour tous les enfants dans notre ville. Je déposerai cet amendement sur votre bureau, Monsieur le président, et je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Monsieur Sormanni, vous avez demandé la parole?

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Proposition: modification du règlement relatif  
aux aides financières du Service social

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Oui!

**Le président.** Alors, je vous la passe.

*M. Daniel Sormanni.* Vous êtes bien aimable, Monsieur le président...

**Le président.** Oui, profitez, c'est ce soir (*rires*). Peut-être aussi demain...

*M. Daniel Sormanni.* Exceptionnellement ce soir, je vous l'accorde. J'ai écouté M<sup>me</sup> Sumi, cependant j'aimerais comprendre quel est le rapport entre l'allocation de rentrée scolaire et la proposition déposée par le Conseil administratif. Je ne sais pas le sens de l'amendement déposé par le Parti socialiste, qui parle d'allocation assurance-maladie dans le cadre d'une allocation de rentrée scolaire, et donc l'unité de matière dans le domaine. Nous parlons ici d'allocation scolaire et non pas d'allocation assurance-maladie, il n'est donc pas question de changer quoi que ce soit à cette problématique.

Je ne voterai aucun amendement à l'exception de celui présenté par le Conseil administratif, car, une fois de plus, je ne vois pas le rapport entre ces deux allocations. Monsieur le président, peut-être pourriez-vous demander des explications aux auteurs de l'amendement, car cela n'a pas de sens. C'est comme si, dans le cadre du précédent débat pour l'hébergement des sans-abris, j'avais proposé un nouveau crédit pour un projet totalement différent; ça n'a strictement rien à voir. Ou sinon, je suis particulièrement fatigué ce soir et je n'ai pas saisi le sens de cet amendement. Cela dit, il me semble bien avoir entendu parler d'une allocation assurance-maladie, je le redis, alors qu'ici il est question de l'allocation de rentrée scolaire, qui fait l'objet d'un règlement particulier. C'est pourquoi cet amendement n'a pas de sens et est donc illégal.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Nous avons reçu cet amendement à l'instant. Nous le scannons afin de vous transmettre tous les détails par e-mail. Madame Sumi, voulez-vous répondre à M. Sormanni?

**M<sup>me</sup> Martine Sumi** (S). Oui, Monsieur le président. J'aimerais expliquer les choses, car ce n'est pas bien compliqué. Il suffit de lire le règlement actuel, LC 21 511, à son article 23A, et plus précisément à l'alinéa 2, qui conditionne le droit à l'allocation de rentrée scolaire en Ville de Genève de la manière suivante:

Proposition: modification du règlement relatif  
aux aides financières du Service social

«L'allocation est accordée à la condition que l'enfant bénéficie, personnellement et pour l'année civile en cours, du subside destiné à la couverture totale ou partielle des primes de l'assurance-maladie que l'Etat de Genève accorde aux assurés de condition économique modeste.» Dans le cadre du débat de ce soir sur l'allocation de rentrée scolaire, l'amendement du Parti socialiste reprend simplement une des conditions de ce règlement.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. La parole est à M. Pascal Holenweg.

**M. Pascal Holenweg (S).** J'avais demandé la parole pour donner les mêmes explications que M<sup>me</sup> Sumi à l'instant, c'est-à-dire que l'allocation de rentrée scolaire n'est accordée que si l'on bénéficie déjà des subsides d'assurance-maladie. On ne peut donc pas parler de l'une sans parler de l'autre.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Vous recevrez d'une seconde à l'autre une copie de l'amendement qui nous a été déposé. Monsieur Sormanni, à vous la parole.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Ce serait bien d'avoir l'amendement sous les yeux...

**Le président.** Vous devriez le recevoir d'un instant à l'autre...

*M. Daniel Sormanni.* D'accord, je vous remercie, Monsieur le président. Si j'ai bien compris, il semblerait que cet amendement veuille supprimer des conditions de ressources. Or, on ne peut pas être d'accord avec cela, pour deux raisons. D'abord, parce que l'allocation de rentrée scolaire n'est pas un subside généralisé et que ce n'est pas sur le point de changer. Deuxièmement, car pour rendre cette modification effective, encore faudrait-il avoir...

**Le président.** Monsieur Sormanni...

*M. Daniel Sormanni.* ... la couverture financière, ce qui n'est pas le cas.

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Proposition: modification du règlement relatif  
aux aides financières du Service social

**Le président.** Monsieur Sormanni, je vous propose d'attendre trente secondes afin de prendre connaissance de la modification de texte telle qu'elle vous est proposée. L'entier de ce délibératif devrait désormais avoir reçu l'amendement, je vais donc pouvoir le récupérer moi aussi... Voilà, il est projeté, je ne sais pas s'il est lisible pour tout le monde, mais je pense que oui... Je vous laisse quelques secondes pour en prendre connaissance. Monsieur Holenweg, souhaitez-vous reprendre la parole?

**M. Pascal Holenweg (S).** J'aimerais préciser à nouveau ce que j'ai tenté de dire précédemment, à savoir que l'allocation scolaire n'est actuellement accordée qu'aux familles qui reçoivent déjà des subsides d'assurance-maladie, lesquels sont accordés sous condition de ressources. Nous ne transformons pas une allocation spécifique en allocation généralisée, mais restons dans le cadre d'une allocation spécifique à condition de ressources.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Maintenant que j'ai l'amendement sous les yeux, je peux vous dire que j'avais bien compris ce qui a été expliqué. Les conditions pour toucher le subside d'assurance-maladie ne sont pas du tout les mêmes que celles relatives à l'allocation de rentrée scolaire, sans compter qu'elles changeront probablement dimanche prochain pour devenir beaucoup plus larges. Accepter cet amendement reviendrait donc à agrandir encore davantage le cercle des bénéficiaires, ce que nous ne pouvons pas accepter, ce d'autant plus que nous n'avons pas la couverture financière pour le faire. Une telle modification ne pourrait être envisagée que dans le cadre d'un projet de délibération contenant la couverture financière et un crédit budgétaire complémentaire correspondant. Dans l'état, je vous invite à rejeter cet amendement.

**M<sup>me</sup> Martine Sumi (S).** A l'heure actuelle, il faut prouver être déjà au bénéfice du subside de l'assurance-maladie, en totalité ou en partie, pour pouvoir bénéficier de l'allocation de rentrée scolaire. Par le biais de cet amendement, nous demandons simplement que l'allocation de rentrée scolaire soit accessible à tous les enfants, à deux conditions: premièrement, il faut fréquenter un degré de scolarité sur la Ville de Genève; deuxièmement, il faut prouver être déjà au bénéfice du subside de l'assurance-maladie. Rien d'autre n'est changé.

Proposition: modification du règlement relatif  
aux aides financières du Service social

**Le président.** Je vous remercie, Madame Sumi. J'aimerais procéder au vote de l'amendement. Monsieur Sormanni, demandez-vous une quatrième fois la parole? Je vous la donne donc, mais je vous informe que nous nous dirigerons petit à petit vers le vote.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Merci, Monsieur le président. Si aucune condition ne change, je ne comprends pas la raison de cet amendement. (*Remarques.*) Il est évident que quelque chose change... Etant donné qu'il s'agit d'une allocation de rentrée scolaire, il me paraît assez logique que l'allocation soit soumise à la condition que l'enfant bénéficiaire aille à l'école et effectue une rentrée scolaire. Par conséquent, il n'y a pas lieu de changer cet article. L'amendement vise uniquement à élargir le cercle des bénéficiaires, je le redis, raison pour laquelle nous le rejeterons, sans compter que nous n'avons pas la couverture financière pour le faire.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je pense que cet amendement a pour but de permettre aux enfants clandestins de pouvoir bénéficier de l'allocation de rentrée scolaire. Il me semble que cette préoccupation avait été partagée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Aujourd'hui, les prestations liées au règlement relatif aux aides financières du Service social ne permettent pas à ces personnes de recevoir une aide financière municipale. L'amendement du Parti socialiste présenté par M<sup>me</sup> Sumi permettrait de corriger cette réalité.

*Deuxième débat*

Mis aux voix, l'amendement de M<sup>me</sup> Martine Sumi est accepté par 37 oui contre 33 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée par 37 oui contre 33 non. (*Applaudissements.*)

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Proposition: modification du règlement relatif  
aux aides financières du Service social

La délibération est ainsi conçue:

*DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 2 et 48 lettre b), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – L'article 23A, alinéa 5 du règlement relatif aux aides financières du Service social (LC 21 511) est modifié comme suit:

**«Art. 23A Allocation de rentrée scolaire**

»<sup>1</sup> L'allocation de rentrée scolaire est accordée à chaque enfant qui fréquente un des degrés de la scolarité obligatoire et qui bénéficie, personnellement et pour l'année civile en cours, du subside destiné à la couverture totale ou partielle des primes de l'assurance-maladie que l'Etat de Genève octroie aux assurés de condition économique modeste.

»<sup>2</sup> (*Anciennement 3, inchangé.*)

»<sup>3</sup> (*Anciennement 4, inchangé.*)

»<sup>4</sup> (*Anciennement 5*) Le montant de l'allocation est versé sous forme de bon.

»<sup>5</sup> (*Anciennement 6, inchangé.*)

*Art. 2.* – De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent (première date possible).

*Une voix.* Troisième débat!

**Le président.** Votre demande est-elle suivie par le tiers de l'assemblée?

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par un tiers de l'assemblée (34 oui contre 38 non).

**Le président.** Le troisième débat aura lieu demain.

**14.a) Proposition du Conseil administratif du 30 avril 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit de 984 900 francs destiné à la création de quatre nouveaux espaces de liberté pour chiens clôturés et à la rénovation de neuf espaces de liberté pour chiens clôturés existants, ainsi que le développement de la communication pour l'ensemble des espaces de liberté pour chiens situés sur le territoire communal (PR-1359).**

### Introduction

Selon les données Alanich<sup>1</sup> et Amicus<sup>2</sup>, en 2019, 8889 chiens vivent en Ville de Genève, chiffre auquel s'ajoutent des chiens non déclarés par leur propriétaire. Il est estimé à environ 10 000 le nombre de propriétaires de chiens ayant besoin de promener leur animal de compagnie en Ville de Genève.

Au regard de la législation, en milieu urbain, les chiens doivent être tenus en laisse dans les espaces publics, tels que localités, voies publiques, quais et promenades, jardins et parcs publics. Au sein de ces espaces publics, la législation identifie également des zones dans lesquelles les chiens sont interdits, comme les lieux destinés aux enfants, les lieux de baignade, de spectacles ou encore les pelouses et plantations, les réserves naturelles, etc. A cela s'ajoutent treize sites retenus par la Ville, strictement interdits aux chiens, du fait de leur caractère patrimonial, par exemple le Conservatoire et Jardin botaniques (CJB), le Jardin de la Paix et l'Île Rousseau.

En parallèle du cadre légal et, pour le bien-être de ces animaux et de leurs maîtres, la Ville de Genève offre au sein de ses quartiers des lieux dédiés aux propriétaires et à leurs chiens où ces derniers sont autorisés à déambuler sans laisse mais sous la surveillance permanente de leur détenteur.

Ces lieux nommés légalement «espaces de liberté pour chiens» sont de deux types:

- l'espace de liberté pour chiens clôturé qui est aménagé spécifiquement. La Ville en dénombre dix sur son territoire répartis dans les quartiers très densifiés de la commune. La rive droite propose cinq espaces clôturés sur 9075 m<sup>2</sup> contre 14 253 m<sup>2</sup> pour la rive gauche sur cinq sites également;
- l'espace de liberté pour chiens ouvert qui correspond généralement à une longue balade dans les bois en bordures du Rhône ou de l'Arve ou à un espace dédié au sein d'un grand parc. Cette catégorie représente une surface

---

<sup>1</sup> Système informatique d'application de liaison administrative numérique des informations sur les chiens.

<sup>2</sup> Banque de données nationale pour les chiens.

Proposition et motion: création et rénovation d'espaces de liberté pour chiens

de 39,6 ha sur le territoire communal où les chiens peuvent être laissés en liberté.

La présente demande de crédit vise à proposer une amélioration de l'offre en espaces de liberté pour chiens sur le territoire communal.

## **Exposé des motifs**

### *Situation actuelle*

*Déséquilibre entre l'offre et la demande en espaces de liberté pour chiens selon les rives*

En 2018, un groupe de travail, regroupant les services de la Ville concernés (Service de l'espace public (SEP), Service des espaces verts (SEVE), Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), Voirie – Ville propre (VVP) et les représentants de deux associations canines, a été constitué pour mener une étude sur l'offre en espaces destinés aux chiens en Ville de Genève. Les associations invitées sont l'Association Info-Conseils chiens et le Mouvement de défense des propriétaires de chiens de Genève.

Cette étude a révélé plusieurs problématiques:

- un déséquilibre de surfaces accordées aux espaces de liberté pour chiens entre les deux rives,
- une offre qualitative d'espaces de liberté pour chiens clôturés très hétérogène avec des installations vieillissantes,
- une communication confuse et pas assez développée concernant ces zones entraînant des conflits entre usagers.

La proportion de chiens par rapport au nombre d'habitants est sensiblement la même pour les deux rives. Sur la rive gauche, le nombre de chiens représente 3,2% de la population contre 2,95% pour la rive droite. En revanche, les surfaces totales accordées aux espaces de liberté pour les chiens sont quant à elles très différentes d'une rive à l'autre.

Le tableau suivant indique, selon les catégories, les surfaces consacrées aux chiens par rive. L'analyse montre clairement un déséquilibre de surfaces entre les rives.

## Proposition et motion: création et rénovation d'espaces de liberté pour chiens

*Espaces de liberté pour chiens clôturés*

## Gestion Ville de Genève

*Rive droite*

Parc des Franchises	5823 m <sup>2</sup>
Parc Liotard	345 m <sup>2</sup>
Parc de Château-Banquet	1700 m <sup>2</sup>
Promenade des Crêts	647 m <sup>2</sup>
Maison de la Concorde	560 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>	<b>9075 m<sup>2</sup></b>

*Rive gauche*

Parc Bertrand	8057 m <sup>2</sup>
Parc des Acacias	428 m <sup>2</sup>
Parc des Falaises	813 m <sup>2</sup>
Rue des Contamines	858 m <sup>2</sup>
Parc Belmont	4097 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>	<b>14253 m<sup>2</sup></b>

*Espaces de liberté pour chiens ouverts*

## Gestion Ville de Genève

*Rive droite*

Falaises Saint-Jean	49 140 m <sup>2</sup>
Promenade des Crêts	2832 m <sup>2</sup>
Rue de Moillebeau	4819 m <sup>2</sup>
<i>Sous-total</i>	<i>56 791 m<sup>2</sup></i>

*Rive gauche*

Bois de la Bâtie	92 007 m <sup>2</sup>
Butin Jonction	81 872 m <sup>2</sup>
Parc Bertrand	3413 m <sup>2</sup>
Parc La Grange	19 474 m <sup>2</sup>
Plaine de Plainpalais	54 372 m <sup>2</sup>
Rives de la Jonction	2851 m <sup>2</sup>
Sentier des Falaises	11 034 m <sup>2</sup>
<i>Sous-total</i>	<i>265 023 m<sup>2</sup></i>

## Gestion Etat de Genève

Parc de Budé	22 173 m <sup>2</sup>
Parcelle Rigot	11 039 m <sup>2</sup>
Sentier droit de l'Arve	23 144 m <sup>2</sup>
<i>Sous-total</i>	<i>56 356 m<sup>2</sup></i>

Sentier gauche de l'Arve	17 979 m <sup>2</sup>
<i>Sous-total</i>	<i>17 979 m<sup>2</sup></i>

<b>Total</b>	<b>113 147 m<sup>2</sup></b>	<b>Total</b>	<b>283 002 m<sup>2</sup></b>
--------------	------------------------------	--------------	------------------------------

Pour la catégorie espace de liberté pour chiens ouvert, la surface totale sur la rive droite est deux fois moins importante que sur la rive gauche. Néanmoins il est admis que cette offre est conséquente et largement suffisante alors même que cette rive est plus dense au niveau du nombre d'habitants par kilomètre carré que la rive gauche.

En revanche, le déséquilibre est très significatif pour la catégorie espace de liberté pour chiens clôturé. En effet, pour le même nombre de sites (cinq par rive), la rive droite connaît un déficit de 37% de surface par rapport à la rive gauche.

Proposition et motion: création et rénovation d'espaces de liberté pour chiens

L'analyse de la densité des chiens par quartier a révélé que la population canine se concentre particulièrement sur la rive droite, dans les quartiers de la Servette, des Charmilles et des Délices, et rive gauche dans les quartiers des Eaux-Vives et de Champel alors que la répartition des espaces de liberté pour chiens clôturés indique clairement un déficit précisément dans ces quartiers.

Pour répondre à la demande, la Ville se doit d'augmenter son offre en espaces de liberté pour chiens et de proposer une répartition plus équilibrée sur le territoire en fonction des concentrations de propriétaires de chiens observées.

#### *Offre qualitative très hétérogène pour les espaces de liberté pour chiens clôturés*

Les espaces de liberté pour chiens clôturés ont été réalisés, au gré des opportunités, au fil du temps et sans réflexion globale. Pour la plupart, ils ont pris place dans des espaces verts résiduels disponibles et ont été aménagés selon le contexte et le budget à disposition. Il en résulte un ensemble très hétérogène en qualité d'aménagement et d'équipements. La hauteur de leur clôture se situe parfois à 1 m, parfois à 1,5 m, ils sont traversés ou non par un chemin, munis ou non de bancs, de poubelles, etc. Au fur et à mesure des dégradations, des réparations toujours partielles ont été exécutées, ce qui n'a fait qu'augmenter le caractère vieillissant et hétéroclite de ces espaces pour chiens.

Depuis quelques années, les services gestionnaires reçoivent de nombreuses plaintes et demandes d'amélioration sécuritaire des installations de la part des usagers.

Pour assurer la gestion future de ses espaces de liberté pour chiens et rendre cohérente l'offre sur l'ensemble du territoire, la Ville doit investir tant au niveau sécuritaire qu'au niveau des infrastructures mises à disposition des usagers.

#### *Communication confuse et peu développée dans les espaces de liberté pour chiens*

Dans les espaces de liberté pour chiens, clôturés comme ouverts, de nombreux conflits ont été observés entre propriétaires de chiens ou entre propriétaires et autres usagers. La méconnaissance du statut du lieu, de son périmètre et de la législation y relative explique en bonne partie ces conflits.

A cela s'ajoute la mise en place progressive de différents supports de communication visant à clarifier l'information mais finalement la rendant floue et peu cohérente.

Au même titre que la campagne de communication concernant les vélos et les feux dans les parcs, la Ville de Genève se doit de clarifier les informations relatives à ses espaces de liberté pour chiens et rappeler la réglementation. Cet

## Proposition et motion: création et rénovation d'espaces de liberté pour chiens

aspect facilitera le travail des agents de la police municipale pour faire respecter la législation en vigueur. L'ensemble des outils de communication doit être repensé dans ce sens.

**Description de l'ouvrage**

*Répondre à un standard d'aménagement et d'équipements pour chaque espace de liberté pour chiens clôturé, existant ou nouveau*

Fort de la collaboration avec les associations représentantes des utilisateurs des espaces de liberté pour chiens, l'ensemble des services gestionnaires a proposé un standard d'aménagement et d'équipement permettant de répondre aux préoccupations sécuritaires des usagers.

L'espace de liberté pour chiens clôturé «type» est intégralement fermé par une clôture d'une hauteur de 1,2 m minimum et 1,5 m en cas de proximité d'une route. Une attention particulière est portée pour éviter toute creuse et donc fuite de l'animal au niveau du pied de la clôture. L'espace est traversé par un cheminement confortable et agrémenté de bancs et poubelles pour le confort des propriétaires de chiens. L'aménagement paysager de l'espace permet une bonne intégration dans son environnement.

Là où cela est nécessaire, un complément d'éclairage et de points d'eau est prévu pour améliorer la sécurité et le confort des sites (hors proposition, financés par les budgets de fonctionnement des services compétents).

*Création de quatre nouveaux espaces de liberté pour chiens clôturés*

Selon l'augmentation du nombre de chiens et l'analyse de la répartition actuelle entre les deux rives, les recherches de sites se sont concentrées dans le secteur Servette/Charmilles/Délices.

Attentif à l'ensemble des paramètres spécifiques à chaque service, le groupe de travail est arrivé à la proposition de quatre nouveaux sites pouvant recevoir un nouvel espace de liberté pour chiens clôturé:

- parc Geisendorf, espace pour chiens de 653 m<sup>2</sup>; soit 2,4% de la surface totale du parc, hors préaux d'écoles;
- parc Saint Jean, espace pour chiens de 775 m<sup>2</sup>; soit 10,7% de la surface totale du parc, hors préau d'école;
- parc des Croquettes, espace pour chiens de 1195 m<sup>2</sup>; soit 4,9% de la surface totale du parc, hors préaux d'écoles;
- rue Soubeyran, espace pour chiens de 240 m<sup>2</sup>; soit 42% de la surface de l'espace vert situé au carrefour de l'avenue Soret et de la rue Soubeyran.

Proposition et motion: création et rénovation d'espaces de liberté pour chiens

Les quatre nouveaux espaces représenteront une surface de 2863 m<sup>2</sup> soit environ 12,5% en plus de l'offre actuelle.

La rive droite connaîtra toujours un déficit de 20% de surface par rapport à la rive gauche mais proposera plus de sites (neuf sites sur la rive droite/cinq sites sur la rive gauche) et mieux répartis par rapport à la population.

#### *Rénovation de neuf espaces de liberté pour chiens clôturés sur les dix existants*

Dans un souci de cohérence, les espaces existants devront répondre au standard défini par le groupe de travail.

Pour cette mise à niveau, deux degrés d'intervention sont à envisager:

- une rénovation complète du site comprenant une nouvelle clôture (totale ou partielle), l'amélioration des cheminements et de nouveaux équipements; quatre sites sont concernés (parc Liotard: 345 m<sup>2</sup>, Maison de la Concorde: 560 m<sup>2</sup>, parc Château-Banquet: 1700 m<sup>2</sup>, rue des Contamines: 858 m<sup>2</sup>, parc Bertrand, 8057 m<sup>2</sup>);
- une amélioration des équipements comprenant une conservation de la clôture, l'amélioration des cheminements et de nouveaux équipements; cinq sites sont concernés (promenade des Crêts: 647 m<sup>2</sup>, parc des Acacias: 428 m<sup>2</sup>, parc des Falaises: 813 m<sup>2</sup>, parc Belmont: 4097 m<sup>2</sup>).

Le parc des Franchises répond déjà au standard et ne nécessite pas de travaux.

La priorisation de la rénovation des espaces existants sera à définir selon plusieurs critères:

- l'état général actuel de l'espace,
- les problèmes sécuritaires rencontrés,
- le degré de correspondance avec le standard défini,
- la date de sa réalisation ou de sa dernière rénovation partielle.

#### **Développement de la communication**

L'objectif de la nouvelle communication sera d'informer les usagers du statut du lieu, du périmètre dédié aux chiens et de rappeler le cadre légal. Les espaces de liberté pour chiens clôturés comme ouverts seront munis de panneaux d'information aux entrées principales. L'interdiction sera également mieux communiquée sur les sites où cela s'avère nécessaire.

Les données relatives à ces espaces de liberté pour chiens seront également mises à jour en conséquence sur les sites internet, brochures et flyers de la Ville et du canton de Genève.

Proposition et motion: création et rénovation d'espaces de liberté pour chiens

## Adéquation avec l'Agenda 21

### *Qualité des espaces*

Cette demande de crédit porte sur des interventions prévues dans des espaces verts existants offrant une qualité de vie, de sol et d'écologie importante. Les projets prévoient d'intervenir dans le respect de ces caractéristiques en privilégiant des revêtements perméables correspondant à la politique de la Ville de Genève en matière de préservation de la qualité des sols. Les revêtements prévus seront de la matière argilo-calcaire semi-perméable, ce qui permettra de maintenir le cycle naturel des eaux.

Les pelouses et les plantations, dans les espaces de liberté pour chiens clôturés, sont souvent dégradées par la creuse et le passage répétitif des chiens. Une réfection régulière sera programmée pour pallier ce phénomène. Les zones boisées seront couvertes de copeaux et les plantations sensibles seront protégées par une barrière naturelle de type de châtaignier.

### *Personnes à mobilité réduite*

Il sera tenu compte, lors de l'exécution des travaux décrits dans la présente demande de crédit, des exigences techniques liées aux déplacements des personnes à mobilité réduite. Pour ce faire, la continuité des cheminements sera assurée sur tous les axes piétonniers situés sur les aménagements proposés.

## Estimation des coûts

	Fr.
<i>Honoraires</i>	
Graphiste	30 000
Sous-total	30 000
<i>Travaux pour création de nouveaux espaces clôturés</i>	
Installation et travaux préparatoires	30 500
Chemins et revêtements	62 500
Clôtures métalliques	67 000
Mobilier	39 500
Jardin	25 000
Sous-total	224 500
<i>Travaux pour rénovation des espaces clôturés existants</i>	
Installation et travaux préparatoires	72 000
Chemins et revêtements	128 000
Clôtures métalliques	107 000

Proposition et motion: création et rénovation d'espaces de liberté pour chiens

Mobilier	76 000
Jardin	32 500
Sous-total	415 500
<i>Communication</i>	
Signalétique (espaces clôturés et ouverts)	113 000
Information et communication	10 000
Autorisations et taxes	25 000
Divers et imprévus	40 000
Sous-total	188 000
I. Coût total des travaux (HT)	858 000

#### *Calcul des frais financiers*

I. Coût total construction (HT)	858 000
+ TVA (7,7%)	66 100
II. Coût total de l'investissement (TTC)	924 100
+ Prestations du personnel en faveur des investissements (5% × 924 100 francs)	46 200
III. Sous-total	970 300
+ Intérêts intercalaires (970 300 francs × 2% × 18 mois) / (2 × 12) = 14 600	14 600
IV. Sous-total	984 900
V. <b>Coût total de l'opération (TTC)</b>	<b>984 900</b>

#### **Délai de réalisation**

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront débuter deux mois après le vote du Conseil municipal.

La réalisation des quatre nouveaux espaces de liberté pour chiens clôturés pourra débuter une fois les autorisations de construire valides, idéalement en 2020. Les travaux dureront environ six mois. La date de mise à disposition au public est prévue au mois d'avril 2021.

Les travaux de rénovation des neuf espaces de liberté pour chiens clôturés existants pourront commencer en 2020 et dureront une année. La date de mise à disposition au public est prévue au mois de juin 2021.

Proposition et motion: création et rénovation d'espaces de liberté pour chiens

### **Référence au 14<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2019-2030 (p. 52)**

Cette demande de crédit de 984 900 francs est compensée par le retrait de la fiche N° 073.032.00 (SIS) «Vieux-Billard 11, rue du – Renouvellement équipement personnel incendie EPR» qui figure au PFI en qualité de projet actif pour un montant de 1 250 000 francs. L'année de dépôt prévue est 2019.

### **Budget de fonctionnement**

L'entretien des quatre nouveaux espaces de liberté pour chiens clôturés entraînera un coût annuel supplémentaire de fonctionnement pour le SEVE qui s'élève à environ 100 000 francs (entretien des clôtures et portails, entretien des cheminements, entretien du mobilier urbain).

### **Charges financières annuelles**

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 106 800 francs.

### **Validité des coûts**

Les prix estimés dans le chapitre «estimation des coûts» sont ceux du mois de février 2019 et ne comprennent aucune variation.

### **Autorisation de construire**

Les travaux à engager pour la création des quatre nouveaux espaces de liberté pour chiens clôturés sont soumis à autorisation de construire.

### **Régime foncier**

L'ensemble des sites mentionnés dans la présente proposition sont situés sur des parcelles privées Ville de Genève.

#### *Parc Geisendorf*

- parcelle 814, privé Ville de Genève à Genève, section Petit-Saconnex (23), plan N° 31, 1835 m<sup>2</sup>.

Proposition et motion: création et rénovation d'espaces de liberté pour chiens

*Parc Saint-Jean*

- parcelle 5063, privé Ville de Genève à Genève, section Cité (21), plan N° 48, 8725 m<sup>2</sup>;
- parcelle 7422, DP communal à Genève, section Cité (21), plan N° 48, 3351 m<sup>2</sup>.

*Parc des Croupettes*

- parcelle 7755, privé Ville de Genève à Genève, section section Cité (21), plan N° 68, 32 668 m<sup>2</sup>;
- parcelle 7513, DP communal à Genève, section Cité (21), plan N° 68, 3605 m<sup>2</sup>.

*Rue de Soubeyran*

- parcelle 4906, DP communal à Genève, section Petit-Saconnex (23), plan N<sup>os</sup> 30-34, 2450 m<sup>2</sup>.

*Rue Liotard 66*

- parcelle 3749, privé Ville de Genève à Genève, section Petit-Saconnex (23), plan N° 30, 14 373 m<sup>2</sup>.

*Château-Banquet*

- parcelle 3015, privé Ville de Genève à Genève, section Petit-Saconnex (23), plan N° 56, 5481 m<sup>2</sup>.

*Promenade des Crêts*

- parcelle 2264, privé Ville de Genève à Genève, section Petit-Saconnex (23), plan N° 62, 23 373 m<sup>2</sup>.

*Maison de la Concorde*

- parcelle 5026, privé Ville de Genève à Genève, section Petit-Saconnex (23), plan N° 46, 3138 m<sup>2</sup>.

Proposition et motion: création et rénovation d'espaces de liberté pour chiens

*Parc Bertrand*

- parcelle 1724, privé Ville de Genève à Genève, section Plainpalais (24), plan N° 70, 110 853 m<sup>2</sup>.

*Parc des Acacias*

- parcelle 1420, privé Ville de Genève à Genève, section Plainpalais (24), plan N° 61, 5780 m<sup>2</sup>.

*Parc des Falaises*

- parcelle 3381, privé Ville de Genève à Genève, section Plainpalais (24), plan N° 78, 1503 m<sup>2</sup>;
- parcelle 3406, privé Ville de Genève à Genève, section Plainpalais (24), plan N° 78, 10 000 m<sup>2</sup>.

*Rue des Contamines*

- parcelle 1812, privé Ville de Genève à Genève, section Eaux-Vives (22), plan N° 35, 879 m<sup>2</sup>.

*Parc Belmont*

- parcelle 1994, privé Ville de Genève à Genève, section Eaux-Vives (22), plan N° 29, 2959 m<sup>2</sup>;
- parcelle 2619, privé Ville de Genève à Genève, section Eaux-Vives (22), plan N° 29, 1050 m<sup>2</sup>.

**Commission consultative**

La Ville de Genève, représentée par M<sup>me</sup> Christine Camp, cheffe de service de la police municipale, est membre de la commission consultative en matière de gestion des chiens. Cette commission a pour mission d'assister le Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé dans l'application des tâches relevant de la loi sur les chiens (LChiens) et de son règlement d'application. Elle est notamment chargée de se prononcer sur tout objet qui lui est soumis, de préavisier la désignation des espaces de liberté pour chiens, de formuler toute proposition utile en matière de gestion des chiens et de procéder régulièrement à une évaluation d'ensemble de l'application de la LChiens (M 3 45) et du RChiens (M 3 45.01).

Proposition et motion: création et rénovation d'espaces de liberté pour chiens

La commission est composée de 10 membres:

- un représentant du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV);
- un représentant de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN);
- un représentant de la police de proximité;
- un représentant des agent-e-s de la police municipale (APM);
- un représentant de l'Association des communes genevoises (ACG);
- un représentant de la Ville de Genève;
- un représentant des milieux agricoles;
- un représentant des milieux de la protection des animaux;
- un représentant des éducateurs canins, dont la formation est reconnue par le SCAV;
- un représentant des détenteurs de chiens.

Les projets de la présente proposition ont été soumis à la commission consultative le 11 avril 2019 et préavisés favorablement.

### **Information publique**

Une information globale sera faite sur place durant la période des travaux, notamment par le biais d'un panneau de chantier ainsi que par une communication dans la presse.

### **Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le SEVE.

Proposition et motion: création et rénovation d'espaces de liberté pour chiens

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)**

**Objet: Espaces de liberté pour chiens clôturés et ouverts**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Montant	%
Honoraires	30 000	3%
Création de nouveaux espaces pour chiens clôturés – Travaux	224 500	23%
Rénovation des espaces pour chiens clôturés existants – Travaux	415 500	42%
Information et communication	123 000	12%
Autorisations et taxes	25 000	3%
Divers et imprévus	40 000	4%
TVA 7,7%	66 100	7%
Prestations du personnel, intérêts	60 800	6%
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>984 900</b>	<b>100%</b>

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

**Service bénéficiaire concerné: SEVE**

CHARGES		
30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Dépenses générales	100 000	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	106 800	
36 - Subventions accordées		
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>206 800</b>	

REVENUS	
40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2019	0	0	0
<b>2020</b>	600 000	0	600 000
<b>2021</b>	384 900	0	384 900
<b>Totaux</b>	<b>984 900</b>	<b>0</b>	<b>984 900</b>
<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>206 800</b>		

Proposition et motion: création et rénovation d'espaces de liberté pour chiens

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 984 900 francs destiné à la création de quatre nouveaux espaces de liberté pour chiens clôturés et à la rénovation de neuf espaces de liberté pour chiens clôturés existants, ainsi que le développement de la communication pour l'ensemble des espaces de liberté pour chiens situés sur le territoire communal.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense nette prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 984 900 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

Proposition et motion: création et rénovation d'espaces de liberté pour chiens

**14.b) Motion du 5 décembre 2018 de MM. et M<sup>mes</sup> Simon Brandt, Patricia Richard, Michèle Roulet, Nicolas Ramseier, Stefan Gisselbaek, Renate Cornu, Sophie Courvoisier, Véronique Latella, Guy Dossan, Florence Kraft-Babel, Rémy Burri, Michel Nargi, Georges Martinoli et Manuel Alonso Unica: «Pour plus d'espaces de liberté pour chiens en Ville de Genève» (M-1392)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- le nombre d'espaces de liberté pour chiens est insuffisant sur le territoire municipal;
- l'augmentation du nombre de chiens n'a pas été proportionnelle à celle d'espaces adéquats;
- les personnes à mobilité réduite apprécieront d'avoir des espaces de liberté pour chiens dans un périmètre raisonnable de leur domicile;
- l'encaissement de la médaille pour les chiens par la municipalité doit s'accompagner d'un retour sur investissement via l'aménagement de lieux adéquats;
- le fait de posséder un animal de compagnie doit être encouragé autant que faire se peut tant ils peuvent parfois remplir une véritable fonction sociale pour certains de nos concitoyens,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'augmenter le nombre d'espaces de liberté pour chiens sur le territoire municipal en général et dans l'hypercentre en particulier;
- d'étudier la possibilité de réduire la taxe pour les chiens jusqu'à concurrence de la couverture des coûts engendrés (nettoyage, pose de caninettes, aménagements d'espaces liberté pour chiens, etc.).

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté sans opposition (58 oui et 2 abstentions).

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté à l'unanimité (63 oui).

---

<sup>1</sup> Annoncée, 3978.

Proposition: ouverture de crédits pour la rénovation  
de la Bibliothèque des Eaux-Vives

- 15. Proposition du Conseil administratif du 30 avril 2019 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 1 750 000 francs, soit:**
- **1 200 000 francs, destinés à la transformation de l'escalier extérieur existant et à la rénovation intérieure des deux étages de la Bibliothèque des Eaux-Vives, sise rue Sillem 2, parcelle N° 2722 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève;**
  - **410 000 francs, destinés à l'achat de mobilier et au déménagement des collections de la bibliothèque;**
  - **140 000 francs, destinés au nouvel équipement informatique de la bibliothèque (bornes, écrans) (PR-1360).**

### **Introduction**

La Bibliothèque des Eaux-Vives est logée au rez-de-chaussée et au premier étage d'un immeuble d'habitation du quartier des Eaux-Vives. Ces deux niveaux ne communiquent actuellement pas et possèdent des entrées séparées et indépendantes.

### **Notice historique**

La Bibliothèque municipale des Eaux-Vives occupe le rez-de-chaussée et le premier étage d'un immeuble locatif construit entre 1987 et 1989 par les architectes Moreno et Gampert.

L'immeuble, de forme polygonale, fait partie de l'îlot urbain de Montchoisy, marqué par une succession d'opérations réalisées sur plus de dix ans par les mêmes architectes, d'après un programme cadre de secteur. Identifiables par le style, qui confère à l'ensemble une forme de cohérence, les constructions se caractérisent par un emploi de matériaux similaires – brique, ciment, métal – et par un traitement biaisé des angles des façades. A l'angle de la rue Sillem et de la rue de l'Avenir se trouve l'entrée de la bibliothèque. En façade, les arcades unissent les deux niveaux, qui fonctionnent pourtant de manière bien distincte, étant au bénéfice d'entrées indépendantes.

Proposition: ouverture de crédits pour la rénovation  
de la Bibliothèque des Eaux-Vives

### Exposé des motifs

Institution culturelle de proximité, située dans le voisinage direct de plusieurs écoles, la Bibliothèque des Eaux-Vives contribue à la vie du quartier et à l'établissement de liens entre les habitants. Elle rayonne néanmoins au-delà du quartier, fréquentée par les habitants des secteurs environnants ne disposant pas de bibliothèque dans leur quartier, en particulier Champel.

La Bibliothèque des Eaux-Vives met à disposition 67 000 documents adultes et jeunes dans ses locaux, d'une superficie de 600 m<sup>2</sup>. Elle accueille un public important pendant ses heures d'ouverture, dont 4000 emprunteurs actifs et de nombreuses personnes qui cherchent des espaces tranquilles, par exemple pour lire la presse ou travailler. Hors des heures d'ouverture au public, la bibliothèque reçoit très régulièrement des groupes, des classes et des crèches. Enfin, ses actions de médiation ont attiré 2700 personnes durant l'année 2017.

Les espaces jeunesse et adultes sont disposés sur deux étages indépendants et uniquement reliés par un escalier extérieur. Cette séparation engendre des difficultés de fonctionnement et entrave l'évolution des services de la bibliothèque.

En prenant en compte les attentes actuelles des différents publics et pour aller dans le sens de la diversification et du décloisonnement des prestations, la direction des Bibliothèques municipales projetée, à l'image des autres bibliothèques du réseau, un nouveau fonctionnement rendant nécessaire une liaison intérieure entre les deux niveaux, propre à assurer une fluidité de la circulation des publics et du personnel entre les deux étages.

La grande partie des collections sera regroupée à l'étage alors que le rez-de-chaussée accueillera les collections relatives à la petite enfance et offrira un espace d'ouverture sur le quartier avec des activités de médiation et un espace d'exposition.

Cette nouvelle disposition des espaces permettra de constituer une seule équipe pour tout le site et, par conséquent, une meilleure planification du personnel et un gain d'efficacité qui sera consacré au développement de prestations (médiation culturelle, actions hors-murs, service de référence en ligne).

Enfin, les travaux permettront l'installation de bornes automatiques facilitant l'autonomie des emprunteurs et d'une borne externe, rendant possible le retour des documents à toute heure. De même, le mobilier d'origine nécessite d'être renouvelé, d'autant plus qu'une expertise des étagères menée en 2012, suite à l'accident survenu à la Bibliothèque de la Cité, a établi la nécessité de remplacer le mobilier de cette bibliothèque pour des raisons de sécurité (stabilité des rayonnages démunis de croisillons sur l'arrière).

**Description de l'ouvrage**

La bibliothèque est installée sur deux plateaux qui communiquent seulement par un escalier colimaçon extérieur. Les collections pour le public jeune sont logées au rez-de-chaussée, les collections adultes au premier étage. Outre l'absence de communication entre les deux niveaux, l'accès au premier étage est problématique car l'escalier n'est pas droit et le palier par lequel on accède est trop exigü.

L'éclairage actuel ne donne plus satisfaction, les espaces sont sombres ou mal éclairés et les faux-plafonds, qui ne sont pas démontables, posent problème pour l'accès à des traînasses de canalisations des eaux usées qui les parcourent.

En décroissant ces deux niveaux, le fonctionnement sera plus performant et l'utilisation de ressources plus rationnelle.

Par ailleurs, des infiltrations d'eau répétées se sont produites et ont causé des dégâts sur les sols et les faux-plafonds de ces locaux. La réfection de ces surfaces et plafonds implique nécessairement d'avoir préalablement sorti les collections pour déposer le mobilier. Cette intervention est donc aussi prévue dans cette opération de transformation.

**Programme et descriptif des travaux**

Les travaux consistent en:

- la démolition de l'escalier extérieur existant;
- la fermeture de la façade avec un vitrage;
- la reconstruction de l'escalier à l'intérieur;
- la création d'un ouvrant dans un vitrage existant pour créer une entrée;
- la création d'un sas d'entrée;
- la création d'une borne extérieure pour faciliter les retours en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque;
- le remplacement du faux-plafond sur les deux niveaux;
- le remplacement complet de l'éclairage sur les deux niveaux;
- l'installation d'un monte-livres;
- le traitement des surfaces intérieures.

Les travaux, d'une durée estimée à six mois, pourront commencer une fois que la bibliothèque sera vidée de ses collections. Au total, elle sera fermée au public pour une période de huit mois.

Proposition: ouverture de crédits pour la rénovation  
de la Bibliothèque des Eaux-Vives

### Adéquation à l'Agenda 21

#### *Conception énergétique*

La création du nouvel escalier intérieur sera matérialisée par la fermeture de la façade avec un vitrage isolant et par l'isolation des murs entourant ce vitrage. Ces différents éléments de construction auront une performance énergétique conforme aux exigences de la loi sur l'énergie (LEn) L 2.30.

#### *Eclairage*

L'ensemble des locaux sera équipé de luminaires à haut rendement maximisant l'éclairage direct.

La performance énergétique de l'éclairage répondra aux directives de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) 387/4 valeur Minergie.

La qualité, la quantité d'éclairage ainsi que sa sécurité photo biologique seront réglées en fonction de l'affectation de chaque local, conformément aux normes en vigueur. Seuls les luminaires et les sources de lumière des groupes à risque 0 (sans risque) seront autorisés.

### Estimation des coûts

#### *Crédit I: Rénovation de la Bibliothèque*

CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
<i>1</i>	<i>Travaux préparatoires</i>		<i>85 000</i>
	11 Déblaiement, préparation du terrain		85 000
	112 Démolitions	85 000	
<i>2</i>	<i>Bâtiment</i>		<i>775 000</i>
	21 Gros œuvre 1		192 000
	210 Poste d'attente		
	211 Travaux de l'entreprise de maçonnerie	16 000	
	213.2 Construction métallique	176 000	
	22 Gros œuvre 2		20 000
	225 Etanchéités et isolations spéciales	20 000	
	23 Installations électriques		300 000
	230 Installations électriques	100 000	
	233 Lustrierie	150 000	
	236 Installations à courant faible	50 000	

7900

## SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)

Proposition: ouverture de crédits pour la rénovation  
de la Bibliothèque des Eaux-Vives

26	Installations de transport		20 000
261	Monte-livres	20 000	
27	Aménagements intérieurs 1		40 000
271	Plâtrerie	10 000	
273	Menuiserie	30 000	
28	Aménagements intérieurs 2		203 000
281	Revêtements de sol	60 000	
283	Faux-plafonds	90 000	
285.2	Préservation du bois (intérieur)	53 000	
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		203 000
58	Comptes d'attente provisions et réserves		50 000
583	Réserves pour imprévus	50 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		153 000
591	Architecte	120 000	
592	Ingénieur civil	10 000	
591	Eclairagiste	23 000	
I.	Coût total de la construction (HT)		1 063 000
	Calcul des frais financiers		
	+ TVA 7,7%		81 900
II.	Coût total de l'investissement (TTC)		1 144 900
	+ Prestations du personnel en faveur des investissements 5%		57 200
IV.	Coût total du crédit I demandé (TTC)		1 200 000

*Crédit II: Mobilier, déménagement et aménagement*

Fr.

CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
3	Equipement d'exploitation		32 497
30	Matériel divers		
	Informatique bureaux		9 285
	Signalétique		23 212
5	<i>Déménagement</i>		69 638
55	Déménagement des collections, évacuation du mobilier	27 855	
	Stockage des collections	18 570	
	Remise en place des collections et du mobilier	23 213	

Proposition: ouverture de crédits pour la rénovation  
de la Bibliothèque des Eaux-Vives

CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
9	<i>Mobilier</i>		
	90 Mobilier		278 554
	Administratif	13 930	
	Etagères et bacs	162 489	
	Public	83 565	
	Bureaux de prêt	18 570	
I.	Coût total du crédit II demandé (HT)		380 689
	+ TVA 7,7%		29 300
	Total net du crédit II demandé (TTC)		410 000

*Crédit III: Equipement informatique*

Fr.

CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
3	<i>Equipement d'exploitation</i>		131 000
	30 Matériel divers		
	Bornes et portiques (y c. bacs et chariots)	119 000	
	Ecrans	4 000	
	Installation et logistique	8 000	
I.	Coût total du crédit III demandé (HT)		131 000
	+ TVA 7,7%		10 100
	Total net du crédit III demandé (TTC)		140 000

**Référence au 14<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2019-2030 (p. 49)**

Cet objet est inscrit, en qualité de projet actif, sous le N° 041.004.06 du 14<sup>e</sup> PFI 2019-2030, pour un montant de 1 400 000 francs, et sous le N° 041.004.08, pour un montant de 410 000 francs, soit un montant total de 1 810 000 francs. L'année de dépôt annoncée est 2019.

**Budget de fonctionnement**

Le projet ne modifiera pas l'état des charges actuel.

### **Charges financières annuelles**

#### *Crédit I*

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 151 800 francs.

#### *Crédit II*

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l'amortissement au moyen de 8 annuités, se montera à 54 800 francs.

#### *Crédit III*

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, se montera à 36 300 francs.

### **Validité des coûts**

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de novembre 2018 et ne comprennent aucune variation.

### **Autorisation de construire**

La requête en autorisation de construire a été déposée le 28 novembre 2018 sous la référence APA N° 302358. Elle a été acceptée le 15 février 2019 et rentrera en force à la fin du délai de recours.

### **Délai de réalisation**

Le chantier pourra démarrer après le vote du Conseil municipal, le délai référendaire écoulé et le déménagement des collections terminé. La mise en exploitation prévisionnelle est planifiée pour l'été 2020, après environ six mois de travaux.

Dépôt demande de crédit	avril 2019
Vote demande de crédit	hiver 2019
Début des travaux	début 2020
Mise à disposition	été 2020

Proposition: ouverture de crédits pour la rénovation  
de la Bibliothèque des Eaux-Vives

**Services gestionnaires et bénéficiaires**

*Crédit I:*

Service bénéficiaire: Bibliothèques municipales (BMU).

Service gestionnaire: Direction du patrimoine bâti (DPBA).

*Crédit II:*

Service gestionnaire: Direction financière – Unité achats et impression.

Service bénéficiaire: Bibliothèques municipales (BMU).

*Crédit III:*

Service bénéficiaire: Bibliothèques municipales (BMU).

Service gestionnaire: Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC).

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et  
planification des dépenses d'investissement (en francs)**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Montant	%
Travaux préparatoires	85 000	7
Honoraires	153 000	13
Gros œuvre	212 000	18
Second œuvre	243 000	20
Installations, équipements fixes	320 000	27
Frais financiers (TVA, prestations personnel, intérêts)	139 100	12
Réserves et imprévus	50 000	4
<b>Coût Total crédit I DPBA</b>	<b>1 200 000</b>	<b>100%</b>
Mobilier, équipements bureautiques	335 000	82
Déménagement	75 000	18
<b>Coût total crédit II CMAI</b>	<b>410 000</b>	<b>100%</b>
Infrastructure informatique	140 000	100%
<b>Coût total crédit III DSIC</b>	<b>140 000</b>	<b>100%</b>
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>1 750 000</b>	<b>100%</b>

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
 Proposition: ouverture de crédits pour la rénovation  
 de la Bibliothèque des Eaux-Vives

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit	0
---	---

Service bénéficiaire concerné: BMU

Postes en ETP

**CHARGES**

30 - Charges de personnel	0	<b>0</b>
31 - Dépenses générales	0	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	242 900	
36 - Subventions accordées	0	
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>242 900</b>	

**REVENUS**

40 - Impôts	0
42 - Revenu des biens	0
43 - Revenus divers	0
45 - Dédommagements de collectivités publiques	0
46 - Subventions et allocations	0
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-242 900
--	----------

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**
**Crédit I DPBA**

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Vote du crédit par le CM: 2019</b>			
2019	200 000		200 000
2020	1 000 000		1 000 000
<b>Totaux</b>	<b>1 200 000</b>		<b>1 200 000</b>

**Crédit II CMAI**

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Vote du crédit par le CM: 2019</b>			
2019	80 000		80 000
2020	330 000		330 000
<b>Totaux</b>	<b>410 000</b>		<b>410 000</b>

**Crédit III DSIC**

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Vote du crédit par le CM: 2019</b>			
2019	30 000		30 000
2020	110 000		110 000
<b>Totaux</b>	<b>140 000</b>		<b>140 000</b>

Proposition: ouverture de crédits pour la rénovation  
de la Bibliothèque des Eaux-Vives

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibération ci-après.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 200 000 francs, destiné à la transformation de l'escalier extérieur existant et à la rénovation intérieure des deux étages de la Bibliothèque des Eaux Vives, sise rue Sillem 2, parcelle N° 2722 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 200 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 410 000 francs, destiné à l'achat de mobilier et au déménagement des collections

Proposition: ouverture de crédits pour la rénovation  
de la Bibliothèque des Eaux-Vives

de la Bibliothèque des Eaux-Vives, sise rue Sillem 2, parcelle N° 2722 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 410 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2027.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION III*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 140 000 francs, destiné au nouvel équipement informatique de la Bibliothèque des Eaux-Vives, sise rue Sillem 2, parcelle N° 2722 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 140 000 francs.

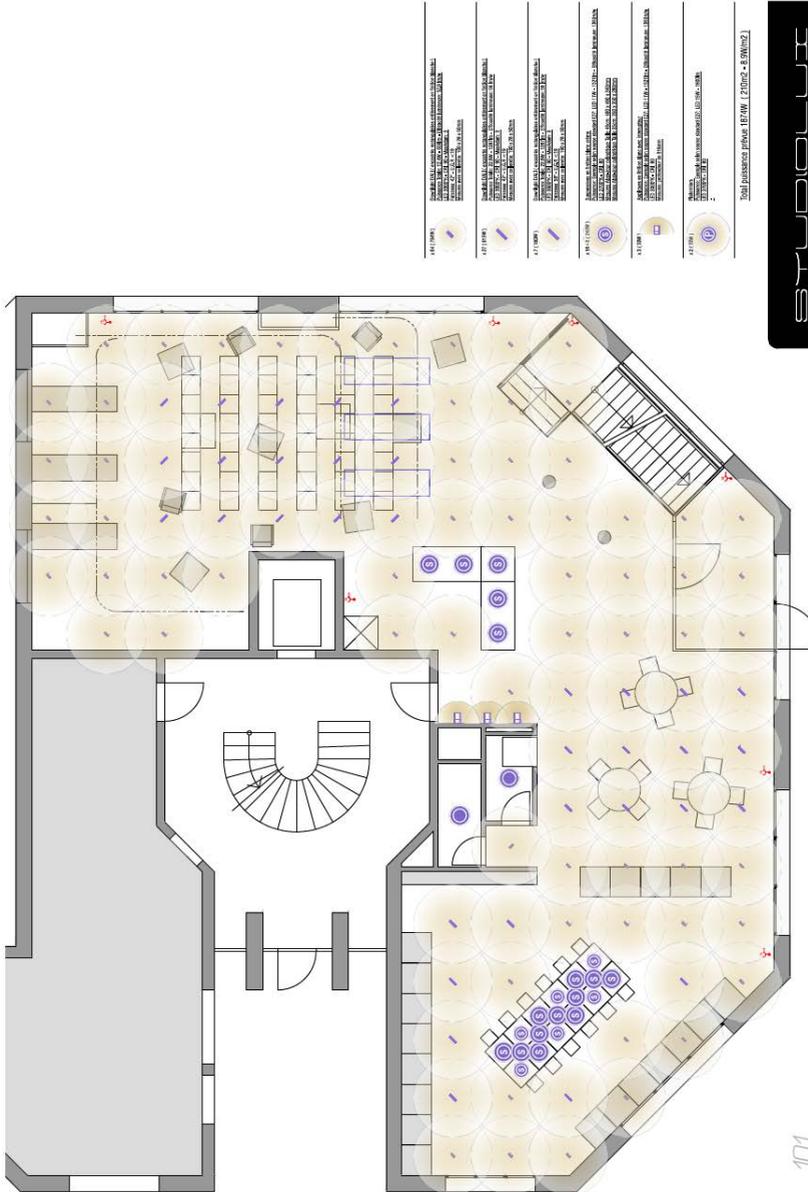
*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2023.

*Annexes:*

- plans StudioLux 101, 201 et 202
- plan de demande d'autorisation

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
 Proposition: ouverture de crédits pour la rénovation  
 de la Bibliothèque des Eaux-Vives

7907



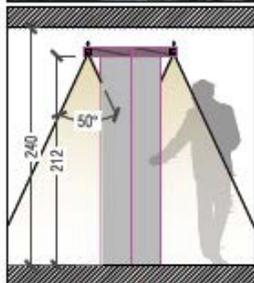
- 101 (1004) Remplacement des luminaires existants par des luminaires à LED. Réfection des câblages électriques. Réfection des gaines de passage des câbles.
- 102 (1004) Remplacement des luminaires existants par des luminaires à LED. Réfection des câblages électriques. Réfection des gaines de passage des câbles.
- 103 (1004) Remplacement des luminaires existants par des luminaires à LED. Réfection des câblages électriques. Réfection des gaines de passage des câbles.
- 104 (1004) Remplacement des luminaires existants par des luminaires à LED. Réfection des câblages électriques. Réfection des gaines de passage des câbles.
- 105 (1004) Remplacement des luminaires existants par des luminaires à LED. Réfection des câblages électriques. Réfection des gaines de passage des câbles.
- 106 (1004) Remplacement des luminaires existants par des luminaires à LED. Réfection des câblages électriques. Réfection des gaines de passage des câbles.

STUDIO LUMINE

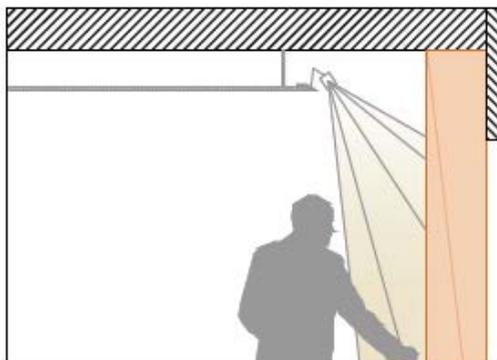
101  
 Projet LUM 1020 / Rez / Projet 001 / 31/02/2019 / A2 / Ecb1/ASD  
 par M. Baudouin et C. Sauter (R)



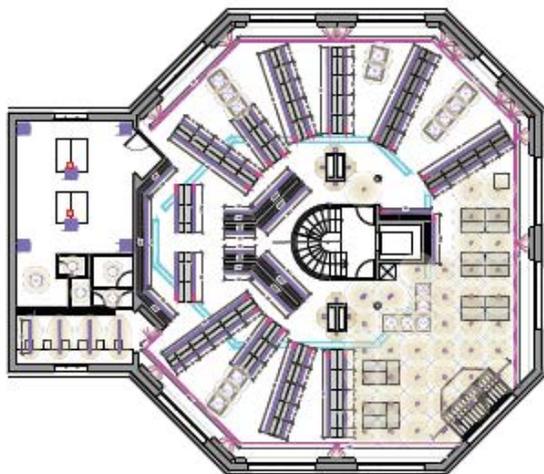
Proposition: ouverture de crédits pour la rénovation  
de la Bibliothèque des Eaux-Vives



Détail Etagère, Ech: 1/20



Détail Corniche périmétrale Ech: 1/10



SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
 Proposition: ouverture de crédits pour la rénovation  
 de la Bibliothèque des Eaux-Vives

The image displays a set of architectural drawings for the renovation of the Bibliothèque des Eaux-Vives. The drawings include:

- COUPE INTERIEURE (A-F):** A vertical section drawing showing the internal structure of the building, with red and yellow highlights indicating the areas of renovation.
- ELEVATION:** A drawing of the building's exterior facade, showing the placement of windows and doors, with red and yellow highlights indicating the renovation areas.
- PLAN DE RENVOI - SECTION DE L'INTERIEUR (1:500):** A floor plan showing the location of the section line (A-A) and the renovation area.
- PLAN DE RENVOI - SECTION DE L'EXTERIEUR (1:500):** A floor plan showing the location of the section line (A-A) and the renovation area.
- PLAN DE RENVOI - SECTION DE L'INTERIEUR (1:500):** A floor plan showing the location of the section line (A-A) and the renovation area.
- PLAN DE RENVOI - SECTION DE L'EXTERIEUR (1:500):** A floor plan showing the location of the section line (A-A) and the renovation area.
- TRANSFORMATIONS DE L'ESCALIER EXTERIEUR:** A drawing showing the proposed changes to the external staircase, with red and yellow highlights.
- DEMANDE D'AUTORISATION:** A form for the submission of a permit application, including the name of the project, the applicant's details, and a table for the submission of documents.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (64 oui).

Projet de délibération: modification du règlement relative  
aux conseillers municipaux indépendants

**16. Projet de délibération du 17 avril 2019 de MM. Pascal Spuhler, Vincent Schaller, Manuel Alonso Unica, Pierre Gauthier et Sami Gashi: «Pour que les conseillers municipaux indépendants ne soient pas considérés comme des moitiés de conseillers!» (PRD-225)<sup>1</sup>.**

*Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission du règlement est refusé par 36 non contre 25 oui.*

*(Le projet de délibération reste inscrit à l'ordre du jour.)*

**Le président.** Comme annoncé lors de la précédente séance, nous traitons à nouveau le projet de délibération PRD-215, dont le vote était erroné le 17 avril dernier, puisque nous l'avions renvoyé au Conseil administratif alors qu'il s'adressait directement au Conseil d'Etat. Je vous propose donc de reprendre ce projet de délibération. Par contre, je me permets d'insister pour qu'on ne reparte pas dans un débat, étant donné qu'il a déjà eu lieu. Je vous propose de procéder une nouvelle fois au vote de cet objet.

---

<sup>1</sup> Annoncé, 6813.

Projet de délibération: pour un suivi des investissements  
du département des constructions et de l'aménagement

- 17. Projet de délibération du 27 mars 2019 de MM. et M<sup>me</sup> Jean-Pascal Cattin, Patricia Richard, Vincent Schaller, Alain de Kalbermatten, Léonard Montavon, Simon Brandt, Daniel Sormanni, Jean-Philippe Haas, Pascal Spuhler, Pierre de Boccard, Pascal Altenbach, Pierre Scherb, Jacques Pagan et Daniel-Dany Pastore: «Pour un point de situation trimestriel relatif à l'état effectif des encours sur les investissements comptabilisés par le département des constructions et de l'aménagement» (PRD-215)<sup>1</sup>.**

### DÉLIBÉRATION

Considérant que:

- le Conseil administratif, par ses propositions, sollicite l'approbation des conseillères municipales et conseillers municipaux sur divers projets de délibérations;
- le rôle des conseillères municipales et conseillers municipaux vise par conséquent à se déterminer sur la validation ou l'invalidation de ces projets, dans un premier temps en commission, puis par le plénum lors des séances plénières, s'appuyant sur l'avis des commissions;
- le budget d'investissement fixé dans le cadre du budget annuel accepté par le Conseil municipal ne peut être dépassé, en vertu de l'article 2 de la délibération II de la proposition du budget concerné;
- pour être en capacité de donner un avis pertinent il convient de le baser sur des informations tenant compte d'une situation financière relative à l'état effectif des encours sur les investissements comptabilisés par le département des constructions et de l'aménagement,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de lui fournir un point de situation relatif à l'état effectif des encours sur les

---

<sup>1</sup> Annoncé, 6366.

Projet de délibération: pour un suivi des investissements  
du département des constructions et de l'aménagement

investissements comptabilisés par le département des constructions et de l'aménagement, à la fin de chaque trimestre civil.

*Préconsultation*

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est acceptée à l'unanimité (68 oui).

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à l'unanimité (66 oui).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de la délibération est mis aux voix; il est accepté par 65 oui contre 1 non (1 abstention).

La délibération est ainsi conçue:

*DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de lui fournir un point de situation relatif à l'état effectif des encours sur les investissements comptabilisés par le département des constructions et de l'aménagement, à la fin de chaque trimestre civil.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

**Le président.** Je vous remercie d'être revenus sur ce projet de délibération et de l'avoir ainsi réglé. Nous avons terminé les renvois directs en commission, ce qui me permet de reprendre l'ordre du jour au point 16, avec la proposition PR-1326 A, intitulée «Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 octobre 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit de 812 000 francs destiné au réaménagement

Pétition: pour l'amélioration de la mobilité douce  
dans le quartier de Plainpalais

de la rue du Commerce». M. Pagani étant cependant absent, nous traiterons ce point demain.

Dans la mesure où M. Pagani est toujours concerné, le point 17 de l'ordre du jour est aussi reporté. Il s'agit de l'interpellation orale IO-295 du 5 février 2019 de M<sup>me</sup> et MM. Patricia Richard, Simon Brandt, Rémy Burri, Daniel Sormanni et Pierre Scherb: «Fondation Genève – cité de refuge: que fait encore M. Pagani?».

## **18. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 12 septembre 2018: «Pour l'amélioration de la mobilité douce dans le quartier de Plainpalais» (P-391 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz.**

La commission des pétitions placée sous la présidence de M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier a étudié cette pétition en séances des 28 janvier et 4 mars 2019. La rapporteuse remercie les procès-verbalistes Vadim Horcik et Jairo Jimenay.

### **Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

### **Séance du 28 janvier 2019**

*Audition de M<sup>me</sup> Françoise Dourver, présidente de la maison de quartier de Plainpalais, et de M. Alexandre Oberson, animateur socio-culturel à la maison de quartier de Plainpalais*

M<sup>me</sup> Dourver présente l'histoire en quatre épisodes, de vingt ans, soit une génération de personnes concertées autour des travaux menés dans ce dossier.

En 1998, dans le cadre d'Energie 2000 dans le quartier de Cluse-Roseraie, un grand travail a été fait sous l'égide de l'Association transports et environnement (ATE) et de la maison de quartier de Plainpalais bénéficiant de fonds de la Confédération, du Canton ainsi que de la Ville. Une très grande consultation a été menée, ce quartier ayant été pris comme modèle pour l'écomobilité, entendu aujourd'hui comme «mobilité douce», du fait que les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) se situent au milieu du quartier de Plainpalais, ainsi que plusieurs écoles qui ont constitué des groupes de travail avec les associations des habitants

---

<sup>1</sup> Commission, 1865.

Pétition: pour l'amélioration de la mobilité douce  
dans le quartier de Plainpalais

et commerçants intéressés. Trente-neuf propositions visant l'amélioration de la mobilité dans le quartier ont été soumises en 1998 au Conseil municipal, qui les a toutes acceptées.

Dix ans plus tard, l'ATE a repris le dossier pour faire un bilan de ce qui a été réalisé. Ce dossier s'intitule «Cluse-Roseaie: le retour». Ledit document comporte une analyse complète et poussée qu'elle se propose de transmettre aux commissaires. Le bilan de cette analyse se révèle positif, car une vingtaine de propositions ont été réalisées. Certaines d'entre elles, très importantes, ont eu un impact notable sur la mobilité douce dans le quartier, sachant que par exemple tout le boulevard de la Cluse est traversé par un bel aménagement en site propre piétons-cyclistes longeant les HUG.

A l'occasion des trente ans de la maison de quartier de Plainpalais, un jour a été consacré à *Plainpalais demain*. Ce grand forum a été organisé et fréquenté par toutes les générations, ce qui a été très enrichissant dans les prises de parole et les échanges qui ont suivi. Quatre propositions ont été retenues qui semblaient les plus importantes et qui n'avaient pas été réalisées ou seulement de manière partielle. Ces propositions sont celles qui apparaissent dans la pétition et faisaient partie des 39 propositions qui avaient été acceptées par le Conseil municipal:

- La première concerne la place Saint-François qui est déjà une zone piétonne. Cependant la végétalisation et l'amélioration de son aménagement n'ont pas été faites. Actuellement elle reste un dépôt de chantiers.

Cette proposition consiste à effectuer l'aménagement tel qu'il avait été demandé et tel qu'on peut le retrouver dans le dossier «Cluse-Roseaie: le retour». Il manque toujours l'aménagement faisant le lien entre la villa Freundler, qui maintenant a été refaite, et le parc Saint-François qui a été réalisé entre-temps. Il n'y a toujours pas de liaison piétonne verte entre la rue de Carouge et les HUG comme demandée en 1998.

- Le second point soulevé concerne le parc des Chaumettes, qui a malheureusement une réalisation imparfaite malgré la grande énergie déployée par la maison de quartier de Plainpalais et les habitants. Lors du forum ce sont principalement les enfants et adolescents qui se sont exprimés à son sujet.
- Le troisième point soulevé concerne la rue Jean-Violette piétonnisée seulement à moitié. Il manque la première partie depuis la rue de Carouge. Pour cette partie il est souhaitable qu'un mail central soit végétalisé avec des bancs afin de couper le béton.
- Le quatrième point concerne les difficultés et dangers pour enfants et parents de circuler devant l'école Micheli-du-Crest. Il avait été demandé une zone piétonne à cet endroit-là. Nous demandons dans la pétition qu'une zone de rencontre soit créée afin de ralentir la circulation et de la limiter aux bords des entrées et sorties des écoles.

Pétition: pour l'amélioration de la mobilité douce  
dans le quartier de Plainpalais

M. Oberson souhaite reprendre le point concernant la place Saint-François. Il explique que pour la liaison qui avait été demandée dans le cadre d'un jardin urbain d'un projet Nature en ville entre le parc de la rue Prévost-Martin et le parc de la villa Freundler les travaux devraient commencer en mars 2019. Il relève qu'il y aura interdiction d'entrer avec les chiens dans le parc Freundler. Le chantier de la place Saint-François rend l'espace relativement dangereux pour y circuler.

*Questions-réponses*

Un commissaire demande comment la rue Jean-Violette va être fermée vu que la première partie de cette rue a un parking souterrain.

M<sup>me</sup> Dourver explique que la demande n'empiéterait pas sur les accès au parking souterrain, la rue est assez large et la bande centrale ne gênerait pas la circulation dans les deux sens. Cet espace végétalisé avec les bancs serait plus convivial et agréable.

Le même commissaire demande si cela supprimerait les places de parking.

M<sup>me</sup> Dourver acquiesce en disant que quelques places seraient supprimées.

Une commissaire habitant le quartier demande si le jardin urbain qui à l'époque du squat était très agréable et créait un lien de rencontre et pédagogique avec ses potagers et lapins serait reconduit.

M<sup>me</sup> Dourver répond que hélas, le jardin ne sera pas aussi vert et sympathique que ce qui existait à l'époque, car de peur des seringues cachées dans les buissons le sol sera minéralisé. Les habitants se sont prononcés sur un projet avec moins de murs afin qu'il y ait une continuité entre tous les espaces qui sont entre ce parc et le parc Saint-François. Au sujet de la demande de potagers communautaires faite lors du Forum des trente ans de la maison de quartier de Plainpalais, une collaboration va être établie avec le Service des espaces verts (SEVE) qui amènera la terre et des matériaux afin de créer des potagers et un compost. Un collectif de la villa Freundler, regroupant une vingtaine d'habitants du quartier, s'en occupera.

La même commissaire demande si un parc à chiens sera créé afin de répondre à la demande.

M. Oberson explique que malgré ce que les personnes utilisant le parc ont demandé, il n'est pas prévu de le faire. Ils essaient de sensibiliser les propriétaires de chiens au fait de ramasser les déjections. Ils espèrent qu'une fois le parc aménagé il y aura moins de problèmes.

M<sup>me</sup> Dourver ajoute que durant le forum il a été question de créer un parc à chiens, cependant la proposition n'a pas été retenue. Le seul parc à chiens du quartier se trouve sur la plaine de Plainpalais où il est autorisé de libérer les chiens.

Pétition: pour l'amélioration de la mobilité douce  
dans le quartier de Plainpalais

Une commissaire souhaiterait savoir s'il était possible de regrouper la proposition concernant l'église Saint-François et celle de la rue Jean-Violette.

M<sup>me</sup> Dourver acquiesce et explique qu'ils devraient l'associer. Malheureusement il n'est pas possible de faire en continuité car impossible de rendre piétonne la rue des Voisins qui mène à la place Saint-François menant aux parkings du passage de cette place. Pas possible de ne faire qu'un aménagement.

La même commissaire demande s'il est possible de proposer un aménagement piéton et automobile sécurisant.

M<sup>me</sup> Dourver suppose qu'il s'agira d'une zone de rencontre et qu'il est important de penser ce projet de manière globale.

La même commissaire aimerait savoir s'il a été fait des propositions concernant le parc des Chaumettes devant les HUG.

M<sup>me</sup> Dourver répond que ce point est le quatrième de la pétition.

Une commissaire aimerait savoir quels sont leurs contacts actuels avec la Ville de Genève dans la mesure où ils ont fait parvenir la pétition, elle se demande s'il y a des blocages.

M<sup>me</sup> Dourver répond qu'ils n'ont pas eu de contact, ils sont partis sur une pétition suite au Forum, puis en assemblée générale, le projet a été approuvé par les membres présents.

La même commissaire aimerait savoir comment les jeunes se sont exprimés et dans quel contexte sur le parc des Chaumettes.

M<sup>me</sup> Dourver répond qu'ils ont participé au forum du premier octobre 2016. Dans ce cadre ils ont organisé des groupes de travail et c'est là qu'ils se sont exprimés. Les jeunes se rassemblent dans le préau de l'école Micheli-du-Crest et y jouent au foot, et ils sont moins dans le parc. Ils ont observé que les enfants sortent en courant de l'école, par la porte qui donne sur le parc des Chaumettes, et sont souvent face au danger des vélos qui arrivent.

Un commissaire aimerait savoir pourquoi ils ont attendu vingt ans pour ces propositions qui ont été budgétées, pourquoi ces travaux n'ont pas été réalisés avant.

M<sup>me</sup> Dourver lui répond que quand on dépose un dossier avec 39 propositions pour réaménager un quartier et qu'en dix ans il s'en réalise 20, c'est bien. Une des propositions à la place des Augustins va bientôt être réalisée.

Le même commissaire demande si le mail végétal prévu à la rue Jean-Violette ne va pas engendrer une interdiction de circuler.

Pétition: pour l'amélioration de la mobilité douce  
dans le quartier de Plainpalais

M<sup>me</sup> Dourver répond que non et que le projet de zone de rencontre sera du style de celui de la rue Leschot.

Le commissaire remarque sur le rapport qu'il dénombre 6000 collaborateurs.

M<sup>me</sup> Dourver répond qu'il s'agit du rapport de 1998. Puis ils ont effectué un diagnostic de quartier il y a cinq ans pour la réalisation du nouveau projet en remarquant que le nombre de collaborateurs avait augmenté et que le fait d'améliorer la mobilité était urgent.

Un commissaire aimerait savoir s'il y a actuellement des problèmes liés aux dealers et aux seringues dans le quartier.

M<sup>me</sup> Dourver répond qu'il y en a eu dans le préau de l'école Micheli-du-Crest. Elle rapporte qu'ils possèdent un groupe à la maison de quartier qui se réunit et concerne tous les acteurs de la prévention du quartier, qui se nomme coordination prévention, les seringues se trouvent plutôt aux Minoteries et à l'école Micheli-du-Crest.

Un commissaire remarque qu'une copie de la pétition a été envoyée à M. Romain, président du Grand Conseil et il aimerait savoir si la pétition avait été envoyée aussi au Grand Conseil.

M<sup>me</sup> Dourver répond qu'ils ne l'ont pas fait, car personne n'avait d'expérience au sein de la maison de quartier.

Un commissaire aimerait savoir si le passage Saint-François est concerné sur la liaison piétonne qui serait entre la rue de Carouge et les HUG.

M<sup>me</sup> Dourver répond que cela concerne soit le passage Saint-François sans la traversée du parc de la villa Freundler, soit la place Saint-François et le parc de l'église pour ensuite traverser la rue Prévost-Martin afin d'accéder directement à la maison de quartier, et ensuite par la rue Micheli-du-Crest.

Le même commissaire demande quel est le problème actuel avec ce trajet.

M<sup>me</sup> Dourver répond que c'est la place Saint-François pas encore aménagée et en travaux.

Le commissaire aimerait savoir ce qu'ils entendent lorsqu'ils proposent de déplacer le bac à sable du parc des Chaumettes.

M<sup>me</sup> Dourver répond que le chemin vers le bac à sable traverse l'aménagement cyclable, ce qui représente un potentiel danger pour que les enfants puissent y accéder en toute sécurité.

Le commissaire demande si la zone de rencontre à créer à la rue Micheli-du-Crest ne va pas encombrer les adjacentes.

Pétition: pour l'amélioration de la mobilité douce  
dans le quartier de Plainpalais

M<sup>me</sup> Dourver répond qu'il faudrait repenser à l'ensemble du trafic dans cette zone.

Une commissaire aimerait savoir s'ils ont déjà eu des réunions de prévention pour la mobilité du quartier sur la future gare de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) proche des HUG dans le quartier.

M<sup>me</sup> Dourver répond que depuis le premier rapport de 1998 les Transports publics genevois (TPG) se sont améliorés dans le quartier avec notamment le bus 35. Ils ont soulevé que la venue du CEVA allait améliorer les possibilités de mobilité douce vu que les gens arriveront directement sur le carrefour. Depuis ils n'ont pas été consultés pour les aménagements du CEVA.

*Vote*

Une commissaire du Parti socialiste propose les auditions des conseillers administratifs Guillaume Barazzone et Rémy Pagani.

Par 13 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG), l'audition est acceptée à l'unanimité.

**Séance du 4 mars 2019**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement (DCA), de M. Olivier Morand, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), et de M. Bernard Widmer, ingénieur en transports (AGCM)*

Pour ce qui concerne la mobilité à Plainpalais, M. Pagani prend l'exemple de la place Saint-François qui a fait l'objet de plusieurs demandes pour la connecter au jardin de la villa Freundler et au petit parc. Le Conseil municipal a rendu le parc public et l'opportunité a été saisie, lorsque le nouveau curé a voulu rénover la paroisse et en supprimer les barrières. M. Morand explique que certains sujets de la pétition sont l'objet d'un travail en cours. Pour le parc des Chaumettes il n'a pas reçu la demande qui est de déplacer les bacs à sable. Il est prêt à entreprendre des corrections dans les parcs, si les fonds nécessaires sont mis à disposition.

Pour la place Saint-François un concours a été fait en 2005 sur l'ensemble du périmètre et suite à la demande de l'Eglise de pouvoir aménager le parvis, une pré-étude a été demandée en 2018 aux mêmes mandataires pour permettre de voir ce qui peut être réalisé dans ce périmètre. L'analyse est en cours pour faire des propositions dans l'objectif de déposer une prochaine proposition d'étude en octobre 2019. L'intention est d'avoir une partie minérale avec des arbres devant l'église, et une partie plus verte sur la propriété privée de l'Eglise et de la Ville de

Pétition: pour l'amélioration de la mobilité douce  
dans le quartier de Plainpalais

Genève. Le financement se fera entre l'Eglise et la Ville de Genève. A propos du point deux de la rue Jean-Violette, le projet avait été développé, il faisait partie d'un concours de réaménagement des espaces publics de Saint-François, mais n'avait pas obtenu l'aval de l'Office cantonal des transports (OCT) à cause d'un manque de compensation des places de stationnement.

Pour le parc des Chaumettes, après un examen sommaire des demandes des pétitionnaires, certaines demandes pourront être réalisées. Comme végétaliser l'allée des arbres de long de la rue Lombard et par exemple, réduire l'impact des murs en béton peut s'avérer moins compliqué en les végétalisant plutôt que de les détruire. M. Morand rappelle que ces murs délimitent le parc avec une protection de la rue. Le ralentissement des cyclistes autour de la place de jeux peut aussi se faire après des études diverses. Il reste à savoir s'il faut déplacer les bacs à sable proches des jeux d'eau, ce qui est particulièrement bienvenu en été. M. Morand propose de rajouter du concassé calcaire sur les graviers afin de faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite.

Enfin pour la rue Micheli-du-Crest un projet de zone de rencontre avait été élaboré, bien qu'il n'ait pas été reçu par le Canton ou les usagers, parce que la zone de rencontre nécessite la suppression des trottoirs, ce qui ne convient pas aux abords d'une école. La solution retenue est de conserver une zone 30 avec un kit école. M. Widmer complète en expliquant que les zones de rencontre se trouvent à l'intérieur des quartiers et que la rue Micheli-du-Crest est un axe de transition entre un axe primaire, avec des charges de trafic importantes et un axe secondaire, ce qui risque le non-respect du fonctionnement de la zone automobiles. M. Pagni transmet que l'hôpital cantonal a décidé d'ouvrir son parking au public, ce qui compense les places de stationnement de la rue Jean-Violette et qui permet de remettre sur le métier la question de la végétalisation de la rue.

Une commissaire demande si le ralentissement de la circulation à la rue Jean-Violette depuis la rue de Carouge va se faire avec un mail central végétal.

M. Pagni souhaite reprendre le projet maintenant que les places de parc supplémentaires en compensation ont été retrouvées.

La commissaire demande ce qui est prévu pour le petit parc de la villa Freundler sur la demande d'espace jardin potagers communautaires. Elle a cru entendre que cet espace sera minéralisé contrairement à la demande d'espace vert des pétitionnaires.

M. Morand répond que le petit parc n'est pas impacté par le projet.

La commissaire précise qu'il s'agit du lien entre la place Saint-François et la villa Freundler actuellement en travaux.

Pétition: pour l'amélioration de la mobilité douce  
dans le quartier de Plainpalais

M. Morand répond que dans la pré-étude présentée en 2018 il y a un carré avec un banc et il y a une demande du Service de l'AGCM pour un aménagement différent afin de végétaliser davantage la transition entre la place Saint-François et le jardin existant.

La commissaire note que les pétitionnaires demandaient un parc à chiens.

M. Pagani explique que c'est exclu et que les propriétaires n'ont qu'à ramasser les déjections de leurs animaux, surtout que l'impôt sur les chiens a été supprimé.

Un commissaire relève que dans l'intervention du magistrat il était question à la fois de la rue Jean-Violette et de la rue Micheli-du-Crest à propos des places de parc.

M. Pagani explique qu'il s'agit de la rue Jean-Violette.

Un commissaire a constaté que les vélos roulent trop vite au parc des Chaumettes et qu'il suffirait de mettre des barrières afin de réduire leur vitesse. Ce qui réduirait le risque d'accident aux abords du bac à sable.

M. Pagani explique que les incivilités ne se règlent pas par des aménagements mais par des amendes émises par les agent-e-s de la police municipale (APM). Le nombre d'APM a augmenté par l'ouverture de cent postes et il n'est pas prévu d'ajouter des barrières pour réguler le mauvais comportement de certains cyclistes.

Le commissaire constate que pour les voitures M. Pagani place partout des ralentisseurs.

M. Morand a constaté le problème de vitesse des vélos et trouve qu'il faut analyser le problème en profondeur, pour cela ils attendent un nouveau mandat.

M. Pagani propose d'avoir une vision plus étendue en modérant la vitesse des deux-roues avec des coussins berlinois dans les zones 30 afin de diminuer les accidents mortels. Or, le parc des Chaumettes n'est pas sujet à ce genre d'accidents.

La présidente intervient en rappelant que la pétition demande que les cyclistes soient ralentis, et qu'il convient d'abord de voir si la pétition est votée ou non.

*Discussion*

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois s'étonne du nombre d'amendes imposées aux automobilistes de dix mille pour seulement cent vingt pour les vélos de janvier à septembre 2018. Pour lui cela prouve une volonté politique de ne pas amender les cyclistes. Cela montre que M. Pagani ne met pas de protection pour les enfants en place et il votera contre le renvoi au Conseil administratif de la pétition.

Pétition: pour l'amélioration de la mobilité douce  
dans le quartier de Plainpalais

Un commissaire du Parti socialiste annonce que son groupe propose de renvoyer la pétition au Conseil administratif avec une recommandation: que le travail se fasse pour la rue Jean-Violette et que le mail végétalisé soit réalisé le plus rapidement possible (ndlr: la recommandation n'a pas été votée).

Un commissaire d'Ensemble à gauche annonce que son groupe va soutenir la pétition, le processus des trente-neuf mesures et des quatre améliorations demandées fait sens, elle estime également que le soutien est aussi une manière de trouver la meilleure solution au problème de sécurité des enfants dans le parc des Chaumettes.

Un commissaire du Parti libéral-radical est pour le renvoi au Conseil administratif car les points demandés s'inscrivent dans la continuité des trente-neuf points déjà acceptés par le précédent Conseil municipal.

*Vote*

Le renvoi de la pétition P-391 au Conseil administratif est accepté par 14 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) contre 1 non (MCG).

*Annexes:*

- pétition P-391
- présentation «Cluse-Roseaie: le retour»

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Pétition: pour l'amélioration de la mobilité douce  
dans le quartier de Plainpalais

7923

REÇU le  
12 SEP. 2018

Genève, le 17 avril 2018

N°391

PETITION AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENEVE

POUR L'AMELIORATION DE LA MOBILITE DOUCE DANS LE QUARTIER DE PLAINPALAIS

Suite au rapport Ecomobilité dans le quartier Cluse Roseaie de 1998 et d'un bilan en 2009, 39 propositions d'aménagements avaient été listées. Ces propositions ont été acceptées par les autorités communales et un crédit a été débloqué pour l'étude et la concrétisation des projets. (Voir l'argumentaire au verso)

Les signataires ci-dessous demandent à votre Conseil de finaliser certains de ces aménagements laissés en suspens. A savoir :

1. **Place Saint François** : aménager un espace vert de qualité au cœur du quartier en végétalisant la place, en installant des bancs, en reliant le parc Freundler à la place de jeux et en créant des ouvertures dans les murs qui cernent le parc.  
Il s'agit également de favoriser le cheminement des personnes à mobilité réduite et des familles en aménageant la liaison piétonne entre la rue de Carouge et l'hôpital via la maison de quartier et l'école Micheli Du-Crest.
2. **Rue Jean Violette** : réaménager la partie large de la rue en installant un mail central végétalisé avec des bancs.
3. **Parc des Chaumettes** : réduire l'impact des murs en béton, déplacer le bac à sable, planter des haies vives entre le parc et la rue Lombard pour la sécurité des enfants, ralentir les cyclistes aux abords de l'aire de jeux.
4. **Rue Micheli-du-crest** : transformer en zone de rencontre la partie de la rue située entre le Bld de la Tour et le Bld de la Cluse (devant l'école).

	Nom et Prénom	Adresse	signature
--	---------------	---------	-----------

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Pétition: pour l'amélioration de la mobilité douce  
dans le quartier de Plainpalais

### Contexte



#### A l'origine...

En 1998, l'Association transports et environnement (ATE) interpelle l'État et la Ville de Genève afin de promouvoir les déplacements " doux " dans les quartiers urbains dans le cadre du programme fédéral d'Énergie 2000 « Énergie dans la cité ». Ce programme a été cofinancé par "Énergie dans la Cité" d'Énergie 2000, le Canton de Genève, la ville de Genève et l'ATE.

Un groupe de travail mixte composé de la maison de quartier, de l'ATE, d'associations (habitants, parents d'élèves), d'enseignants, du parascolaire, de la petite enfance, de l'hôpital, et des administrations cantonale et communale est constitué pour le quartier Cluse-Roseaie. Cette démarche étudie notamment les modes de déplacement par le biais d'une enquête auprès des habitants, des commerçants, des écoliers et des travailleurs venant de l'extérieur.

#### Le diagnostic...

La densité de population, la proximité du centre ville, la concentration et la mixité des fonctions, font du quartier de Cluse-Roseaie un quartier propice aux déplacements " écomobiles ". 10% de l'ensemble des emplois en ville sont situés dans ce quartier, notamment en raison de la présence de l'hôpital, qui emploie plus de 6 000 collaborateurs.

#### Trente-neuf propositions...

La *première étape* du projet s'est terminée par un rapport listant 39 *propositions* d'aménagements favorables aux piétons, aux cyclistes et aux transports publics et à l'amélioration de la qualité de vie ainsi que des suggestions en matière de sensibilisation à l'écomobilité. **Ces propositions ont été acceptées par les autorités communales et un crédit a été débloqué pour l'étude et la concrétisation des projets.**

**Les associations remercient les autorités cantonales et communales et toutes celles et ceux qui ont permis les nombreuses réalisations dans le cadre du projet « Écomobilité à Cluse-Roseaie ». Cependant, il reste encore certains points en suspens ou à finaliser.**

**Aujourd'hui l'association de la maison de quartier de Plainpalais et les habitants lancent une pétition afin de terminer ces aménagements.**

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Pétition: pour l'amélioration de la mobilité douce  
dans le quartier de Plainpalais

7925



« **Cluse-Roseraie : le retour** »



Coordination du dossier :



Association Transports  
et Environnement



juin 2009

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Pétition: pour l'amélioration de la mobilité douce  
dans le quartier de Plainpalais

## Contexte

### A l'origine...

En 1998, l'Association transports et environnement (ATE) a interpellé l'État et la Ville de Genève afin de promouvoir les déplacements "doux" dans un quartier urbain dans le cadre du programme fédéral d'Énergie 2000 « Énergie dans la cité ». Elle a été cofinancée par le programme "Energie dans la Cité" d'Énergie 2000, le canton, la ville de Genève et l'ATE.

Un groupe de travail mixte composé de la maison de quartier, de l'ATE, d'associations (habitants, parents d'élèves), d'enseignants, du parascolaire, de la petite enfance, de l'hôpital, des administrations cantonale et communale est constitué.

Cette démarche étudie notamment les modes de déplacement par une enquête auprès des habitants, des commerçants, des écoliers et des travailleurs venant de l'extérieur.

### Le diagnostic...

La densité de population, la proximité du centre ville, la concentration et la mixité des fonctions, font du quartier de Cluse-Roseraie un quartier propice aux déplacements "écomobiles". 17 000 personnes y résident (175 000 dans la ville). La densité d'habitants est plus élevée que dans le reste de la ville.

13 200 emplois sont situés dans le quartier (soit 10% de l'ensemble des emplois en ville), notamment en raison de la présence de l'hôpital, qui emploie plus de 6 000 collaborateurs. 6400 automobiles sont immatriculées dans le quartier, soit 0,4 véhicule par habitant.

### Trente-neuf propositions...

La première étape du projet s'est terminée par un rapport listant 39 propositions d'aménagements favorables aux piétons, aux cyclistes et aux transports publics et à l'amélioration de la qualité de vie ainsi que des suggestions en matière de sensibilisation à l'écomobilité. Ces propositions ont été acceptées par les autorités communales et un crédit a été débloqué pour l'étude et la concrétisation des projets.

**Les associations remercient les autorités cantonales et communales et toutes celles et ceux qui ont permis les nombreuses réalisations dans le cadre du projet « Écomobilité à Cluse-Roseraie » .**

Aujourd'hui le groupe Écomobilité à Cluse-Roseraie revient sur certains points restés en suspens ou à finaliser et qui font l'objet de ce dossier.



Activités 2000 - 2001  
2ème étape  
39 propositions  
pour un quartier écomobile



juin 2002



## Réalisations



SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Pétition: pour l'amélioration de la mobilité douce  
dans le quartier de Plainpalais

**« Cluse – Roseraie : le retour »**

**table des matières**

Page 2	<b>Introduction – contexte</b>
Page 3	<b>Réalisations du projet « écomobilité à Cluse-Roseraie »</b>
Fiche 1	<b>Zone de détente « un espace vert au cœur du quartier</b>
Fiche 1.1.	<b>Rue Jean-Violette</b>
Fiche 1.2.	<b>Place Saint-François</b>
Fiche 1.3	<b>Maison Freundler</b>
Fiche 2	<b>Parc des Chaumettes</b>
Fiche 3	<b>Place des Augustins</b>
Fiche 4	<b>Ligne bus 1 à travers le quartier</b>
Fiche 5	<b>Zone 30 Voisins</b>
Fiche 6	<b>Zone 30 : suivi et corrections</b>
Annexe	<b>La saga du parc de mes rêves</b>

Photos : Claudio Merlini, Alain Rouiller et Jean-David Dallinge

**Remerciements** : Laetitia Nije, Virginie Monteil Chevalley, Liliane Skolnik, Stéphane Fontanet, Jean-David Dallinge, Claudio Merlini, Denis Schneuwly, Alain Rouiller et Jean-Pierre Gaberell.

**Légende des réalisations de la page précédente (de gauche à droite)**

Inauguration du parc provisoire des Chaumettes, zone 30 Cluse-Roseraie, parc Prévost-Martin, modération de la circulation à la rue Goetz-Monin, zone de rencontre Leschot, traversées piétonnes rue Dancet (chemin de l'école), concours St-François – Violette, zone de rencontre Leschot, piste cyclable à double-sens quai Charles-Page, exposition éphémère place St-François, contresens cyclable rue de l'Aubépine, zone de rencontre Peupliers, inauguration ligne de bus 35 « des hôpitaux », le parc public des Moulins-Raichlen, écomobilité à l'Hôpital Cluse-Roseraie (les HUG bougent), la première étape du parc des Chaumettes et la traversée piétonne et cycliste sécurisée au boulevard du Pont-d'Arve – rue Prévost-Martin.

Pétition: pour l'amélioration de la mobilité douce  
dans le quartier de Plainpalais

<b>1</b>	<b>Cluse - Roseraie</b>	
<b>Un espace vert au cœur du quartier</b>		
<b>Contexte</b>		
<p>Depuis 1985, les habitants du quartier demandent la création d'une zone verte au cœur du quartier, comprenant le parc de la maison Freundler, la place St-François, le parc Prévost-Martin Ils réclament la modération de la circulation sur les rues Jean Violette, des Voisins et Prévost-Martin.</p> <p>En 2004, répondant enfin à leur attente, la ville de Genève les associe au concours d'aménagement afin de créer un espace public de qualité. La réalisation est promise pour 2006.</p>		
<b>Illustrations</b>		
<p>1. JEAN-VIOLETTE: MAIL ARBORISÉ</p> <p>2. RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE ET DES LIAISONS PIÉTONNES</p> <p>3. RÉNOVATION DE LA MAISON FREUNDLER: REZ POUR ACTIVITÉS ENFANTS ET PARENTS PARC OUVERT AU PUBLIC</p>		
<b>Réalisés</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en zone piétonne de la partie étroite de la rue Jean-Violette</li> <li>• Concours d'aménagement des espaces publics dans le périmètre de St-François (2004)</li> </ul>		
<b>A faire</b>		
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Aménager un espace vert de qualité au cœur du quartier, en réalisant le projet primé !</li> <li>2. Réhabiliter la maison Freundler et rendre son parc accessible au public</li> <li>3. Améliorer les liaisons piétonnes entre la rue de Carouge et le secteur de l'hôpital</li> <li>4. Réaménager l'escalier reliant la rue Prévost-Martin à l'école Micheli-du-Crest et à la maison de quartier pour faciliter le passage des personnes à mobilité réduite</li> </ol>		
<b>Propositions - demandes</b>		
Voir les fiches pour la rue Jean-Violette / la place Saint-François / le parc et la Maison Freundler		

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Pétition: pour l'amélioration de la mobilité douce  
dans le quartier de Plainpalais

## 1.1. Cluse - Roseraie

### rue Jean-Violette

#### Contexte

Les habitants du quartier veulent embellir la rue Jean-Violette avec des arbres, des bancs et des points d'eau. Cela diminuera le parking sauvage et mettra en valeur les immeubles du 19<sup>e</sup> siècle. Le concours propose de réaménager la rue Jean-Violette et la rue des Voisins par des mesures de modérations de la circulation et la création d'un mail central arborisé.

#### Illustrations



#### Réalisés

- La partie étroite de Jean-Violette est devenue zone piétonne
- Les immeubles du XIXe siècle ont été rénovés

Nous demandons la réalisation promise en 2006 du projet primé en 2004

#### Propositions - demandes

En lien avec l'arborisation de Jean-Violette, réaliser un aménagement avec stationnement alterné sur le tronçon de la rue des Voisins

Pétition: pour l'amélioration de la mobilité douce  
dans le quartier de Plainpalais

## 1.2. Cluse - Roseraie

### Place Saint-François

#### Contexte

En 1988, inquiets des menaces qui pèsent sur la place de jeux Prévost-Martin, des habitants lancent une pétition demandant sa sauvegarde, la fermeture à la circulation de la place devant l'église et une liaison des jardin Freundler et place de jeux.

#### Illustrations



#### Réalisés

- Fermeture à la circulation de la place St-François (1994)
- Sauvegarde (1999) et, suite à la démolition d'une bâtisse, agrandissement de la place de jeux Prévost-Martin (2002)

#### A faire

Reste à planter le décor définitif : végétaliser la place et la rendre agréable à vivre, relier les espaces

#### Propositions - demandes

- Végétaliser la place en installant par ex. des bacs amovibles
- Installer des bancs, traiter les murs pignons
- Favoriser le cheminement des piétons et des personnes à mobilité réduite entre le parc Freundler et la place de jeux

#### Remarques

Les associations pour la sauvegarde du parc Prévost-Martin réaffirment leur **opposition** au projet privé de parking souterrain de 148 places à l'emplacement du parc, déposé en 2006

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Pétition: pour l'amélioration de la mobilité douce  
dans le quartier de Plainpalais

**1.3****Cluse-Roseraie****Parc – Maison Freundler****Contexte**

Acquis par la Ville de Genève en 1985, cette ancienne maison de paroisse accueille la maison de quartier à ses débuts. Il est prévu qu'elle soit restaurée et affectée à une crèche. Les locaux n'étant pas adéquats, le projet est refusé par le municipal en 1992. En mai de cette même année, le bâtiment est occupé. Depuis, plusieurs affectations ont été étudiées. En 2008, un nouveau projet voit le jour qui prévoit la création de logements pour jeunes aux étages et l'affectation du rez-de-chaussée à des activités destinées aux enfants et aux habitants du quartier.

Le parc sera ouvert au public, reste à le relier à la place de jeux Prévost-Martin via la place St-François.

**Illustrations****A faire**

1. Rénovation de la Maison Freundler, aménagement du rez, ouverture au public de son parc
2. Permettre l'accès au parc pour les personnes à mobilité réduite
3. Affecter le rez de chaussée de la maison à des activités destinées à la jeunesse et au quartier

**Propositions - demandes**

- Relier le parc à la place de jeux via la place St-François pour créer un grand espace public
- Créer des ouvertures dans le mur qui cerne le parc

**2**

**Cluse - Roseraie**

**Parc des Chaumettes**

**Contexte**

Le terrain sur lequel se trouve le « Parc des Chaumettes » a été classé « Zone de verdure » en 1985, suite à une étude montrant le manque d'espace vert dans le quartier. Mais il a été utilisé au stationnement du personnel de l'hôpital.

Après maintes discussions et manifestations, un aménagement temporaire voit le jour en 2004, permettant ainsi d'offrir un premier espace public avant l'ouverture des travaux.

Les habitants et les associations sont très satisfaits de la réalisation du parc des Chaumettes.

12 juin 2009 : Inauguration officielle en présence de M. Rémy Pagan, maire de la Ville de Genève

**Illustrations**



**SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)**  
**Pétition: pour l'amélioration de la mobilité douce**  
**dans le quartier de Plainpalais**

<b>Réalisés</b>
<p>Le chantier de l'aménagement du parc a débuté en novembre 2005. Il concernait la partie supérieure du parc (anciennement parking provisoire de l'hôpital), entre le boulevard de la Cluse et l'ancienne rue Sautter qui a été remblayée à la hauteur de l'entrée de l'hôpital.</p> <p>Cette 1<sup>ère</sup> partie terminée, l'ouverture au public a eu lieu en mars 2007.</p> <p>12 juin 2009 : Inauguration officielle en présence de M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève</p>
<b>Propositions - demandes</b>
<p>Différentes remarques ont déjà été faites par les habitants, dont il faudra tenir compte pour aboutir au « Parc de nos rêves ». Les demandes suivantes synthétisent leurs préoccupations :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réduire l'impact des murs en béton : végétalisation, trompe-l'œil, hublots, mur de grimpe, etc.</li> <li>2. Améliorer impérativement l'accès au parc aux personnes à mobilité réduite</li> <li>3. Réfléchir à des espaces de jeux originaux avec l'école et les habitants</li> <li>4. Inclure les Chaumettes dans la liste des lieux interdits aux chiens.</li> <li>5. Planter des haies vive d'espèces indigènes et créer un obstacle léger entre le parc et la rue Lombard pour la sécurité des enfants</li> </ol>
<b>Remarque</b>

**Rue Micheli-du-Crest**

Mettre en place comme prévu dans le projet la **zone de rencontre de Micheli-du-Crest**. Il n'y a plus de passages d'ambulances !



**3**

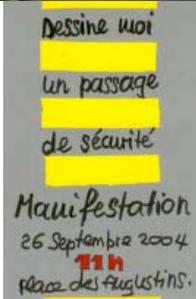
## **Cluse - Roseraie**

### **Place des Augustins**

#### **Contexte**

Le réaménagement de la place est en veilleuse.  
Le bus 35 y a son point d'origine.

#### **Illustrations**



#### **Réalisés**

- Dans le cadre de la mise en place de la zone 30, des places de parking autour de la place des Augustins ont été mises en épis pour modérer la circulation.
- Le passage piéton à la rue Prévost-Martin, a été déplacé en réponse à la demande des habitants.

#### **A faire**

1. Revoir le carrefour et l'accès aux trams. Envisager la mise en place de feux clignotants lorsqu'il n'y a pas de tram. Nous demandons que le temps d'attente soit fortement raccourci pour les piétons
2. Réhabiliter le kiosque dont le toit est abîmé
3. Améliorer l'éclairage de la place

SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Pétition: pour l'amélioration de la mobilité douce  
dans le quartier de Plainpalais

<b>4</b>	<b>Cluse - Roseraie</b>
<b>Ligne de bus 1</b>	
<b>Contexte</b>	
<p>La nécessité d'une liaison de transports publics à travers le quartier de Cluse Roseraie et la desserte des établissements hospitaliers sont avérées. Le projet de nouveau tracé, admis par les TPG, a toutefois été repoussé.</p>	
<b>Illustration</b>	
	
<b>Réalisé</b>	
Création de la ligne de bus 35	
<b>Propositions - demandes</b>	
Changer le parcours de la ligne pour le faire passer par le boulevard de la Cluse, la place des Augustins, la rue Dancet et le boulevard Carl-Vogt.	
<b>Remarques</b>	
Ces modifications devraient être liées à la réorganisation occasionnée par la mise en place du TCOB (Tram Cornavin – Onex – Bernex)	

## 5 Cluse - Roseraie

### Zone 30 Voisins

#### Contexte

Les zones 30 au sud du boulevard du Pont d'Arve ont été mises en place.

La zone 30 au nord du boulevard du Pont d'Arve a été reportée.

Pour des raisons de cohérence, il est demandé que l'ensemble du quartier (sauf axes principaux) soit mis en zone 30; il est en effet illogique que la rue de Carouge connaisse deux régimes : le 30 et le 50 km/h.

Peu de mesures sont nécessaires pour concrétiser la zone 30, sauf pour le bas de la rue Micheli-du-Crest qui est dangereux.

#### Illustration



#### Réalisés

Les zones 30 au sud du boulevard du Pont-d'Arve ont été mises en place après concertation avec les habitants, suite à la suppression initiale des passages piétons.

Les rues Leschot et des Sources sont des zones de rencontre. Le haut de la rue Vignier est en zone piétonne

#### A faire

Mesures pour l'extension de la zone 30 :

1. Modération du bas de la rue Micheli-du-Crest
2. Supprimer le feu tricolore entre Leschot et Vignier qui date du temps du tourné à gauche sur la rue Vignier

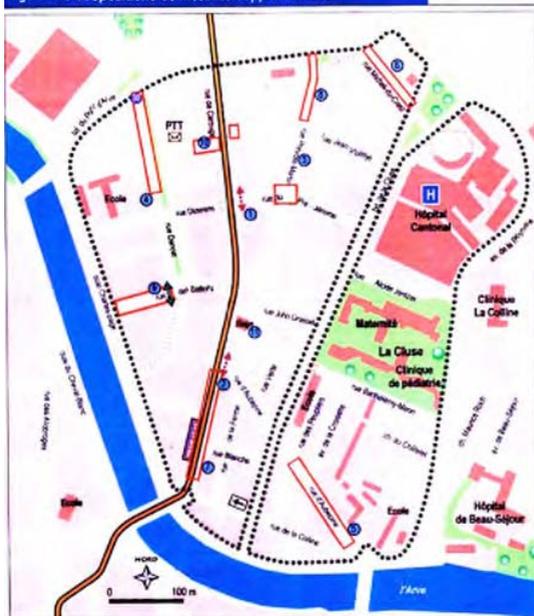
SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Pétition: pour l'amélioration de la mobilité douce  
dans le quartier de Plainpalais

**6****Cluse - Roseraie****Zone 30 : suivi du bilan****Contexte**

Les zones 30 au sud-ouest du boulevard du Pont d'Arve ont été mises en place en 2004. Le bilan après une année de fonctionnement - demandé par l'ordonnance fédérale - a été effectué par le Bureau CITEC et présenté aux associations le 18-09-06; elles ont pu faire part de leurs remarques.

**Illustration**

Figure 10. Propositions de mesures supplémentaires

**Légende:**

- 1 Secteurs d'interventions
- Passage piéton: introduction
- Passage piéton: améliorer

Pour chacun des secteurs identifiés, des mesures complémentaires de type "provisoire" seront analysées en concertation avec le SMO et l'OTC.

Pétition: pour l'amélioration de la mobilité douce  
dans le quartier de Plainpalais

### Réalisés

- Les zones 30 au sud du boulevard du Pont-d'Arve ont été mises en place en 2004 avec pour résultat une forte baisse des accidents.
- Selon les remarques des usagers faites déjà en 2006 et le bilan zone 30 effectué par le bureau CITEC en réponse aux exigences fédérales, des **points noirs** subsistent.

### A faire

Correctifs et/ou vérifications des lieux accidentogènes des zones 30 existantes, selon l'étude de bilan :

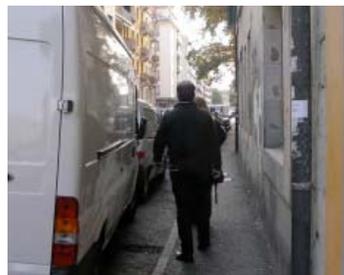
1. **Mesures supplémentaires** demandées selon illustration de la page précédente, tirées du bilan:
  - a. Entre de zone : rue de l'Aubépine (vitesse trop élevée)
  - b. Entrée de zone : rue de Carouge
  - c. Rue Dancet (vitesse trop élevée)
  - d. Entrée de zone : rue Prévost-Martin
  - e. Carrefour des rues Pré-Jérôme – Prévost-Martin
2. Assainissement du carrefour rue de Carouge / bd du Pont-d'Arve, à la sortie de la zone 30 : le point le plus dangereux du quartier.
3. Rue Micheli-du-Crest : à transformer en **zone de rencontre** (voir remarque fiche 2 Chaumettes)
4. Remarques des habitants à prendre en compte, voir le PV de la réunion du 18 septembre 2006



*Dancet : Trop droit, trop rapide....*



*Rue Prévost-Martin : Trop étroit*



SÉANCE DU 15 MAI 2019 (soir)  
Pétition: pour l'amélioration de la mobilité douce  
dans le quartier de Plainpalais



*La saga du « Parc de mes rêves »*

**1998 à 2001 : gagner un parc sur les voitures**

- 1985** Démolition des constructions, un terrain dégagé et goudronné est occupé par un parking provisoire.  
Un panneau de l'Etat de Genève indique *Future zone verte - Parking provisoire réservé au personnel hospitalier*.
- 1998** **Création du groupe de travail Ecomobilité à Cluse Roseraie**<sup>1</sup> pour améliorer la qualité de vie dans le quartier et favoriser l'écomobilité (mobilité douce et transports publics).  
Initiative de l'Association Transport et Environnement (ATE), soutenue par la Confédération, l'Etat et la Ville de Genève.  
Enquête qualitative auprès des habitants, des écoliers et des employés du quartier.
- 1999** **Publications :**
- Résultats de l'enquête et programme d'actions
  - Rapport du Groupe présentant **39 propositions** pour rendre le quartier plus écomobile.
  - Une des 39 propositions demande la création d'un espace de verdure devant l'Hôpital
- Proposition du Conseil administratif PR23 (crédit d'étude)** qui reprend l'essentiel du travail du groupe Ecomobilité
- 2000** Demande des habitants pour un parc d'un seul tenant relié au quartier et à l'école.
- 2001** Après moult discussions, la proposition du groupe Ecomobilité est retenue, cela conduit à un **nouveau plan de circulation** qui prévoit la fermeture et la piétonisation du haut du boulevard de la Cluse et un nouvel itinéraire pour l'accès des véhicules à l'Hôpital qui n'empruntera plus la rue Micheli-du-Crest.  
**Concours d'aménagement sur mandat parallèle**, le groupe Ecomobilité est représenté dans le jury.  
Lauréat: projet Altitude 385, bureau Link  
**Proposition du Conseil administratif No 194** en vue de l'ouverture d'un crédit de 6 040 000 francs destiné à l'aménagement du parc.

**2002 à 2005 : projet, vote, autorisations, recours,...**

- 2002** **Le 20 septembre, fête de soutien "Au parc de mes rêves"**  
Fête avec les élèves de l'école Micheli-du-Crest, les parents et les habitants sur le site du futur parc afin d'exprimer l'attente du vote du crédit de réalisation par le Conseil municipal. Présence de Christian Ferrazino et de diverses personnalités.  
Aménagement définitif de la **rotonde d'accueil de l'hôpital**.  
Lancement, à l'initiative du groupe Ecomobilité, de la campagne de sensibilisation **"les HUG bougent écomobile"** destinée à sensibiliser les employés des hôpitaux aux avantages de la mobilité douce.  
Au Conseil municipal, opposition des partis de l'Entente et hésitations du Parti du travail au projet de parc. **Il n'y a pas de majorité pour le parc**.  
Le rapport de la commission se fait attendre.

<sup>1</sup> Le groupe de travail a une composition mixte avec des représentants des associations et des administrations cantonale (OTC Office cantonal de la mobilité, DGS direction générale de la santé) et communale (services d'urbanisme, des aménagements urbains et de la mobilité) parents d'élèves, habitants, petite enfance, enseignants, parascolaire. Dans un deuxième temps des représentants des HUG se joignent au groupe. La Maison de quartier de Plainpalais et l'ATE coordonnent les activités du groupe. Soutiens financiers : Énergie 2000, Ville et Canton de Genève et HUG pour la 2<sup>ème</sup> phase

## Pétition: pour l'amélioration de la mobilité douce dans le quartier de Plainpalais

Publication de la demande d'autorisation dans la FAO le 28 octobre

**Recours du TCS et du Groupement Transports et Economie**, aux motifs que le projet supprime quelques places de stationnement et diminue l'accessibilité en voiture du quartier ; le comblement de la tranchée couverte en trémie est par ailleurs contesté.

**2003** En janvier : **réunion de crise à la Maison de quartier**, les habitants et les associations sont décidés à se battre contre les oppositions et les blocages au Conseil municipal.

- Interventions ciblées auprès des partis politiques
- Interventions auprès des médias et de divers décideurs
- Des parents, des enfants et des représentants d'associations manifestent leur soutien au parc par leur présence au Conseil municipal.

Le 12 février, **le Conseil municipal vote à une large majorité la création du parc.**

- Une banderole **TCS bloque pas mon parc !** est suspendue sur le site du futur parc.
- Démarche de conciliation infructueuse auprès du TCS pour qu'il retire son recours
- En septembre, débat public à la Maison de quartier avec la participation de Christian Ferrazino, maire de la Ville de Genève, Guy Zwahlen président du TCS et Catherine Graf, représentante des habitants et associations.

En décembre, **recours rejetés sur le fond**, le TCS et le GTE n'ont pas la qualité pour agir, mais un vice de procédure retarde le préavis de la commission d'urbanisme.

**2004** **Un aménagement temporaire**, sur une partie du parking, en attendant la réalisation définitive, est inauguré.

Plantation symbolique de tournesols de papier et chants par les élèves de l'école Micheli-du-Crest.

En septembre, **Fête au parc de mes rêves** dans le cadre de la semaine de la mobilité, animations pour les enfants, grillades et musique jusqu'à la nuit tombante.

En décembre, **nouvelle autorisation de construire et nouveaux recours contre le parc.**

L'autorisation de construire est bloquée par un recours de deux opposants, dont un commerçant.

**2005** Irritation croissante dans le quartier. Un rassemblement est prévu.

**Le 11 mai, les recours sont définitivement rejetés**

Les associations annoncent qu'elles renoncent à toute initiative publique si, de leur côté, les opposants abandonnent toute nouvelle démarche qui entraverait la réalisation du parc.

Dépôt de plainte d'un recourant contre la Coordination en faveur du parc et convocation à la police : **renoncer à manifester peut être suspect !**

Pour l'été : la Ville de Genève complète l'aménagement temporaire du parc.

### 2005 à 2009 : un long chantier

En novembre, le parc des Chaumettes reçoit son **premier coup de pioche**. Début des travaux d'aménagement sur le haut du parc et piétonisation du tronçon du boulevard de la Cluse fermé à la circulation.

**2006** Vote du crédit (PR444) pour le comblement de la rue Sauter

**2007** **Inauguration de la première étape du parc**

Ouverture au public de la première partie du parc. Fanfare et jeux égayent l'événement

**2008** **Travaux d'aménagement du parc dans sa totalité**

**2009** Le groupe Écomobilité à Cluse-Roseaie relaie les remarques des habitants et exprime différentes demandes pour compléter les aménagements : installation de jeux favorisant la créativité, réduction de l'impact visuel des murs d'enceinte, amélioration des accès pour les personnes à mobilité réduite, végétalisation, interdiction du parc aux chiens,...

Le groupe Écomobilité publie "**Cluse-Roseaie : le retour**" qui fait l'inventaire des projets ou à compléter.

**12 juin : inauguration du Parc, dix ans après la publication du programme d'actions en 39 propositions du groupe Écomobilité à Cluse-Roseaie, par le Maire de Genève, Rémy Pagni.**

Pétition: pour l'amélioration de la mobilité douce  
dans le quartier de Plainpalais

**Le président.** Le rapport est de M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz. Dans un premier temps, je demande à la présidente de la commission des pétitions, M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier, si elle souhaite la parole. Ce n'est pas le cas, je passe donc la parole à M<sup>me</sup> la rapporteuse.

**M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz, rapporteuse (S).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons reçu en commission les pétitionnaires, représentés par l'équipe de la Maison de quartier de Plainpalais et des habitants du quartier Cluse-Roseraie. Des demandes liées à la mobilité avaient déjà été coordonnées en 1998, après une grande consultation menée auprès des habitants, très touchés par la grande circulation automobile résultant des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), qui se situent en plein milieu de ce quartier. En 1998, trente-neuf propositions visant à améliorer la mobilité avaient été soumises au Conseil municipal, qui les avait toutes acceptées. Depuis, une vingtaine d'entre elles ont été réalisées, notamment le bel aménagement pour piétons et cyclistes qui longe le boulevard de la Cluse. A l'occasion des trente ans de la Maison de quartier de Plainpalais, un forum nommé «Plainpalais demain» s'est penché sur les aménagements votés en 1998 mais toujours pas effectifs à ce jour, cette nouvelle pétition demandant leur réalisation.

La première demande concerne la liaison piétonne entre les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), la place Saint-François et la villa Freundler jouxtant la rue de Carouge. La deuxième demande concerne le parc des Chaumettes, situé devant les HUG, pour lequel les jeunes ont proposé des améliorations d'aménagement. La troisième demande concerne la piétonisation et la débétonisation de la rue Jean-Violette du côté de la rue de Carouge grâce à un mail central végétalisé composé de bancs. La quatrième demande concerne la circulation dangereuse devant l'école Micheli-du-Crest, une zone piétonne étant nécessaire à cet endroit.

Lors de son audition, M. Pagni nous a indiqué être disposé à étudier avec ses services les possibilités d'aménagements piétons aux endroits mentionnés. Les pré-études sont en cours. Pour ce qui regarde la place Saint-François, une proposition sera faite dans le courant du mois d'octobre. Un projet a été développé en vue de la piétonisation de la rue Jean-Violette et les HUG ont décidé d'ouvrir leur parking au public... (*Brouhaha.*) Vous avez fini de discuter à côté? (*Le président prend la parole, son micro est coupé. Ses propos sont inaudibles.*) Oui, mais ça me dérange, Monsieur le président... (*Le président répond à M<sup>me</sup> Goehner-da-Cruz. Son micro est toujours coupé.*) Je vous remercie. En ouvrant leur parking au public, les HUG offrent une possibilité de compensation pour les places de stationnement qui seront retirées à la rue Jean-Violette dans le cadre de l'aménagement central demandé.

Pétition: pour l'amélioration de la mobilité douce  
dans le quartier de Plainpalais

Compte tenu du nombre de requêtes reçues de la part des habitants et des associations du quartier Cluse-Roseaie pour l'amélioration de la qualité de vie et des zones piétonnes à Plainpalais, les socialistes vous demandent d'accepter cette pétition en la renvoyant au Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Hanumsha Qerkini** (Ve). Nous, les Verts, soutiendrons cette pétition, car nous estimons que beaucoup reste à faire en matière de mobilité douce dans le quartier de Plainpalais. Prenons l'exemple de la place Saint-François, qui est déjà une zone piétonne, mais manque d'aménagements et sert plutôt de dépôt de chantier. Pensons aussi aux dangers auxquels sont exposés les enfants et les parents devant l'école Micheli-du-Crest, où une zone de rencontre a été demandée. Nous soutiendrons donc bien sûr cette pétition.

**M. Jean-Philippe Haas** (MCG). Je reviens sur cette pétition datée du 12 septembre 2018, concernant la mobilité douce dans le quartier de Plainpalais. Au sein du Mouvement citoyens genevois, cet objet est problématique, car en 2012 nous avons soumis au peuple un référendum contre l'initiative populaire IN-2 «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!», voulue par M. Pagani.

En 1998, lors du dépôt de la première pétition demandant des aménagements dans le quartier de Plainpalais, nous ne siégions pas au Conseil municipal, mais nous nous y serions sûrement opposés si nous avions dû nous prononcer. Au cours de son audition du 4 mars 2019, M. Pagani nous a clairement expliqué être en faveur de la fermeture de rues et de la suppression de places de parking en vue d'aménager des zones piétonnes. Cette modification serait compensée par la mise à disposition du parking des HUG aux citoyens. Nous nous opposons cependant à cette proposition, car les places de parking en zone bleue seront remplacées par des places payantes, ce qui nous semble inenvisageable.

Concernant le parc des Chaumettes situé en face de l'entrée principale des HUG, j'avais demandé à M. Pagani de repenser la circulation des vélos afin d'éviter qu'ils passent à toute allure à côté des places de jeu fréquentées par des enfants. L'installation d'une barrière en métal aurait suffi à faire en sorte que les cyclistes traversent le parc à pied en poussant leur vélo ou en pédalant à une vitesse normale. M. Pagani m'a clairement répondu que ce type d'aménagements n'était pas de son ressort, mais de celui de la police municipale, qui vise au respect de l'ordre et met des amendes si nécessaire. Il est facile de renvoyer la balle à son collègue magistrat M. Barazzone, cela étant, la police municipale a certainement d'autres priorités que de mettre des amendes aux cyclistes à cet endroit. L'installation de deux barrières aurait suffi à régler cette problématique, je le répète.

Pétition: pour l'amélioration de la mobilité douce  
dans le quartier de Plainpalais

Pour tous ces motifs, nous nous opposerons à cette pétition, qui demande une fois de plus la fermeture de voies de circulation aux voitures et supprime des places de parking.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Ensemble à gauche soutient le renvoi de la pétition P-391 au Conseil administratif, afin que l'engagement qui avait été pris soit assidûment respecté. En 1998 déjà, sous l'égide du bureau romand de l'Association transports et environnement (ATE), un travail de consultation mené dans le quartier Cluse-Roseraie avait permis d'élaborer 39 propositions en vue d'améliorer la mobilité et l'aménagement du quartier. Rappelons que l'ensemble de ces 39 propositions avait alors été accepté par le Conseil municipal de l'époque. Vingt ans plus tard, le bilan montre qu'une vingtaine de propositions a été réalisée. Déjà la moitié ou plutôt seulement la moitié? Dans tous les cas, cet effort doit être poursuivi.

A l'occasion d'un forum qui aura lieu demain à Plainpalais, quatre propositions prioritaires parmi celles restantes seront adressées; il s'agit des aménagements autour de la place Saint-François, à la rue Jean-Violette, à la rue Micheli-du-Crest ainsi qu'au parc des Chaumettes. Ces travaux ont pour but de rendre ce quartier populaire et dense plus agréable et convivial, car nous trouvons qu'il en a besoin.

En revanche, nous regrettons que la réalisation de ces dernières propositions ait nécessité le dépôt d'une nouvelle pétition. L'audition du département des constructions et de l'aménagement en commission a révélé que certains points pourront être réalisés facilement, alors que d'autres seront plus problématiques, notamment pour ce qui regarde la circulation à la rue Micheli-du-Crest. Le dialogue avec le quartier reste important afin d'avancer et de négocier. Nous demandons que l'acceptation de la pétition nous en donne l'occasion et soutenons donc son renvoi au Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Fabienne Beaud** (PDC). Le Parti démocrate-chrétien est favorable à cette pétition P-391 et soutiendra son renvoi au Conseil administratif. Les points qu'elle soulève s'inscrivent dans la continuité des 39 mesures acceptées préalablement par le Conseil municipal.

**M. Thomas Zogg** (MCG). Cette pétition fait office de piqûre de rappel pour des mesures votées il y a maintenant plus de vingt ans, qui visaient la réalisation d'un certain nombre d'aménagements susceptibles d'améliorer la circulation dans le quartier de Plainpalais.

En commission, le Mouvement citoyens genevois a soit soutenu, soit refusé cette pétition, dans la mesure où certaines propositions ont déjà été acceptées

Pétition: pour l'amélioration de la mobilité douce  
dans le quartier de Plainpalais

par ce même Conseil municipal à l'époque et que de nouvelles demandes, telles que la suppression de places de parking, ont été ajoutées dans ce nouveau texte.

Ce soir, le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre vous soumettent une recommandation qui, dans le cadre de l'acceptation de cette pétition, vise à ne pas soutenir la suppression de places de parking et la fermeture de voies de circulation.

*Projet de recommandation*

Dans le cadre de l'acceptation de cette pétition, aucune route ni aucune voie de circulation ne sera fermée et aucune place de parking ne sera supprimée.

J'aimerais encore préciser que les mesures d'aménagement acceptées à l'époque ne tiennent pas compte de la situation urbaine actuelle. De nos jours, le nombre d'utilisateurs de la route a augmenté, on ne peut donc plus répondre aux préoccupations du passé de la même façon. La mise en œuvre de mesures votées il y a vingt ans ne servira pas forcément une amélioration de la circulation aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre vous recommandent d'accepter la recommandation formulée, qui est conditionnelle au soutien de cette pétition. Je vous remercie de votre attention.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le moment venu, je vous ferai donc voter la recommandation telle que présentée par le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre. Monsieur Alfonso Gomez, à vous la parole.

**M. Alfonso Gomez (Ve).** Merci, Monsieur le président. Contrairement à ce qu'a dit précédemment M. Haas, je rappelle qu'ici il n'est pas question de piétoniser 200 rues. L'initiative populaire IN-2 avait été acceptée par le plénum de l'époque, mais il est bon de rappeler que le référendum mentionné par mon collègue du Mouvement citoyens genevois concernait un crédit d'aménagement pour la piétonisation de 50 rues. Les 200 rues piétonnes n'ont fait l'objet d'aucun vote.

Cela étant précisé, la pétition fait état des préoccupations des habitants du quartier, qui pourraient cependant concerner l'ensemble de nos concitoyens. Ces habitants souhaitent de meilleures conditions de vie dans leur quartier ainsi qu'un meilleur équilibre entre les différents modes de mobilité, si vous me permettez l'expression.

Pétition: pour l'amélioration de la mobilité douce  
dans le quartier de Plainpalais

Pour ce qui est de la mobilité douce, le besoin de moyens supplémentaires destinés aux piétons et aux vélos est de plus en plus urgent. Conformément à ce que nous avons toujours prôné, ces deux modes de transport ne doivent pas se partager un même endroit, mais bénéficier d'espaces suffisants, c'est pourquoi il est question de supprimer des places de parking. C'est une question de politique publique; on ne peut pas tout avoir en restant immobile, contrairement à la position défendue par le Mouvement citoyens genevois.

Mesdames et Messieurs, n'oubliez pas que le Léman Express commencera à prendre de l'ampleur à partir du 15 décembre prochain. De nombreuses personnes s'arrêteront au plateau de Champel et descendront en ville par le tunnel ou par la rue Michel-Servet en cas de beau temps. Le trafic piétonnier prendra inévitablement de l'ampleur dans ce quartier, n'en déplaise à M. Haas et au Mouvement citoyens genevois. Je suis désolé pour eux, mais ne suis pas moins ravi pour l'ensemble des habitants de ce quartier ainsi que pour la Ville de Genève. C'est la raison pour laquelle nous accepterons évidemment les conclusions de la pétition afin qu'elle soit renvoyée au Conseil administratif.

**M. Daniel-Dany Pastore** (MCG). Mesdames et Messieurs, les débats sont très intéressants d'un côté comme de l'autre, néanmoins certains éléments ont malheureusement été laissés de côté. De nos jours, la mobilité douce devient violente, pourquoi? Parce qu'elle s'impose de sorte à ne plus être douce du tout. C'est bien de vouloir préserver telle et telle autre chose, je vous rappelle cependant qu'en Suisse, et même à Genève malgré l'influence macronienne – (*réactions*)... Je vous remercie –, la liberté appartient à tous, puisque nous sommes dans une démocratie. Dès lors, pourquoi vouloir imposer arbitrairement le retrait violent de voitures et de places de parc, qui contribuent par ailleurs à la rentrée de nombreux impôts et taxes?

La politique déployée récemment par certains groupes de gauche et d'autres bords a déjà causé la perte de 30% du revenu perçu dans le temps sur les voitures; quelle évolution! En réalité, il faudrait plutôt parler de démolition. Les parkings en ville de Genève sont supprimés, et qui en pâtit? Qui est puni? Le citoyen genevois! Les gens qui habitent à Genève sont punis, car 170 000 envahisseurs arrivent à Genève la semaine, entre les Vaudois qui sont ici chez eux et les frontaliers – bonjour messieurs-dames – qui viennent travailler; pourquoi pas, ils fournissent un service à notre ville. Cependant c'est bien là que se situe le problème et ce n'est pas en tapant sur la tête des Genevois qu'il se résoudra.

Pensons aux Genevois qui ont envie ou besoin d'une voiture, notamment aux personnes âgées, qui atteignent gentiment 40% de la population, mais devront se mettre au vélo – allez hop! S'il vous plaît... Les familles occupent une grande

Pétition: pour l'amélioration de la mobilité douce  
dans le quartier de Plainpalais

partie de la population genevoise, donc tous à vélo, autant les adultes que les enfants! Alors oui, il reste les transports en commun, mais toutes les familles ne sont pas bien nanties comme chez certains partis de gauche, ou faut-il plutôt parler de gauche caviar?

Nous vivons dans une société contemporaine composée de plusieurs réalités socio-économiques. Arrêtons d'embêter ces voitures, ça devient insupportable! Arrêtons cette tyrannie et cette dictature contre les automobilistes à Genève, qui est le résultat d'un gouvernement principalement de gauche. Et que voulez-vous, gauche signifie être maladroit...

**M<sup>me</sup> Delphine Wuest** (Ve). Le débat de ce soir n'est pas de dire oui ou non aux voitures. Ici, il est question de vie de quartier, de qualité de vie et d'air qu'on respire. Je ne pense pas qu'il y ait besoin de voiture lorsqu'on veut simplement aller acheter du pain dans son quartier, puisqu'il s'agit de se déplacer de 10, 20 ou 100 mètres.

Cette pétition fait écho à divers objets, dont les motions M-1269 intitulée «Rendons la rue aux enfants» et M-1278 intitulée «Une place des Augustins ouverte sur le quartier», qui ont été étudiées en commission, notamment à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Dans le quartier de Plainpalais en particulier, plusieurs endroits sont en travaux; les habitants souhaitent être entendus afin de favoriser la mobilité douce – oui, malheureusement ça s'appelle la mobilité douce – et de pouvoir se déplacer aisément à pied lorsqu'il n'y a pas besoin de prendre sa voiture.

Comme dit précédemment, lorsqu'on a une vie de quartier, utiliser constamment sa voiture n'a pas de sens. Nous ne sommes pas aux Etats-Unis d'Amérique, ici. Pour conclure, je rappellerai aussi que 45% des ménages en ville de Genève n'ont pas de voiture. Je vous remercie, Monsieur le président.

**Le président.** Merci à vous, Madame la conseillère municipale. Je passe au vote de la recommandation déposée par MM. Zogg et Lyon.

*Mise aux voix, la recommandation de M. Thomas Zogg et de M. Didier Lyon est refusée par 36 non contre 29 oui.*

**Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 52 oui contre 15 non.**

Interpellation écrite: problèmes de fréquentation à la piscine des Vernets

**Le président.** Je vous transmets une communication de la part de la présidente de la commission du logement, M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini, qui nous informe que le procès-verbal de la dernière séance sera validé demain soir. Les membres de la commission du logement sont donc convoqués demain durant la pause à la table ronde située dans le hall. Voilà qui est fait. Avant de vous libérer, je passe aux réponses du Conseil administratif.

**19. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 6 février 2019 de M. Simon Brandt: «Sécurité et salubrité à la piscine des Vernets» (IE-78)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE L'INTERPELLATION*

Pour faire suite à une question orale à laquelle il m'a été répondu qu'une solution serait trouvée au problème cité en titre, je reviens maintenant avec une interpellation écrite afin que me soient détaillées les mesures que compte prendre le Conseil administratif sur ce dossier.

Pour rappel, un certain public semble utiliser les vestiaires de la piscine des Vernets comme un lieu pour faire sa lessive et sa toilette personnelle. Ce qui pose un certain nombre de problèmes pour les usagers de la piscine des Vernets qui viennent simplement utiliser les vestiaires pour leur usage premier: se changer afin d'aller nager. En l'état, les seules mesures prises semblent avoir été le retrait de chaises afin d'empêcher certains de squatter le lieu toute la journée, avec pour conséquence de priver nos concitoyens (en particulier les personnes âgées) d'un lieu où s'asseoir.

Je voudrais donc obtenir réponse aux questionnements suivants:

- quelles mesures vont être prises afin d'éviter qu'un public indésirable continue de venir faire sa lessive et se doucher tout habillé à la piscine des Vernets?
- quand est-ce que le mobilier (chaises, bancs, etc.) sera remis en place afin de permettre aux usagers de la piscine des Vernets d'utiliser l'infrastructure dans les meilleures conditions?
- est-ce que des mesures de restriction d'accès vont être mises en place à la piscine des Vernets?

---

<sup>1</sup> Annoncée, 5069.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Depuis l'automne 2017, des groupes de personnes identifiées comme relevant du domaine de l'asile (pas d'informations quant aux permis de séjour de ces personnes), titulaires de tickets d'entrée valables, utilisent de manière intensive, pouvant causer la gêne d'autres usagères et usagers, les infrastructures de la piscine des Vernets ainsi que les espaces publics du complexe sportif des Vernets (hall d'entrée, espace jouxtant le restaurant de la piscine).

**Utilisation des douches aux Vernets**

Aussi, le Service des sports (SPO) a été informé au printemps 2018 que des personnes faisaient leur lessive dans les douches de la piscine des Vernets. Cette problématique a alors immédiatement été réglée par l'intervention de l'Unité de sécurité préventive (USP) du département de la culture et du sport qui est entrée en dialogue avec ces usagères et usagers et leur a rappelé le règlement. Les personnes concernées ont dès lors compris qu'il n'était pas permis de faire des lessives dans les douches et ce fait ne s'est plus reproduit depuis.

Le SPO a été également informé par les usagères et usagers de l'occupation de façon prolongée des douches et des vestiaires. Le personnel des infrastructures sportives ainsi que les agent-e-s de l'USP, présent-e-s de façon continue aux Vernets depuis mi-octobre 2018, veillent à ce que tous les usagères et usagers puissent disposer de ces installations dans le respect de tous et toutes. Les normes d'hygiène sont également régulièrement rappelées.

Cela étant, il n'a jamais été constaté qu'une personne prenne des douches «tout habillée».

**Utilisation du mobilier à la sortie de la piscine des Vernets**

Outre l'utilisation des douches, une partie de ces usagères et usagers passe du temps dans les espaces communs (hall d'entrée, pourtours extérieurs) en raison de la possibilité d'être abrité des intempéries (essentiellement durant la période hivernale) et des prises en libre accès, utilisées pour recharger des appareils électroniques.

Afin qu'il ne se transforme pas, de manière pérenne, en lieu d'accueil de jour, le hall de la piscine des Vernets a donc été réaménagé à la fin juillet 2018. L'objectif étant également de rendre cet espace plus convivial et de l'occuper au mieux. C'est pour cette raison qu'une exposition de photos a été installée, dans le but de présenter, notamment, des manifestations sportives de la Ville de Genève,

Interpellation écrite: problèmes de fréquentation à la piscine des Vernets

des athlètes ou des campagnes sur la prévention et la santé. Les deux bancs qui étaient en place dans le hall ont effectivement été retirés.

### **Restriction d'accès à la piscine des Vernets**

Les infrastructures de la Ville de Genève ont pour vocation d'accueillir tous les publics. Les porteurs et porteuses de billet peuvent bénéficier de toutes les installations, des bassins aux vestiaires ainsi que des douches dans le respect des règles d'usages.

### **Des besoins de collaborations étendus**

Nonobstant, le SPO et l'USP ne peuvent répondre seuls à cette problématique qui ne relève pas de leurs missions premières. C'est pourquoi ils ont sollicité l'appui du département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville de Genève, dont les collaborateurs et collaboratrices peuvent accompagner et orienter ce public vers des lieux d'accueil dédiés, ainsi que du Bureau de l'intégration des étrangers (BIE), qui leur apporte son expertise et ses conseils.

Conjointement, les actions suivantes ont été entreprises:

- participation de personnel du SPO à la formation «Communiquer au sujet des personnes migrantes: éthique et stéréotypes» (mars 2018);
- implication du BIE, séance sur place, élaboration de mesures (avril 2018);
- visites ponctuelles de personnel du Service social (travailleurs sociaux du Club social rive gauche et maraudes des travailleurs sociaux en charge des abris durant l'hiver) et mise à disposition de brochures d'information spécifiques à destination de ce public (depuis l'automne 2018);
- accès limité aux prises électriques situées dans le hall d'entrée;
- réaménagement de l'espace avec l'installation de supports d'exposition et retrait de deux bancs;
- installation d'éclairage autour de la tour marquise située à l'extérieur;
- implication de la police municipale qui a ajouté dans ses tournées des passages réguliers aux Vernets et à la Queue-d'Arve;
- présence de deux agent-e-s de sécurité préventive de l'USP sur le site des Vernets ainsi que ponctuellement sur le site de Varembe depuis mi-octobre 2018, afin de s'assurer de la bonne cohabitation des usagères et usagers en présence ainsi que du respect des règles internes en usage.

D'une façon générale, toute l'organisation mise en place et les mesures entreprises ont porté leurs fruits puisque le nombre de personnes migrantes

## Interpellation écrite: problèmes de fréquentation à la piscine des Vernets

présentes aux Vernets a diminué et que la cohabitation se passe bien. Le nombre de réclamations relatives au retrait des bancs est très faible par rapport à la diminution du nombre de réclamations relatives à la présence de ces groupes de personnes.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général ad interim:

*Olivier-Georges Burri*

Le maire:

*Sami Kanaan*

**M. Simon Brandt** (PLR). J'aimerais demander à M. Kanaan des précisions au sujet de la situation à la piscine des Vernets. J'ai bien lu la réponse qui m'a été donnée, je remercie d'ailleurs le maire d'avoir pris quelques mesures pour tenter de régler le problème. Cela étant, je persiste à ne pas comprendre qu'on se résigne à retirer les tables et les chaises du hall des Vernets pour empêcher leur utilisation par des personnes qui n'ont rien à faire là. Sommes-nous obligés de punir les usagers lambda, plutôt que les personnes qui commettent des incivilités et squattent – c'est le cas de le dire – cet endroit toute la journée? Ne serait-il pas possible de remettre tout le mobilier, ou en tout cas une partie des tables et des chaises, afin que les usagers retrouvent la quiétude, la sérénité qui était la leur et puissent à nouveau partager un moment convivial avant ou après avoir utilisé les installations des Vernets?

**M. Sami Kanaan, maire.** Quoi qu'on fasse, M. Brandt trouve que cette ville est sans arrêt mal gérée sur tous les plans; il n'a aucun sens de la nuance. Cela étant, je vais tout de même lui répondre. Concrètement, nous avons tout essayé. Une fois que ces personnes arrivent dans le hall des Vernets, nous n'avons aucun moyen de leur interdire de rester un certain temps, voire un temps certain, sur les bancs et les chaises mis à la disposition des usagers. L'espace qui mène au restaurant des Vernets est en libre accès, et heureusement, car c'est le but. Diverses mesures ont été prises pour endiguer le problème, mais il est difficile d'envisager une alternative pour ces personnes qui se trouvent dans une situation d'extrême marginalité, à la fois légale et sociale, car elles ne relèvent ni de l'Hospice général ni du Service social de la Ville de Genève.

La solitude du Conseil administratif dans la gestion de cette problématique a souvent été relevée au sein de ce Conseil. Le Service des sports fait ce qu'il peut. Dès que des bancs et des chaises sont mis à disposition, ces personnes ont malheureusement tendance à s'y installer de manière prolongée. Comme déjà dit, nous n'avons aucun moyen d'améliorer les choses; on leur demande de partir et elles reviennent, on ne peut pas les contraindre. Même la police, que nous avons fait venir à une époque, n'a rien pu faire. Nous cherchons donc une solution à

long terme. En attendant, suite à la demande de certains usagers et de certaines usagères pour éviter que ces situations désagréables ne se prolongent, nous avons temporairement décidé – à regret bien sûr – de retirer ces bancs et ces chaises.

**Le président.** Merci, Monsieur le maire. Dans le cadre d'une interpellation écrite, le règlement ne prévoit pas l'ouverture d'un débat. Je passe donc au point 122 de l'ordre du jour, pour les quelques minutes qu'il nous reste.

**20. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 14 novembre 2018 de M<sup>me</sup> Maria Pérez et M. Tobias Schnebli: «Un conseiller administratif peut-il se servir de la carte de visite de la Ville pour faciliter les affaires d'un tiers?» (IE-67)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE L'INTERPELLATION*

Considérants:

- le 2 octobre 2018, le maire Sami Kanaan répondait pour la première fois à la question suivante: «Des membres du Conseil administratif ont-ils pu bénéficier de voyages privés payés par des tiers?» La réponse fournie par le maire de Genève fut: «Personne.»
- le 16 octobre 2018, la question était posée une seconde fois et la réponse n'a pas varié, avec pourtant une précision supplémentaire le 17 octobre précédant la révélation de M. Guillaume Barazzone d'un voyage à Abu Dhabi payé par un ami de celui-ci: «Il n'y a pas eu en Ville de Genève de conseiller administratif qui ait pratiqué le même genre de voyages que M. Maudet en mélangeant les aspects privés et officiels.» Il ressortait également des réponses fournies que des bâtiments emblématiques de la Ville de Genève ont été utilisés afin d'y organiser des événements sans que le lien avec l'action publique de la Ville de Genève ait été jusqu'ici démontré.
- depuis le 18 octobre 2018, les révélations quant à ce voyage à Abu Dhabi se sont succédé, infirmant la théorie de son caractère «strictement privé» et sans «mélange des genres», rendant ainsi inexacte la réponse du maire Sami Kanaan à la soussignée.
- il a été notamment prouvé par la Radio Télévision Suisse puis la *Tribune de Genève* que M. Barazzone a été invité dans la loge VIP du Grand Prix de

---

<sup>1</sup> Annoncée, 3650.

## Interpellation écrite: voyages privés du Conseil administratif

formule 1 et y a rencontré des hauts dignitaires des Emirats en compagnie de M. Diego Aponte, PDG de la société MSC, une entreprise internationale s'occupant de transport maritime, et qu'il a aussi sollicité l'ambassadrice suisse aux Emirats arabes unis pour une rencontre avec M. Aponte, en marge du Grand Prix de formule 1.

- en recherchant dans les archives de presse, on peut constater que M. Guillaume Barazzone est en fait un adepte de voyages mêlant les dimensions privées et officielles, puisqu'en juillet 2017 M. Barazzone, qui a tissé des liens étroits avec M. Alexis Kohler quand celui-ci travaillait à MSC Genève, se rend au Palais de l'Elysée à ses frais pour rencontrer celui qui est devenu alors le secrétaire général du président Emmanuel Macron. Il n'est pas anecdotique de relever aujourd'hui que M. Alexis Kohler, haut fonctionnaire de l'Etat, doit faire face à une plainte pour «prise illégale d'intérêts», «trafic d'influence» et «corruption passive» pour avoir pris part à des votes ou des décisions qui favorisaient MSC directement ou même indirectement, ainsi que d'avoir omis de signaler qu'il fait partie de la famille Aponte.
- lorsqu'il s'est rendu au Palais de l'Elysée pour ce voyage privé, cette fois-ci payé par ses soins, M. Barazzone a annoncé son voyage parisien au chancelier de la Confédération et à l'ambassadeur de Suisse à Paris. Au journaliste de la *Tribune de Genève* qui estime que la démarche est aussi bien improbable qu'atypique, Guillaume Barazzone affirme que «c'est l'occasion de faire passer des messages informels».

Plusieurs questions découlent de ce qui précède:

- comment le Conseil administratif considère-t-il le fait d'accepter de se faire offrir un voyage de plusieurs milliers de francs? Désapprouve-t-il ou non cette pratique, même s'il s'agit selon l'intéressé d'un voyage «strictement privé»?
- le Conseil administratif était-il au courant de ce voyage «privé» et depuis quand était-il informé?
- avant de produire le communiqué relatif au voyage de Guillaume Barazzone qui réaffirme la confiance en leur collègue, le Conseil administratif a-t-il obtenu la preuve formelle (facture) que celui-ci a été payé entièrement par Hugo Linares, l'ami de M. Barazzone?
- pour qui travaille Hugo Linares aux Emirats? Pour qui travaillait-il lorsqu'il résidait à Genève?
- le Conseil administratif était-il au courant que Guillaume Barazzone a salué ou a été en présence de personnalités politiques internationales, telles que Mohammed Ben Rachid Al Maktoum, vice-président des Emirats arabes unis, lors de son voyage? Le Conseil administratif est-il conscient que leur collègue a pu utiliser sa fonction de maire pour organiser un rendez-vous conjointement avec l'ambassadrice suisse aux Emirats et le PDG du deuxième propriétaire

## Interpellation écrite: voyages privés du Conseil administratif

de porte-conteneurs au monde, et considère-t-il cela comme adéquat dans le cadre d'un voyage dit «privé»?

- savez-vous quels sujets ont été abordés lors de ces rencontres? Quels «messages informels» a essayé de faire passer M. Barazzone?
- M. Barazzone a-t-il utilisé la carte de crédit de la Ville de Genève à Abu Dhabi entre le 23 et le 26 novembre 2017?
- pensez-vous que les relations privilégiées que M. Barazzone entretient avec M. Diego Aponte et M. Alexis Kohler puissent être en lien avec la motion 14.3909 du 25 septembre 2014 que M. Barazzone a déposée au Conseil national demandant l'introduction d'une taxe forfaitaire au tonnage pour les entreprises de transport maritime, ainsi qu'avec son soutien comme conseiller administratif à cette disposition introduite dans le premier projet de la troisième réforme des entreprises (RIE III) qui a été soutenue par la Ville de Genève lors d'une préconsultation?
- le Conseil administratif pense-t-il toujours que le voyage à Abu Dhabi était totalement privé ou admet-il aujourd'hui qu'il s'agissait d'un voyage mêlant des aspects officiels et privés, pouvant présenter des caractéristiques similaires au voyage d'un certain conseiller d'Etat? Quelle est la position du Conseil administratif à ce sujet?
- au sujet des invitations ayant eu lieu au Palais Eynard et la villa La Grange en lien avec les Emirats arabes unis, le Conseil administratif a-t-il été consulté et a-t-il examiné le bien-fondé de l'utilisation de ces lieux, notamment en tenant compte de l'action publique de la Ville en faveur de la défense des droits humains? Ces événements ont-ils eu lieu sur initiative de la Ville ou s'agit-il d'une commande de tiers?
- Qui étaient les invités présents à la villa La Grange? Qui a payé ce repas?
- Quels sont les échanges entre la Ville de Genève et les Emirats arabes unis qui ont précédé ou découlé de ces événements?
- Au vu des informations que M. Barazzone a pu omettre de fournir à ses collègues, la collaboration du collègue peut-elle se poursuivre dans un climat de confiance?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif a déjà répondu à une partie des questions posées dans l'interpellation écrite IE-67, par la voix du maire Sami Kanaan et de celle de M. Guillaume Barazzone, notamment lors de la séance du Conseil municipal du 17 octobre 2018. Pour le surplus, le Conseil administratif renvoie les auteurs de l'interpellation écrite IE-67 au contenu de son communiqué de presse du

## Interpellation écrite: voyages privés du Conseil administratif

29 octobre 2018 concernant le voyage de M. Guillaume Barazzone à Abu Dhabi en novembre 2017, indiquant notamment «que ce voyage n'avait entraîné aucune dépense à la charge de la Ville».

Suite à un déplacement officiel de M. Guillaume Barazzone en sa qualité de maire de Genève dans des pays du Golfe en novembre 2016, en particulier aux Emirats arabes unis, le Conseil administratif, lors de sa séance du 25 janvier 2017, a décidé d'offrir un repas pour 15 personnes, à l'occasion de la visite officielle d'une délégation de l'Emirat d'Abu Dhabi, le lundi 30 janvier 2017, à la villa La Grange. Concernant la rencontre ayant eu lieu au mois de mai 2017, le Conseil administratif confirme que le maire d'alors a invité Sheikh Sultan Bin Khalifa Al Nahyan, le fils de l'émir, de passage à Genève, pour une visite de courtoisie au Palais Eynard. Cette réception a coûté 37,30 francs (lait, fruits et biscuits).

Comme une majorité du Conseil administratif l'a indiqué dans sa réponse du 11 décembre 2018 à l'interpellation écrite IE-66, la Ville de Genève a soutenu l'introduction d'une taxe au tonnage dans la législation fédérale dans le cadre de la consultation fédérale relative au projet de troisième réforme de l'imposition des entreprises RIE III. Le soutien à cette mesure était motivé par la volonté de maintenir la compétitivité fiscale de Genève sur le plan international, tout en réduisant l'ampleur de la baisse du taux d'imposition envisagée à la suite de cette réforme. Cette position a été formulée par le Conseil administratif sur proposition du département des finances et du logement (et non par le département de l'environnement urbain et de la sécurité).

Le Conseil administratif considère que les réponses aux autres questions posées dans l'interpellation écrite IE-67 ne relèvent pas de sa compétence.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général ad interim:

*Olivier-Georges Burri*

Le conseiller administratif:

*Guillaume Barazzone*

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Je vois que M. Kanaan s'en va; reste-il un conseiller administratif à mon écoute? J'aimerais commencer par rappeler que j'ai déposé cette interpellation le 14 novembre 2018, le Conseil administratif a donc mis à peu près six mois à formuler une réponse écrite étonnamment signée par M. Guillaume Barazzone...

L'absence de tout le Conseil administratif montre bien tout l'intérêt porté à cette affaire, malgré les similitudes qu'elle présente au départ avec les faits révélés au niveau cantonal. Pourtant, la Ville ne semble pas se soucier de cette situation où un conseiller administratif part à Abu Dhabi lors d'un voyage que le reste du Conseil administratif dit ignorer. (*M. Sami Kanaan revient s'asseoir à sa place.*) Merci d'être revenu, Monsieur Kanaan.

Dans sa réponse orale du mois d'octobre 2018, M. Kanaan indiquait que le Conseil administratif n'était pas au courant du voyage entrepris par M. Barazzone et, conformément aux renseignements pris auprès de ses collègues, assurait que personne n'avait bénéficié d'un voyage privé payé par des tiers. M. Barazzone aurait donc menti au Conseil administratif. Par la suite, on s'est aperçu que M. Barazzone était coutumier de ce type de pratiques et donc un récidiviste qui aime bien mélanger les aspects privés et publics. Ce soir, nous demandons au Conseil administratif dans son ensemble s'il trouve normal de ne pas se préoccuper du mélange des genres auquel M. Barazzone semble s'adonner? Sachant que la crédibilité de nos institutions est en jeu, ne faudrait-il pas se soucier davantage de la façon dont la carte de visite de la Ville de Genève – je ne parle pas de carte de crédit, qui a également été utilisée de manière déplacée par la suite – est employée à l'extérieur? Nous savons que M. Barazzone a certainement dû jouer de sa fonction pour avoir accès à l'ambassadrice de Suisse aux Emirats arabes unis et pouvoir ainsi la mettre en contact avec M. Aponte, afin de faciliter des affaires. Ce mélange des genres a sans doute eu cours pendant de nombreuses années.

Face à ces éléments, je ne comprends pas que le Conseil administratif puisse faire preuve de tant de latence et ne pas formuler de réponse en son nom. Quant à celle fournie par M. Barazzone, qui est concerné en premier lieu et qui est donc à même de répondre, elle n'adresse pas cette problématique, mais se réfère principalement à la taxe au tonnage, car la Ville de Genève avait pris position en faveur d'une taxe au tonnage privilégiant les grandes entreprises de fret et donc par la même occasion quelqu'un avec qui il est semble-t-il lié sur un plan privé. Toutefois, le Conseil administratif ne dit rien à ce sujet.

Cette interpellation orale soulevait également d'autres questionnements, notamment le voyage de M. Barazzone à Paris, qui a certes coûté zéro franc à la Ville, mais au cours duquel le conseiller administratif a finalement avoué s'être rendu à l'Elysée dans le cadre d'un voyage public et privé, qui lui a certainement permis d'établir certaines connexions, sans qu'on puisse pour autant connaître leur nature. Rien, pas un mot à ce propos.

Compte tenu des affaires qui agitent aujourd'hui notre République et ne serait-ce que par devoir de transparence vis-à-vis de la population, la moindre des choses serait que le Conseil administratif – je suis désolé, M. Kanaan, cela vous concerne, puisque vous êtes le seul conseiller administratif présent alors que les autres ne sont plus là – apporte une réponse plus complète à cette interpellation écrite, car nous sommes toujours dans l'omerta.

**M. Sami Kanaan, maire.** Je serai moins long que M<sup>me</sup> Pérez. Tout d'abord, vous relèverez que je suis le seul des cinq magistrats encore présent, cette question est donc pour ma pomme et je m'en réjouis. (*Rires.*) Deuxièmement, je vous

## Interpellation écrite: voyages privés du Conseil administratif

rappelle que si je suis effectivement maire de la Ville de Genève, et c'est avec grand plaisir, ce rôle ne me donne aucune préséance particulière sur l'ensemble du collège, puisque nous sommes en mairie tournante et que M<sup>me</sup> Salerno prendra ma place au 1<sup>er</sup> juin prochain. A l'origine d'ailleurs, cette année de mairie devait revenir à M<sup>me</sup> Salerno et la suivante à moi; j'ai eu tort d'échanger les années. (*Rires.*) Cela dit, cette charge me donne l'occasion d'apprendre davantage en matière de gestion de crise, notamment lorsqu'il s'agit des affaires des autres.

Concernant le voyage de M. Barazzone à Abu Dhabi, je vous rappelle qu'à ma connaissance une information contre inconnu dans le cadre d'une procédure pénale est toujours ouverte. Je ne me prononcerai donc pas à son sujet, si ce n'est pour vous dire que les deux voyages entrepris par M. Barazzone à Abu Dhabi et à Paris ne l'ont pas été en sa qualité de conseiller administratif de la Ville de Genève. Madame Pérez, nous ne contrôlons pas en permanence, jour et nuit, ce que fait M. Barazzone au-delà de ses responsabilités de magistrat. Si vous voulez faire le travail du procureur général à double, vous reposerez directement vos questions à M. Barazzone lorsqu'il sera de retour. C'est ce que je suis en mesure de vous dire à ce stade.

Je pense que les questions posées sont intéressantes, cependant elles ne peuvent pas être traitées par le Conseil administratif. Nous n'avons ni les moyens ni les compétences pour le faire. Je précise en outre que je n'ai jamais été favorable au double mandat de quelque nature que ce soit, au Grand Conseil ou au Conseil national. (*Applaudissements.*)

**21. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**22. Interpellations.**

Néant.

**23. Questions écrites.**

Néant.

**Le président.** Voilà qui clôt notre soirée; je vous remercie pour ces fructueux débats. Je vous souhaite une bonne rentrée chez vous et vous donne rendez-vous demain à 17 h 30. Bonne fin de soirée.

Séance levée à 23 h.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	7666
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	7666
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	7666
4. Prestation de serment de M. John Rossi remplaçant M <sup>me</sup> Renate Cornu, conseillère municipale démissionnaire . . . . .	7666
5. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de délibération du 16 avril 2019 de MM. et M <sup>mes</sup> Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, Jean-Philippe Haas, Danièle Magnin, Jean-Pascal Cattin, Amar Madani, Thomas Zogg, Daniel-Dany Pastore et Daniela Dosseva: «Les sans-abris à l'abri» (PRD-224 A). Suite du premier débat . . . . .	7667
6. Motion du 16 avril 2019 de M <sup>mes</sup> et MM. Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Jean-Pascal Cattin, Georges Martinoli, Yasmine Menétrey, Pascal Holenweg, Laurence Corpataux, Simon Brandt, Uzma Khamis Vannini, Michel Nargi et Sophie Courvoisier: «Etablissons la clause du besoin pour les WC dans les gares du CEVA» (M-1432) . . . . .	7690
7. Proposition du Conseil administratif du 27 mars 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 100 000 francs destiné à subventionner la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (PR-1351) . . . . .	7691
8. Proposition du Conseil administratif du 10 avril 2019 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2017-2018 du Grand Théâtre de Genève (PR-1353) . . . . .	7781
9. Proposition du Conseil administratif du 10 avril 2019 en vue du bouclage du crédit d'investissement terminé de 150 000 francs destiné au remplacement du système de chronométrage de la piste du vélodrome du centre sportif de la Queue-d'Arve (PR-1209/2 votée le 15 novembre 2017) avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 1844,40 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires (PR-1354) . . . . .	7840

10. Proposition du Conseil administratif du 10 avril 2019 en vue du bouclage du crédit de 2 400 000 francs destiné à l'acquisition, au reconditionnement et à l'inventaire du fonds photographique Boissonnas par le Centre d'iconographie genevoise (PR-852 votée le 23 mai 2011) avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 99 952,89 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires (PR-1355) ..... 7842
11. Proposition du Conseil administratif du 17 avril 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit de 350 000 francs destiné à l'acquisition de corbeilles de rue (PR-1356) ..... 7845
12. Proposition du Conseil administratif du 17 avril 2019 en vue de la constitution de servitudes de canalisations grevant les parcelles N<sup>os</sup> 1976 et 3007 de la commune de Genève, section Cité, propriétés privées de la Ville de Genève, en faveur de la parcelle N<sup>o</sup> 3765, mêmes section et commune, sise rue Philippe-Plantamour 35, propriété de Sauvadou SA (PR-1357) ..... 7851
13. Proposition du Conseil administratif du 17 avril 2019 en vue de la modification de l'article 23A, alinéa 5 du règlement relatif aux aides financières du Service social (LC 21 511) (PR-1358). ..... 7860
- 14.a) Proposition du Conseil administratif du 30 avril 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit de 984 900 francs destiné à la création de quatre nouveaux espaces de liberté pour chiens clôturés et à la rénovation de neuf espaces de liberté pour chiens clôturés existants, ainsi que le développement de la communication pour l'ensemble des espaces de liberté pour chiens situés sur le territoire communal (PR-1359) ..... 7881
- 14.b) Motion du 5 décembre 2018 de MM. et M<sup>mes</sup> Simon Brandt, Patricia Richard, Michèle Rouillet, Nicolas Ramseier, Stefan Gisselbaek, Renate Cornu, Sophie Courvoisier, Véronique Latella, Guy Dossan, Florence Kraft-Babel, Rémy Burri, Michel Nargi, Georges Martinoli et Manuel Alonso Unica: «Pour plus d'espaces de liberté pour chiens en Ville de Genève» (M-1392). ..... 7895
15. Proposition du Conseil administratif du 30 avril 2019 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 1 750 000 francs, soit:
- 1 200 000 francs, destinés à la transformation de l'escalier extérieur existant et à la rénovation intérieure des deux étages de la Bibliothèque des Eaux-Vives, sise rue Sillem 2, parcelle N<sup>o</sup> 2722

- de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève;
- 410 000 francs, destinés à l’achat de mobilier et au déménagement des collections de la bibliothèque;
  - 140 000 francs, destinés au nouvel équipement informatique de la bibliothèque (bornes, écrans) (PR-1360) . . . . . 7896
16. Projet de délibération du 17 avril 2019 de MM. Pascal Spuhler, Vincent Schaller, Manuel Alonso Unica, Pierre Gauthier et Sami Gashi: «Pour que les conseillers municipaux indépendants ne soient pas considérés comme des moitiés de conseillers!» (PRD-225) . . . . 7911
17. Projet de délibération du 27 mars 2019 de MM. et M<sup>me</sup> Jean-Pascal Cattin, Patricia Richard, Vincent Schaller, Alain de Kalbermatten, Léonard Montavon, Simon Brandt, Daniel Sormanni, Jean-Philippe Haas, Pascal Spuhler, Pierre de Bocard, Pascal Altenbach, Pierre Scherb, Jacques Pagan et Daniel-Dany Pastore: «Pour un point de situation trimestriel relatif à l’état effectif des encours sur les investissements comptabilisés par le département des constructions et de l’aménagement» (PRD-215) . . . . . 7912
18. Rapport de la commission des pétitions chargée d’examiner la pétition du 12 septembre 2018: «Pour l’amélioration de la mobilité douce dans le quartier de Plainpalais» (P-391 A) . . . . . 7914
19. Réponse du Conseil administratif à l’interpellation écrite du 6 février 2019 de M. Simon Brandt: «Sécurité et salubrité à la piscine des Vernets» (IE-78) . . . . . 7948
20. Réponse du Conseil administratif à l’interpellation écrite du 14 novembre 2018 de M<sup>me</sup> Maria Pérez et M. Tobias Schnebli: «Un conseiller administratif peut-il se servir de la carte de visite de la Ville pour faciliter les affaires d’un tiers?» (IE-67) . . . . . 7952
21. Propositions des conseillers municipaux . . . . . 7958
22. Interpellations . . . . . 7958
23. Questions écrites . . . . . 7958

La secrétaire administrative du Conseil municipal:  
*Marie-Christine Cabussat*